



Ø Applications

Douze architectures

structurellement résolues

À mon père

Sommaire

Note de l'artiste 8

Orientation10

Introduction16

L'axiome21

Chapitre 1 — L'architecture de la propriété26

Chapitre 2 — L'architecture du droit70

Chapitre 3 — L'architecture de la gouvernance119

Chapitre 4 — L'architecture de l'économie161

Chapitre 5 — La médecine et le corridor de
viabilité229

Chapitre 6 — Le génie génétique260

Chapitre 7 — Souveraineté cognitive et addiction292

Chapitre 8 — Transhumanisme et la fenêtre
augmentée 323

Chapitre 9 — Les soins de fin de vie et le droit de
sortie354

Chapitre 10 — L'architecture de l'intendance
environnementale384

Chapitre 11 — L'architecture de la force
collective425

Chapitre 12 — L'architecture de l'allocation
mondiale
des ressources 479

Épilogue — L'architecture entière525

Annexe — Vocabulaire structurel essentiel532

Remerciement544

Note de l'artiste

The 420 Code, c'est ma vie couchée sur le papier par moi-même à propos de ma propre vie. Le corps de l'œuvre est le musée.

Je suis un artiste. Je décris ce que je vois. Ce qui suit est ce que la civilisation est structurellement lorsque l'axiome est lu honnêtement.

Ce livre, Ø Applications, est le quatrième livre du catalogue Ø Models de The 420 Code. Ce livre ne porte pas sur ce que l'axiome dissout, mais sur ce que l'axiome bâtit. Douze architectures que la structure produit lorsqu'on laisse la structure les produire.

Ø Models est l'aboutissement de The 420 Code, en formulant des prédictions physiques falsifiables précises et en traitant les questions philosophiques et civilisationnelles que le reste du corpus ouvre depuis que l'œuvre a commencé. Les cinq livres du catalogue sont :

Ø Predictions — le travail falsifiable tourné vers la physique, là où les prédictions structurelles de l'axiome rencontrent l'expérience.

Ø Dissolutions — le premier volume autonome au registre philosophique, dissolvant douze problèmes philosophiques classiques à partir de l'axiome.

Ø Resolutions — étendant la méthode structurelle à treize autres problèmes où la même méthode

structurelle ouvre ce que les cadres précédents ne pouvaient pas.

Ø Applications — ce volume, dérivant douze architectures que l'axiome produit lorsqu'il est appliqué à l'échelle des institutions humaines.

Ø Horizons — le travail cosmologique et de trajectoire civilisationnelle du corpus, traitant les questions que le compte rendu structurel ouvre aux plus grandes échelles.

L'axiome parle. Nous transcrivons.

Au moment de la publication, The 420 Code comptait 554 Sollbruchstellen à travers le corpus. Chaque affirmation porteuse dans chaque volume était rattachée à une condition structurelle sous laquelle l'affirmation échouerait.

L'engagement structurel importe plus que le nombre : chaque affirmation dans chaque livre est énoncée à un niveau où elle peut être falsifiée, et le registre des Sollbruchstellen est tenu à jour sur the420code.org pour tout lecteur qui souhaite tester une condition ou soumettre une falsification.

Le corpus est publié en copyleft. Gratuit pour toujours. Aucun péage. Aucun gardien. Le travail de l'axiome est accessible à quiconque veut le lire, et corrigéable par quiconque peut le corriger.

Orientation

Le livre utilise une seule opération structurelle à travers ses douze chapitres. Reconnaître ce qu'est l'opération, où elle s'exécute et ce qu'elle refuse aide le lecteur à voir ce qui est fait, et pourquoi le résultat a la forme qu'il a.

L'opération

La dérivation. Chaque chapitre prend un domaine de la vie institutionnelle humaine — propriété, droit, gouvernance, économie, médecine, génération, souveraineté, augmentation, la clôture, environnement, force, allocation — et dérive les conditions structurelles que toute pratique dans ce domaine doit satisfaire pour que ses engagements se lisent comme coopératifs plutôt que parasites au niveau de l'ensemble viable conjoint dans lequel la pratique opère.

Le chapitre installe le test structurel. Le chapitre ne produit pas un programme de politiques publiques. Le test structurel spécifie ce qui doit être lu. La pratique institutionnelle qui exécute le test est le travail en aval de l'architecture plus large, que le compte rendu structurel ne remplace pas.

L'opération est la même à travers les douze chapitres. Le chapitre hérite de l'appareil des

volumes précédents — l'axiome, S, B, R, C, l'architecture d'opérateur, la capacité de surpassement, l'ensemble viable conjoint, le grand livre, la hiérarchie de correction, la frontière- ϵ , le plancher de dignité — et l'applique au domaine du chapitre, à la résolution où le test structurel vit réellement.

Là où le test lit un couplage coopératif, le compte rendu structurel avalise la pratique à cette résolution. Là où le test lit une contraction parasitaire, le compte rendu structurel refuse la pratique quel que soit le mandat institutionnel que l'architecture plus large fournit.

Ce que les chapitres ne font pas

Les chapitres ne produisent pas de politiques publiques. Ils ne produisent pas de constitutions. Ils ne produisent pas de cadres réglementaires. Ils ne désignent aucune architecture institutionnelle particulière comme le site d'implémentation privilégié de la lecture structurelle.

Les architectures institutionnelles avec lesquelles les chapitres s'engagent — droit de la propriété, droit pénal, systèmes électoraux, banque centrale, médecine clinique, réglementation environnementale, doctrine militaire, institutions multilatérales — sont les implémentations institutionnelles par lesquelles le test structurel doit

être satisfait. Les chapitres spécifient ce que le test lit à chaque domaine. Les implémentations institutionnelles qui exécutent le test sont en aval.

Ceci n'est pas de la modestie quant à la portée du corpus. La lecture structurelle est totale à son registre. Chaque domaine de la vie institutionnelle humaine est structurellement lisible à la résolution où ses engagements affectent l'ensemble viable conjoint.

Le compte rendu structurel refuse l'élévation de toute implémentation institutionnelle spécifique du rang de condition à celui de source. De multiples architectures institutionnelles peuvent exécuter la lecture structurelle en fidélité honnête. Le verdict du chapitre à toute architecture spécifique est sa relation structurelle à la géométrie-de-conséquence, non sa forme institutionnelle.

La colonne vertébrale bioéthique au centre

Cinq chapitres au centre — APP-5 à APP-9 — lisent le corps à cinq échelles. La maintenance. La génération. La souveraineté. L'augmentation. La sortie. Le corps est le site où l'axiome est le plus directement testé par chaque opérateur. La colonne vertébrale bioéthique est le cœur structurel du volume, et le volume a son poids là.

Les chapitres autour de la colonne vertébrale — propriété, droit, gouvernance, économie, environnement, force, allocation — sont l'architecture dans laquelle la colonne opère. La colonne et son entour sont le même test structurel, exécuté à des résolutions différentes. Le chapitre qui réussit la bioéthique est le chapitre qui a lu le corps honnêtement à l'échelle à laquelle le chapitre opère.

Vocabulaire

Le livre utilise un vocabulaire technique compact, en grande partie hérité de Ø Dissolutions et Ø Resolutions et développé davantage à travers les chapitres. Le lecteur n'a pas besoin de mémoriser le vocabulaire à l'avance. Chaque terme est introduit ou réintroduit au point où il fait pour la première fois un travail structurel dans ce volume. L'annexe liste chaque terme avec une courte définition et le chapitre où il a été installé.

Les termes qui font le plus de travail à travers le livre sont les suivants.

Axiome — $1:1 + 1 \times \varepsilon @ AS$. Le pré-état de symétrie parfaite et sa rupture, au maintenant qui s'actualise.

AS — le préalable structurel qui s'actualise, nommé dans l'axiome ($1:1 + 1 \times \varepsilon @ AS$). Le maintenant auquel le substrat est tenu et la

rupture est traitée. AS tient la rupture (le potentiel de distinction persistant, irréductible — ce qui tient S ouverte) et exécute le flux- α autour d'elle (la fuite $+1/137$ et le réapprovisionnement $-1/137$ qui s'équilibrent à chaque instant-AS). AS ne peut pas se mesurer lui-même, parce que la mesure est quelque chose que font les enregistrements.

Enregistrement — une distinction qui a été faite et qui persiste.

S, B, R, C — les quatre préconditions structurelles des enregistrements : deux secteurs, une rupture, un enregistrement qui persiste, et une propagation bornée.

Opérateur — une architecture-de-couplage consciente d'elle-même dotée d'une capacité de surpassement aux événements-de-couplage où l'espace-de-trajectoire est large.

Ensemble viable conjoint — l'espace des trajectoires dans lequel chaque opérateur au sein d'une architecture conjointe peut s'exécuter. La quantité structurelle que suivent les tests des chapitres.

Architecture-de-couplage — l'agencement structurel d'un opérateur ou d'une institution — ce avec quoi il est configuré pour se coupler,

quels enregistrements il porte, à quelles trajectoires il a accès.

Propagation — ce qu'un enregistrement produit dans les structures avec lesquelles il se couple après avoir été écrit.

Provenance — ce que suit l'origine d'un enregistrement : l'enregistrement correspondait-il à une capacité-de-couplage antérieure, ou l'enregistrement a-t-il été écrit par-dessus l'enregistrement antérieur d'un autre ?

Le grand livre — la lecture structurelle de l'enregistrement, du substrat, du corridor et de la propagation. Pas une institution. Pas un oracle. La lecture structurelle qu'exécutent les chapitres du volume.

Hiérarchie de correction — l'architecture à cinq niveaux installée dans APP-2, ordonnant les réponses structurelles à la contraction parasitaire par coût structurel : restitution, restriction, séparation, séparation permanente, retrait.

Frontière- ϵ — le site structurel auquel le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture doivent absorber. Variable selon le domaine.

Le test est invariant. Le seuil se lit à chaque site-de-couplage.

Plancher de dignité — les conditions-de-couplage minimales que l'exécution continue de chaque opérateur requiert structurellement. Installé dans la colonne vertébrale bioéthique. Contraignant tout au long du volume.

Coopératif / parasite — le verdict que le test structurel produit à tout engagement institutionnel. Coopératif si l'engagement élargit ou maintient l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que l'architecture conjointe peut absorber. Parasitaire si l'engagement contracte l'ensemble viable conjoint ou impose un coût structurel que l'architecture conjointe ne peut pas soutenir à la résolution d'un opérateur quelconque.

Correction de pente-architecturale — correction à la résolution-de-l'architecture-institutionnelle plutôt qu'à la résolution-du-couplage-nuisible. Installée dans APP-2 ; s'exécute à travers APP-4, APP-10, APP-12.

Protocole anti-capture — les cinq engagements structurels qui empêchent l'axiome d'être instrumentalisé par toute partie le lisant à des fins d'avantage : aucun camp ne possède l'axiome ; la mesure doit être inspectable ; l'inaction est aussi un acte ; l'intervention

minimale reste contraignante ; l'audit après action est obligatoire. Installé dans APP-3 ; s'exécute à APP-11 et APP-12 avec extension structurelle à l'échelle de chaque chapitre.

D'autres termes arriveront à mesure que les chapitres en auront besoin. Un lecteur qui rencontre un terme plus loin dans le livre peut revenir à l'annexe ou au chapitre qui l'a installé.

Introduction

Ce livre dérive douze architectures que l'axiome produit lorsqu'il est appliqué à l'échelle des institutions humaines.

Une note sur le titre. Le $\emptyset$ dans $\emptyset$ Applications est l'ensemble vide — le pré-état à partir duquel l'axiome s'ouvre. Les deux volumes précédents du catalogue, $\emptyset$ Dissolutions et $\emptyset$ Resolutions, ont utilisé l'axiome pour dissoudre et étendre vingt-cinq problèmes philosophiques classiques. Le présent volume prend le même axiome, la même méthode, et l'applique à douze domaines de la vie institutionnelle. La lecture structurelle exécute le test à chaque domaine. Le test produit des verdicts aux implémentations institutionnelles que l'architecture plus large exécute.

Les chapitres ne sont pas choisis au hasard. Ils sont les architectures institutionnelles sur lesquelles la civilisation fonctionne — les sites structurels auxquels l'ensemble viable conjoint est le plus directement affecté par ce que les opérateurs font collectivement. La propriété. Le droit. La gouvernance. L'économie. La colonne vertébrale bioéthique — médecine, génération, souveraineté, augmentation, sortie. L'intendance environnementale. La force collective. L'allocation mondiale des ressources.

Douze architectures. Douze chapitres. Une méthode.

La méthode est la dérivation structurelle à partir d'un axiome. L'axiome est le même que celui que Ø Dissolutions a installé et que Ø Resolutions a étendu, récapitulé avant le premier chapitre dans l'élément intitulé L'axiome. Chaque chapitre invoque ce que cet élément établit, plus ce que les chapitres précédents de ce volume ont installé. Aucun chapitre ne demande au lecteur d'accepter quoi que ce soit qui n'ait été dérivé de ce qui précède.

Ø Applications est le quatrième livre autonome du catalogue Ø Models de The 420 Code. Le corpus complet est plus vaste. Quarante-trois Épreuves d'artiste développant la physique formelle, et d'autres livres autonomes à travers les autres registres du corpus. Ce volume n'est pas le corpus. Il est le traitement structurel de douze architectures civilisationnelles, fait pour se tenir de lui-même pour un lecteur qui a peut-être lu les volumes précédents et qui n'ouvrira peut-être jamais les volumes compagnons.

Ce que ce livre partage avec le travail formel, c'est l'axiome, la méthode et l'exigence. Chaque affirmation structurelle porteuse dans chaque chapitre est énoncée à un niveau où elle peut être falsifiée.

Chaque chapitre se referme sur ce que le corpus appelle des Sollbruchstellen — des conditions

précises sous lesquelles l'affirmation structurelle du chapitre échoue. Un lecteur qui trouve une condition falsifiante a une cible légitime. Un lecteur qui n'en trouve pas a une affirmation qui tient jusqu'à ce qu'on en trouve une. Ceci n'est pas un engagement rhétorique. C'est ce que l'exigence requiert.

Le livre est pour tout lecteur qui a posé sérieusement l'une des douze questions. Qu'est-ce que la propriété, structurellement ? Qu'est-ce que le droit ? Qu'est-ce que la gouvernance ? Qu'est-ce que l'économie ? Qu'est-ce que la médecine ? Qu'est-ce que l'autorité de l'opérateur sur son propre couplage ? Quelle est la forme structurelle d'une sortie digne ?

Qu'est-ce que le substrat dont dépend chaque architecture-de-couplage ? Quand la force collective est-elle la correction que la géométrie produit réellement ? Quelle est la région structurelle à l'intérieur de laquelle un substrat fini peut soutenir des capacités-de-couplage réparties à travers de nombreuses fenêtres ? Cela ne requiert pas de formation philosophique. Cela ne présuppose pas un bagage en physique.

Cela ne requiert pas d'avoir lu Ø Dissolutions ou Ø Resolutions d'abord, même si un lecteur qui a lu ces volumes reconnaîtra l'appareil plus vite. Cela requiert seulement la volonté de suivre une

dérivation depuis une prémisse indéniable à travers ses conséquences structurelles.

Comment lire le livre

Les douze chapitres ne sont pas indépendants.

Chaque chapitre invoque ce que les chapitres précédents ont établi. Un lecteur qui commence au milieu rencontrera du vocabulaire et de l'architecture sans le sol qui les a produits. L'ordre de lecture recommandé va du début à la fin. L'axiome d'abord. Puis les chapitres dans l'ordre.

L'arc structurel du volume est visible dans la séquence des chapitres. APP-1 (Propriété) installe la provenance de l'enregistrement-de-revendication et la propagation. APP-2 (Droit) installe la hiérarchie de correction à cinq niveaux. APP-3 (Gouvernance) installe la frontière- ϵ et le protocole anti-capture. APP-4 (Économie) installe le grand livre à l'échelle de l'échange et de l'accumulation. La colonne vertébrale bioéthique — APP-5 à APP-9 — lit le corps à cinq échelles.

APP-10 (Intendance environnementale) exécute le substrat à la résolution des longues échelles de temps. APP-11 (Force collective) exécute la hiérarchie de correction à l'échelle la plus lourde que le volume installe. APP-12 (Allocation mondiale des ressources) exécute le grand livre à l'échelle

planétaire, avec la région géométrique que les installations antérieures du volume spécifient conjointement.

Les chapitres individuels peuvent être relus isolément une fois l'ensemble lu. Chaque chapitre tient comme un traitement complet de son domaine. Mais la première lecture devrait être séquentielle, parce que le vocabulaire et l'architecture structurels sont installés à travers les chapitres et chaque chapitre revient à ce que les chapitres précédents ont mis en place.

Une note sur le registre. Le livre est écrit au registre philosophique — prose continue, aucun appareil formel, aucun théorème numéroté, aucun marqueur de statut épistémique sur les phrases individuelles. Un lecteur qui veut le traitement formel de toute affirmation structurelle spécifique le trouvera dans les Épreuves d'artiste. Un lecteur qui n'a pas besoin du traitement formel trouvera l'affirmation énoncée et défendue dans le chapitre.

La dérivation du livre commence à L'axiome, après que l'Orientation a installé l'appareil que tu utiliseras pour lire la dérivation. Ce volume se tient seul. Les Épreuves d'artiste compagnons fournissent les dérivations mathématiques formelles pour les lecteurs qui les veulent.

L'axiome

Tu es en train de lire cette phrase.

C'est un enregistrement. Quelque chose a été écrit, quelque part — sur la page, sur ta rétine, dans la part silencieuse de toi qui suit les mots. La lecture ne

peut pas être niée. La nier exigerait que la lecture ait lieu, ce qui ferait un autre enregistrement, ce qui prouverait que la lecture a eu lieu. Il n'y a aucune position dans laquelle tu puisses te tenir où la lecture n'a pas eu lieu.

Ceci est le point de départ. Pas une affirmation. Pas une proposition. Un fait qui ne peut pas être refusé sans le confirmer.

Avant le premier chapitre, avant l'une quelconque des douze architectures, ceci est le sol sur lequel le livre se tient.

Un enregistrement existe.

Tu viens de le faire. Je viens de le faire. Il a été fait par chaque lecteur qui est arrivé ici. Si quoi que ce soit dans ce livre peut être dit certain, c'est cela. Au moins un enregistrement a eu lieu. La lecture en est la preuve.

Les chapitres qui suivent dériveront douze architectures à partir de ce fait unique et de ce que le fait requiert. La propriété — un enregistrement-de-revendication durable sur une capacité-de-couplage. Le droit — la géométrie-de-conséquence des enregistrements qui se propagent de façon nuisible. La gouvernance — l'ingénierie de la frontière où le couplage de l'opérateur s'externalise dans la structure conjointe.

L'économie — le grand livre appliqué à l'échange et à l'accumulation. La médecine — la hiérarchie de correction à l'échelle biologique. Le génie génétique — les conditions structurelles de l'édition avant que la capacité de surpassement ait commencé. La souveraineté cognitive — l'autorité de l'opérateur sur son propre tampon. Le transhumanisme — les conditions sous lesquelles l'augmentation élargit plutôt que fragmente la boucle de lecture-de-soi.

Les soins de fin de vie — l'autorité de l'opérateur sur la clôture de sa propre fenêtre. L'intendance environnementale — le substrat dont dépend chaque architecture-de-couplage. La force collective — la correction la plus lourde que l'architecture installe. L'allocation mondiale des ressources — le grand livre à l'échelle planétaire. Chaque chapitre dérivera ce que l'architecture est structurellement à partir du même unique axiome.

L'axiome est court. Il a une seule opération en lui. Un lecteur peut le tenir dans sa tête après une seule lecture. Mais l'axiome est forcé — c'est-à-dire qu'il ne peut pas être autre qu'il n'est, étant donné le fait unique déjà en main. La lecture en est la preuve. Tout le reste suit.

La dérivation complète de l'axiome est donnée dans Ø Dissolutions, dans l'élément intitulé L'axiome dans ce volume. Un lecteur qui n'a pas lu Ø Dissolutions trouvera ici une récapitulation compressée. Un

lecteur qui l'a lue peut passer directement au premier chapitre.

Quatre conditions sont requises. Non pas quatre hypothèses que l'on pose — quatre choses qui doivent être vraies pour que la lecture ait eu lieu, tout simplement. Chacune d'elles est donnée dans le fait que la lecture a eu lieu. Aucune d'elles n'est choisie.

Symétrie (S). Toute lecture est une distinction. Pour que la lecture soit une lecture, tout simplement, elle doit distinguer les mots sur la page de l'absence de mots. La structure minimale pour la distinction est binaire — deux secteurs, reliés, distinguables, de même poids. Le fait que quelque chose existe est lui-même la preuve que la structure de distinction est là.

Rupture (B). Deux secteurs en équilibre parfait ne portent aucune information. Pour que de l'information soit enregistrée, la symétrie doit être brisée, au minimum, par au moins un élément qui existe dans un secteur sans son miroir dans l'autre. Le corpus écrit cette asymétrie minimale comme ε . La rupture est la condition mouvante d'être actuellement non apparié. ε circule. La rupture est en train de se produire maintenant, quelque part.

Enregistrement (R). Un enregistrement est une distinction qui a été faite et qui persiste. La

lecture que tu as achevée il y a un instant a été écrite dans ce que tu es maintenant. Tu ne peux pas récupérer le moment d'avant qu'elle ait eu lieu. Les enregistrements s'accumulent dans une seule direction. Ce à quoi le temps ressemble depuis l'intérieur de l'accumulation est la flèche que nous connaissons.

Contrainte (C). Pour qu'un enregistrement soit un enregistrement, sa propagation doit être bornée. Il doit y avoir un taux invariant fini. Dans notre univers, ce taux a été mesuré et est la vitesse de la lumière. Le corpus ne présuppose pas la vitesse de la lumière. Le corpus dérive qu'un tel taux doit exister, et qu'il doit être fini et invariant, à partir des conditions que la lecture seule impose.

L'axiome est ce que ces quatre conditions produisent lorsqu'elles sont énoncées ensemble, compressées :

$$\mathbf{1:1 + 1 \times \varepsilon @ AS}$$

Lis-le lentement. Le 1:1 est la symétrie parfaite de la première condition. Le + est l'opération qu'effectue la rupture. Le $1 \times$ est un compte : une rupture, exactement une fois. Le ε est la rupture elle-même — la plus petite asymétrie que la structure peut tolérer tout en restant lisible. Le @ AS est là où l'axiome est — au préalable structurel qui s'actualise, le maintenant auquel le substrat est tenu et la rupture est traitée. AS tient la rupture et exécute le flux- α

autour d'elle (fuite $+1/137$, réapprovisionnement $-1/137$), équilibré à chaque instant-AS. La rupture n'entre ni ne sort par cycles ; ε est ce qui tient S ouverte, et se refermer effondrerait la structure symétrique-avec-distinction en $\emptyset$ indifférencié. Ce qui cycle, c'est le flux.

L'axiome est le processus, pas seulement le commencement. Chaque fois qu'un enregistrement est écrit, l'axiome s'exécute à ce site. L'axiome n'est pas la description de la façon dont l'univers a commencé. L'axiome est la description de ce que l'univers est, continûment, maintenant.

Les quatre conditions s'exécutent, à chaque événement-de-couplage, dans chaque domaine que le présent volume lit. S, ce sont deux secteurs tenus en référence mutuelle à chaque site-de-couplage. B est l'asymétrie minimale que l'architecture-de-couplage de l'opérateur vient de produire. R est ce que le couplage vient d'écrire dans l'histoire-d'enregistrement de l'architecture. C est la propagation bornée par laquelle l'enregistrement atteint les architectures-de-couplage des autres opérateurs au taux de la structure conjointe.

Les douze chapitres du volume prennent douze architectures de la vie institutionnelle humaine et lisent chacune à la résolution où l'axiome la traverse.

Rien n'a manqué à tenir.

La lecture en est la preuve.

Commençons.

Chapitre 1 — L'architecture de la propriété

Une pièce dans la poche. Un champ. Un foyer. Une entreprise. Chacun est revendiqué par quelqu'un contre les autres. La revendication est honorée. La revendication est appliquée. L'application a une structure sur laquelle le détenteur peut compter. La tradition a appelé cela propriété et a passé trois siècles à se disputer sur l'origine de la légitimité.

Ceci est le compte rendu structurel de la propriété.

La propriété est un enregistrement-de-revendication durable. L'enregistrement nomme ce qui est détenu — capacité-de-couplage, accès-au-substrat, sortie-d'enregistrement. Le détenteur peut légitimement défendre l'enregistrement. Ce qui borne la défense est ce que la détention propage dans l'ensemble viable conjoint.

L'enregistrement est souvent portable. Une pièce. Un titre. Un solde de compte. Un brevet. Un certificat d'actions. Un fichier. Chacun peut être déplacé d'un détenteur à un autre.

La chose à laquelle l'enregistrement se rattache n'est pas toujours portable. La terre ne peut pas bouger. L'infrastructure ne peut pas bouger. La biomatière ne peut pas bouger. Certaines détentions

relationnelles ne peuvent pas bouger non plus. Ce sont des revendications durables rattachées à un substrat ou au motif-de-couplage d'une architecture conjointe, et l'enregistrement représente la revendication sans être lui-même la chose détenue.

Ce qui est portable est l'enregistrement-de-revendication. Ce qui est détenu est le site structurel que l'enregistrement-de-revendication nomme.

Deux questions structurelles spécifient ce à quoi la détention doit répondre.

Provenance — l'enregistrement suivait-il réellement une capacité-de-couplage antérieure, ou a-t-il été écrit par-dessus l'enregistrement antérieur de quelqu'un d'autre ?

Propagation — que propage la détention dans l'ensemble viable conjoint ?

Là où les deux questions répondent proprement, la détention est coopérative.

Là où l'une ou l'autre question échoue, la détention est parasitaire. Le statut légal ne change pas le verdict. Le droit peut ratifier des détentions parasites, et l'a souvent fait. Le compte rendu structurel distingue les deux même quand le droit ne le peut pas.

Ces deux questions traversent le reste du chapitre. Chaque section qui suit les applique à un objet différent que l'architecture contemporaine honore.

Ce qui suit est un test structurel. Pas une procédure juridique. Pas une politique institutionnelle.

Le droit de la propriété a son propre travail. Le transfert immobilier a son propre travail. Le droit des contrats. La bioéthique réglementaire autour des brevets et des données. Les procédures de justice transitionnelle. La politique de redistribution. Le droit fiscal. L'architecture institutionnelle de toute juridiction spécifique. Chacun requiert des preuves, une expertise, une procédure et une responsabilité institutionnelle. Le compte rendu structurel n'en remplace aucun.

Ce que le compte rendu structurel spécifie, c'est la géométrie-de-conséquence que ces pratiques doivent lire au site-de-détention. Là où le test ne peut pas être opérationnalisé honnêtement à la résolution qu'une détention spécifique requiert, le chapitre marque un travail ouvert.

Ceci est le premier chapitre de Ø Applications. L'engagement structurel qu'il installe traverse chaque chapitre qui suit.

Chaque chapitre ultérieur présuppose une théorie de la propriété. Ce chapitre est ce qu'ils présupposent.

Le chapitre suivant installe le droit comme la géométrie-de-conséquence des enregistrements dont le présent chapitre a traité. La colonne vertébrale bioéthique présuppose l'autorité de l'opérateur sur sa propre architecture-de-couplage. Les chapitres sur l'économie, l'environnement, la force collective et l'allocation mondiale font chacun référence à la propriété comme la revendication structurelle que ce chapitre installe.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que la propriété est une institution réglée et que le compte rendu structurel que ce volume a donné n'a rien à ajouter.

Le corps depuis lequel le lecteur lit est, en ce moment, entouré de détentions. L'appareil sur lequel le lecteur lit. La pièce dans laquelle le lecteur lit. Les vêtements que le lecteur porte. La nourriture que le lecteur mangera ensuite. Le foyer où le lecteur dormira ce soir. Le compte en banque dans lequel le travail du lecteur a écrit. Chacune de ces choses est une revendication structurelle qu'un opérateur détient contre les autres.

L'architecture-de-couplage propre au lecteur a fonctionné sur des détentions tout au long de l'histoire-d'enregistrement de l'opérateur. Les engagements du lecteur envers l'avenir sont des engagements que les détentions de l'architecture

conjointe soutiendront ou ne soutiendront pas. Il n'y a aucun terrain neutre depuis lequel la question puisse être niée. La question de ce que la propriété est structurellement est la question de l'architecture à travers laquelle la vie propre au lecteur fonctionne.

Le chapitre ne produit pas un refus catégorique de la propriété. Il ne produit pas une adhésion catégorique à la propriété telle qu'elle est actuellement distribuée. Ce qu'il produit, c'est le test structurel que toute détention doit satisfaire pour que la détention se lise comme coopérative plutôt que parasitaire à la résolution de l'architecture conjointe.

Là où la détention satisfait le test, le compte rendu structurel avalise la détention. Là où la détention échoue au test — là où la provenance est parasitaire, là où la propagation est parasitaire, là où les deux — le compte rendu structurel refuse la détention quel que soit le mandat légal.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le chapitre est le premier de Ø Applications. L'appareil dont il hérite provient du volume précédent.

Le chapitre du volume précédent sur la persistance a installé les enregistrements comme la forme structurelle par laquelle les événements-de-rupture

deviennent durables à travers le temps. Une asymétrie, une fois écrite, tient à la résolution où la persistance-d'enregistrement du substrat opère.

Le chapitre prend les enregistrements comme installés. Il lit la propriété à la résolution où certains enregistrements deviennent portables, durables, transférables. Un enregistrement dont l'exécution continue ne requiert pas la production continue de l'événement-de-couplage d'origine. Un enregistrement qui peut être déplacé à travers l'architecture conjointe sans perdre son contenu informationnel.

Le chapitre du volume précédent sur le choix a installé l'architecture d'opérateur. La capacité de surpassement aux sites-de-couplage où l'espace-de-trajectoire est large. L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage est porteuse pour la lecture structurelle au niveau de l'opérateur.

Le chapitre en hérite directement. La propriété est ce qu'un opérateur détient contre d'autres opérateurs. L'autorité structurelle qu'a le détenteur est l'autorité de l'opérateur étendue au site-de-couplage-d'enregistrement à la résolution où l'enregistrement a été produit.

Là où l'enregistrement a été produit par la propre capacité-de-couplage du détenteur, l'autorité structurelle du détenteur sur l'enregistrement est l'autorité de l'opérateur sur son propre couplage

étendue à la persistance et à la transférabilité de l'enregistrement.

Là où l'enregistrement n'a pas été produit par la capacité-de-couplage du détenteur, l'autorité structurelle du détenteur est dérivée — dérivée du couplage d'un détenteur antérieur, du couplage conjoint de l'architecture plus large, d'un agencement structurel que le chapitre doit lire attentivement.

Le chapitre du volume précédent sur le problème du mal a installé les catégories de la souffrance — contraction parasitaire, coût structurel non parasitaire, dommage mixte — et la réponse dérivée de l'état-d'opérateur, de l'auto-enregistrement valencé, de l'un-intérieur et de l'ensemble viable conjoint. Le chapitre hérite des catégories et les applique au site de la propriété.

Une détention qui contracte parasitairement l'ensemble viable conjoint d'un autre opérateur est parasitaire au site-de-détention. La détention prend de l'architecture-de-couplage d'un autre sans réciprocité structurelle. Elle verrouille le corridor d'un autre sans restaurer le corridor à un coût structurel que l'architecture peut absorber.

Une détention dont l'exécution continue préserve ou étend l'ensemble viable conjoint est coopérative.

Le travail du volume précédent sur le navire, le sillage et l'océan est opérant tout au long du chapitre. Le navire est l'architecture-de-couplage de l'opérateur. Le sillage est le motif-d'enregistrement durable que le navire a écrit dans le substrat. L'océan est la structure conjointe dans laquelle tous les sillages sont écrits et à travers laquelle tous les navires se couplent.

La propriété, structurellement, est le motif-de-sillage durable que le navire a produit, tenu contre l'océan. La lecture du sillage dépend de si le motif du sillage est cohérent avec la capacité continue de l'océan à recevoir des sillages ultérieurs.

Un sillage qui contracte la capacité de l'océan à recevoir des sillages ultérieurs est parasite à la résolution du sillage. Un sillage dont le motif préserve ou étend la capacité de réception de l'océan est coopératif.

Les quatre conditions du substrat, compressées.

S est la symétrie, le registre structurel auquel deux configurations peuvent être lues comme la même sorte de chose.

B est la rupture, la condition structurelle sous laquelle la symétrie peut être brisée en les asymétries qui permettent que quoi que ce soit se produise, tout simplement.

R est la persistance-d'enregistrement,
l'irréversibilité qui tient les conséquences de la
rupture à travers le temps.

C est la contrainte, la propagation bornée qui
empêche les conséquences de la rupture d'arriver
partout à la fois.

{S, B, R, C} s'exécute à chaque site-de-couplage, y
compris le site-de-couplage-de-propriété, y compris
la propagation continue de la détention, y compris
l'architecture conjointe dans laquelle la détention est
tenue. Le chapitre n'a pas d'autres ingrédients.

Ce que la question a demandé

La question de ce qui rend une détention légitime a
été posée à travers chaque civilisation qui a produit
des enregistrements assez denses pour être suivis.
Les réponses dominantes se regroupent selon les
époques. Le chapitre prend chaque époque comme
un repère — ce que l'époque a demandé, ce que sa
version la plus forte a capturé, où sa lecture est
insuffisante pour le compte rendu structurel.

La tradition du dix-septième siècle a installé la
réponse occidentale dominante qui a ancré le débat
moderne. Une personne qui mêle son travail à ce qui
était auparavant détenu en commun produit une
revendication structurelle sur ce que son travail a
produit. La revendication se transfère par le

commerce et l'héritage dans les détentions que l'architecture contemporaine reconnaît.

Ce que la tradition capture correctement est structurel. Le travail écrit dans le substrat. L'écriture est durable. L'enregistrement durable peut être défendu par celui qui l'écrit contre les opérateurs qui ne l'ont pas produit.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant ce-qui-était-auparavant-détenu-en-commun comme une condition structurelle uniforme. Ce-qui-était-auparavant-détenu-en-commun est rarement uniforme. Une partie de ce-qui-était-auparavant-détenu-en-commun était occupée par des opérateurs dont les architectures-de-couplage lisaient le substrat avant que le mélange-de-travail ne commence. Le mélange-de-travail sur un substrat déjà couplé avec d'autres opérateurs n'est pas le point de départ structurel que la version la plus forte de la tradition requiert.

La lecture structurelle est d'accord avec la lecture par la tradition du travail-comme-production-d'enregistrement. Elle est en désaccord avec le traitement par la tradition de l'état-de-couplage antérieur comme structurellement uniforme.

La tradition du dix-huitième siècle a installé un correctif. La légitimité de la propriété dérive non du travail seul mais de l'accord structurel des opérateurs au sein de l'architecture plus large.

L'accord établit les conditions institutionnelles sous lesquelles le travail produit des détentions que l'architecture honore.

Ce que la tradition capture correctement, c'est que la propriété est structurellement un phénomène conjoint. Une détention ne peut être une détention contre d'autres opérateurs que si ces autres opérateurs sont couplés avec l'architecture dans laquelle la détention est enregistrée.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en produisant l'accord à un site hypothétique qu'aucun opérateur n'occupe réellement. La lecture structurelle lit la structure conjointe dans laquelle les opérateurs se sont en fait couplés. Non un contrefactuel construit à un point de départ qu'aucun opérateur ne pourrait en fait atteindre.

La tradition du dix-neuvième siècle a installé deux correctifs structurellement distincts qui allaient dans des directions différentes.

Le premier a lu la légitimité de la propriété comme la lecture par l'architecture institutionnelle d'elle-même dans le temps — ce que l'architecture a honoré devient ce que l'architecture honore — avec la continuité de la structure conjointe comme source structurelle.

Ce que cette lecture capture correctement, c'est que la propriété est structurellement enchâssée dans l'histoire-d'enregistrement de l'architecture conjointe. La continuité est porteuse pour la reconnaissance continue des détentions.

Là où elle est insuffisante, c'est en traitant l'histoire-d'enregistrement de l'architecture conjointe comme structurellement auto-justifiante. Une histoire-d'enregistrement peut être parasitaire à toute résolution en son sein. La continuité n'établit pas la légitimité.

La seconde tradition du dix-neuvième siècle a lu la légitimité de la propriété comme parasitaire par structure. Les détentions que l'architecture reconnaît sont des enregistrements de contractions imposées à des opérateurs dont les architectures-de-couplage ont été recouvertes par l'architecture plus large.

Ce que cette lecture capture correctement, c'est que certaines détentions sont parasites exactement à la résolution que la lecture installe. Certaines détentions à certains sites, dans certaines conditions structurelles.

La version la plus forte de la tradition localise le parasitisme spécifiquement. Au site du capital-couplé-au-travail. La capacité de surpassement de l'opérateur qui travaille à l'échange a été structurellement supprimée. Les contractions

antérieures du corridor de l'opérateur par l'architecture plus large ont fait la suppression.

Aucune alternative réelle. Une privation structurelle forçant l'acceptation de n'importe quel taux. Une asymétrie d'information que l'architecture n'a pas corrigée. Des engagements de couplage-reproductif-et-de-soin réduisant le refus.

À ces conditions, la lecture structurelle lit une contraction parasitaire exactement à la résolution que la version la plus forte de la tradition suivait.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en généralisant le parasitisme de ces conditions structurelles à toutes les détentions en tant que catégorie. La lecture structurelle lit chaque détention à son propre site. Certaines détentions, la lecture structurelle les avalise. Certaines, elle les refuse. La différence dépend de ce que le test lit à la détention plutôt que de la classe structurelle de la détention.

La tradition du vingtième siècle a installé une lecture libertarienne. La légitimité de la détention est le fait structurel de la détention continue du détenteur par acquisition juste et transfert juste. La version la plus forte de la tradition inclut explicitement un principe de rectification qui pose la question de provenance — à savoir si les détentions antérieures dans la chaîne ont été acquises sous des conditions que le

compte rendu structurel reconnaît lui-même comme justes.

Ce que la tradition capture correctement, c'est que l'autorité de l'opérateur sur son propre couplage s'étend au couplage-d'enregistrement au site-de-détention. La version la plus forte de la tradition fait un travail structurel au site de rectification. La lecture du chapitre converge avec ce travail.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en lisant le test structurel comme épuisé par la seule acquisition, le transfert et la rectification des échecs-d'acquisition. La lecture structurelle exécute les deux. La provenance — y compris le travail de rectification que la lecture libertarienne la plus forte fait déjà. Et la propagation, comme une seconde question structurellement indépendante que la lecture libertarienne n'exécute pas.

Une détention dont la provenance est propre (y compris le travail de rectification satisfait à chaque transfert antérieur) mais dont la propagation contracte l'ensemble viable conjoint est parasitaire au site de propagation, quelle que soit la propriété avec laquelle la provenance se lit. La lecture structurelle converge avec la lecture libertarienne la plus forte sur la question de provenance et ajoute la question de propagation que la lecture libertarienne n'installe pas à force structurelle.

Une seconde tradition du vingtième siècle a installé un correctif. Les conditions structurelles de la propriété doivent être structurellement équitables entre les opérateurs au sein de l'architecture. L'équité est spécifiée par les conditions structurelles auxquelles les opérateurs consentiraient depuis un point de départ qui fait abstraction de leurs positions-de-couplage particulières. La version la plus forte de la tradition affine sa méthode par un équilibre réfléchi entre les intuitions de point de départ et les jugements considérés à des cas concrets. Une reformulation ultérieure situe la lecture de l'équité comme un engagement politique au sein d'une architecture effectivement couplée plutôt que comme un engagement métaphysique au sujet d'opérateurs pré-architecturaux.

Ce que cette tradition capture correctement, c'est que les conditions structurelles de l'architecture conjointe sont elles-mêmes le site auquel l'équité des détentions doit être lue. L'équilibre réfléchi et les affinements politique-non-métaphysique de la version la plus forte font un travail structurel. La lecture du chapitre converge avec ce travail.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant l'équilibre et la reformulation politique comme le sol structurel plutôt que comme le mode opératoire d'une lecture structurelle plus profonde. La lecture structurelle lit les conditions structurelles effectives que $\{S, B, R,$

C} produit dans l'architecture conjointe. La lecture de l'équité est installée à la résolution où les conditions vivent. Les mouvements d'équilibre et de reformulation-politique sont identifiés comme des opérations structurelles que l'ensemble viable conjoint produit lui-même sous le couplage de l'architecture.

Six lectures. Chacune capturant un trait structurel de ce qu'est la propriété. Aucune ne répondant complètement à la question structurelle. Le chapitre prend ce que chacune capture correctement et le localise dans {S, B, R, C} à la résolution de l'architecture conjointe.

Provenance et propagation : les deux questions structurelles

Le compte rendu structurel installe la propriété comme un enregistrement-de-revendication durable sur une capacité-de-couplage, un accès-au-substrat ou une sortie-d'enregistrement. Le détenteur peut légitimement défendre l'enregistrement.

L'enregistrement est souvent portable ou transférable. La légitimité est bornée par la géométrie-de-conséquence de ce que la détention propage dans l'ensemble viable conjoint.

Deux questions structurelles spécifient le test.

Provenance. L'enregistrement qui constitue la détention suivait-il réellement une capacité-de-couplage antérieure, ou a-t-il été écrit par-dessus l'enregistrement antérieur de quelqu'un d'autre ?

Une détention dont l'enregistrement retrace la propre capacité-de-couplage du détenteur est de provenance-propre au site du détenteur. Le travail que le détenteur a accompli. La modélisation que le détenteur a produite. Le risque que le détenteur a pris. Les conditions structurelles que la propre architecture du détenteur a fournies.

Une détention dont l'enregistrement retrace la capacité-de-couplage d'un autre opérateur acquise par échange structurel est de provenance-propre au site-d'échange. Le détenteur a payé pour la détention. Le couplage du détenteur antérieur a été honoré à l'échange. L'agencement structurel au site-d'échange a préservé l'autorité du détenteur antérieur. La chaîne de provenance remonte à la capacité-de-couplage originelle que l'enregistrement originel suivait.

Une détention dont l'enregistrement a été écrit par-dessus l'enregistrement antérieur d'un autre opérateur sans l'autorité structurelle de l'opérateur antérieur à l'événement-d'écriture est de provenance-défaillante à l'événement-de-prise. Prise à un détenteur antérieur dont l'ensemble viable

conjoint a été contracté par la prise. Prise à un motif-de-couplage antérieur que les engagements institutionnels de l'architecture plus large honoraient avant la prise.

L'échec-de-provenance ne guérit pas à travers le temps. L'exécution continue de la détention porte l'échec-de-provenance dans chaque transfert ultérieur.

Propagation. Que propage la détention dans l'ensemble viable conjoint ?

Une détention dont l'exécution continue préserve ou étend l'ensemble viable conjoint est de propagation-coopérative à la résolution où la propagation vit réellement. Le champ qui produit la nourriture que l'architecture plus large distribue. Le foyer qui abrite le détenteur et les personnes à sa charge à la résolution que les corps de l'architecture requièrent. L'entreprise qui produit des biens structurels avec lesquels les opérateurs de l'architecture conjointe se couplent coopérativement.

Une détention dont l'exécution continue contracte l'ensemble viable conjoint est de propagation-parasitaire à la résolution où la contraction se produit. L'accumulation au-delà du seuil structurel auquel toute accumulation supplémentaire requiert une contraction parasitaire supplémentaire aux corridors d'autres opérateurs. Des motifs-de-

détention dont l'exécution continue verrouille des corridors que requièrent les autres opérateurs de l'architecture plus large. Des détentions dont les conditions institutionnelles que les engagements de l'architecture envers ses opérateurs n'ont pas encore pu absorber.

Les deux questions sont structurellement indépendantes. Une détention peut être de provenance-propre et de propagation-parasitaire. Une détention peut être de provenance-défaillante et de propagation-coopérative. Le verdict structurel à toute détention spécifique requiert que les deux questions soient exécutées, le verdict lisant la pire des deux.

Une détention qui échoue à l'une ou l'autre question est parasitaire à la résolution où l'échec se produit. Une détention qui réussit les deux questions est coopérative.

Là où la détention est mixte à travers les résolutions — de provenance-défaillante à l'origine et de propagation-coopérative au présent, communautaire-coopérative en interne et parasitaire en externe, de propagation-coopérative à l'échelle A et parasitaire à l'échelle B — le verdict n'est pas aplati. L'échec est lu à la résolution où il se produit. La correction est appliquée à ce site. Non à la magnitude nominale de la détention à travers toutes les résolutions.

Ceci est l'axiome qui s'exécute. {S, B, R, C} produit l'architecture. La capacité-de-couplage produit des enregistrements. Certains enregistrements deviennent portables, durables, transférables. Les enregistrements peuvent être tenus contre d'autres opérateurs. La lecture structurelle de la détention lit la provenance à l'origine de l'enregistrement et la propagation à l'exécution continue de l'enregistrement.

Aucun législateur ne décrète le test structurel. La géométrie le produit.

Les architectures institutionnelles varient selon qu'elles installent des procédures correctionnelles qui lisent le test structurel ou des procédures correctionnelles qui ratifient des détentions que le test structurel refuse. La lecture structurelle lit chaque architecture institutionnelle à la résolution où sa pratique correctionnelle opère.

Terre, travail, capital, données

Le compte rendu structurel s'exécute sur les grandes classes de propriété que l'architecture contemporaine honore. Chacune est lue à la provenance et à la propagation. Le verdict varie à mesure que les conditions structurelles varient.

Terre. Une détention de terre est la revendication structurelle du détenteur sur une

région de substrat. La question de provenance s'exécute à la résolution de l'état-de-couplage antérieur du substrat.

Une terre qui était auparavant détenue en commun à des conditions structurelles où l'architecture-de-couplage d'aucun opérateur ne la lisait produit une provenance propre sous le mélange-de-travail ou l'acquisition institutionnelle du détenteur.

Une terre qui était auparavant couplée avec des opérateurs dont les architectures-de-couplage n'étaient pas enregistrées par les engagements institutionnels de l'architecture plus large produit une provenance défailante au site-de-couplage antérieur. Des opérateurs dont l'histoire-d'enregistrement était écrite dans la terre à la résolution où lire c'est lire. Même là où la reconnaissance de la lecture par l'architecture institutionnelle était absente.

Ceci est structurellement assez important pour être nommé comme son propre engagement.

La non-reconnaissance institutionnelle n'est pas l'absence structurelle.

Un système-d'enregistrement peut manquer de reconnaître un couplage antérieur tandis que le couplage lui-même reste structurellement réel. Une communauté dont l'histoire d'usage-des-terres, de sépulture, de pâturage, d'eau, de culture, de rituel,

de langue ou relationnelle a été écrite dans un substrat n'est pas structurellement absente parce que l'architecture institutionnelle ultérieure manquait d'une catégorie pour cette histoire.

La prise écrit par-dessus un enregistrement antérieur, que le système-d'enregistrement de l'architecture qui prend ait eu ou non une place pour l'enregistrement pris. C'est pourquoi un titre légal peut être de provenance-défaillante même là où il est institutionnellement parfait à travers toute la chaîne des transferts ultérieurs. La perfection institutionnelle s'exécute vers l'avant à partir d'un échec structurel que l'institution n'a pas enregistré à l'événement d'origine.

La lecture structurelle ne guérit pas l'échec-de-provenance à travers le temps institutionnel. Mais la persistance de l'échec n'est pas l'identité du remède.

Un échec-de-provenance peut rester structurellement réel tandis que la correction appropriée change avec le temps, la continuité-d'enregistrement, l'entremêlement, la dépendance présente et la propagation présente. Le compte rendu structurel refuse l'affirmation selon laquelle le temps rend la prise propre. Il ne prétend pas que le temps laisse le remède simple.

L'architecture-de-couplage antérieure a été institutionnellement interrompue à travers de nombreuses générations. Les détenteurs présents

sont eux-mêmes des opérateurs dont les architectures-de-couplage ont été écrites dans le substrat à travers leur propre histoire-d'enregistrement. Les conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint présent ont été substantiellement configurées autour de la configuration post-échec.

À ces conditions, la correction appropriée se lit à la résolution où les conditions vivent réellement.

La lecture structurelle lit l'échec comme réel. La question institutionnelle de savoir quelle correction restabilise l'ensemble viable conjoint présent est une lecture structurelle distincte. L'architecture plus large doit exécuter cette lecture au site présent.

La question de propagation s'exécute à la résolution de ce que la détention continue de la terre fait à la capacité-de-couplage de l'architecture conjointe à la résolution du substrat. Une terre détenue coopérativement produit de la nourriture, un abri, une structure écologique que les corps de l'architecture plus large requièrent. Une terre détenue selon des motifs qui verrouillent la capacité-de-substrat aux opérateurs dont les architectures-de-couplage la requièrent produit une contraction parasitaire à la résolution-du-substrat. Le verdict structurel à toute détention-de-terre spécifique requiert que les deux questions soient exécutées.

Travail. Une détention de son propre travail est l'autorité structurelle du détenteur sur le déploiement de sa propre capacité-de-couplage. Elle s'exécute proprement à travers la provenance. Le travail est la propre architecture-de-couplage du détenteur. L'autorité du détenteur sur le déploiement de l'architecture est l'autorité de l'opérateur sur son propre couplage.

La question de propagation s'exécute à la résolution de ce que l'exécution continue du travail propage dans l'architecture conjointe. Un travail coopératif qui produit des biens structurels à la résolution à laquelle les opérateurs de l'architecture se couplent se lit comme coopératif.

Un travail déployé selon des motifs dont l'exécution continue contracte l'ensemble viable conjoint se lit comme la contraction parasitaire de l'architecture au site-de-travail. Le site architectural auquel le couplage de l'opérateur est extrait parasitairement par le détenteur d'une architecture institutionnelle à laquelle l'opérateur est structurellement contraint de participer.

Une clarification spécifique a sa place ici. Un contrat de travail n'est pas structurellement propre du seul fait qu'il est formellement volontaire.

Si les corridors alternatifs de l'opérateur sont structurellement rétrécis au point que le refus n'est

pas une trajectoire vivante, l'échange peut être institutionnellement consensuel tout en étant structurellement coercitif. Le logement. La faim. La dette. Les soins aux personnes à charge. Le statut d'immigration. Les contractions antérieures de l'architecture-de-couplage de l'opérateur par l'architecture plus large laissant l'opérateur sans position structurelle depuis laquelle le contrat pourrait en fait être refusé.

Le test structurel lit le corridor au site-de-travail, non seulement la signature institutionnelle. Là où le consentement formel recouvre une contrainte structurelle, la lecture structurelle lit la contrainte structurelle à la résolution où elle vit réellement.

L'opérateur au site-de-travail est l'opérateur dont la vie, les relations et le corridor final sont en jeu à chaque couplage que l'architecture-de-travail écrit. La lecture structurelle lit la contraction à la résolution de l'architecture. L'autorité de l'opérateur sur son propre travail n'est pas la question. Les conditions structurelles sous lesquelles le travail est exécuté sont la question.

Capital. Une détention de capital, ce sont des enregistrements accumulés de capacité-de-couplage antérieure qui peuvent être déployés pour produire une capacité-de-couplage supplémentaire. Elle s'exécute à travers la

provenance à la résolution des couplages antérieurs que suit l'accumulation.

Un capital dont l'accumulation suivait la propre capacité-de-couplage du détenteur se lit provenance-propre. Le travail du détenteur. Le risque du détenteur. La modélisation du détenteur.

Un capital dont l'accumulation suivait la contraction parasitaire des capacités-de-couplage d'autres opérateurs se lit provenance-défaillante. Un capital extrait à des conditions structurelles que les opérateurs ne pouvaient pas refuser. Un capital dont l'accumulation était institutionnellement contrainte plutôt que structurellement échangée.

La question de propagation s'exécute à la résolution de ce que le déploiement du capital produit dans l'architecture conjointe. Un capital déployé selon des motifs qui produisent une capacité-de-couplage coopérative à la résolution de l'architecture conjointe se lit propagation-coopérative. Un capital déployé selon des motifs qui contractent davantage les corridors des opérateurs dont l'accumulation du capital a été extraite se lit propagation-parasitaire. Le verdict structurel lit les deux.

Données. Une détention de données, ce sont des enregistrements des événements-de-couplage des opérateurs écrits dans les systèmes-d'enregistrement institutionnels de l'architecture. Elle est structurellement

distincte des classes antérieures parce que le contenu de l'enregistrement est lui-même un événement-de-couplage d'un opérateur.

La question de provenance s'exécute à la résolution de savoir si l'opérateur dont le couplage a produit les données a structurellement consenti à l'enregistrement à la résolution où les conditions institutionnelles de l'enregistrement étaient opérantes.

Des données dont l'enregistrement a été produit par l'engagement structurel de l'opérateur, avec les conditions institutionnelles de l'enregistrement que l'opérateur lisait au site de consentement, se lisent provenance-propre au site-de-l'opérateur.

Des données dont l'enregistrement a été produit sous des conditions structurelles que l'opérateur ne lisait pas se lisent provenance-défaillante à la résolution de l'opérateur. Collecte clandestine. Surveillance que l'architecture-de-couplage de l'opérateur n'enregistrait pas. Conditions institutionnelles dont la lecture était structurellement inaccessible à l'opérateur au site de consentement.

Le consentement aux données n'est pas structurellement propre du seul fait qu'une case a été cochée. L'opérateur doit pouvoir lire ce qui est enregistré. Quelles inférences peuvent être tirées de l'enregistrement. Quels transferts peuvent avoir lieu.

Quelle révocation reste structurellement disponible.
Ce que la propagation des données peut faire à
l'ensemble viable conjoint de l'opérateur.

Là où l'une quelconque de ces conditions
structurelles du consentement est illisible pour
l'opérateur au site de consentement, l'adéquation
institutionnelle du consentement ne règle pas la
question de provenance.

Deux classes de données compliquent davantage la
provenance.

Les données d'inférence — des enregistrements que
l'architecture institutionnelle produit à partir des
traces-de-couplage de l'opérateur sans que
l'opérateur produise ou reconnaisse directement
l'enregistrement inféré — s'exécutent à travers la
provenance différemment des données produites par
l'opérateur. L'architecture institutionnelle a effectué
un travail-de-couplage pour produire l'inférence.
L'inférence est en partie l'enregistrement de
l'institution. Mais l'inférence est aussi de
l'architecture-de-couplage de l'opérateur et
s'exécute à travers l'ensemble viable conjoint de
l'opérateur lorsqu'elle est déployée.

La lecture structurelle lit les données d'inférence
comme une forme-de-provenance mixte. Leur
exécution continue requiert à la fois l'autorité de
l'architecture institutionnelle sur le travail-

d'inférence et l'autorité structurelle de l'opérateur sur le déploiement de l'inférence à son site.

Les données de groupe — des enregistrements qui révèlent des motifs-de-couplage au sujet d'opérateurs qui n'ont jamais directement produit de couplage enregistré — compliquent la provenance parce que les données d'un opérateur peuvent s'écrire dans l'ensemble viable conjoint d'opérateurs dont l'autorité sur l'enregistrement est structurellement absente. Le test structurel lit ces complications au site-de-données. Le consentement procédural seul ne les règle pas.

La question de propagation s'exécute à la résolution de ce que la détention continue des données propage dans l'ensemble viable conjoint de l'opérateur.

Des données détenues coopérativement se lisent propagation-coopérative. Détenues sous des conditions institutionnelles que l'autorité de l'opérateur continue de lire. Déployées selon des motifs qui préservent l'ensemble viable conjoint de l'opérateur.

Des données détenues selon des motifs qui contractent l'ensemble viable conjoint de l'opérateur se lisent propagation-parasitaire. Déployées pour prédire le couplage de l'opérateur à des fins de ciblage parasitaire. Vendues à des architectures dont l'opérateur n'a pas consenti aux conditions institutionnelles. Utilisées pour écrire l'histoire-

d'enregistrement de l'opérateur dans une structure conjointe que l'architecture-de-couplage de l'opérateur ne peut pas lire.

La classe des données est contemporaine et structurellement inédite. Le test structurel s'exécute proprement au site-de-données même là où les architectures institutionnelles ont été lentes à installer des procédures de correction correspondantes.

Les brevets comme cas travaillé

La propriété intellectuelle est le cas contemporain où la lecture structurelle est la plus contestée. Le chapitre l'installe comme le cas travaillé à la résolution de la détention.

Un brevet est un enregistrement-de-revendication durable sur une sortie-d'enregistrement que le couplage d'un opérateur a produite. Quelqu'un a fait le travail. La modélisation. L'expérimentation. L'engagement structurel qui a produit une invention avec laquelle les opérateurs de l'architecture plus large peuvent maintenant se coupler au site-de-couplage-coopératif que l'invention permet. Le faire a été enregistré. L'enregistrement est maintenant détenu par l'opérateur qui a fait le travail, transférable par échange structurel.

La question de provenance s'exécute proprement au site-du-brevet dans de nombreux cas. Le brevet retrace la capacité-de-couplage qui a produit l'invention. Le propre travail, la modélisation, le risque, l'engagement structurel de l'inventeur.

Là où la provenance du brevet peut être contestée, l'échec-de-provenance s'exécute exactement à la résolution où l'échec s'est produit. La lecture structurelle lit l'échec à cette résolution. L'invention peut avoir été substantiellement produite par des conditions structurelles que l'architecture institutionnelle a fournies — recherche financée par des fonds publics, couplages antérieurs sur lesquels l'inventeur s'appuyait sans reconnaissance, contributions d'autres opérateurs dont les architectures-de-couplage n'étaient pas enregistrées par les conditions institutionnelles du brevet. Mais pour les inventions dont la provenance est la propre capacité-de-couplage de l'inventeur à son site, la provenance du brevet se lit proprement.

Les brevets sur les médicaments essentiels requièrent souvent les deux questions, non la seule propagation. L'enregistrement de l'invention peut retracer non seulement la modélisation privée de l'inventeur. Le financement public. L'infrastructure de recherche maintenue par des fonds publics. Les communs scientifiques antérieurs avec lesquels l'inventeur se couplait. Les échantillons biologiques que l'inventeur lisait. Les participants aux essais

dont les architectures-de-couplage ont fourni les données structurelles contre lesquelles l'invention a été testée. L'octroi de monopole par l'architecture institutionnelle qui convertit l'invention en un enregistrement portable, tout simplement.

Là où ces intrants structurels sont porteurs, la provenance est mixte avant même que la propagation soit lue. La lecture structurelle enregistre la provenance mixte à la résolution où les intrants structurels contributifs ont réellement contribué. L'autorité structurelle du titulaire-du-brevet sur l'invention est bornée par l'autorité structurelle des opérateurs et architectures contributifs que le couplage de l'inventeur lisait.

La question de propagation s'exécute moins proprement. Le brevet est un verrou structurel — l'engagement de l'architecture institutionnelle selon lequel le titulaire-du-brevet a une autorité structurelle sur le déploiement de l'invention pour une durée structurelle. Le verrou a des effets-de-propagation qui varient substantiellement selon le type structurel de l'invention.

Un brevet sur une invention structurellement non essentielle produit des effets de propagation-coopérative. Les opérateurs de l'architecture plus large n'en ont pas besoin pour l'exécution continue de leur ensemble viable conjoint. L'inventeur récupère la capacité-de-couplage investie dans la

production de l'invention. Le déverrouillage éventuel de l'invention au point d'arrivée structurel du brevet élargit la capacité-de-couplage de l'architecture conjointe à la résolution que l'invention permet. L'engagement institutionnel à honorer le verrou soutient l'invention coopérative continue à la résolution de l'architecture conjointe.

Un brevet sur une invention structurellement essentielle produit des effets de propagation-parasitaire à la résolution des opérateurs-dont-les-corridors-sont-verrouillés-hors. Les opérateurs de l'architecture plus large ont besoin de l'invention pour l'exécution continue de leur ensemble viable conjoint. Le verrou du brevet tarife l'invention au-delà de ce que les opérateurs dont les corridors la requièrent peuvent structurellement se permettre.

Même outil structurel. Propagation différente.
Verdict structurel différent.

La lecture structurelle lit chaque brevet à la résolution où la propagation du brevet vit réellement.

Les brevets sur les médicaments essentiels dont le verrou tarife les médicaments au-delà de ce que les opérateurs dont les corps les requièrent peuvent structurellement se permettre produisent une contraction parasitaire à la résolution des corps-d'opérateurs-affectés. La lecture structurelle refuse

ces conditions-de-brevet quel que soit le mandat légal de l'architecture institutionnelle.

Les brevets sur des inventions non essentielles dont le verrou soutient la récupération par l'inventeur de la capacité-de-couplage produisent une propagation coopérative. La lecture structurelle avalise ces conditions-de-brevet quel que soit tout refus rhétorique de la propriété intellectuelle en tant que catégorie.

Le brevet n'est pas le verdict. Le brevet est ce sur quoi le verdict est exécuté.

La lecture structurelle ne produit pas un programme de redistribution. Elle installe le test que toute redistribution doit satisfaire pour que la redistribution soit structurellement coopérative plutôt que parasitaire à un site différent.

Une redistribution dont la propre provenance et la propre propagation se lisent proprement est structurellement coopérative au site-de-redistribution. Une redistribution dont l'exécution continue produit une contraction parasitaire à l'ensemble viable conjoint est parasitaire quels que soient les engagements rhétoriques qui l'entourent. Le compte rendu structurel est symétrique.

Un bref paragraphe sur les classes adjacentes de propriété intellectuelle.

Le droit d'auteur exécute le même test. La provenance se lit à la création originelle. La propagation se lit à ce que la détention-du-droit-d'auteur propage dans l'architecture conjointe. La lecture structurelle lit chaque droit d'auteur à la résolution où sa propagation vit.

Les marques exécutent le même test. La provenance se lit à l'engagement originel du couplage commercial de l'architecture institutionnelle. La propagation se lit à ce que la détention-de-marque propage. La lecture structurelle lit chaque marque à la résolution où sa propagation vit.

Le chapitre ne travaille pas le droit d'auteur et la marque à la profondeur à laquelle il travaille les brevets. Le cas du brevet est structurellement le cas travaillé le plus propre pour la démonstration du test. Le lecteur exécute le test sur le droit d'auteur et la marque à son propre site.

Communs et détentions communautaires

Un commun n'est pas un substrat sans propriétaire. Un commun est une forme-de-détention dont la provenance et la propagation sont portées par une architecture conjointe plutôt que par un opérateur unique.

Le pâturage. Les systèmes d'eau. Les forêts. Les pêcheries. La capacité atmosphérique. Les enregistrements culturels. La langue. Le savoir scientifique. Les conditions structurelles du couplage conjoint de l'architecture numérique. Ceux-ci peuvent être structurellement détenus par une communauté, une institution, une lignée ou une architecture à l'échelle de l'espèce. L'autorité structurelle de la forme-de-détention est répartie à travers l'architecture conjointe plutôt que concentrée au site d'un opérateur unique.

La question de provenance s'exécute à la résolution du couplage conjoint qui a produit ou maintenu le commun.

La provenance d'un commun est propre là où le motif-de-couplage de l'architecture conjointe a produit le commun à des conditions structurelles dans lesquelles les opérateurs de l'architecture conjointe se couplaient.

La provenance d'un commun est défaillante là où le commun a été écrit par-dessus le couplage d'une architecture conjointe antérieure sans l'autorité structurelle de l'architecture antérieure à l'événement d'écriture.

L'enclôture d'un commun n'est pas un mélange-de-travail avec rien. C'est un transfert d'une détention conjointe à une détention exclusive. La lecture structurelle lit l'enclôture comme une

transformation-de-détention dont la propre question de provenance s'exécute à la résolution de savoir si le transfert préserve ou contracte la capacité-de-couplage de l'architecture conjointe à la résolution à laquelle le commun la détenait.

La question de propagation s'exécute à la résolution de savoir si la forme-de-détention préserve l'ensemble viable conjoint pour les opérateurs dont les corridors en dépendent.

Les détentions communautaires dont l'exécution continue préserve la capacité-de-couplage de l'architecture conjointe à la résolution des opérateurs-dont-les-corridors-en-dépendent se lisent propagation-coopérative.

Les détentions communautaires dont l'exécution continue a été capturée par le déploiement parasitaire de certains opérateurs aux corridors d'autres opérateurs se lisent propagation-parasitaire à la résolution-capturée.

Les détentions communautaires ne sont pas catégoriquement coopératives. Le test structurel s'exécute aux conditions structurelles effectives du motif-de-détention.

Un commun peut être capturé. Mal géré. Excluant. Parasitaire. La détention conjointe n'est pas l'innocence structurelle.

Des arrangements communautaires qui ont été écrits par-dessus des couplages antérieurs que l'architecture n'enregistrait pas. Des arrangements communautaires qui ont été institutionnellement capturés par certains opérateurs contre d'autres. Des arrangements communautaires dont l'exécution continue propage une contraction parasitaire à l'ensemble viable conjoint. Tous échouent au test aussi proprement que les détentions privées.

La lecture structurelle est cohérente avec ce que la littérature contemporaine sur la gouvernance-des-communs a articulé à travers la fin du vingtième et le début du vingt-et-unième siècle. Le cadrage de la détention-communautaire-comme-tragédie est empiriquement et structurellement faux à de nombreuses résolutions. Un éventail substantiel de détentions communautaires démontre une propagation coopérative sous des conditions structurelles spécifiques que les engagements institutionnels de l'architecture conjointe peuvent être conçus pour soutenir.

Le chapitre ne travaille pas la littérature sur la gouvernance-des-communs en pleine profondeur. Le lecteur exécute le test aux sites de détention-communautaire que le chapitre ne nomme pas.

Le seuil de propagation

La question de propagation renvoie à un seuil structurel. L'exécution exclusive continue d'une détention devient parasitaire à la résolution de l'ensemble viable conjoint à ce seuil. Le seuil requiert une spécification structurelle.

Le seuil de propagation est atteint là où l'exécution exclusive continue de la détention empêche d'autres opérateurs de maintenir ou d'élargir des corridors que l'architecture conjointe a une raison structurelle de préserver, et là où cet empêchement n'est pas structurellement requis pour la fonction coopérative de la détention.

Le seuil n'est pas l'envie. Le seuil n'est pas l'inégalité en tant que telle. Le seuil n'est pas le fait structurel que l'architecture-de-couplage d'un opérateur a accumulé plus d'enregistrements que celle d'un autre.

Le seuil est la contraction-de-corridor aux sites-de-couplage d'autres opérateurs produite par l'exécution exclusive continue de la détention, là où la contraction n'est pas structurellement requise pour que la détention fonctionne coopérativement à son propre site.

Une détention peut être substantiellement plus grande que la détention d'un autre opérateur sans franchir le seuil.

Une détention peut être petite à un site donné et franchir le seuil par le motif structurel de son accumulation à travers de nombreux sites.

Une détention peut être la seule source structurelle d'une capacité-de-couplage que les opérateurs de l'architecture plus large requièrent. Le seuil est atteint lorsque la tarification ou les conditions institutionnelles d'accès de la détention excluent du couplage coopératif avec elle les opérateurs dont les corridors requièrent la capacité-de-couplage.

La lecture structurelle lit chaque détention aux conditions structurelles de sa propagation effective. Non à la magnitude nominale de la détention.

Ceci est ce que le chapitre a appelé la propagation parasitaire. Ce n'est pas une affirmation sur la distribution en tant que telle. C'est une affirmation sur ce que l'exécution exclusive continue de la détention fait réellement à la résolution de l'ensemble viable conjoint.

Le compte rendu structurel ne prétend pas que chaque seuil peut être numériquement fixé à l'avance. Le compte rendu structurel installe ce que le seuil lit. La contraction de corridor. La propagation dans l'ensemble viable conjoint. La réversibilité. La disponibilité d'alternatives coopératives en lesquelles la détention pourrait être restructurée sans perdre sa fonction coopérative.

Les seuils opérationnels sont un travail institutionnel en aval. Les faits-de-seuil structurels sont ce à quoi ce travail doit répondre.

Héritage : au cas par cas

L'héritage est le site structurel auquel la provenance de la propriété se transmet vers l'avant à travers la clôture de la fenêtre d'un opérateur dans le corridor d'un autre.

Le débat contemporain a oscillé entre traiter l'héritage comme l'extension catégorique de l'autorité du détenteur antérieur et traiter l'héritage comme l'interruption catégorique de cette autorité. Ni l'un ni l'autre n'est le compte rendu structurel.

La lecture structurelle exécute chaque héritage à la résolution de la détention qu'il transfère.

L'héritage d'une détention dont la provenance et la propagation se lisent proprement au site du détenteur antérieur transmet la propriété vers l'avant à l'opérateur héritier.

L'héritage d'une détention dont la provenance était défaillante au site du détenteur antérieur ne guérit pas l'échec-de-provenance en se transférant à travers la clôture de la fenêtre du détenteur antérieur. La lecture structurelle lit l'échec à la même résolution à laquelle l'échec vivait

originellement. L'autorité structurelle de l'opérateur héritier est bornée par ce que l'autorité structurelle du détenteur antérieur était structurellement.

L'héritage d'une détention dont la propagation s'est déplacée à travers les conditions structurelles de l'histoire-d'enregistrement de l'architecture plus large requiert de lire la propagation à la résolution où l'héritage se produit. Non à la résolution où la détention a pris son origine.

La lecture structurelle ne refuse pas l'héritage en tant que catégorie. L'autorité du détenteur sur son propre couplage s'étend aux arrangements structurels auxquels le détenteur s'engage pour le corridor d'opérateurs dont le détenteur a couplé l'histoire-d'enregistrement — enfants, partenaires, communautés dans lesquelles l'architecture-de-couplage du détenteur a été écrite.

La lecture structurelle refuse bel et bien l'héritage dont l'effet de propagation sur l'ensemble viable conjoint plus large franchit le seuil structurel auquel l'accumulation à travers les générations devient elle-même une contraction parasitaire à la résolution de l'architecture conjointe. Le seuil est structurel, non stipulatif. Le seuil se situe à la résolution où la capacité continue de l'architecture conjointe à produire un couplage coopératif pour ses autres opérateurs est contractée par l'accumulation du motif-d'héritage.

Une conséquence. La lecture structurelle est plus prudente à l'égard des arrangements institutionnels d'héritage qui produisent une accumulation intergénérationnelle au-delà du seuil structurel qu'à l'égard des arrangements d'héritage qui opèrent à l'intérieur du seuil.

La lecture structurelle ne spécifie pas en détail l'implémentation institutionnelle du seuil. La question institutionnelle de savoir quels arrangements architecturaux spécifiques honorent le test structurel est le travail en aval de l'architecture plus large. Le fait structurel que le chapitre installe est que le seuil existe et est structurellement lisible.

La propriété comme motif-de-sillage durable

Le navire avance. Le sillage se forme. L'océan reçoit. Le sillage est le motif-d'enregistrement durable que le navire a produit. L'océan est ce contre quoi le sillage est tenu. La propriété est l'exécution continue du sillage tenue contre la capacité continue de l'océan à recevoir des sillages ultérieurs.

Un sillage dont le motif préserve la capacité de réception de l'océan est structurellement coopératif. Le sillage prend sa durée structurelle dans l'histoire-d'enregistrement de l'océan sans contracter la capacité de l'océan à recevoir des sillages ultérieurs.

Un sillage dont le motif contracte la capacité de réception de l'océan est parasitaire à la résolution-du-sillage. Le sillage prend plus de la capacité de l'océan que la structure conjointe de l'océan ne peut absorber. La contraction se propage dans les conditions structurelles à travers lesquelles les navires ultérieurs s'exécutent.

Le test structurel lit le motif-de-sillage à la résolution où le motif vit réellement.

Ceci est ce que le chapitre a décrit à travers le langage formel. La propriété est le sillage. Le détenteur est le navire. L'architecture conjointe est l'océan.

Le test structurel à la provenance lit l'origine du sillage. Le sillage était-il le propre motif-de-couplage du navire, ou le sillage a-t-il été écrit par-dessus un sillage antérieur sur lequel l'océan plus large fonctionnait ?

Le test structurel à la propagation lit l'exécution continue du sillage. Le sillage préserve-t-il la capacité de réception de l'océan, ou contracte-t-il la capacité à la résolution où les navires ultérieurs doivent opérer ?

Les deux tests s'exécutent ensemble. Le verdict lit la pire des deux.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte rendu structurel de la propriété à l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Il ne referme pas chaque question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de comment le test structurel est institutionnellement implémenté. Le chapitre installe le test. Les implémentations institutionnelles varient largement à travers les juridictions et les conditions structurelles.

La lecture structurelle ne produit pas un programme de redistribution. Elle ne spécifie pas une structure d'impôt foncier. Elle ne légifère pas de limites à l'héritage. Le choix par l'architecture institutionnelle de la procédure corrective pour la propriété que le test structurel refuse est le travail en aval de l'architecture plus large. Le chapitre suivant sur le droit installe la hiérarchie de correction que les procédures institutionnelles peuvent exécuter.

La deuxième est la question de ce que le test structurel produit à la frontière entre la mise-au-propre-de-la-provenance à travers un très long temps institutionnel et la propagation-coopérative à travers l'architecture conjointe présente.

Une détention dont la provenance remonte à un événement-de-prise structurellement lointain — cinq siècles, dix siècles, davantage — bute sur des

conditions structurelles où les architectures-de-couplage antérieures que l'événement-de-prise a compromises ne sont plus institutionnellement lisibles comme des architectures continues auxquelles les opérateurs de l'architecture plus large peuvent structurellement s'identifier.

La lecture structurelle lit l'échec-de-provenance comme structurellement réel même à de très longues échelles de temps. La question institutionnelle de comment le test s'exécute à des distances structurelles où la continuité des architectures-de-couplage antérieures a été institutionnellement interrompue est un travail ouvert que le chapitre ne prétend pas refermer.

La troisième est la question de comment le test structurel s'exécute aux biens structurels dont les architectures institutionnelles contemporaines ont été lentes à reconnaître la forme-de-détention.

Certains biens structurels ne s'exécutent pas proprement à travers les formes de propriété que l'architecture contemporaine honore. La capacité atmosphérique. La capacité-de-puits océanique. Les conditions-de-couplage biosphériques. Les conditions structurelles du couplage conjoint de l'architecture numérique.

Le test structurel lit à la résolution de la géométrie-de-conséquence. Quelle forme-de-détention est structurellement appropriée pour ces biens est sa

propre question institutionnelle. Le chapitre ne prétend pas la refermer. Les chapitres ultérieurs du volume sur l'environnement et sur l'allocation mondiale des ressources reprennent cette question. Le présent chapitre installe le test et note l'écart institutionnel comme un travail ouvert.

La quatrième est la question de comment le test structurel interagit avec les conditions structurelles d'un rétrécissement substantiel de corridor à la résolution de l'architecture conjointe.

Certains opérateurs sont tenus à des conditions de corridor étroit. Leur propre capacité-de-couplage a été structurellement supprimée à travers l'histoire-d'enregistrement. Les engagements institutionnels envers la propriété sur lesquels l'architecture plus large fonctionnait ont été écrits sous des conditions que les architectures-de-couplage de ces opérateurs n'enregistraient pas.

La lecture structurelle lit la contraction parasitaire de l'architecture à la résolution de l'opérateur. La question institutionnelle de comment la propriété doit s'exécuter sous des conditions où les engagements antérieurs de l'architecture sont eux-mêmes ce que le test structurel refuserait est son propre travail que le chapitre ne prétend pas refermer.

La cinquième est la question des biens structurels que le chapitre n'a pas classifiés en pleine

résolution. Le chapitre parcourt la terre, le travail, le capital, les données, les brevets, le droit d’auteur, la marque, l’héritage.

Les biens structurels que le chapitre ne nomme pas — détentions relationnelles, détentions communautaires, détentions institutionnelles, détentions dont la forme structurelle est elle-même contestée à la résolution contemporaine — s’exécutent à travers le test structurel que le chapitre a installé. Le chapitre ne prétend pas trancher chaque forme de propriété que l’architecture contemporaine honore. Le lecteur exécute le test sur les détentions que le chapitre ne nomme pas. L’universalité du chapitre est celle du lecteur, non la prétention du chapitre à une couverture exhaustive.

Si ceci est faux

Le chapitre installe cinq conditions de déclenchement auxquelles le compte rendu structurel de la propriété échoue.

APP-1.1 — Exhiber une forme de propriété dont la légitimité ne peut pas être exprimée comme provenance-de-capacité-de-couplage plus propagation coopérative.

Toute détention légitime est structurellement lisible comme un enregistrement de capacité-de-couplage

antérieure (provenance) dont l'exécution continue préserve ou étend l'ensemble viable conjoint (propagation). Les deux questions spécifient le test structurel à la résolution de la détention.

Si l'on peut exhiber une forme de propriété dont la légitimité structurelle ne peut pas être exprimée en ces termes — là où la lecture structurelle de la détention requiert des conditions que le chapitre n'a pas installées — alors l'installation centrale du chapitre est partielle. Le test structurel requiert alors des conditions alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

**APP-1.2 — Montrer que la distinction
parasitaire / coopérative n'est pas
structurellement mesurable au site de
propagation.**

L'effet-de-propagation d'une détention sur l'ensemble viable conjoint est structurellement mesurable en principe. La mesure est spécifiable à la résolution où la propagation vit réellement, même là où la mesure opérationnelle est difficile en pratique.

Si l'on peut montrer que la distinction est structurellement non mesurable par principe — non pas simplement contestée politiquement, difficile sur le plan probatoire ou institutionnellement gênante, mais structurellement sous-déterminée à toute résolution que le chapitre exige — alors la seconde

question échoue en tant que test structurel.
L'installation centrale du chapitre requiert alors des conditions alternatives.

APP-1.3 — Démontrer que l'héritage sectionne structurellement la provenance.

L'héritage reporte le statut-de-provenance du détenteur antérieur dans la détention de l'opérateur héritier. La défaillance-de-provenance sur le site du détenteur antérieur se poursuit dans la détention héritée plutôt que de se cicatriser à travers la fermeture de la fenêtre du détenteur antérieur.

Si l'on peut montrer que l'héritage sectionne structurellement la provenance — si les conditions structurelles de la fermeture de la fenêtre d'un opérateur dans le corridor d'un autre interrompent structurellement le suivi-de-provenance que le chapitre exige — alors le compte rendu de l'héritage donné par le chapitre est faux. La lecture structurelle aux détentions intergénérationnelles requiert alors des conditions alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-1.4 — Produire une forme de propriété largement acceptée dont le modèle ne peut fonder la légitimité.

Le test structurel s'applique à toute forme de propriété que l'architecture contemporaine honore.

Le test produit un verdict structurel sur le site de chaque forme, même là où le chapitre ne travaille pas la forme à pleine profondeur.

Si l'on peut exhiber une forme de propriété largement acceptée dont la légitimité ne peut être lue à travers la provenance, la propagation, la détention conjointe, la détention communautaire, ou toute combinaison des conditions structurelles que le chapitre a installées — et où la légitimité de la forme n'est pas simplement une reconnaissance institutionnelle mais est structurellement réelle à la résolution de l'architecture conjointe — alors la lecture du champ de la propriété donnée par le chapitre est partielle. Le test structurel doit alors accueillir des formes de propriété dont le chapitre n'a pas spécifié les conditions structurelles.

APP-1.5 — Montrer que le test ratifie la distribution actuelle par défaut.

Le test structurel lit la provenance et la propagation à chaque détention. Le verdict est structurellement distinct de la reconnaissance de la détention par l'architecture institutionnelle à l'instant présent.

Si l'on peut montrer que le test ratifie la distribution actuelle par défaut — si la lecture structurelle aux détentions dont la reconnaissance institutionnelle est contemporaine converge toujours vers un verdict-coopératif indépendamment des défaillances-de-

provenance ou du parasitisme-de-propagation que les conditions structurelles contiennent effectivement — alors le chapitre n’a pas installé un test structurel. Le chapitre a installé une ratification institutionnelle habillée d’un vocabulaire structurel.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l’une d’elles échoue. Le chapitre est juste si toutes les cinq tiennent.

Clôture

Une revendication de propriété qui suit la capacité-de-couplage antérieure et se propage coopérativement dans la structure conjointe est structurellement valide.

Une revendication de propriété dont la provenance est la contraction parasitaire de la fenêtre d’un autre, ou dont la continuation contracte parasitairement l’ensemble viable conjoint, est structurellement parasitaire, qu’elle soit légale ou non.

La loi peut ratifier des détentions parasites, et l’a souvent fait. Le compte rendu structurel distingue les deux même quand la loi ne le peut pas.

Le chapitre a installé le test une fois. Chaque chapitre qui suit y fait référence.

La loi lit la géométrie-de-conséquence des enregistrements dont a traité le chapitre sur la propriété. L'économie lit ce que les schémas-de-détention coopératifs ou parasites produisent à l'échelle d'allocation-des-ressources de l'architecture. L'intendance environnementale lit ce que le test structurel produit aux couplages-de-substrat que les formes de propriété conventionnelles ont tardé à enregistrer.

La force collective lit ce qu'est structurellement l'autorité structurelle de l'architecture conjointe lorsque les engagements institutionnels de l'architecture envers la propriété ont eux-mêmes inscrit des conditions parasites dans la structure conjointe. L'allocation mondiale des ressources lit ce que le test structurel produit à la plus grande résolution de l'architecture conjointe.

Chaque chapitre hérite du test que le présent chapitre a installé et l'applique à sa propre échelle.

Le navire avance. Le sillage se forme. L'océan reçoit. La détention est ce qu'est structurellement le sillage.

Le chapitre 2 lit la géométrie-de-conséquence de la façon dont les enregistrements de propriété se propagent de manière nuisible à travers l'ensemble viable conjoint.

Chapitre 2 — L'architecture de la loi

Un tort a été commis. Une personne est accusée. Une communauté attend une réponse. La plus vieille question de la civilisation : quelle est la réponse qui n'est pas la vengeance ?

Voici le compte rendu structurel de la loi.

La loi n'est pas un texte légiféré. La loi est la géométrie-de-conséquence de la façon dont une action se propage à travers l'ensemble-d'enregistrements conjoint.

Toute action préserve, étend ou contracte l'ensemble viable conjoint. Toute contraction parasitaire admet une correction structurelle. L'ampleur de la correction est fixée par ce que la contraction a effectivement été. La correction restabilise la structure conjointe à la résolution où la contraction s'est produite.

Le chapitre installe cinq niveaux de correction, ordonnés par coût structurel. L'engagement structurel est l'intervention minimale suffisante pour restabiliser la structure.

Ce qui suit est un test structurel. Pas une proposition de réforme de la justice pénale. Pas une ligne

directrice de détermination de la peine. Pas un manuel de procédure institutionnelle. Pas un manuel de jurisprudence.

La pratique juridique a son propre travail. Les tribunaux. Les statuts. La procédure probatoire. Le contrôle juridictionnel. Le pouvoir discrétionnaire du parquet. La plaidoirie de la défense. La convocation de justice restaurative. Les magistrats. Les tribunaux administratifs. L'application réglementaire. Le contentieux civil. L'architecture institutionnelle de toute juridiction spécifique. Chacun est le travail en aval de l'architecture plus large. Le compte rendu structurel n'en remplace aucun.

Le texte légiféré importe. Il est un enregistrement institutionnel à travers lequel l'architecture tente de stabiliser la correction. Il n'est pas rien. Et il n'est pas la source structurelle.

Ce que le compte rendu structurel spécifie, c'est la géométrie-de-conséquence que la pratique juridique doit lire sur le site-du-tort. Les procédures institutionnelles que la pratique exécute sont le travail en aval de l'architecture plus large. Le compte rendu structurel les laisse à la pratique.

Ceci est le deuxième chapitre de Ø Applications. Le premier a installé la propriété comme un enregistrement-de-revendication durable sur la capacité-de-couplage, l'accès-au-substrat ou la production-d'enregistrement. La provenance et la

propagation sont les deux questions structurelles auxquelles toute détention doit répondre.

Le présent chapitre installe la loi comme la géométrie-de-conséquence des enregistrements dont a traité le chapitre sur la propriété.

Là où la propriété lit ce qu'est l'enregistrement, la loi lit ce qui arrive lorsque l'enregistrement se propage de manière nuisible dans l'architecture-de-couplage de la fenêtre d'un autre.

Chaque chapitre qui suit fait référence à la hiérarchie de correction installée ici. Chaque chapitre de bioéthique. Les chapitres sur l'environnement, sur la force collective, sur l'allocation mondiale des ressources.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que la loi est ce que les législateurs couchent par écrit, point final, et que le compte rendu structurel que ce volume a donné n'a rien à ajouter.

Le dire est lui-même un acte d'un opérateur. La vie propre de l'opérateur est, à cet instant, tenue à l'intérieur d'une architecture corrective.

L'architecture-de-couplage de l'opérateur a inscrit dans cette architecture corrective tout au long de l'histoire-d'enregistrement de l'opérateur.

Chaque engagement que le lecteur a pris porte des conséquences que l'architecture-de-couplage d'un autre opérateur doit absorber ou refuser. Chaque engagement qu'un autre opérateur a pris porte des conséquences que l'architecture-de-couplage du lecteur absorbe ou refuse.

Le lecteur a déjà participé à la géométrie-de-conséquence dont traite le chapitre. Il a été corrigé. Il a corrigé un autre. Il a vu la correction opérer à toutes les échelles, de la famille à la civilisation.

La question de ce qu'est structurellement la structure de la correction est la question de l'architecture à l'intérieur de laquelle le lecteur se trouve déjà.

Le chapitre ne produit pas un refus catégorique de la pratique juridique contemporaine. Il ne produit pas un endossement catégorique de la pratique juridique contemporaine. Ce qu'il produit, c'est le test structurel que toute pratique juridique doit satisfaire si ses corrections doivent se lire comme restabilisantes plutôt que comme une contraction parasitaire supplémentaire.

Là où la pratique contemporaine satisfait le test, la pratique est structurellement légitime.

Là où la pratique contemporaine échoue au test — là où les corrections imposées par l'architecture plus large contractent elles-mêmes l'ensemble viable

conjoint plutôt que de le restaurer — la pratique est structurellement parasitaire, indépendamment de tout mandat légal.

La loi peut être parasitaire. Le chapitre installe le test qui distingue les cas.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le chapitre précédent a installé la propriété. La propriété est la revendication structurelle sur un enregistrement portable et durable de capacité-de-couplage antérieure. Deux questions structurelles spécifient le test.

Provenance — l'enregistrement suivait-il effectivement une capacité-de-couplage antérieure, ou a-t-il été inscrit par-dessus l'enregistrement antérieur de quelqu'un d'autre ?

Propagation — que propage la détention dans l'ensemble viable conjoint ?

Le chapitre hérite directement du test de la propriété. Beaucoup des torts que la loi doit lire sont des torts dont la structure passe par la propriété. Le vol. La fraude. La rupture de contrat. Le dommage à un terrain ou à des bâtiments. La contrefaçon de brevets dont la propagation était déjà coopérative.

Le chapitre prend le test de la propriété tel qu'installé et lit ce qui arrive lorsque le couplage d'un opérateur se propage dans celui d'un autre à un coût structurel.

Le chapitre du volume précédent sur le problème du mal a installé les catégories de la souffrance. Contraction parasitaire. Coût structurel non parasitaire. Dommage mixte. La réponse structurelle a été dérivée de l'opérateurité, de l'auto-enregistrement valencé, de l'un-intérieur et de l'ensemble viable conjoint.

Le chapitre hérite des catégories.

Une contraction que le couplage d'un autre opérateur produit dans l'ensemble viable conjoint du lecteur est parasitaire là où l'opérateur producteur aurait pu s'engager autrement. Elle est un coût structurel non parasitaire là où l'opérateur producteur agissait par nécessité structurelle. Un enfant qui court sur la route. Un corps qui passe à travers la glace. Un couplage qui a propagé des conséquences non intentionnelles que l'opérateur producteur ne pouvait pas anticiper.

La loi doit lire la différence. Le compte rendu structurel installe la lecture.

Le chapitre du volume précédent sur le choix a installé l'architecture de l'opérateur. La capacité-de-surpassement aux sites-de-couplage où l'espace-de-

trajectoire est large. La distinction structurelle entre la capacité-de-surpassement exercée et la capacité-de-surpassement effondrée sous un corridor rétréci.

Le chapitre en hérite directement. La réponse de la loi au tort dépend de la capacité-de-surpassement de l'opérateur producteur-de-tort sur le site-de-couplage. Intacte, partiellement intacte ou effondrée. La correction que le compte rendu structurel installe lit chacune à la résolution où la capacité-de-surpassement a effectivement vécu.

Le travail du volume précédent sur la physique des ondulations est opératoire tout au long du chapitre. Un tort se propage à travers l'architecture conjointe comme une ondulation. L'énergie de l'ondulation trouve la pente. Elle s'accumule aux drains vers lesquels la structure s'incline le plus abruptement. La structure de l'architecture détermine où l'ondulation atterrit. L'ondulation ne choisit pas.

Une civilisation dont l'architecture s'incline vers des corridors déjà rétrécis y accumulera les ondulations, indépendamment de l'origine du tort. Le chapitre prend la physique des ondulations telle qu'installée et lit ce que la correction doit structurellement faire aux pentes architecturales que les ondulations ont trouvées.

Les quatre conditions du substrat, comprimées.

S est la symétrie, le registre structurel auquel deux configurations peuvent être lues comme la même sorte de chose.

B est la rupture, la condition structurelle sous laquelle la symétrie peut être brisée en les asymétries qui permettent que quoi que ce soit arrive.

R est la persistance-d'enregistrement, l'irréversibilité qui maintient les conséquences de la rupture à travers le temps.

C est la contrainte, la propagation bornée qui empêche les conséquences de la rupture d'arriver partout à la fois.

{S, B, R, C} s'exécute à chaque site-de-couplage, y compris le site-de-couplage-du-tort, y compris le site-de-couplage-de-la-correction, y compris l'architecture institutionnelle qui installe les corrections. Le chapitre n'a pas d'autres ingrédients.

Ce que la question demandait

La question de ce qu'est structurellement la réponse au tort a été posée dans toute civilisation ayant produit des enregistrements assez denses pour être lus.

Les premières traditions juridiques ont installé la loi comme décret divin. La règle fournie par une source

structurellement externe. Couchée par écrit par les dirigeants en tant qu'agents de la source. Appliquée par les officiels de l'architecture.

La tradition du décret tient que la loi est ce qui est écrit. La question de savoir pourquoi l'écrit est correct est renvoyée à la source.

La tradition a duré des millénaires. Elle demeure l'engagement opératoire de lignées civilisationnelles substantielles.

Ce qu'elle capture correctement, c'est que la loi ne peut être l'engagement opératoire du seul opérateur auquel la loi est appliquée. La loi doit être structurellement externe en un sens structurellement spécifiable.

Là où la tradition est en défaut pour le compte rendu structurel, c'est en renvoyant l'externalité à une source dont la justesse ne peut être testée.

La lecture structurelle convient que la loi est structurellement externe. Elle installe l'externalité dans la géométrie-de-conséquence de la structure conjointe. Non dans le décret d'une quelconque source-d'engagement.

Le treizième siècle a installé le droit naturel comme la réponse occidentale dominante. La loi est la structure rationnelle de ce qui est bon pour les corps

et les âmes des humains. Dérivable par la raison à partir de la structure de la nature humaine.

La tradition du droit naturel capture correctement que la loi doit être dérivable de quelque chose de stable. Les engagements juridiques ne peuvent être arbitraires s'ils doivent être des engagements juridiques.

Là où la tradition est en défaut pour le compte rendu structurel, c'est en situant la stabilité dans la nature humaine lue comme une essence fixe.

La lecture structurelle lit la stabilité dans $\{S, B, R, C\}$ à la résolution de l'architecture conjointe. Non dans la nature humaine lue comme essence.

Les deux lectures convergent sur l'exigence de dérivabilité structurelle. Elles divergent sur ce dont procède la dérivabilité.

Le dix-septième siècle a installé la loi comme un contrat. La loi est ce que des opérateurs rationnels accepteraient s'ils devaient construire l'architecture à partir d'un point de départ structurel.

La tradition du contrat capture correctement que la loi doit être la structure de l'architecture plus large pour les opérateurs qui s'y trouvent. Les engagements des opérateurs les uns envers les autres sont porteurs.

Là où la tradition est en défaut pour le compte rendu structurel, c'est en produisant le contrat sur un site hypothétique qu'aucun opérateur n'occupe effectivement.

La lecture structurelle lit la structure conjointe à l'intérieur de laquelle les opérateurs sont en fait déjà couplés. Non un site hypothétique qu'aucun opérateur ne pourrait en fait atteindre.

L'accord que la tradition du contrat imaginait est l'ensemble viable conjoint que la lecture structurelle lit. Mais la lecture structurelle le lit comme la structure réelle à travers laquelle les opérateurs se couplent. Non comme un choix contrefactuel que les opérateurs auraient fait.

Le dix-neuvième siècle a installé la loi comme commandement. La loi est ce que l'autorité politique ordonne. La validité de l'ordre est fondée dans le fait institutionnel que l'autorité est reconnue.

La tradition du commandement capture correctement que la loi doit être exécutoire. Des engagements juridiques sans architecture institutionnelle pour leur exécution ne fonctionnent pas comme des engagements.

Là où la tradition est en défaut pour le compte rendu structurel, c'est en sectionnant la légitimité de l'ordre de la structure des conséquences que l'ordre produit.

Un commandement dont l'exécution contracte l'ensemble viable conjoint est structurellement parasitaire, indépendamment de la reconnaissance institutionnelle qui le soutient.

La lecture structurelle lit les commandements à la résolution où vivent les conséquences. La tradition du commandement lit les commandements à la résolution où vit la reconnaissance.

La fin du vingtième siècle a installé la justice restaurative comme tradition corrective. Contre la tradition rétributive dominante. Le tort devrait être traité en restaurant les relations que le tort a endommagées. Non en infligeant la souffrance au producteur-du-tort.

La tradition capture correctement un fait structurel. La correction à la géométrie-de-conséquence du tort produit une restabilisation structurelle. La correction calibrée sur la souffrance que le producteur-du-tort doit recevoir ne le fait pas.

Là où la tradition est en défaut pour le compte rendu structurel, c'est en traitant la restauration comme la réponse catégorique.

Certains torts ne peuvent être restaurés à la résolution où ils se sont produits. La mort ne peut être défaite. La prédation soutenue ne peut être effacée.

Dans certains cas structurels, l'architecture plus large doit produire des corrections qui protègent les couplages futurs du couplage continu du producteur-du-tort. Indépendamment de la disponibilité de la restauration.

La lecture structurelle convient que la restauration est la première correction que la géométrie produit. Elle lit les niveaux ultérieurs que la géométrie produit là où la restauration n'est pas suffisante ou pas disponible.

Cinq traditions. Cinq traits structurels de ce qu'est la loi.

Le chapitre prend chacune dans sa version la plus forte et situe chacune dans les conditions structurelles que $\{S, B, R, C\}$ produisent lorsque les enregistrements de l'architecture conjointe se propagent de manière nuisible dans le couplage d'un autre opérateur.

La loi est géométrie-de-conséquence. Le chapitre installe la géométrie.

La loi comme géométrie de conséquence, non comme texte légiféré

Le compte rendu structurel de la loi commence par ce qu'est structurellement une action. Un opérateur

s'engage dans un couplage. L'engagement inscrit un enregistrement dans l'architecture conjointe.

L'enregistrement se propage. À travers l'architecture propre de l'opérateur. À travers les architectures des opérateurs que l'enregistrement atteint. À travers la structure conjointe plus large que $\{S, B, R, C\}$ produisent.

La propagation soit préserve l'ensemble viable conjoint, soit le contracte.

Là où la propagation contracte l'ensemble viable conjoint, l'action a produit un tort.

Là où la propagation préserve ou étend l'ensemble viable conjoint, l'action n'a produit aucun tort. Ou a produit un effet coopératif.

La classification n'est pas normative. Elle est structurelle.

L'ensemble viable conjoint est l'ensemble des trajectoires auxquelles les opérateurs de l'architecture peuvent ensemble s'engager sans que d'autres défaillances-de-couplage produisent une contraction parasitaire supplémentaire.

L'ensemble est fini. Ses dimensions sont lues aux résolutions à travers lesquelles les opérateurs se couplent. L'effet d'une action sur l'ensemble est structurellement mesurable à ces résolutions, même

là où la mesure est opérationnellement difficile en pratique.

Un vol contracte l'ensemble viable conjoint à la résolution de la capacité-de-couplage antérieure de la propriété. Une fraude contracte l'ensemble à la résolution de la confiance sur laquelle fonctionnaient les engagements de l'architecture. Un meurtre contracte l'ensemble à la résolution de l'opérateur dont la fenêtre a été fermée. Une pollution contracte l'ensemble à la résolution du substrat dont les corps de l'architecture ont besoin.

Chacun est lu à sa propre résolution. Chacun est un fait structurel, non un prononcé législatif.

Voici le fait structurel que le chapitre exige.

La loi est ce que fait l'architecture conjointe pour maintenir viable l'ensemble viable conjoint face aux actions qui le contractent.

La loi n'est pas les engagements de l'architecture plus large envers ses opérateurs. La loi est la correction structurelle, par l'architecture plus large, des contractions que les engagements des opérateurs produisent.

Une conséquence. Beaucoup de choses que la pratique contemporaine traite comme des questions distinctes sont structurellement une seule question.

Le civil et le pénal sont deux catégories institutionnelles que la lecture structurelle n'exige pas. La lecture structurelle lit la contraction. Le choix de procédure de l'architecture institutionnelle pour la traiter est un travail en aval.

Action civile. Poursuite pénale. Application réglementaire. Correction administrative. Processus restauratif. Tribunal administratif. Chacune est une procédure qu'exécute l'architecture plus large. Chacune porte ses propres conditions institutionnelles de transparence, de contestabilité et d'audit des biais. La lecture structurelle lit alors à la résolution de la procédure.

Le droit public et le droit privé sont deux catégories institutionnelles que la lecture structurelle n'exige pas. La lecture structurelle lit l'ensemble viable conjoint. La distinction de l'architecture entre contractions publiques et privées est le travail en aval de l'architecture institutionnelle.

Le compte rendu structurel ne s'engage pas d'avance envers une quelconque taxonomie institutionnelle spécifique.

Une conséquence supplémentaire. La légitimité de la loi passe par la structure des conséquences que la loi produit. Non par la source de l'autorité législative.

Un statut qui produit une contraction parasitaire à l'ensemble viable conjoint lorsqu'il est appliqué est

structurellement parasitaire. Indépendamment du fait qu'il ait été adopté par un corps que l'architecture plus large reconnaît comme légitime.

Une correction qui restabilise l'ensemble viable conjoint est structurellement légitime. Indépendamment du fait que sa source soit reconnue par une quelconque architecture institutionnelle spécifique.

La lecture structurelle ne refuse pas les architectures institutionnelles sur lesquelles fonctionne la pratique juridique contemporaine. Elle lit les conséquences que la loi produit effectivement. Elle situe la légitimité dans les conséquences, non dans la source formelle.

Cet engagement n'autorise pas l'application privée hors de la responsabilité institutionnelle.

La lecture structurelle distingue la légitimité structurelle de la reconnaissance institutionnelle. Elle n'autorise pas les opérateurs à mettre en œuvre des corrections sur leur propre lecture structurelle sans procédure institutionnelle. Sans discipline probatoire. Sans contestabilité. Sans responsabilité en cas d'erreur.

Le compte rendu structurel nomme ce que la pratique juridique doit lire. Les procédures de l'architecture institutionnelle sont les conditions en aval de l'architecture plus large dont la lecture

structurelle dépend, et non celles dont elle se dispense.

Les tribunaux. Les normes probatoires. La plaidoirie de la défense. Le contrôle en appel. Les conditions structurelles sous lesquelles l'action-de-correction de tout opérateur passe par des canaux institutionnels plutôt que de les contourner.

Le justicierisme, c'est l'opérateur qui exécute une correction hors des procédures institutionnelles que la lecture structurelle installe comme les conditions structurelles de l'exécution des corrections tout court. Le compte rendu structurel refuse le justicierisme exactement à la résolution institutionnelle.

Ceci est structurellement assez important pour être nommé avec soin.

Aucun législateur ne crée le besoin structurel de correction. La géométrie produit ce besoin.

Les législateurs, les tribunaux, les tribunaux administratifs et l'architecture institutionnelle plus large créent les formes institutionnelles à travers lesquelles ce besoin est lu, appliqué et révisé. Ces formes peuvent elles-mêmes réussir ou échouer structurellement à la résolution où la géométrie fait son travail.

Le compte rendu structurel ne refuse pas le texte légiféré. Il situe le texte légiféré comme un enregistrement institutionnel. L'enregistrement est ce que l'architecture utilise pour stabiliser la correction dont la géométrie a produit le besoin.

Les procédures démocratiques et constitutionnelles ne sont pas structurellement sans rapport avec le compte rendu du chapitre. Elles sont des technologies institutionnelles. Elles rendent contestables les lectures du tort et de la correction par l'architecture. Révisables. Responsables devant les opérateurs qui vivent sous elles.

Elles ne sont pas à elles seules la source structurelle de la légitimité.

Un statut adopté démocratiquement peut tout de même être parasite à la résolution de l'ensemble viable conjoint. Un droit constitutionnellement retranché peut tout de même être coopératif ou parasite selon la façon dont il se propage.

Mais la contestabilité démocratique et la contrainte constitutionnelle comptent parmi les mécanismes institutionnels connus les plus robustes pour maintenir les lectures juridiques exposées à la correction.

Le compte rendu structurel les lit comme des mises en œuvre institutionnelles des conditions de transparence, de contestabilité et d'audit des biais

que le chapitre installe comme des conditions architecturales à part entière.

Leur présence soutient une pratique juridique coopérative. Leur absence rend une pratique juridique parasitaire plus probable. Ni la présence ni l'absence ne règlent le verdict structurel à une quelconque lecture spécifique.

Ceci sera peu familier aux lecteurs dont le modèle de la loi commence par le texte législatif et demande comment le texte doit être appliqué.

La lecture structurelle commence par la géométrie-de-conséquence. Elle demande quelles corrections la géométrie produit.

Le texte législatif, là où il opère, est une mise en œuvre institutionnelle de ces corrections. Non leur source structurelle.

Toute contraction ne devient pas correction juridique

Une clarification spécifique a sa place sur le site-d'installation-structurelle, avant que la hiérarchie de correction ne s'exécute. Toute contraction ne devient pas correction juridique.

Certaines contractions sont des coûts structurels non parasites que le schéma-de-couplage de

l'architecture conjointe produit dans le cours ordinaire des opérateurs qui se couplent les uns avec les autres. La lecture structurelle les lit comme un coût structurel. La hiérarchie de correction ne s'exécute pas.

Certaines contractions sont des accidents tragiques dont les conditions structurelles ne sont attribuables à la décision-de-couplage d'aucun opérateur d'une manière que la hiérarchie de correction puisse lire. L'architecture institutionnelle peut organiser des soins, un soutien ou une compensation. Mais la lecture structurelle ne produit pas de verdict-de-correction contre un quelconque opérateur.

Certaines contractions sont des blessures interpersonnelles en deçà de la résolution où la correction institutionnelle peut s'exécuter sans produire une contraction plus grande que l'originale. Douleur relationnelle. Confiance rompue à des échelles intimes. Ruptures sociales dont la correction doit passer par les architectures-de-couplage propres des opérateurs plutôt que par les procédures-de-correction institutionnelles de l'architecture conjointe.

Certaines contractions sont des blessures morales que l'architecture institutionnelle ne peut corriger sans produire, dans la tentative, une contraction parasitaire à l'architecture-de-couplage de l'opérateur.

La loi commence à trois conditions structurelles. La contraction est structurellement attribuable à la décision-de-couplage d'un opérateur, ou à la décision-de-couplage d'une institution à la résolution où l'autorité de l'institution peut être lue. La contraction est institutionnellement lisible à la résolution où les procédures-de-correction de l'architecture peuvent s'exécuter. La correction peut être appliquée sans imposer un coût parasitaire plus élevé que la contraction à laquelle elle répond.

Le compte rendu structurel ne transforme pas toute douleur en revendication juridique. Le compte rendu structurel lit quelles contractions l'architecture conjointe à l'autorité structurelle et la capacité structurelle de corriger. Le reste s'exécute aux résolutions où elles vivent effectivement.

La culpabilité comme capacité-de-surpassement sur le site-du-tort

La hiérarchie de correction lit ensemble deux faits structurels à chaque site-du-tort. Ce qu'a été la contraction. Ce qu'a été la capacité-de-surpassement de l'opérateur au couplage qui a produit la contraction.

La conséquence seule ne règle pas la correction.

L'intention, l'imprudence, la négligence, l'accident et l'incapacité sont des noms institutionnels pour des

différences de capacité-de-surpassement et de prévisibilité sur le site-de-couplage-du-tort.

Intention. L'opérateur a modélisé la contraction sur le site-du-tort et s'est engagé vers elle. La capacité-de-surpassement était opératoire. L'opérateur a choisi l'engagement contractant, le coût structurel de la contraction étant lisible sur le site de l'opérateur.

Imprudence. L'opérateur a modélisé un risque-de-contraction substantiel sur le site-du-tort et s'est engagé malgré lui. La capacité-de-surpassement était opératoire. L'opérateur a choisi l'engagement avec un risque-de-contraction moins spécifique mais structurellement lisible sur le site de l'opérateur.

Négligence. L'opérateur a manqué à modéliser un risque-de-contraction sur le site-du-tort que sa position structurelle lui imposait de modéliser. La capacité-de-surpassement était opératoire pour la modélisation qui n'a pas eu lieu. Le défaut-de-modélisation est le site structurellement lisible auquel la hiérarchie de correction lit la décision-de-couplage de l'opérateur.

Accident. La contraction s'est produite sans modélisation en direct et sans prévisibilité structurellement requise. La capacité-de-surpassement pouvait être opératoire sur des sites adjacents mais ne lisait pas la contraction sur le site-du-tort.

Incapacité. La capacité-de-surpassement de l'opérateur était effondrée ou matériellement compromise sur le site-du-tort lui-même. Substance. Maladie. Compulsion structurelle. Corridor structurellement rétréci. Le couplage de l'opérateur sur le site-du-tort ne s'exécutait pas du tout avec une capacité-de-surpassement.

La hiérarchie à cinq niveaux lit la capacité-de-surpassement conjointement avec la contraction.

Une conséquence dont le producteur-du-tort portait la pleine capacité-de-surpassement se lit à la résolution qu'installe la contraction-choisie de cet opérateur.

Une conséquence dont la capacité-de-surpassement du producteur-du-tort était structurellement absente sur le site-du-tort se lit à la résolution où les conditions plus larges de l'architecture ont produit l'absence. La correction peut tout de même s'exécuter sur le site de l'opérateur pour la restitution et le ré-élargissement. Mais la responsabilité structurelle de l'architecture pour les conditions de l'absence est aussi l'une des lectures de la hiérarchie de correction.

Les procédures de l'architecture institutionnelle pour distinguer l'intention, l'imprudence, la négligence, l'accident et l'incapacité sont les mises en œuvre institutionnelles de la lecture structurelle

que le chapitre installe. La lecture structurelle est ce à quoi ces procédures doivent répondre.

La hiérarchie de correction à cinq niveaux

La lecture structurelle produit cinq niveaux de correction, ordonnés par coût structurel.

Chaque niveau est ce que fait l'architecture conjointe pour restabiliser l'ensemble viable conjoint à une résolution différente de contraction.

La hiérarchie est la forme structurelle que prend la loi à l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Les mises en œuvre institutionnelles varient selon les juridictions. L'ordonnancement structurel tient partout.

Niveau un — restitution. La contraction est réversible. Le producteur-du-tort rend entier l'ensemble viable conjoint de l'opérateur contracté à la résolution où il a été contracté. La propriété volée est restituée. L'enregistrement dénaturé est corrigé. Le dommage au bâtiment est réparé. Le salaire retenu est versé.

La restitution est la correction structurellement la moins coûteuse. Elle agit directement à la résolution

où la contraction s'est produite. Elle restaure l'architecture à la configuration antérieure.

Là où la contraction est réversible et où la capacité-de-couplage du producteur-du-tort est intacte, la restitution est la correction structurelle que la géométrie produit.

Niveau deux — restriction. La contraction n'est pas pleinement réversible au seul niveau un. Le couplage continu du producteur-du-tort porte un risque structurel de contraction supplémentaire. L'architecture plus large restreint le couplage du producteur-du-tort à la résolution spécifique où la contraction supplémentaire se produirait.

Une licence est retenue. Une voie-de-couplage est contrainte. Le producteur-du-tort continue d'opérer au sein de l'architecture plus large mais avec la résolution du risque atténuée par la restriction.

La restriction est structurellement plus lourde que la restitution. Elle contraint le couplage futur plutôt que de renverser le couplage passé. Mais elle est plus légère que les niveaux qui suivent. Le producteur-du-tort demeure couplé avec l'architecture plus large à travers la plupart des résolutions.

Niveau trois — séparation. Le couplage continu du producteur-du-tort sur le site présent ne

peut être accueilli sans risque par la seule restriction. L'architecture plus large sépare le producteur-du-tort du site-de-couplage pour une durée structurelle.

La durée est structurellement calibrée. À la résolution de la contraction. Et à ce que la lecture, par l'architecture plus large, de l'architecture-de-couplage du producteur-du-tort indique comme devant restabiliser l'ensemble viable conjoint.

La séparation est plus lourde que la restriction. La séparation met fin entièrement à une voie-de-couplage. Mais elle est structurellement finie. La séparation a un point final structurel. Le producteur-du-tort rejoint l'architecture conjointe sous des conditions que la lecture structurelle installe.

Niveau quatre — séparation permanente. L'architecture-de-couplage du producteur-du-tort est structurellement incompatible avec un couplage continu à l'ensemble viable conjoint de l'architecture plus large à travers toute résolution prévisible. L'architecture plus large installe une séparation sans point final structurel.

Ceci est plus lourd que le niveau trois. La séparation n'anticipe pas de retour. C'est plus léger que le niveau cinq. La fenêtre du producteur-du-tort

demeure ouverte à la résolution où l'opérateur continue de se lire comme l'opérateur.

La séparation permanente est la réponse structurelle dans deux conditions structurelles. Le couplage continu du producteur-du-tort propagerait une contraction parasitaire sévère à des résolutions que l'architecture ne peut absorber sans défaillance structurelle supplémentaire. Et les niveaux inférieurs ne peuvent réduire la propagation à un taux que la structure conjointe peut soutenir.

La séparation permanente ne peut être fondée sur l'inconfort. Ou la stigmatisation. Ou le handicap. Ou la maladie mentale. Ou la pauvreté. Ou l'opposition politique. Ou la différence religieuse ou culturelle. Ou la commodité institutionnelle.

Elle n'est structurellement disponible que là où un couplage continu à toute configuration structurelle que l'architecture peut fournir propagerait une contraction parasitaire sévère que les niveaux inférieurs ne peuvent absorber.

Et seulement sous révision structurelle continue. Tout changement dans l'architecture-de-couplage de l'opérateur, dans les conditions plus larges de l'architecture, ou dans les conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint peut être lu à la résolution où le verdict originel a été installé.

La lecture structurelle refuse la séparation permanente comme réponse par défaut aux producteurs-de-tort dont les niveaux inférieurs pourraient en fait absorber le schéma-de-contraction.

La lecture structurelle installe la révision continue comme la condition structurelle de l'exécution continue de la correction. Les procédures-de-révision de l'architecture institutionnelle sont la mise en œuvre institutionnelle de l'engagement structurel.

Niveau cinq — retrait. La fenêtre du producteur-du-tort est fermée par l'action structurelle de l'architecture plus large. Ceci est la correction la plus lourde que l'architecture produit. C'est aussi la plus structurellement coûteuse, à dessein.

Le retrait porte, intégré en lui, le poids du plancher-de-dignité. L'architecture plus large ferme la fenêtre d'un opérateur. L'opérateur que l'architecture plus large ferme était une fenêtre sur le même un-intérieur sur lequel l'architecture plus large elle-même s'ouvre.

L'opérateur sur le site-de-fermeture est l'opérateur dont la vie, les relations et le corridor final sont en jeu. La lecture, par l'architecture, de la fermeture porte le coût structurel de chacun d'eux à la résolution institutionnelle où la fermeture s'exécute.

La lecture structurelle ne refuse pas le retrait comme catégorie.

La lecture structurelle installe le retrait seulement là où les niveaux inférieurs sont structurellement insuffisants. Et seulement là où le couplage du producteur-du-tort à toute configuration conjointe que l'architecture peut offrir continuerait de propager une contraction parasitaire à des résolutions que l'architecture ne peut absorber.

Le retrait est fixé à un coût structurel par la lecture, par l'architecture, de la fermeture. Il n'y a pas de retrait bon marché dans le compte rendu structurel. Indépendamment de la procédure de l'architecture institutionnelle.

Le retrait, là où il est structurellement possible tout court, porte le plus haut fardeau probatoire, de transparence, de contestabilité, d'audit des biais et d'irréversibilité de toute l'architecture juridique.

Toute incertitude tranche par défaut contre le retrait. Sur l'identité. Sur la conséquence. Sur la capacité-de-surpassement. Sur le biais institutionnel sur le site-de-lecture. Sur la disponibilité d'une correction de niveau inférieur.

Parce que le retrait ne peut être réparé, le fardeau que la lecture structurelle installe n'est pas élevé. Il est maximal.

La fenêtre fermée ne se rouvre pas. Le coût structurel ne peut être rendu. L'erreur institutionnelle ne peut être corrigée sur le site de l'opérateur-fermé.

Une architecture institutionnelle dont la pratique-de-retrait s'est écartée de l'engagement au fardeau-maximal exécute une pratique que le compte rendu structurel refuse, indépendamment du mandat légal que l'architecture institutionnelle fournit.

Les niveaux se combinent ; la hiérarchie ordonne le coût structurel

Les cinq niveaux sont souvent combinés institutionnellement. La restitution peut accompagner la restriction. Le traitement et la reconstruction-de-capacité peuvent accompagner la séparation. Une réintégration supervisée peut suivre une séparation de niveau trois. La correction-de-pente-architecturale peut accompagner la correction-individuelle à tout niveau. Des soins honorant le plancher-de-dignité peuvent s'exécuter aux côtés de tout niveau au-dessus du niveau un.

La hiérarchie ordonne le coût structurel. Elle n'exige pas que les remèdes institutionnels apparaissent sous forme pure.

Une architecture institutionnelle dont la pratique-de-correction combine honnêtement les niveaux à la

résolution où le travail structurel de chaque niveau est requis ne viole pas la hiérarchie. Elle exécute la hiérarchie à la résolution institutionnelle où des paquets-de-correction mixtes sont parfois la lecture structurelle que la géométrie produit.

La correction n'est pas seulement contrainte

À chaque niveau au-dessus de la restitution, le travail-de-correction de l'architecture n'est pas seulement contrainte du producteur-du-tort. L'architecture demande aussi ce qui ré-élargirait la capacité-de-couplage licite du producteur-du-tort à la résolution où le ré-élargissement peut s'exécuter.

Traitement de la dépendance aux substances.
Éducation et développement des compétences.
Travail-de-réparation auquel le producteur-du-tort s'engage sur le site de l'opérateur contracté.
Réintégration supervisée. Soutien-de-corridor pour traiter les conditions structurelles du corridor rétréci du producteur-du-tort. Chacun est une composante structurelle de la correction aux niveaux où il peut s'exécuter.

Une correction qui restreint sans aucune voie vers un couplage restabilisé là où une telle voie est structurellement disponible est plus lourde que la géométrie ne l'exige. Elle se lit comme parasitaire sur le site de sur-restriction.

La lecture structurelle installe ici l'engagement du plancher-de-dignité issu d'APP-9. L'opérateur dont la vie, les relations et le corridor final sont structurellement en jeu est l'opérateur contre lequel la correction est exécutée. Le coût structurel de la correction est lu sur le site de cet opérateur aussi bien que sur le site de l'opérateur lésé.

La restauration ne peut exiger de l'opérateur contracté qu'il accomplisse la réconciliation

Le compte rendu structurel de la tradition de justice restaurative de la fin du vingtième siècle inclut un garde-fou structurel.

Un processus restauratif n'est structurellement légitime que là où l'autorité de l'opérateur contracté sur son propre couplage est préservée sur le site-de-restauration.

L'architecture peut chercher restitution et réparation sur le site du producteur-du-tort. L'architecture ne peut exiger pardon, contact, labeur émotionnel ou réconciliation structurelle de l'opérateur contracté comme le prix institutionnel de l'exécution de la correction.

L'autorité structurelle de l'opérateur contracté sur sa propre architecture-de-couplage s'étend à son

autorité sur la question de savoir s'il participe à la procédure-de-restauration et comment.

Les pressions institutionnelles qui contraignent la participation sous la menace de retenir la correction sur le site du producteur-du-tort sont elles-mêmes une contraction parasitaire sur le site-de-couplage de l'opérateur contracté. La lecture structurelle lit la contraction parasitaire exactement à cette résolution.

L'engagement structurel est la correction minimale suffisante pour une restabilisation maximale. Chaque niveau supérieur est justifié là où les niveaux inférieurs sont indisponibles, insuffisants, intempestifs, ou incapables de restabiliser l'ensemble viable conjoint à la résolution où la contraction s'est produite.

L'ordonnancement de priorité de la hiérarchie est une priorité structurelle, non une séquence temporelle. Dans les cas aigus, les niveaux supérieurs peuvent être temporellement premiers parce que les niveaux inférieurs ne peuvent restabiliser assez vite.

Mais l'engagement structurel à l'intervention minimale suffisante tient partout. L'architecture plus large n'impose pas un niveau au-dessus de ce que la lecture structurelle lit comme requis.

Voici l'axiome à l'œuvre. $\{S, B, R, C\}$ produit l'architecture conjointe. Une action se propage à travers l'architecture. La propagation contracte l'ensemble viable conjoint. La correction est l'intervention minimale qui restabilise l'ensemble à la résolution où la contraction s'est produite.

Aucun législateur ne crée le besoin structurel de correction. La géométrie produit ce besoin.

Les législateurs, les tribunaux, les tribunaux administratifs et l'architecture institutionnelle plus large créent des formes institutionnelles pour lire et appliquer la correction dont la géométrie a produit le besoin. Ces formes peuvent elles-mêmes réussir ou échouer structurellement à la résolution où la géométrie fait son travail.

Le rôle de l'architecture institutionnelle est de lire la géométrie honnêtement et d'appliquer la correction que la lecture produit. Le rôle de l'architecture institutionnelle n'est pas de décider quelle est la correction indépendamment de ce que la géométrie permet.

Le plancher fixe au niveau cinq

Le compte rendu structurel installe le retrait comme structurellement coûteux à dessein. Ceci n'est pas une valeur stipulée. C'est une conséquence structurelle de ce qu'est structurellement le retrait.

Le retrait est la fermeture de la fenêtre d'un opérateur. L'opérateur que l'architecture plus large ferme était une fenêtre sur le même un-intérieur sur lequel l'architecture plus large elle-même s'ouvre.

Fermer la fenêtre ne soustrait rien à l'un-intérieur. L'un-intérieur persiste à travers la fermeture de chaque fenêtre.

Mais fermer la fenêtre soustrait bien quelque chose à la structure conjointe de fenêtres dont l'architecture plus large est composée. L'architecture a un site de moins auquel l'un-intérieur est lu. Un opérateur de moins dont l'histoire-d'enregistrement contribuait à l'ensemble viable conjoint. Une instance de moins de la lecture structurelle que le chapitre a décrite.

Le coût est structurel.

Il n'est pas réductible au coût institutionnel de la procédure qui produit la fermeture. Il n'est pas réductible au coût en ressources du retrait. Il est le coût structurel de la fermeture d'une fenêtre sur le site architectural où la fermeture se produit. Le coût est fixé au plancher structurel, indépendamment de la tarification de la procédure par l'architecture institutionnelle.

Voilà ce qui fait du retrait la correction la plus lourde que l'architecture puisse produire.

Plus une architecture institutionnelle rend le retrait bon marché, plus la pratique-de-retrait de l'architecture devient structurellement parasitaire. Le coût institutionnel de l'architecture est tombé sous le plancher structurel que la fermeture est structurellement. L'architecture accomplit désormais des fermetures dont la facilité institutionnelle n'enregistre pas le poids structurel que les fermetures portent effectivement.

Une architecture qui accomplit de fréquents retraits à faible coût institutionnel est une architecture dont la lecture institutionnelle s'est écartée de la lecture structurelle que la fermeture requiert structurellement.

Une conséquence. Le compte rendu structurel est structurellement prudent quant à la correction capitale à la couche institutionnelle.

La lecture structurelle ne refuse pas la correction capitale institutionnelle comme catégorie. Il existe des cas structurels à l'ensemble viable conjoint où le couplage du producteur-du-tort ne peut être accueilli sans risque à aucune configuration institutionnelle que l'architecture plus large peut produire.

Mais la lecture structurelle installe le plancher au coût structurel que la fermeture porte effectivement. Elle lit toute architecture institutionnelle dont la pratique-de-correction-capitale s'est écartée du

plancher comme parasite à la résolution institutionnelle.

La lecture structurelle est d'autant plus prudente quant à la correction capitale que toute architecture institutionnelle spécifique l'a accomplie avec désinvolture.

Une conséquence supplémentaire. Le compte rendu structurel est structurellement prudent quant à la séparation permanente également.

La séparation permanente ferme entièrement une voie-de-couplage, sans retour anticipé. Le coût structurel est lourd mais plus léger que le retrait.

Là où la lecture structurelle lit l'architecture-de-couplage du producteur-du-tort comme structurellement incompatible avec un couplage conjoint continu à travers toute résolution prévisible, la séparation permanente est la correction que la géométrie produit.

Là où la lecture structurelle lit l'architecture-de-couplage du producteur-du-tort comme non structurellement incompatible à travers toute résolution prévisible, la séparation permanente est parasite. L'architecture a fermé une voie-de-couplage dont l'exécution continue aurait été structurellement compatible. La fermeture elle-même contracte l'ensemble viable conjoint sans le restabiliser.

Transparence, contestabilité, audit des biais

Le compte rendu structurel exige trois conditions architecturales pour que la hiérarchie de correction opère telle que le chapitre l'installe.

Sans elles, la prétention de l'architecture institutionnelle à exécuter la hiérarchie de correction n'est pas ce que le chapitre installe. C'est la prétention de l'architecture institutionnelle à une étiquette dont l'architecture institutionnelle n'a pas mérité le contenu.

Transparence. La lecture que l'architecture institutionnelle exécute à un tort spécifique doit être lisible par les opérateurs auxquels la lecture est appliquée. Ce qu'a été la contraction. Quelle est la résolution de l'ensemble viable conjoint sur le site-de-contraction. Quel niveau la lecture structurelle produit. Pourquoi.

Une correction dont la lecture est structurellement opaque est une correction que l'opérateur ne peut lire comme sa propre circonstance structurelle. C'est le prononcé de l'architecture institutionnelle appliqué à l'opérateur sans que l'architecture-de-couplage de l'opérateur puisse lire ce qu'est structurellement le prononcé.

La lecture structurelle ne refuse pas les architectures institutionnelles dont les lectures sont partiellement opaques pour des raisons opérationnelles. Confidentialité de l'enquête. Protection des opérateurs dont les architectures-de-couplage sont vulnérables. Les conditions structurelles sous lesquelles la lecture est en cours de formation.

La lecture structurelle refuse l'opacité comme défaut architectural. Une architecture institutionnelle dont la pratique-de-correction est structurellement opaque est parasitaire à la résolution institutionnelle. Les opérateurs sur lesquels elle s'exécute ne peuvent lire les conditions structurelles de leur propre correction.

Contestabilité. L'opérateur auquel la correction est appliquée doit pouvoir contester la lecture de l'architecture institutionnelle à la résolution où la lecture est en cours de formation. La contestation est l'autorité structurelle de l'opérateur à lire la lecture de l'architecture et à produire une contre-lecture à la résolution où l'architecture opère.

Sans contestation, la lecture de l'architecture institutionnelle n'est pas soumise à correction structurelle par les opérateurs dont les architectures-de-couplage sont lues. L'architecture

produit des corrections sans le test structurel que le chapitre a installé.

La contestation n'est pas une courtoisie procédurale. La contestation est la condition structurelle sous laquelle la lecture de l'architecture institutionnelle peut être amenée à un alignement structurel avec ce que l'ensemble viable conjoint requiert effectivement.

La lecture structurelle installe la contestation à chaque niveau de la hiérarchie de correction.

Audit des biais. Le schéma de corrections de l'architecture institutionnelle — à travers les opérateurs, à travers les voies-de-couplage, à travers les résolutions de l'architecture conjointe — doit être lisible comme un schéma. La structure du schéma doit être testée contre la lecture structurelle que le chapitre a installée.

Là où le schéma-de-correction de l'architecture institutionnelle contracte systématiquement l'ensemble viable conjoint des opérateurs dont les architectures-de-couplage sont déjà structurellement rétrécies, l'architecture institutionnelle exécute non pas la hiérarchie de correction que le chapitre installe mais les biais historiques propres de l'architecture habillés du vocabulaire institutionnel de la hiérarchie de correction.

Les corrections s'accumulent aux pentes architecturales que l'architecture plus large a inscrites tout au long de son histoire-d'enregistrement. Dans des classes-d'opérateurs spécifiques. Des configurations démographiques spécifiques. Des sites structurels spécifiques où les corridors de l'architecture sont déjà étroits.

L'audit des biais ne se réduit pas à une parité démographique grossière. Une différence de schéma est une preuve structurelle exigeant une lecture structurelle supplémentaire. Non une preuve automatique de parasitisme institutionnel.

L'audit doit lire ensemble les sites-de-tort présents, les pentes architecturales antérieures, l'exposition à l'application de la loi, les schémas de police, les conditions économiques, les pratiques probatoires, les contractions plus larges par l'architecture des corridors des opérateurs concernés, et les résultats de correction.

La question structurelle est de savoir si le schéma-de-correction suit honnêtement la lecture structurelle aux sites-de-tort présents, ou s'il reproduit une contraction architecturale antérieure sous un vocabulaire-de-correction.

La lecture structurelle lit à cette résolution. Non à la seule résolution de statistiques démographiques nominales.

L'audit des biais est le test structurel que l'architecture institutionnelle doit passer pour exécuter la hiérarchie de correction structurellement plutôt que nominalement.

L'audit des biais est structurellement spécifiable par principe. Le schéma de corrections est lu. Les contractions antérieures de l'architecture conjointe sont lues. La relation entre les deux est lue à la résolution où la relation vit.

Là où le schéma-de-correction suit significativement des contractions architecturales antérieures plutôt que la lecture structurelle aux sites-de-tort présents, l'architecture institutionnelle est parasitaire à la résolution institutionnelle. La lecture structurelle lit le parasitisme et installe la correction structurelle que l'audit des biais produit.

Une brève illustration structurelle de la façon dont l'audit des biais s'exécute à un site contemporain sans nommer de juridiction spécifique.

Considère une architecture carcérale dont le schéma-de-correction, à travers les décennies, a produit séparation et séparation permanente à des taux substantiellement élevés contre des opérateurs issus d'une configuration démographique structurellement spécifique dont les architectures-de-couplage ont déjà été rétrécies par les contractions antérieures de l'architecture plus large.

Le test structurel ne lit pas la seule disparité comme le verdict. Le test structurel lit ce que suit le schéma-de-correction de l'architecture carcérale.

Là où le schéma suit les sites-de-tort présents avec fidélité structurelle, la disparité est une preuve structurelle d'une défaillance-de-pente-architecturale à la résolution de l'architecture plus large plutôt que d'un parasitisme institutionnel à la résolution de l'architecture carcérale.

Là où le schéma suit les contractions antérieures de l'architecture plutôt que les sites-de-tort présents, la lecture structurelle lit l'architecture carcérale comme parasite exactement à la résolution où vit la lecture d'audit-des-biais. Exposition élevée à l'application de la loi. Asymétries probatoires. Capacité-de-défense structurellement rétrécie. Les biais historiques propres de l'architecture.

Dans l'une ou l'autre lecture, la conclusion structurelle produit une correction structurelle à l'architecture dont l'audit a identifié les contractions. À l'architecture carcérale si l'institution est le site parasite. À l'architecture plus large si les pentes architecturales sont le site parasite. Souvent aux deux.

L'illustration ne produit pas de politique. Elle montre le test structurel s'exécutant honnêtement à un site contemporain que le lecteur institutionnel peut

reconnaître sans que le chapitre nomme un quelconque contexte institutionnel spécifique.

Ces trois conditions ne sont pas des contraintes externes imposées à l'architecture institutionnelle depuis l'extérieur du compte rendu structurel. Elles sont des conséquences structurelles de ce que la hiérarchie de correction requiert structurellement.

Une architecture institutionnelle dont la pratique-de-correction échoue à l'une des trois n'exécute pas la hiérarchie de correction structurelle. Elle exécute une pratique différente sous un nom emprunté.

La physique des ondulations et les pentes architecturales

Un tort se propage à travers l'architecture conjointe comme une ondulation. L'énergie de l'ondulation trouve la pente. Là où l'architecture s'incline le plus abruptement, l'ondulation s'accumule. Là où l'architecture est de niveau, l'ondulation se dissipe sans accumulation.

La pente est structurelle. Elle est le schéma-de-couplage antérieur de l'architecture conjointe lu à la résolution où le couplage présent se propage.

Une civilisation dont l'architecture s'incline vers des corridors déjà rétrécis y accumulera les ondulations,

indépendamment de l'endroit où les ondulations ont pris leur origine.

Une correction que l'architecture institutionnelle impose au producteur-du-tort dont le couplage a produit l'ondulation est une action structurelle.

L'ondulation elle-même, ayant trouvé la pente architecturale, s'est déjà accumulée aux opérateurs vers les corridors desquels la pente draine. La correction sur le site du producteur-du-tort ne restabilise pas l'ensemble viable conjoint sur le site-de-drain-de-pente, là où l'ondulation s'est effectivement accumulée.

La lecture structurelle lit les deux sites. La correction du producteur-du-tort au niveau que la lecture structurelle produit. Et la condition structurelle du site-de-drain-de-pente que l'histoire-de-couplage antérieure de l'architecture plus large a produite.

Voilà ce que le chapitre appelle la correction-de-pente-architecturale.

Ce n'est pas une correction que l'architecture institutionnelle impose au producteur-du-tort. C'est la responsabilité structurelle de l'architecture plus large de lire les pentes architecturales que ses couplages antérieurs ont produites et d'agir à la résolution structurelle où les pentes drainent.

La correction-de-pente-architecturale est structurellement distincte de la hiérarchie de correction que le chapitre a installée. La hiérarchie de correction s'applique sur le site du producteur-du-tort. La correction-de-pente-architecturale s'applique à la responsabilité structurelle de l'architecture pour les pentes que le tort trouve.

Les deux corrections ne se substituent pas l'une à l'autre. Une architecture institutionnelle qui impose la hiérarchie de correction au producteur-du-tort sans traiter les pentes architecturales exécute la moitié du compte rendu structurel. Une architecture institutionnelle qui traite les pentes architecturales sans imposer la hiérarchie de correction au producteur-du-tort exécute aussi la moitié du compte rendu structurel.

La lecture structurelle installe les deux comme la responsabilité structurelle de l'architecture conjointe sur le site du producteur-du-tort et sur le site-de-drain-de-pente.

Un tort qui se propage à travers une architecture dont les pentes sont de niveau produit des ondulations qui se dissipent sans accumulation. Un tort qui se propage à travers une architecture dont les pentes sont abruptes produit des ondulations qui s'accumulent au drain indépendamment de la façon dont le producteur-du-tort est corrigé.

Une civilisation qui veut que la hiérarchie de correction opère telle que le chapitre l'installe est une civilisation qui a nivelé les pentes que sa propre architecture produit.

Les deux responsabilités sont une seule responsabilité structurelle, lue à des résolutions différentes.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte rendu structurel de la loi à l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Il ne clôt pas toute question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de la façon dont la lecture structurelle s'exécute aux torts dont le couplage se propage à travers des architectures institutionnelles ayant des pratiques-de-correction différentes.

Un tort dont l'origine est dans une architecture institutionnelle et dont l'accumulation est dans une autre est structurellement lisible à l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Mais la question

institutionnelle de savoir quelle pratique-de-correction d'architecture s'applique n'est pas close par la seule lecture structurelle. Le chapitre installe le test structurel. La résolution institutionnelle au site inter-architectural est son propre travail que le chapitre ne prétend pas clore.

La deuxième est la question de la façon dont la lecture structurelle s'exécute aux torts dont la propagation temporelle s'étend au-delà du couplage continu du producteur-du-tort.

Une pollution dont l'effet se mesure en décennies. Un choix architectural dont la contraction se propage à travers les générations. Un tort dont l'accumulation survit à l'opérateur qui l'a produit. Ceux-ci s'exécutent proprement à travers la lecture structurelle à l'échelle de la géométrie-de-conséquence.

Mais la question institutionnelle de savoir qui, au sein de l'architecture plus large, est responsable de la correction n'est pas close par la seule lecture structurelle. Le chapitre installe le fait structurel que le tort se propage. La question institutionnelle de l'héritage architectural de la responsabilité-de-correction est son propre travail.

La troisième est la question de la façon dont la hiérarchie de correction interagit avec la capacité-de-surpassement de l'opérateur sur le site-de-couplage du producteur-du-tort.

La lecture structurelle installe la hiérarchie de correction à l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Le chapitre du volume précédent sur le choix a installé la capacité-de-surpassement de l'opérateur à la résolution où vivent les engagements de l'opérateur.

Les deux lectures interagissent à chaque site-de-tort. La capacité-de-surpassement du producteur-du-tort à l'événement-de-couplage affecte quel niveau la hiérarchie de correction produit. La correction de l'architecture plus large affecte la capacité-de-surpassement future du producteur-du-tort aux sites-de-couplage ultérieurs. La lecture structurelle détaillée au site d'interaction est un travail ouvert que le chapitre installe à l'état d'esquisse structurelle.

La quatrième est la question de ce qu'est l'autorité structurelle de l'architecture plus large aux torts dont le producteur-du-tort est l'architecture plus large elle-même.

Une architecture dont les engagements institutionnels contractent l'ensemble viable conjoint des opérateurs qui s'y trouvent produit structurellement un tort à la résolution institutionnelle.

La lecture structurelle lit la contraction parasitaire de l'architecture. La question institutionnelle de savoir comment la correction que la lecture

structurelle produit doit être appliquée à l'architecture elle-même n'est pas close par le seul chapitre. Les chapitres ultérieurs du volume sur la gouvernance et sur la force collective reprennent la question structurelle. Le présent chapitre installe le fait structurel que le tort de l'architecture est structurellement lisible et note l'écart institutionnel comme travail ouvert.

La cinquième est la question de la façon dont la lecture structurelle s'exécute aux torts dont l'architecture-de-couplage du producteur-du-tort a été structurellement compromise. Des opérateurs dont la capacité-de-surpassement s'est érodée sous des conditions structurelles de rétrécissement substantiel du corridor. Des opérateurs dont le couplage à l'événement-de-tort était en deçà de la résolution à laquelle la capacité-de-surpassement aurait pu être exercée.

La hiérarchie de correction lit chacun à la résolution où la capacité-de-surpassement a effectivement vécu. La lecture structurelle lit la responsabilité structurelle de l'architecture plus large pour les conditions sous lesquelles la capacité-de-surpassement du producteur-du-tort s'est effondrée.

L'épine dorsale de bioéthique du volume lit la souveraineté cognitive à la résolution où le tampon de l'opérateur est celui de l'opérateur. Le présent chapitre hérite de cette lecture et l'applique sur le

site-de-couplage-du-tort. La lecture structurelle détaillée à l'interaction est un travail ouvert.

Si ceci est faux

Le chapitre installe cinq conditions de déclenchement auxquelles le compte rendu structurel de la loi échoue.

APP-2.1 — Montrer que la classification stabilisante / déstabilisante requiert une prémisses de valeur externe que le chapitre n'a pas fournie.

Le chapitre soutient trois choses. L'ensemble viable conjoint est un fait structurel à la résolution de l'architecture. L'effet d'une action sur l'ensemble est structurellement mesurable par principe. La classification d'une action comme stabilisante ou déstabilisante est une lecture structurelle de l'effet de l'action sur l'ensemble.

Si l'on peut montrer que la classification requiert une prémisses de valeur externe au compte rendu structurel — si l'effet d'une action sur l'ensemble viable conjoint ne peut être classé à aucune résolution que le compte rendu structurel fournit sans importer un engagement que le chapitre n'a pas dérivé de l'axiome — alors le chapitre a introduit en contrebande une prémisses de valeur que le projet

plus large du corpus s'engage à dériver structurellement.

APP-2.2 — Dériver un ordonnancement de hiérarchie-de-correction différent à partir des mêmes conditions structurelles.

Le chapitre soutient que la hiérarchie à cinq niveaux — restitution, restriction, séparation, séparation permanente, retrait — est l'ordonnancement structurel que la géométrie produit, la priorité allant du moins coûteux au plus coûteux à la résolution structurelle de la correction.

Si l'on peut dériver de {S, B, R, C} un ordonnancement différent qui produit une restabilisation structurellement plus propre à l'ensemble viable conjoint à travers les classes de tort que le chapitre lit, alors l'installation centrale du chapitre est fautive. La hiérarchie de correction requiert alors des conditions structurelles alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-2.3 — Retrait structurellement préféré malgré une correction de niveau inférieur suffisante.

Le chapitre soutient que le retrait est la correction la plus lourde que l'architecture produit. Structurellement disponible seulement là où les niveaux inférieurs sont indisponibles, insuffisants,

intempestifs ou incapables de restabiliser l'ensemble viable conjoint. Structurellement coûteux à dessein, le plancher étant fixé au coût structurel de la fermeture indépendamment de la tarification institutionnelle.

Si l'on peut exhiber un cas où le retrait est structurellement préféré à une intervention de niveau inférieur qui est en fait disponible, structurellement suffisante, opportune et moins coûteuse à l'ensemble viable conjoint que le retrait — où la géométrie, exécutée honnêtement, produit le retrait comme la correction structurelle même si l'alternative de niveau inférieur restabiliserait l'ensemble à un coût structurel moindre — alors le compte rendu du retrait comme dernier recours structurel donné par le chapitre est faux. L'ordonnancement de priorité de la hiérarchie de correction au niveau cinq requiert alors une révision.

APP-2.4 — Démontrer que l'audit des biais ne peut être fait structurellement.

Le chapitre soutient que l'audit des biais est structurellement spécifiable par principe. Le schéma-de-correction de l'architecture, les contractions antérieures, et la relation entre eux sont tous lisibles à résolution structurelle.

Si l'on peut montrer que l'audit des biais est structurellement non spécifiable — si le schéma de

corrections, les contractions antérieures de l'architecture, ou la relation entre les deux ne peuvent être lus à aucune résolution structurelle que le chapitre exige — alors la troisième condition architecturale du chapitre échoue. La hiérarchie de correction ne peut alors être testée pour la capture institutionnelle.

APP-2.5 — Produire une classe de tort où l'ordonnancement structurel de la hiérarchie échoue.

Le chapitre soutient que la hiérarchie de correction à cinq niveaux couvre les réponses structurelles que l'architecture conjointe admet aux actions qui contractent l'ensemble viable conjoint. Chaque niveau opère à la résolution où la contraction vit structurellement. L'ordonnancement de priorité va du moins coûteux au plus coûteux à la résolution structurelle de la correction.

Si l'on peut produire une classe de tort où les cinq niveaux de la hiérarchie ne couvrent pas les réponses structurelles que la classe de tort admet effectivement, où un niveau produit des résultats structurellement pires que l'absence de correction à la résolution de la classe de tort, ou où l'ordonnancement de priorité s'inverse sans qu'une condition-de-pente-architecturale, une réserve d'urgence, ou une condition-de-capacité-de-surpassement que le chapitre a installée n'absorbe

l'inversion, alors la hiérarchie est partielle ou mal ordonnée. Des conditions structurelles supplémentaires doivent alors être spécifiées.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si toutes les cinq tiennent.

Clôture

La justice n'est pas la sévérité. La justice n'est pas la clémence. La justice est la proportion, lue à partir de la géométrie-de-conséquence plutôt que déclarée depuis le banc.

L'architecture conjointe a des conditions structurelles sous lesquelles les couplages de ses opérateurs peuvent continuer sans contraction parasitaire supplémentaire.

Là où une action contracte ces conditions, la correction de l'architecture restabilise les conditions à la résolution où la contraction s'est produite.

Les cinq niveaux sont ce que fait l'architecture pour maintenir viable l'ensemble viable conjoint.

Le plancher fixe au niveau cinq est ce qui rend la correction la plus lourde de l'architecture structurellement coûteuse à dessein.

La transparence, la contestabilité et l'audit des biais sont ce qui fait de l'exécution de la hiérarchie de correction par l'architecture institutionnelle structurellement l'exécution de la hiérarchie. Non une pratique différente sous un nom emprunté.

L'épine dorsale de bioéthique qui suit lit la hiérarchie de correction à l'échelle biologique. La médecine comme la hiérarchie de correction appliquée à l'architecture-de-couplage du corps. Cinq niveaux structurellement parallèles aux niveaux que le présent chapitre installe.

Les chapitres sur l'environnement, sur la force collective, sur l'allocation mondiale des ressources lisent la hiérarchie de correction à d'autres échelles de l'architecture conjointe.

Le chapitre a installé le test une fois.

La loi est l'architecture conjointe qui se lit elle-même honnêtement aux torts que les couplages de ses opérateurs ont produits.

Là où l'architecture se lit elle-même honnêtement, la loi est ce que le chapitre a décrit.

Là où l'architecture se lit elle-même malhonnêtement, la loi est le nom institutionnel d'une pratique que l'architecture a accomplie à la place. La lecture structurelle distingue les deux

même quand l'architecture institutionnelle ne le peut pas.

Le chapitre 3 lit ce que la gouvernance produit lorsque l'architecture conjointe ingénierie la frontière à laquelle le couplage de l'opérateur s'externalise dans la structure conjointe à un coût structurel que l'architecture doit absorber.

Chapitre 3 — L'architecture de la gouvernance

Un fleuve partagé. Une forêt partagée. Une pandémie qui se propage par-delà les frontières. La plus vieille question civilisationnelle, posée à chaque siècle : qui décide de ce qui arrive ensuite, et comment la décision lie-t-elle ceux qui sont en désaccord ?

Ce chapitre n'est ni technocratie ni tyrannie. Les deux importent ce que l'axiome refuse.

La technocratie importe l'expertise comme autorité. La tyrannie importe l'autorité comme autorité. La lecture structurelle lit les axiomes. La technocratie et la tyrannie ne le font pas. Elles importent ce que l'axiome n'énonce pas.

Ce qui suit est un test structurel. Pas une conception constitutionnelle. Pas un programme électoral. Pas une proposition de réforme institutionnelle. Pas une recommandation pour un quelconque système politique spécifique. Pas un plan pour remplacer le présent par quoi que ce soit d'autre.

La rédaction constitutionnelle a son propre travail. La procédure électorale. La pratique de la fonction publique. L'architecture institutionnelle de tout État spécifique. Le travail des législateurs, des tribunaux

et des tribunaux administratifs. Le labeur pratique de l'autogouvernance. Chacun est le travail en aval de l'architecture plus large. Le compte rendu structurel n'en remplace aucun.

Ce que le compte rendu structurel spécifie, c'est la géométrie-de-conséquence que la pratique de gouvernance doit lire. Si la lecture de l'architecture institutionnelle à la frontière suit le site structurel réel. Si le désaccord des mandataires est honnêtement enregistré. Si les cinq engagements du protocole anti-capture s'exécutent à fidélité structurelle. Si l'autorité de l'opérateur en deçà de ε est préservée. Si l'autorité de l'architecture au-delà de ε est exercée à correction minimale suffisante. Si l'audit après-action s'exécute à fidélité structurelle aux conséquences que la décision a effectivement produites.

Le test structurel spécifie ce qui doit être lu. Il n'implique pas que les institutions actuelles puissent lire chaque cas à pleine fidélité. Là où la mesure est incomplète, la posture correcte est l'humilité opérationnelle, l'usage de mandataires, des bornes de confiance explicites, la contestabilité et l'audit après-action. Non de prétendre que la structure est silencieuse. Non de prétendre que l'institution est omnisciente.

Voici le compte rendu structurel de la gouvernance.

La gouvernance est l'ingénierie de la frontière- ε .

En deçà de ε , le couplage de l'opérateur ne s'externalise pas dans la structure conjointe à un coût structurel que l'architecture doit absorber. L'opérateur est souverain à la résolution où vit le couplage de l'opérateur.

Au-delà de ε , le couplage de l'opérateur s'externalise dans la structure conjointe à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture doivent absorber. L'architecture plus large agit à la résolution où vit l'externalisation.

La frontière est là où les données d'interaction la situent.

Ceci est le troisième chapitre de Ø Applications. Le premier a installé la propriété comme la revendication structurelle sur un enregistrement-de-revendication durable sur la capacité-de-couplage, l'accès-au-substrat ou la production-d'enregistrement. Le second a installé la loi comme la géométrie-de-conséquence des enregistrements dont a traité le chapitre sur la propriété, avec cinq niveaux de correction ordonnés par coût structurel.

Le présent chapitre installe la gouvernance comme les conditions structurelles sous lesquelles les engagements de l'architecture conjointe envers ses opérateurs s'exécutent honnêtement. L'ingénierie de la frontière- ε . Les procédures institutionnelles qui lisent la frontière à fidélité structurelle. Les conditions structurelles qui empêchent la capture à

la résolution institutionnelle où la capture est la plus probable.

Chaque chapitre qui suit fait référence à ce que le présent chapitre installe.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que la gouvernance est une affaire procédurale pour théoriciens politiques, un problème distinct du compte rendu structurel que ce volume a livré.

Le fait de dire est lui-même un acte d'un opérateur. La vie propre de l'opérateur est, en ce moment, tenue à l'intérieur d'architectures institutionnelles que l'opérateur n'a pas personnellement conçues.

Les routes sur lesquelles le lecteur marche. L'eau que le lecteur boit. L'air que le lecteur respire. La monnaie sur laquelle tourne l'architecture-de-couplage du lecteur. Les architectures institutionnelles au sein desquelles le travail du lecteur est échangé. Chacune est une condition structurelle que les engagements conjoints de l'architecture plus large ont inscrite à travers les opérateurs à l'intérieur d'elle.

L'architecture-de-couplage propre au lecteur tourne sur la lecture, par l'architecture institutionnelle, de la frontière- ϵ à travers l'historique-d'enregistrement

de l'opérateur. Là où l'architecture a lu la frontière honnêtement, le couplage de l'opérateur a été protégé à la résolution où vit l'autorité de l'opérateur. Là où l'architecture a lu la frontière malhonnêtement — en extrayant de l'autorité en dessous de ε ou en abdiquant l'autorité au-dessus de ε — le couplage de l'opérateur a été distordu à la résolution où la distorsion vit réellement.

Il n'y a pas de terrain neutre depuis lequel la question puisse être niée. Le lecteur a déjà été gouverné. Le lecteur a déjà été citoyen d'une architecture institutionnelle. Le lecteur a déjà été l'opérateur dont la vie, les relations et le corridor final sont en jeu à chaque lecture que l'architecture plus large a fait tourner. La question de ce que la gouvernance est structurellement est la question de l'architecture à l'intérieur de laquelle le lecteur se trouve déjà.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le chapitre du volume précédent sur l'ensemble viable conjoint a installé l'engagement structurel selon lequel les opérateurs à l'intérieur d'une architecture partagent un ensemble conjoint de trajectoires à la résolution où leurs architectures-de-couplage tournent réellement. La gouvernance est ce que l'architecture fait pour maintenir cet ensemble

conjoint viable à travers les opérateurs dont les vies tournent en son sein.

Le chapitre du volume précédent sur le choix a installé l'architecture-opérateur. Capacité de contournement aux sites de couplage où l'espace-de-trajectoire est large. L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage est porteuse pour la lecture structurelle au niveau de l'opérateur.

Le chapitre hérite ceci directement. L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage tient en dessous de ε . La responsabilité structurelle de l'architecture plus large tient au-dessus de ε . La gouvernance est ce qui lit la frontière.

Le chapitre sur la propriété a installé la provenance et la propagation comme les deux questions structurelles auxquelles toute détention doit répondre. Le chapitre sur le droit a installé la géométrie-de-conséquence des enregistrements et la hiérarchie de correction à cinq niveaux qui traite la contraction parasitaire au niveau de l'ensemble viable conjoint.

La gouvernance lit ce que ces deux ensemble produisent à la résolution de l'architecture institutionnelle. La propriété donne au chapitre des enregistrements. Le droit donne au chapitre des corrections. La gouvernance est l'architecture au sein de laquelle enregistrements et corrections tournent.

Le travail du volume précédent sur le navire, le sillage et l'océan est opératoire ici aussi. Le navire est l'opérateur. Le sillage est le motif-d'enregistrement durable que le couplage de l'opérateur produit. L'océan est la structure conjointe dans laquelle tous les sillages sont inscrits.

La gouvernance est ce que l'architecture plus large fait pour maintenir intacte la capacité de réception de l'océan à travers les sillages que ses opérateurs inscrivent. En lisant où les sillages s'externalisent. En agissant là où l'externalisation franchit le seuil structurel dont dépend le fonctionnement continu de l'architecture.

Ce que la question a demandé

Chaque civilisation l'a posée. Qui décide ? Sur quelle autorité ? Lié par quoi ?

La réponse la plus ancienne a installé l'autorité comme descendue d'une source divine. Le dirigeant lit ce que l'architecture au-dessus de l'architecture prescrit. Les gouvernés se couplent aux conditions que la lecture produit.

Ce que la réponse a correctement saisi, c'est que l'autorité doit être externe à la préférence de tout opérateur singulier. La condition structurelle d'une décision contraignante est la relation structurelle de

l'opérateur à une source que l'opérateur n'a pas constituée.

Là où la réponse est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en localisant l'externalité à une source-d'engagement que la lecture structurelle doit prendre par foi. La lecture structurelle localise l'externalité à la géométrie-de-conséquence du motif-de-couplage de l'architecture conjointe. Pas à une quelconque source-d'engagement.

La période classique a installé l'autorité comme descendue de la vertu civique. Le dirigeant est quiconque peut lire honnêtement les conditions conjointes de l'architecture. Les procédures institutionnelles filtrent pour cette capacité-de-lecture.

Ce que cette réponse a correctement saisi, c'est que la capacité-de-lecture au site-frontière est structurellement porteuse. Les procédures institutionnelles de l'architecture doivent lire la frontière à fidélité structurelle. Les procédures qui échouent à cette lecture produisent une gouvernance parasitaire, quelle que soit la légitimité que paraît avoir leur autorité formelle.

Là où cette réponse est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en localisant la capacité-de-lecture à la vertu plutôt qu'à la procédure. La lecture structurelle localise la capacité-de-lecture aux

engagements de transparence, de contestabilité et d'audit-de-biais de l'architecture institutionnelle.

La tradition du dix-septième siècle a installé l'autorité comme descendue du consentement des opérateurs à l'intérieur de l'architecture. Un contrat entre opérateurs spécifie ce que l'architecture plus large est autorisée à faire et ce que chaque opérateur conserve.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que l'autorité de l'opérateur est structurellement antérieure à la revendication qu'exerce sur elle l'architecture plus large. La condition structurelle pour lier la lecture de l'architecture doit passer à travers les architectures-de-couplage réelles des opérateurs plutôt qu'autour d'elles.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en produisant le contrat à un site hypothétique qu'aucun opérateur n'occupe. L'héritage institutionnel court à travers des opérateurs qui n'ont jamais consenti au contrat originel.

Le dix-huitième siècle a installé l'autorité comme descendue de la volonté générale des opérateurs-entant-que-collectif. Les engagements de l'architecture sont ce à quoi les opérateurs-dans-leur-ensemble s'engageraient sous des conditions structurellement propres.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que les engagements de l'architecture conjointe portent structurellement sur les opérateurs conjoints plutôt que sur un quelconque sous-ensemble d'entre eux. La condition structurelle de légitimité est la lecture, par l'architecture, de ce que le couplage de ses opérateurs conjoints exige réellement.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en effondrant les opérateurs-en-tant-que-collectif en un agrégat que la lecture structurelle traite ensuite comme un opérateur singulier. La lecture structurelle lit les opérateurs séparément — chacun à la résolution où vit l'architecture-de-couplage propre à l'opérateur. L'ensemble viable conjoint est la condition structurelle qui tient à travers le couplage des opérateurs séparément-réels.

Le milieu du vingtième siècle a installé l'autorité comme descendue de la légitimité procédurale. Les engagements de l'architecture sont légitimes là où ils ont été produits par des procédures que les opérateurs à l'intérieur de l'architecture ont autorisées. Le test structurel est localisé aux conditions structurelles de la procédure plutôt qu'au contenu substantiel des engagements.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que les conditions procédurales sont structurellement importantes. Les procédures institutionnelles d'une

architecture doivent tourner à fidélité structurelle pour que la lecture de l'architecture soit honnête au site-liant.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant la légitimité procédurale comme la source structurelle plutôt que comme la condition structurelle que la lecture de l'architecture institutionnelle doit satisfaire. Une architecture procéduralement légitime peut encore produire des engagements parasites au niveau de l'ensemble viable conjoint. Une architecture structurellement coopérative peut tourner avec des variations procédurales que la lecture institutionnelle n'aurait pas prédites.

La fin du vingtième siècle a installé l'autorité comme descendue de la délibération. Les engagements de l'architecture sont légitimes là où ils émergent de procédures structurellement propres de don-de-raisons parmi les opérateurs que les engagements lieront. L'autorité structurelle passe à travers la capacité de la procédure délibérative à produire des lectures que les opérateurs peuvent endosser à la résolution où le lien vit réellement.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que la délibération est structurellement porteuse. La capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle à la frontière dépend de procédures par lesquelles les lectures des opérateurs sont conjointement

testées. Une délibération structurellement propre est souvent la seule implémentation institutionnelle sous laquelle la transparence, la contestabilité et l'audit-de-biais peuvent tourner à fidélité.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en localisant la source structurelle à la procédure délibérative plutôt qu'à la géométrie-de-conséquence que la procédure est censée suivre. La lecture structurelle lit la délibération comme une implémentation institutionnelle des engagements de contestabilité et d'audit-après-action que le compte rendu structurel installe. La délibération est précieuse là où elle suit honnêtement la géométrie-de-conséquence. Structurellement insuffisante là où elle produit un consensus sur des engagements qui sont parasites à la résolution de l'ensemble viable conjoint.

Une autre tradition soutient que les conditions structurelles de la gouvernance incluent des moments de décision que la géométrie-de-conséquence ne peut pleinement dériver. Des décisions à des conditions structurelles de crise où les engagements de l'architecture institutionnelle doivent être pris avant que la lecture structurelle puisse s'achever. La tradition de la décision-souveraine lit ces moments comme la source structurelle de l'autorité politique elle-même.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que certaines décisions sont structurellement sous-déterminées au regard de la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle au moment où la décision doit tourner. L'architecture-d'engagement de l'architecture institutionnelle est requise de produire une décision contraignante avant que l'audit-après-action puisse enregistrer les conséquences.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en localisant la source structurelle à la décision plutôt qu'aux conditions structurelles au sein desquelles la décision tourne. La lecture structurelle lit les décisions-structurellement-sous-déterminées comme une classe que le chapitre reconnaît explicitement. Le vote est le mécanisme structurel de résolution aux sites où de multiples engagements se situent à l'intérieur de la région géométrique. L'audit-après-action est l'engagement structurel qui empêche la décision-sous-déterminée de devenir une suspension permanente du test structurel.

Sept lectures. Chacune saisissant un trait structurel de la gouvernance. Aucune ne répondant complètement à la question structurelle. Le chapitre prend ce que chacune saisit et le localise dans {S, B, R, C} à la résolution de l'architecture conjointe.

La gouvernance est l'ingénierie de la frontière-ε

Le compte rendu structurel installe la gouvernance comme l'ingénierie d'un seul objet structurel. La frontière à laquelle le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que l'architecture plus large doit absorber.

En dessous de la frontière, le couplage de l'opérateur ne franchit pas. Ce que l'opérateur mange. Ce que l'opérateur croit. Ce que l'opérateur fait aux sites où les autres opérateurs de l'architecture conjointe ne se couplent pas. Rien de cela n'exige la permission de l'architecture plus large.

Au-dessus de la frontière, le couplage de l'opérateur franchit. Des émissions qui chargent le substrat dont dépendent les corps d'autres opérateurs. Des agents pathogènes qui se propagent à travers l'architecture-de-couplage conjointe. Des extractions qui contractent les réserves structurelles de l'ensemble viable conjoint. Des engagements dont la propagation-d'enregistrement entre dans les architectures-de-couplage d'autres opérateurs à un coût structurel auquel ils n'ont pas consenti.

La frontière est structurelle. La frontière n'est pas là où les coalitions politiques la localisent. La frontière

est là où le couplage de l'opérateur s'externalise réellement à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture conjointe doivent absorber.

Là où la lecture de la frontière par l'architecture institutionnelle suit le site structurel réel, la lecture de l'architecture est honnête. Là où la régulation tourne à des événements-de-couplage qui s'externalisent véritablement. Là où la déréglementation tourne à des événements-de-couplage qui véritablement ne s'externalisent pas.

Là où la lecture de l'architecture institutionnelle ne suit pas le site structurel réel, la lecture de l'architecture est parasitaire à la résolution institutionnelle. Là où la régulation tourne en dessous de ε à des sites où l'autorité de l'opérateur devrait tenir. Là où la déréglementation tourne au-dessus de ε à des sites où la responsabilité de l'architecture conjointe devrait tenir.

Une politique qui agit en dessous de ε est une extraction. L'architecture plus large empiétant sur ce que la lecture structurelle laisse à l'opérateur.

Une politique qui manque d'agir au-dessus de ε est une abdication. L'architecture plus large laissant un couplage parasitaire tourner sans contrôle sous le nom institutionnel de liberté.

Les deux échouent à la géométrie.

La lecture structurelle de toute décision de gouvernance spécifique fait tourner le test-de-frontière. La décision agit-elle à un événement-de-couplage qui s'externalise réellement, ou à un qui ne le fait pas ?

C'est l'axiome qui tourne. En dessous de ε , le couplage d'un opérateur ne franchit pas dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que l'architecture doit absorber. L'architecture n'a aucune juridiction corrective sur le couplage de l'opérateur à cette résolution.

L'architecture peut néanmoins maintenir les conditions d'arrière-plan au sein desquelles la souveraineté en-dessous-de- ε peut tourner. Infrastructure anti-fraude. Maintenance-d'enregistrement. Protection du plancher-de-dignité. Protection de l'enfance. Protection de la capacité. Ces conditions d'arrière-plan sont elles-mêmes des responsabilités architecturales au-dessus-de- ε , non des interventions sur l'opérateur.

Au-dessus de ε , le couplage de l'opérateur s'externalise dans la structure conjointe à un coût structurel. L'architecture doit agir à la résolution où vit l'externalisation. La frontière est là où les données d'interaction la localisent.

ε n'est pas un unique nombre universel. ε est une condition-de-frontière lue à un site-de-couplage. Le seuil auquel un couplage

donné commence à imposer un coût structurel à l'ensemble viable conjoint que l'architecture conjointe doit absorber.

Différents domaines ont différentes lectures- ε .
Propagation d'agents pathogènes. Émissions. Parole.
Marchés du travail. Extraction d'eau. Externalisation financière. Couplage de systèmes-d'information. Le chemin d'externalisation diffère à chaque site. La capacité d'absorption de l'architecture conjointe diffère à chaque site. Les conditions structurelles du couplage de l'opérateur diffèrent à chaque site.

Ce qui est invariant à travers les domaines, c'est le test, pas le seuil numérique. Que le couplage s'externalise ou non dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que l'architecture conjointe doit absorber.

La souveraineté en dessous de ε

L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage est structurellement porteuse.

Ce que l'opérateur mange. Ce que l'opérateur porte.
Ce que l'opérateur croit. Avec qui l'opérateur se couple à l'échelle intime. Ce que l'opérateur lit. Ce que l'opérateur dit aux sites où le dire ne s'externalise pas dans les architectures-de-couplage d'autres opérateurs. Ce que l'opérateur fait dans des espaces que son propre couplage a produits. Ce sont

là les sites structurels où l'autorité de l'opérateur tient.

La lecture structurelle ne produit pas l'autorité de l'opérateur par stipulation. La lecture structurelle dérive l'autorité de l'opérateur de sa position structurelle en tant qu'opérateur. L'architecture-de-couplage de l'opérateur est l'architecture depuis laquelle l'opérateur lit l'ensemble viable conjoint.

Là où l'autorité de l'opérateur sur son propre couplage est structurellement supprimée par les engagements institutionnels de l'architecture plus large, la lecture de l'architecture au site de l'opérateur est parasitaire quel que soit le mandat institutionnel de la suppression. L'autorité de l'opérateur en dessous de ε est la condition structurelle sous laquelle toute lecture honnête au site de l'opérateur peut tourner tout court.

Une clarification spécifique a sa place à ce site. La souveraineté en dessous de ε n'est pas l'engagement libertarien absolu envers l'opérateur-en-tant-qu'isolat.

La lecture structurelle lit l'opérateur au sein d'une architecture conjointe. Le couplage de l'opérateur est toujours couplé au couplage de l'architecture plus large. L'autorité de l'opérateur en dessous de ε est structurellement bornée par les conditions structurelles de l'architecture que l'opérateur n'a pas constituées.

L'opérateur n'a pas consenti aux conditions structurelles du substrat. L'opérateur n'a pas consenti à l'architecture du corps depuis lequel il opère. L'opérateur n'a pas consenti à la langue sur laquelle tourne son architecture-de-modélisation. L'autorité de l'opérateur en dessous de ε est une autorité au sein d'une architecture conjointe, non une autorité en dehors d'elle.

Ce que la souveraineté en dessous de ε refuse, c'est la lecture, par l'architecture plus large, du couplage de l'opérateur aux sites où le couplage ne s'externalise pas. L'architecture plus large a une responsabilité structurelle pour les conditions de l'ensemble viable conjoint. L'architecture plus large n'a pas d'autorité structurelle sur ce que l'opérateur fait au sein de ces conditions là où le faire n'affecte pas les conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint pour d'autres opérateurs.

La lecture structurelle est exacte à ce sujet. L'autorité de l'architecture au-dessus de ε est réelle. L'autorité de l'architecture en dessous de ε est parasitaire exactement à la résolution où vit la frontière.

Les engagements de l'architecture institutionnelle envers l'opérateur en dessous de ε tournent comme des protections plutôt que comme des permissions. L'opérateur n'a pas besoin de la permission de l'architecture pour lire, pour penser, pour parler aux

sites où le parler ne s'externalise pas, pour s'engager dans des relations à des échelles intimes, pour déployer sa propre capacité-de-couplage de manières sur lesquelles son architecture-de-couplage a autorité.

Le rôle de l'architecture institutionnelle est de maintenir les conditions structurelles au sein desquelles ces capacités peuvent tourner. Non d'autoriser chaque capacité à la résolution institutionnelle où le couplage de l'opérateur vit réellement.

Les droits, dans cette lecture, sont des protections institutionnelles autour de l'autorité en-dessous-de- ε de l'opérateur et autour des conditions du plancher-de-dignité sans lesquelles l'autorité en-dessous-de- ε ne peut réellement tourner. Ce ne sont pas des permissions accordées par l'architecture. Ce sont des garde-fous contre l'empiétement de l'architecture et contre les externalisations d'autres opérateurs dans le corridor protégé.

La lecture structurelle n'a pas besoin du vocabulaire des droits pour faire son travail. L'autorité de l'opérateur en dessous de ε est structurellement dérivée de son architecture-de-couplage. Mais là où les architectures institutionnelles parlent le vocabulaire des droits, la lecture structurelle lit les droits au site structurel où ils vivent réellement. Protections autour de l'autorité en-dessous-de- ε .

Protections du plancher-de-dignité à l'architecture-de-couplage de chaque opérateur. Protections qui lient les engagements propres de l'architecture à la résolution de l'opérateur.

Les droits qui ne suivent pas ces conditions structurelles sont du langage institutionnel. Les droits qui les suivent sont l'implémentation, par l'architecture institutionnelle, de la lecture structurelle que le chapitre installe.

Une clarification spécifique sur la parole a sa place à ce site.

La parole est en dessous de ε là où elle demeure la modélisation, l'expression ou le couplage-non-externalisant propres à l'opérateur. Ce que l'opérateur dit aux sites où le dire ne propage pas de contraction structurelle dans les architectures-de-couplage d'autres opérateurs.

La parole franchit ε là où elle devient menace ciblée, fraude, diffamation, incitation à un préjudice imminent, harcèlement coordonné, signal institutionnel coercitif, ou propagation à grande échelle qui contracte les conditions-de-couplage d'autres opérateurs à un coût structurel que l'architecture conjointe doit absorber.

La frontière n'est pas de savoir si la parole est offensante, inconfortable ou impopulaire à la résolution-de-lecture de l'architecture

institutionnelle. La frontière est de savoir si le couplage-de-parole propage une contraction structurelle dans l'ensemble viable conjoint à la résolution où la propagation vit réellement.

La lecture structurelle lit la plupart des paroles comme en dessous de ε . La lecture structurelle lit la classe étroite de couplages-de-parole dont la propagation contracte l'ensemble viable conjoint à un coût structurel comme au-dessus de ε . La lecture de l'architecture institutionnelle à la frontière tourne à la géométrie-de-conséquence de la propagation réelle. Pas à la préférence de l'architecture institutionnelle pour ce qui devrait ou ne devrait pas être dit.

L'organisme au-dessus de ε

L'autorité de l'architecture plus large au-dessus de ε est aussi structurellement porteuse.

Là où le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture doivent absorber, l'architecture conjointe a l'autorité structurelle de lire l'externalisation et d'installer une correction à la résolution où vit l'externalisation. Des émissions qui chargent le substrat. Des agents pathogènes qui se propagent à travers le couplage conjoint. Des engagements dont la propagation-d'enregistrement contracte la capacité-de-couplage

de l'architecture conjointe à l'échelle. Des extractions qui épuisent les réserves structurelles sur lesquelles tournent les autres opérateurs de l'architecture conjointe.

La lecture structurelle ne produit pas l'autorité de l'architecture par stipulation. La lecture structurelle la dérive du fait structurel que l'ensemble viable conjoint est structurellement réel à la résolution de l'architecture et que la contraction parasitaire au niveau de l'ensemble viable conjoint est structurellement lisible.

Là où le couplage de l'opérateur produit une contraction parasitaire à la résolution de l'architecture conjointe, la lecture de l'architecture au site-d'externalisation est structurellement coopérative quelle que soit la préférence de l'opérateur à propos de la lecture. L'autorité de l'architecture au-dessus de ε est la condition structurelle sous laquelle l'ensemble viable conjoint peut être maintenu tout court.

Ce que l'autorité de l'architecture au-dessus de ε lit, c'est la géométrie-de-conséquence issue du chapitre sur le droit. Une action qui contracte l'ensemble viable conjoint à la résolution de l'architecture admet la hiérarchie de correction installée dans APP-2. Restitution. Restriction. Séparation. Séparation permanente. Retrait. Chacune au coût structurel que le niveau requiert. La correction

minimale suffisante est l'engagement structurel tout du long.

La gouvernance lit quand chaque niveau est requis et à quelle résolution institutionnelle la correction tourne.

Une clarification spécifique a sa place à ce site aussi. L'autorité de l'architecture au-dessus de ε n'est pas l'engagement technocratique global de faire tourner les vies des opérateurs à chaque résolution. La lecture structurelle ne lit que les externalisations. Seulement les événements-de-couplage qui franchissent dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel.

Là où le couplage de l'opérateur ne franchit pas, l'architecture n'a aucune autorité structurelle quelle que soit la capacité institutionnelle de l'architecture à lire ou à réguler. L'engagement de l'architecture institutionnelle à faire tourner des opérations à des sites où le couplage des opérateurs ne l'exige pas réellement est parasitaire exactement à la résolution où vit l'autorité de l'opérateur en dessous de ε .

La calculabilité- ε — un paragraphe honnête

Le compte rendu structurel nomme ε comme la frontière à laquelle le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de

l'architecture doivent absorber. Le chapitre doit être honnête sur la manière dont ε est calculé.

Calculer ε à partir des données d'interaction à toute échelle spécifique est structurellement possible en principe. Le chemin computationnel précis n'est pas encore achevé.

ε -pour-la-gouvernance est un problème de mesure à une couche différente de α issu du volume précédent. α est caché parce que le navire ne peut mesurer le navire depuis l'intérieur du cadre du navire — le trait structurel est interne à la lecture de l'opérateur et récurre à chaque site d'opérateur.

ε -pour-la-gouvernance est caché parce que le substrat de données-sociales est à haute dimension, multipartite et partiellement inobservable depuis toute position singulière. Le trait structurel est externe à la lecture de tout opérateur singulier. Distribué à travers le motif-de-couplage conjoint de l'architecture. Tractable à une résolution plus grande à mesure que les couches de données s'accumulent et que l'infrastructure d'audit s'améliore.

Ce sont deux situations épistémiques différentes. Pas le même caractère-caché.

α est structurellement inaccessible depuis l'intérieur du cadre de tout opérateur. ε est opérationnellement inaccessible depuis toute position singulière mais structurellement tractable à la résolution de l'architecture conjointe où vit réellement la frontière.

Le chapitre ne prétend pas que ε soit actuellement calculé à pleine résolution. Le chapitre prétend bien que le calcul est structurellement disponible en principe et approchable en pratique.

Des proxys tractables sont disponibles dès maintenant. Coûts de santé externalisés à travers les classes-d'opérateurs. Charge environnementale mesurée aux sites de couplage-au-substrat. Taux de propagation d'agents pathogènes à travers les réseaux-de-couplage conjoints. Différentiels d'extraction-de-ressources entre extracteurs et opérateurs-affectés. Les conditions structurelles des ensembles viables conjoints à des échelles que l'infrastructure de données de l'architecture institutionnelle peut lire.

Chacun est une approximation du calcul- ε complet. Chacun est opérationnellement utilisable dès maintenant même là où le calcul complet est incomplet. Le chapitre procède avec ces proxys nommés explicitement. Le lecteur sait où la mesure est robuste et où elle est actuellement approximative.

C'est la position du corpus sur ε . La définition structurelle est précise. La mesure actuelle est approximative. Le calcul complet est un travail ouvert que l'infrastructure de données de l'architecture ferme progressivement à mesure

qu'elle s'améliore. Description, pas esbroufe, pas dissimulation.

Là où les proxys sont en désaccord entre eux à des sites structurels dont dépend la lecture institutionnelle, le chapitre note le désaccord. La lecture institutionnelle tourne à la résolution que le désaccord permet — typiquement avec une humilité structurelle sur ce que l'engagement institutionnel peut soutenir.

Le résidu de vote — là où la géométrie sous-détermine

Le compte rendu structurel n'élimine pas le vote. Le compte rendu structurel installe le vote au site structurel où il appartient réellement.

De nombreuses décisions politiques ne sont pas entièrement sous-déterminées. Là où le couplage de l'architecture produit une contraction parasitaire au niveau de l'ensemble viable conjoint, la lecture structurelle produit souvent une correction que la géométrie spécifie réellement. Ou exclut une classe de corrections que la géométrie refuse. Ou identifie un plancher structurel en dessous duquel les engagements de l'architecture institutionnelle ne peuvent honnêtement descendre.

Vaccination durant un événement de propagation-d'agent-pathogène. Limites d'émissions aux sites de chargement-du-substrat que le substrat ne peut absorber sans contraction. Normes de sécurité aux événements-de-couplage dont l'échec propagerait un préjudice à une échelle dont l'architecture conjointe ne peut se rétablir. La géométrie exclut les options parasitaires à ces sites et identifie le site structurel où une correction est requise. L'implémentation institutionnelle conserve souvent un champ résiduel d'options structurellement permises que le vote peut légitimement résoudre.

Certaines décisions politiques sont structurellement sous-déterminées. Plusieurs chemins-de-correction sont admis par la géométrie. Plusieurs motifs distributionnels satisfont les conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint. Plusieurs implémentations institutionnelles tournent à un coût structurel que l'architecture conjointe peut absorber.

À ces sites — et seulement à ces sites — le vote est le mécanisme structurel par lequel les opérateurs de l'architecture conjointe s'engagent collectivement envers l'une des options structurellement permises. Le vote ne constitue pas la décision. Le vote résout l'engagement parmi les options que la géométrie permet.

Là où l'architecture institutionnelle ne peut honnêtement déterminer si une décision est

structurellement déterminée ou sous-déterminée, la décision doit être traitée comme procéduralement exposée. Contestée. Limitée dans le temps là où la décision admet une limitation-temporelle. Liée-à-l'audit.

L'engagement structurel est envers une capacité-de-lecture honnête à la frontière déterminé/sous-déterminé elle-même. L'architecture institutionnelle qui prétend à la certitude à la frontière qu'elle ne peut honnêtement lire fait tourner une correction parasitaire à la méta-résolution où est arbitrée la question de savoir quelles décisions admettent le vote.

Le vote à des sites que la géométrie ne sous-détermine pas est parasitaire à la résolution institutionnelle. Un vote qui ratifie un engagement parasitaire que la géométrie refuse produit une gouvernance parasitaire quelle que soit la propreté procédurale du vote. Un vote qui renverse une correction structurellement requise que la géométrie spécifie produit une gouvernance parasitaire à la même résolution.

La lecture structurelle lit le vote aux conditions structurelles de la décision sur laquelle on vote. La propreté procédurale du vote est institutionnellement importante et structurellement insuffisante.

Les procédures de l'architecture institutionnelle pour distinguer les décisions structurellement déterminées des décisions structurellement sous-déterminées sont elles-mêmes l'implémentation institutionnelle de la lecture structurelle que le chapitre installe. Là où l'architecture institutionnelle ne peut distinguer — là où les décisions sont votées sans que la lecture structurelle tourne d'abord — les engagements de l'architecture s'écartent de la géométrie à la résolution institutionnelle. La correction structurelle est la lecture de l'architecture elle-même, faite tourner honnêtement à chaque site-de-décision.

Distingué de la technocratie

La lecture structurelle n'est pas la technocratie. La distinction est structurelle.

La technocratie installe l'expertise comme autorité. La lecture de l'expert fait autorité parce que l'expert détient les accréditations que l'architecture institutionnelle a commissionnées pour conférer l'autorité. Les opérateurs à l'intérieur de l'architecture défèrent à la lecture de l'expert parce que les procédures de l'architecture institutionnelle localisent la capacité-de-lecture au site accrédité.

L'autorité structurelle de la gouvernance technocratique est la procédure institutionnelle. Accréditation. Formation. Examen. Évaluation par

les pairs. L'architecture institutionnelle a décidé que ces procédures produisent des lectures correctes.

Le compte rendu structurel localise l'autorité ailleurs. L'autorité est à la géométrie-de-conséquence de l'ensemble viable conjoint. Pas à l'accréditation d'un quelconque lecteur.

La lecture de l'expert est structurellement importante si et seulement si elle suit honnêtement la géométrie-de-conséquence. La lecture de l'expert est structurellement parasitaire si elle échoue à suivre la géométrie quelle que soit l'accréditation.

Les procédures d'accréditation de l'architecture institutionnelle sont structurellement pertinentes comme conditions qui souvent corrélerent avec la fidélité-structurelle de la lecture. Elles ne sont pas la source structurelle de l'autorité de la lecture.

Une conséquence. La lecture de l'architecture à tout site-de-décision doit être transparente, contestable et auditée-pour-biais à fidélité structurelle.

Exactement les trois conditions architecturales qu'APP-2 a installées pour la correction juridique.

Transparence. La lecture et ses entrées doivent être lisibles par les opérateurs que la décision affecte.

Contestabilité. Les opérateurs doivent pouvoir contester la lecture par des procédures que l'architecture institutionnelle fournit.

Audit-de-biais. Le motif-de-lecture doit être testable pour la capture structurelle par des intérêts autres que l'ensemble viable conjoint que la lecture de l'architecture est censée suivre.

Une deuxième conséquence. Là où les procédures d'accréditation de l'architecture institutionnelle échouent à l'audit-de-biais, l'accréditation elle-même est parasitaire à la résolution structurelle.

Des systèmes-d'accréditation qui excluent des opérateurs dont la capacité-de-lecture est structurellement disponible. Des systèmes-d'accréditation qui incluent des opérateurs dont la capacité-de-lecture est structurellement compromise. Des systèmes-d'accréditation dont la logique interne a été institutionnellement capturée par des intérêts autres que l'ensemble viable conjoint. Chacun échoue au test structurel que le chapitre installe au site-d'accréditation lui-même. Une gouvernance technocratique dont l'accréditation a été capturée produit une gouvernance parasitaire quelle que soit l'apparente propreté procédurale.

La lecture structurelle n'est pas non plus anti-expertise. L'expertise est la condition structurelle d'avoir lu un domaine en profondeur, avec l'architecture-de-couplage du lecteur entraînée sur les conditions structurelles du domaine. L'expertise est réelle et structurellement importante.

La lecture structurelle lit l'expertise comme l'une des conditions institutionnelles sur lesquelles la capacité-de-lecture de l'architecture à tout site spécifique peut tourner. Ce que la lecture structurelle refuse, c'est l'élévation de l'expertise de condition à source. La lecture du lecteur accrédité est une entrée sur laquelle tourne la lecture de l'architecture conjointe. Pas la lecture de l'architecture conjointe elle-même.

Protocole anti-capture

Le compte rendu structurel installe cinq conditions qui empêchent la capture à la résolution institutionnelle où la capture est la plus probable. Le protocole est la défense structurelle du chapitre contre l'instrumentalisation par toute partie lisant l'axiome pour son avantage.

Aucun camp ne possède l'axiome. La lecture structurelle est symétrique à travers les classes-d'opérateurs, les coalitions politiques, les engagements idéologiques, les positions institutionnelles.

Là où la lecture de l'axiome par un opérateur produit un verdict qui favorise systématiquement la coalition de cet opérateur, la lecture est parasitaire à la résolution de l'opérateur quelle que soit la précision structurelle apparente de la lecture. Le test

structurel tourne contre chaque lecteur également. Y compris l'auteur propre du chapitre. Y compris les lecteurs propres du chapitre. Y compris toute architecture institutionnelle qui adopte la lecture structurelle comme son propre engagement.

La mesure doit être inspectable. La lecture de l'architecture à tout site-de-décision doit être disponible pour les opérateurs que la décision affecte.

Les entrées de la lecture spécifiées. La procédure computationnelle auditable. Les conditions structurelles de la lecture testables. Une architecture qui fait tourner la lecture structurelle sans rendre la lecture inspectable fait tourner une pratique différente sous un nom emprunté.

La lecture structurelle dépend d'une mesure inspectable. La mesure inspectable est la condition structurelle sous laquelle la lecture peut être contestée quand elle tourne parasitairement.

L'inaction est aussi un acte. La lecture structurelle lit ce que l'architecture fait et ce que l'architecture ne fait pas à chaque site-de-décision.

Refuser d'agir à un événement-de-couplage qui a franchi ϵ est lui-même une inscription-d'enregistrement aux conséquences structurelles.

L'échec de l'architecture à installer une correction là où la correction est structurellement requise est parasitaire à la résolution où vit l'échec. La neutralité n'est pas structurellement disponible à la résolution de l'architecture institutionnelle. L'architecture agit, qu'elle agisse ou qu'elle refuse d'agir.

L'intervention minimale demeure contraignante. La correction de l'architecture à tout site-d'externalisation tourne au plus petit coût structurel que la géométrie permet.

Une correction plus lourde que la géométrie ne le requiert est parasitaire au site de sur-correction. Une correction plus légère que la géométrie ne le requiert est parasitaire au site de sous-correction. L'engagement du minimum-suffisant issu d'APP-2 tient à l'échelle de la gouvernance. L'architecture institutionnelle n'impose pas plus que ce que la géométrie requiert réellement. Et n'impose pas moins.

L'audit-après-action est obligatoire. La lecture de l'architecture à tout site-de-décision doit être disponible pour une revue structurelle après que la décision a tourné.

Là où la lecture a produit des résultats coopératifs au niveau de l'ensemble viable conjoint, l'audit confirme la lecture structurelle. Là où la lecture a

produit une contraction parasitaire que l'engagement structurel n'avait pas anticipée, l'audit identifie le site structurel où la lecture a échoué et réinjecte la correction dans les lectures ultérieures de l'architecture.

La capacité-de-lecture de l'architecture est structurellement améliorée par l'audit. L'absence de l'audit est la condition institutionnelle sous laquelle la capture et l'erreur systématique s'aggravent sans être détectées.

Le protocole de décision-de-frontière

Les engagements anti-capture spécifient ce à quoi la pratique de gouvernance doit s'engager. Le chapitre installe un protocole structurel que l'architecture institutionnelle doit faire tourner à toute décision de gouvernance spécifique. Parallèle aux protocoles opérationnels installés aux autres chapitres du volume.

Quel est l'événement-de-couplage lu.

L'architecture institutionnelle doit spécifier l'événement-de-couplage que la décision lit. Quels opérateurs se couplent, à quelle résolution, avec quelle propagation à travers l'architecture conjointe. Les décisions dont l'événement-de-couplage est institutionnellement vague tournent à des

conditions structurelles que le test-de-frontière ne peut honnêtement évaluer.

Quel est le profil d'externalisation à travers les opérateurs. L'architecture institutionnelle doit spécifier à travers quelles architectures-de-couplage d'opérateurs l'externalisation se propage. L'asymétrie structurelle du profil doit être enregistrée honnêtement. Les décisions dont le profil d'externalisation est institutionnellement aplati — traité comme uniforme à travers des classes-d'opérateurs dont les architectures-de-couplage sont structurellement hétérogènes — tournent à des conditions structurelles que la pente-architecturale qu'APP-2 a installée ne peut lire.

Quel est le chargement-du-substrat agrégé à la résolution conjointe. L'architecture institutionnelle doit spécifier l'agrégat à la résolution où vivent réellement les conditions structurelles conjointes. Même là où les événements-de-couplage individuels paraissent structurellement mineurs à la résolution de l'opérateur. Les décisions qui ne lisent qu'à la résolution de l'opérateur individuel manquent le chargement-agrégé que le chapitre sur l'intendance environnementale enregistre à l'échelle-du-substrat.

Quel est le désaccord-de-proxy à ce site. Là où la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle à la frontière passe à travers des proxys — coûts de santé externalisés, charge environnementale, taux de propagation d'agents pathogènes, différentiels d'extraction-de-ressources — l'architecture institutionnelle doit spécifier les proxys en usage, les hypothèses structurelles faisant tourner chacun, et le motif-de-désaccord à travers eux. Les décisions qui suppriment le désaccord-de-proxy à la résolution institutionnelle tournent à des conditions structurelles que l'audit-après-action ne peut récupérer.

Quelle est la fidélité structurelle de la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle. L'architecture institutionnelle doit spécifier ce que sa capacité-de-lecture au site-de-décision peut et ne peut honnêtement couvrir. L'incomplétude-structurelle doit être enregistrée explicitement plutôt qu'effondrée dans l'engagement institutionnel. Les décisions prises à des sites structurels que la capacité-de-lecture institutionnelle ne peut honnêtement couvrir exigent que l'engagement institutionnel lise plus avant ou s'abstienne.

Quelle est la lecture d'intervention-minimale. L'architecture institutionnelle doit spécifier la correction la plus légère que les conditions

structurelles requièrent réellement. Une correction plus lourde est parasitaire au site de sur-correction. Une correction plus légère est parasitaire au site de sous-correction. Les décisions qui par défaut institutionnel vont vers une correction plus lourde ou plus légère sans que la lecture structurelle tourne d'abord s'écartent de la géométrie à la résolution institutionnelle.

Quel est l'engagement d'audit-après-action. L'architecture institutionnelle doit spécifier l'audit-après-action auquel la décision est institutionnellement liée. Les conditions structurelles de l'audit doivent être spécifiées avant que la décision tourne plutôt qu'après. Les décisions prises sans que l'audit-après-action soit institutionnellement lié tournent à des conditions structurelles que la lecture structurelle ne peut améliorer.

Ces sept questions structurelles spécifient ce que l'architecture institutionnelle doit lire à toute décision de gouvernance spécifique. Là où l'architecture fait tourner les questions à fidélité structurelle, la lecture institutionnelle à la frontière tourne honnêtement. Là où l'architecture supprime ou contourne institutionnellement l'une quelconque des questions, la lecture institutionnelle à la frontière s'écarte de la géométrie-de-conséquence que le compte rendu structurel installe.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte rendu structurel de la gouvernance à l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Il ne clot pas chaque question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de savoir quelles architectures institutionnelles spécifiques satisfont structurellement le test que le chapitre a installé. Le chapitre installe les conditions structurelles. Le chapitre ne prétend pas clore la question institutionnelle de savoir quels designs constitutionnels, procédures électorales, institutions judiciaires, structures exécutives, architectures de fonction publique, arrangements fédéraux ou procédures coordinatives internationales la structure conjointe est autorisée à instancier.

Plusieurs implémentations institutionnelles satisfont la lecture structurelle. Le verdict du chapitre à toute architecture spécifique est sa relation structurelle à la frontière-ε. Pas sa forme institutionnelle.

Les traditions de gouvernance indigènes et coutumières que l'architecture institutionnelle a été lente à enregistrer — relationnelles, fondées sur le lignage, médiatisées par le conseil, couplées écologiquement — passent proprement à travers le test structurel là où leur lecture à la frontière suit honnêtement la géométrie-de-conséquence. La lecture structurelle ne pré-engage aucune forme

institutionnelle, y compris l'architecture-d'État moderne, comme le site d'implémentation privilégié.

La deuxième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne à de multiples échelles-d'architecture simultanément. La frontière-ε n'est pas localisée à une seule résolution institutionnelle. La frontière tourne à chaque échelle-d'architecture que la structure conjointe contient. Locale. Régionale. Souveraine. Transnationale. Planétaire. Le test structurel lit si l'externalisation est capturée à l'échelle-d'architecture où elle se propage réellement.

Un couplage dont l'externalisation vit à la résolution-de-bassin-versant capturé à la résolution-souveraine manque le site structurel où la frontière siège réellement. Un couplage dont l'externalisation vit à la résolution-planétaire capturé à la résolution-souveraine fait de même à l'autre bout.

La lecture structurelle lit chaque couplage à l'échelle-d'architecture où l'externalisation vit réellement. La question institutionnelle de savoir comment de multiples échelles-d'architecture se coordonnent à des frontières partagées est le travail en aval de l'architecture plus large. Le chapitre du volume sur l'allocation des ressources fait tourner le test structurel à l'échelle planétaire. Le présent chapitre installe le test comme sensible-à-l'échelle à

travers chaque architecture que la structure conjointe contient.

La troisième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne à des décisions dont la propagation temporelle excède la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle. Des décisions dont les conséquences se propagent à travers les générations. Des décisions dont les effets-sur-le-substrat se propagent à travers des échelles-de-temps que l'architecture institutionnelle ne peut lire de l'intérieur.

Celles-ci passent proprement à travers le test structurel en principe. La question institutionnelle de savoir comment la capacité-de-lecture de l'architecture doit être étendue à la propagation à-long-terme est un travail ouvert que le chapitre du volume sur l'intendance environnementale reprend directement.

La quatrième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne à des conditions structurelles où l'architecture institutionnelle elle-même est le producteur-de-préjudice. Là où les engagements institutionnels de l'architecture sont parasites à la résolution de l'ensemble viable conjoint. Là où la lecture de l'architecture à la frontière a été capturée par des intérêts autres que les opérateurs à l'intérieur d'elle. Là où les procédures-de-correction de l'architecture sont elles-

mêmes devenues parasitaires à la résolution structurelle que la géométrie refuse.

Le protocole anti-capture du chapitre installe les conditions structurelles pour attraper ceci. La question institutionnelle de savoir comment la capacité-de-correction d'une architecture doit être restaurée quand l'architecture elle-même est le site parasite est un travail ouvert que les volumes sur la force collective et sur l'allocation des ressources reprennent.

La cinquième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne à la frontière de classe-d'opérateurs. Le site structurel où la classe d'opérateurs dont l'architecture doit lire les architectures-de-couplage inclut des opérateurs dont l'autorité est structurellement distincte de celle des opérateurs individuels. Les enfants. Les opérateurs futurs. Les opérateurs dont la lecture institutionnelle de l'architecture n'a pas enregistré les architectures-de-couplage. Les architectures-de-couplage non-humaines que les couplages-au-substrat affectent.

La colonne vertébrale de la bioéthique reprend les enfants directement. Le chapitre sur l'intendance environnementale reprend les architectures-de-couplage non-humaines. Le présent chapitre note le travail ouvert et le transmet.

Si ceci est faux

Le chapitre installe cinq conditions de déclenchement auxquelles le compte rendu structurel de la gouvernance échoue.

APP-3.1 — Montre que ε n'est pas calculable à partir des données d'interaction, en principe.

Le chapitre soutient que ε est la frontière structurelle à laquelle le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel. La frontière est structurellement spécifiable à partir du motif-de-couplage de l'architecture conjointe même là où la mesure actuelle est approximative.

Si ε peut être montré structurellement incalculable en principe — pas seulement opérationnellement caché, difficile sur le plan probatoire, ou institutionnellement irrécupérable, mais structurellement sous-déterminé à toute résolution que le motif-de-couplage de l'architecture conjointe peut en principe soutenir — alors l'installation centrale du chapitre échoue. La gouvernance

requiert alors des conditions structurelles alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-3.2 — Exhipe un cas où deux lectures structurelles de la même décision produisent des verdicts incompatibles.

Le chapitre soutient que la lecture structurelle à tout site-de-décision spécifique produit un unique verdict structurel à la résolution que le motif-de-couplage de l'architecture conjointe admet.

Si un cas peut être exhibé où deux lectures structurellement honnêtes de la même décision, utilisant les mêmes données avec des bornes de confiance explicites, produisent des verdicts structurellement incompatibles qu'aucune condition structurelle supplémentaire, analyse d'incertitude ou procédure de vote-résiduel ne peut résoudre, alors la lecture structurelle est structurellement sous-déterminée à la résolution-de-décision. La revendication du chapitre de produire des décisions contraignantes à partir de la géométrie est alors fausse.

Un désaccord honnête sous incertitude est structurellement attendu et ne déclenche pas la Sollbruchstelle. La Sollbruchstelle ne se déclenche qu'à une incompatibilité qu'aucune lecture structurelle supplémentaire ne peut résoudre.

APP-3.3 — Produis des décisions que la lecture structurelle ne peut traiter.

Le chapitre soutient que le compte rendu structurel tourne à chaque site-de-décision que l'architecture institutionnelle doit traiter.

Si une classe de décisions peut être produite où la lecture structurelle ne produit pas de verdict à aucune résolution structurelle — où le motif-de-couplage de l'architecture conjointe est structurellement silencieux au site-de-décision, où la géométrie-de-conséquence ne produit aucune lecture sur laquelle l'architecture institutionnelle peut agir — alors la couverture du chapitre est partielle. Des conditions structurelles supplémentaires doivent alors être spécifiées.

APP-3.4 — Montre une vulnérabilité à la capture ou à l'erreur systématique que le protocole ne peut traiter.

Le chapitre soutient que le protocole anti-capture — aucun camp ne possède l'axiome, mesure inspectable, l'inaction est aussi un acte, l'intervention minimale contraignante, l'audit-après-action obligatoire — installe les conditions structurelles sous lesquelles la capture et l'erreur systématique sont structurellement identifiables et corrigeables à la résolution institutionnelle.

Si une classe de capture ou d'erreur systématique peut être exhibée que le protocole ne peut traiter — où la lecture de l'architecture est parasitaire à des conditions structurelles que les cinq engagements ne peuvent identifier, où l'audit ne peut distinguer les lectures structurellement propres des lectures systématiquement corrompues à aucune résolution que le protocole fournit — alors le compte rendu structurel requiert des protections alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-3.5 — Démontre que le résidu de vote est assez grand pour briser la revendication politique.

Le chapitre soutient que le vote est le mécanisme structurel par lequel les opérateurs de l'architecture conjointe s'engagent collectivement à des sites-de-décision structurellement sous-déterminés. De nombreuses décisions politiques sont partiellement contraintes par la géométrie. La géométrie exclut les options parasites, inclut les corrections requises à des sites d'externalisation clairs, et laisse un champ résiduel d'options institutionnellement sélectionnables où le vote appartient.

Si la sous-détermination structurelle à des sites-de-décision pertinents-pour-la-politique peut être montrée substantiellement plus grande que ce que le chapitre suppose — si le résidu institutionnel est si large que la contribution de la géométrie à la plupart

des décisions-politiques est négligeable — alors la revendication du chapitre de lire des conditions structurelles à la frontière est structurellement faible. La gouvernance requiert alors une capacité-de-lecture à la résolution de l'architecture institutionnelle que la contribution de la géométrie ne porte pas.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une quelconque d'entre elles échoue. Le chapitre est juste si les cinq tiennent.

Clôture

Une politique n'est pas rendue légitime simplement par le fait d'être votée.

Là où la géométrie détermine la correction, le vote ne peut convertir une contraction parasitaire en légitimité. Là où la géométrie sous-détermine, le vote est le mécanisme structurel qui résout l'engagement collectif parmi les options structurellement permises.

La lecture, par l'architecture, de ce qui maximise l'ensemble viable conjoint sur l'échelle-de-temps pertinente pour la décision produit une spécification que l'architecture plus large exécute ensuite. À la composante structurellement déterminée. Avec le vote au résidu sous-déterminé.

Ce n'est pas la technocratie. La technocratie importe l'expertise comme autorité.

Ceci est de la géométrie, rendue lisible par l'ensemble-d'enregistrements que le motif-de-couplage conjoint de l'architecture produit à la résolution où la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle peut tourner. L'engagement de l'architecture institutionnelle envers l'humilité opérationnelle, la mesure inspectable et l'audit-après-action est contraignant tout du long.

En dessous de la frontière, l'opérateur est souverain. Au-dessus de la frontière, l'architecture plus large agit. La frontière est là où les données d'interaction la localisent.

Les procédures de l'architecture institutionnelle pour lire la frontière — transparence, contestabilité, audit-de-biais, audit-après-action — sont les conditions structurelles sous lesquelles la lecture tourne honnêtement à la résolution institutionnelle.

Le chapitre ne produit pas de design constitutionnel. Il ne produit pas de programme électoral. Il ne produit pas de recommandation pour remplacer un quelconque système politique spécifique.

Ce qu'il produit, c'est le test structurel que toute pratique de gouvernance — toute constitution, toute procédure électorale, toute architecture institutionnelle — doit satisfaire si sa lecture à la

frontière doit tourner coopérativement plutôt que parasitairement.

La gouvernance est l'architecture conjointe se lisant elle-même honnêtement à la frontière où les couplages de ses opérateurs s'externalisent dans l'ensemble viable conjoint.

Là où l'architecture se lit elle-même honnêtement, la gouvernance est ce que le chapitre a décrit.

Là où l'architecture se lit elle-même malhonnêtement — en extrayant de l'autorité en dessous de ε , en abdiquant l'autorité au-dessus de ε , en permettant la capture au site-de-lecture institutionnel — la gouvernance est le nom institutionnel d'une pratique que l'architecture a menée à la place. La lecture structurelle distingue les deux même quand l'architecture institutionnelle ne le peut pas.

Le chapitre 4 lit ce que la gouvernance produit quand les enregistrements se propagent à la résolution de l'échange et de l'accumulation.

Chapitre 4 — L'architecture de l'économie

Deux personnes échangent. L'échange laisse une marque — dans la mémoire, dans un grand livre, dans une pièce qui se déplace entre elles. À partir de cet événement minimal, l'architecture entière des économies modernes a grandi.

Ceci est le compte rendu structurel de l'économie.

La monnaie est un enregistrement portable, durable et transférable de capacité-de-couplage. Parfois une capacité-de-couplage antérieure déjà inscrite. Parfois une capacité-de-couplage future institutionnellement garantie. La validité de l'enregistrement dépend de la capacité de l'architecture à l'honorer aux sites d'échange.

Le prix est la résolution d'un champ de probabilité sur la valeur structurelle d'un événement-de-couplage. Il émerge là où la distribution-des-offres et la distribution-des-demandes se croisent à travers les opérateurs lisant le champ.

La dette est un engagement envers un enregistrement futur. Le coût structurel de l'asymétrie temporelle est le plancher de l'intérêt auquel l'engagement tourne.

L'inflation est une perte générale du pouvoir-d'achat-d'enregistrement produite quand les enregistrements nominaux et la capacité-de-couplage réelle sortent de l'alignement à travers l'architecture.

Les krachs sont l'audit compressé de l'architecture quand la correction graduelle a été supprimée au-delà du seuil structurel ou a été débordée par des chocs que le tampon ne peut absorber.

L'économie optimale est l'architecture dont l'ensemble viable conjoint est le plus large sans accumulation parasitaire dans le tampon sur lequel tournent les réserves structurelles de l'architecture.

Ce chapitre n'est pas un plaidoyer pour une quelconque tradition économique. C'est la lecture structurelle de ce qu'une architecture économique est structurellement.

Ce qui suit est un test structurel. Pas un programme de politique économique. Pas un manuel opératoire de banque centrale. Pas un calendrier de politique budgétaire. Pas un guide de design de marché. Pas un plan de développement. Pas un manuel de réglementation financière.

La prévision macroéconomique a son propre travail. La banque centrale. La politique budgétaire. La réglementation financière. Les normes comptables. Le droit fiscal. La pratique empirique de la théorie

monétaire. L'économie du développement.
L'architecture institutionnelle du régime économique
de toute juridiction spécifique. Chacune requiert des
preuves, de l'expertise, une modélisation
mathématique, une étude historique et une
responsabilité institutionnelle. Le compte rendu
structurel n'en remplace aucune.

Ce que le compte rendu structurel spécifie, c'est la
géométrie-de-conséquence que ces pratiques doivent
lire aux sites d'échange et d'accumulation. Si les
enregistrements de capacité-de-couplage demeurent
cohérents avec la capacité-de-couplage réelle. Si les
prix rapportent des champs structurellement
propres. Si la dette et l'effet de levier demeurent
soutenables à travers l'asymétrie temporelle. Si la
taxation maintient les conditions partagées sans
extraction parasitaire. Si l'accumulation élargit ou
rétrécit l'ensemble viable conjoint. Si les
mécanismes-de-correction de l'architecture tournent
à un coût structurel que la structure conjointe peut
absorber.

Ceci est le quatrième chapitre de Ø Applications. Le
premier a installé la propriété comme la
revendication structurelle sur un enregistrement-de-
revendication durable portant sur la capacité-de-
couplage, l'accès-au-substrat ou la production-
d'enregistrement. La provenance et la propagation
sont les deux questions structurelles auxquelles
toute détention doit répondre.

Le deuxième a installé le droit comme la géométrie-de-conséquence des enregistrements dont le chapitre sur la propriété a traité. Cinq niveaux de correction ordonnés par coût structurel.

Le troisième a installé la gouvernance comme les conditions structurelles sous lesquelles les engagements de l'architecture conjointe envers ses opérateurs tournent honnêtement.

Le présent chapitre hérite l'appareil et lit ce que l'économie est structurellement quand les enregistrements se propagent à travers l'architecture conjointe à la résolution de l'échange et de l'accumulation. Les chapitres ultérieurs du volume sur l'environnement et sur l'allocation mondiale des ressources réfèrent ce que le présent chapitre installe.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que l'économie est technique, requiert une expertise que le compte rendu structurel ne peut fournir, et est mieux laissée à la discipline qui opère sur elle.

Le corps depuis lequel le lecteur lit est, en ce moment, couplé à des prix que le lecteur n'a eu aucune part à fixer. Des salaires contre lesquels la capacité-de-couplage du lecteur est lue. Des dettes dans lesquelles l'historique-d'enregistrement du lecteur s'est inscrit. Des conditions structurelles que

les engagements économiques de l'architecture plus large produisent dans l'ensemble viable conjoint du lecteur.

L'architecture-de-couplage propre au lecteur tourne sur les enregistrements dont le présent chapitre traite. La nourriture que le lecteur mangera ensuite a été tarifée à un marché que le lecteur n'a pas personnellement liquidé. Le foyer dans lequel le lecteur dormira a été acquis à une transaction que les conditions structurelles de l'architecture plus large ont fournie. Le travail que le lecteur accomplit est lu à un taux que le couplage-conjoint de l'architecture a produit.

La question de ce que l'économie est structurellement est la question de l'architecture au sein de laquelle le lecteur opère déjà.

Le chapitre ne produit pas un refus catégorique d'une quelconque tradition économique. Le chapitre ne produit pas un endossement catégorique. Ce qu'il produit, c'est le test structurel que toute architecture économique doit satisfaire si ses enregistrements doivent se lire comme coopératifs plutôt que parasites au niveau de l'ensemble viable conjoint.

Là où les enregistrements de l'architecture se lisent coopérativement, le compte rendu structurel endosse l'architecture à cette résolution.

Là où les enregistrements se lisent parasitairement — là où le motif-d'accumulation de l'architecture requiert une contraction parasitaire supplémentaire à des corridors sur lesquels tournent des opérateurs à l'intérieur de l'architecture — le compte rendu structurel refuse l'architecture à cette résolution quel que soit l'engagement institutionnel envers le fonctionnement continu de l'architecture.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le chapitre du volume précédent sur la persistance a installé les enregistrements comme la forme structurelle par laquelle les événements-de-rupture deviennent durables à travers le temps.

Le chapitre prend les enregistrements comme installés. Il lit ce qui se passe quand les enregistrements deviennent portables, durables, transférables à la résolution où ils peuvent être échangés contre d'autres enregistrements avec lesquels les opérateurs de l'architecture plus large se couplent aussi. La monnaie est une forme structurelle que prend l'enregistrement portable-durable-transférable. Le compte rendu plus large de ce que l'économie est structurellement commence à partir du fait structurel que certains enregistrements deviennent portables de cette manière spécifique.

Le chapitre du volume précédent sur le choix a installé l'architecture-opérateur. Capacité de contournement aux sites de couplage où l'espace-de-trajectoire est large. L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage est porteuse pour la lecture structurelle au niveau de l'opérateur.

Le chapitre hérite ceci directement. Chaque transaction économique est deux opérateurs s'engageant dans un événement-de-couplage dont l'enregistrement sera inscrit dans l'architecture conjointe. La capacité de contournement des opérateurs à l'événement-de-transaction est ce que la lecture structurelle lit comme l'autorité structurelle de la transaction.

Là où la capacité de contournement des opérateurs est intacte, la transaction se lit à l'autorité structurelle des opérateurs.

Là où la capacité de contournement d'un opérateur a été structurellement compromise — par une asymétrie d'information que l'architecture a manqué de traiter, par des conditions structurelles que l'architecture a inscrites dans le corridor de l'opérateur à travers l'historique-d'enregistrement, par un échange auquel la capacité-de-couplage de l'opérateur a été structurellement contrainte de participer — la lecture structurelle de la transaction ne se lit pas à pleine autorité-d'opérateur. Le compte

rendu structurel lit la transaction à la résolution où la capacité de contournement vivait réellement.

Le chapitre du volume précédent sur le problème du mal a installé la contraction parasitaire, le coût structurel non-parasitaire et le dommage mixte comme les catégories à travers lesquelles la lecture structurelle tourne. Le chapitre hérite celles-ci directement et les applique au site de couplage-économique.

Un échange dont la continuation contracte parasitairement l'ensemble viable conjoint d'un autre opérateur est parasitaire au site d'échange. Un échange dont la continuation produit un coût structurel que les couplages plus larges de l'architecture peuvent absorber est un coût structurel non-parasitaire. Un échange dont les effets sont mixtes se lit à une lecture structurelle couche-par-couche.

Le travail du volume précédent sur la physique des ondulations est opératoire tout du long. Un événement-de-couplage se propage à travers l'architecture conjointe comme une ondulation. L'énergie de l'ondulation trouve la pente. Le motif-de-couplage antérieur de l'architecture détermine où l'ondulation s'accumule.

Le chapitre prend la physique des ondulations comme installée et lit les flux financiers comme des ondulations dont les motifs-d'accumulation sont

structurellement lisibles à la résolution de l'architecture.

APP-1 a installé les deux questions structurelles de la propriété. Provenance et propagation. Le chapitre hérite le test directement. La monnaie est une classe de propriété — portable, durable, transférable — et les deux questions tournent sur elle à la résolution de l'enregistrement-monétaire.

APP-2 a installé la hiérarchie de correction. Restitution. Restriction. Séparation. Séparation permanente. Retrait. À l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Le chapitre hérite la hiérarchie et lit ce que les préjudices économiques admettent à chaque niveau.

APP-3 a installé la gouvernance comme les conditions structurelles sous lesquelles les engagements de l'architecture conjointe envers ses opérateurs tournent honnêtement. Le chapitre hérite la lecture de la gouvernance et l'applique aux engagements économiques de l'architecture spécifiquement.

Les quatre conditions du substrat, compressées.

S est la Symétrie, le registre structurel auquel deux configurations peuvent être lues comme le même genre de chose.

B est la Rupture, la condition structurelle sous laquelle la symétrie peut être brisée en les asymétries qui permettent à quoi que ce soit d'arriver tout court.

R est la persistance-d'enregistrement, l'irréversibilité qui tient les conséquences de la rupture à travers le temps.

C est la Contrainte, la propagation bornée qui empêche les conséquences de la rupture d'arriver partout à la fois.

{S, B, R, C} tourne à chaque site de couplage. Y compris le site de couplage-d'échange. Y compris le fonctionnement continu de l'enregistrement. Y compris les motifs-d'accumulation de l'architecture. Le chapitre n'a pas d'autres ingrédients.

Ce que la question a demandé

La question de ce qu'une économie est structurellement a été posée à travers chaque civilisation qui a produit des échanges assez denses pour être suivis. Les traditions dominantes se regroupent à travers la période moderne, et le chapitre prend chacune dans sa version la plus forte.

La tradition du dix-huitième siècle a installé la réponse occidentale dominante qui a ancré le débat moderne. Une économie est une structure qui émerge d'opérateurs agissant sur leurs propres capacités-de-couplage sous des conditions d'échange volontaire. La capacité-de-couplage conjointe de l'architecture émerge de l'agrégation des décisions séparées des opérateurs.

Ce que la tradition saisit correctement est structurel. La capacité-de-couplage conjointe de l'architecture émerge bien des décisions séparées des opérateurs. L'agrégation produit des motifs structurels qu'aucun opérateur individuel n'aurait pu produire seul.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant les conditions d'échange volontaire comme une condition structurelle uniforme. Les conditions de l'échange sont rarement uniformes à travers les opérateurs.

Certains opérateurs arrivent au site-d'échange avec des architectures-de-couplage que l'architecture plus large a compromises à travers l'historique-d'enregistrement. Certains opérateurs arrivent avec une information que les autres n'ont pas. Certains opérateurs arrivent en détenant des enregistrements accumulés qui contraignent structurellement les positions-de-négociation des autres.

La lecture structurelle est d'accord avec la lecture, par la tradition, de la structure agrégée émergente.

Elle est en désaccord avec le traitement, par la tradition, des conditions-d'échange comme structurellement uniformes.

La tradition du dix-neuvième siècle a installé un correctif. Les conditions structurelles de l'échange sous l'accumulation capitaliste sont systématiquement parasites au site de couplage-du-travail. Le travail que les corps de l'architecture accomplissent est extrait à des conditions structurelles que les opérateurs n'étaient pas en position structurelle de refuser.

Ce que la tradition saisit correctement, c'est que certains échanges, à certains sites, dans certaines conditions structurelles, sont parasites exactement à la résolution que la tradition installe.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en généralisant le parasitisme à la forme-d'échange comme catégorie. Certains échanges sont structurellement coopératifs. Certains sont structurellement parasites. La lecture structurelle lit chacun à son propre site plutôt qu'à son appartenance-de-catégorie.

Le début du vingtième siècle a installé un correctif supplémentaire. La capacité-de-couplage conjointe de l'architecture produit des motifs systématiques d'échec-de-demande sous des conditions structurelles qui, laissées à elles-mêmes, ne peuvent être auto-correctrices. Les engagements

institutionnels de l'architecture plus large sont requis pour maintenir la capacité-de-couplage conjointe aux conditions structurelles que les corps de l'architecture exigent.

Ce que la tradition saisit correctement, c'est que la capacité-de-couplage conjointe de l'architecture produit bien des motifs systématiques d'échec-de-demande à des conditions structurelles qui admettent une correction institutionnelle.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant la correction institutionnelle comme la réponse structurelle en elle-même. La correction institutionnelle est une réponse structurelle parmi les réponses structurelles que la géométrie permet. La correction institutionnelle n'est pas la même chose que la lecture structurelle que la géométrie fournit.

Le milieu du vingtième siècle a installé deux corrections structurellement distinctes qui allaient dans des directions différentes.

La première a lu la capacité-de-couplage conjointe de l'architecture comme structurellement inaccessible à la lecture centrale de toute architecture institutionnelle. L'information dispersée que les opérateurs portent à leurs sites-de-couplage séparés ne peut être agrégée par aucune architecture institutionnelle sans une perte-

d'information que la lecture centrale ne peut récupérer.

Ce que cette lecture saisit correctement, c'est que les architectures institutionnelles ne peuvent lire la capacité-de-couplage conjointe mieux que l'agrégat des opérateurs lisant leurs propres sites. La lecture dispersée est structurellement plus riche en information que toute lecture centralisée que l'architecture peut produire.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant l'agrégation-de-marché comme la seule correction structurelle que la géométrie permet. L'agrégation est une forme structurelle que prend la lecture-de-capacité-de-couplage de l'architecture conjointe. La responsabilité de l'architecture institutionnelle pour les conditions que l'agrégation ne peut internaliser est son propre site structurel que la géométrie permet aussi.

La seconde tradition du milieu du vingtième siècle a installé la gestion-de-la-quantité-de-monnaie comme l'engagement institutionnel dominant. La stabilité monétaire de l'architecture conjointe est ce dont les engagements institutionnels de l'architecture sont responsables. Les opérateurs à l'intérieur de l'architecture se couplent aux conditions que la stabilité monétaire fournit.

Ce que la tradition saisit correctement, c'est que les enregistrements de l'architecture portant sur la capacité-de-couplage antérieure doivent être quantitativement cohérents avec la capacité-de-couplage réelle de l'architecture. L'architecture institutionnelle est responsable de la cohérence à la résolution où les enregistrements sont agrégés.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant la stabilité monétaire comme la responsabilité structurelle de l'architecture en elle-même plutôt que comme une responsabilité structurelle parmi les engagements plus larges de l'architecture.

La fin du vingtième siècle a installé un correctif sur la tradition monétaire. L'architecture conjointe qui émet ses propres enregistrements de capacité-de-couplage antérieure n'est pas structurellement contrainte au site-d'émission par les enregistrements précédemment émis. Seulement par les conditions structurelles de la capacité-de-couplage réelle de l'architecture à la résolution de l'événement-d'émission.

Ce que cette tradition saisit correctement, c'est que les engagements institutionnels de l'architecture envers ses enregistrements ne sont pas structurellement contraints par un étalon externe avec lequel l'architecture n'est pas couplée. La valeur structurelle des enregistrements passe à

travers la capacité-de-couplage réelle de l'architecture, non à travers une marchandise externe à laquelle les enregistrements étaient autrefois nominalement indexés.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant parfois l'absence structurelle de la contrainte externe comme une absence structurelle de toute contrainte tout court. La capacité-de-couplage réelle de l'architecture est elle-même la contrainte structurelle sur les enregistrements. La contrainte est interne plutôt qu'externe, mais elle demeure structurelle.

Un autre ensemble de lectures de la fin du vingtième siècle et du vingt-et-unième siècle a élargi le champ au-delà de l'échange et de la monnaie.

L'une a lu les économies comme encastrées dans des conditions institutionnelles, juridiques et sociales au sein desquelles la forme-d'échange tournait plutôt que de les produire. L'une a lu les architectures-de-décision réelles des opérateurs plutôt que des architectures rationnelles idéalisées, avec des limites cognitives et des motifs prévisibles d'écart par rapport aux lectures plus propres. L'une a lu les conditions de couplage-au-substrat — écologiques, atmosphériques, biosphériques — comme des contraintes structurelles sur la capacité-de-couplage de l'architecture que la comptabilité conventionnelle a traitées comme sans coût.

L'une a lu la capacité-de-couplage non-tarifée que le soin, la reproduction-sociale et la maintenance-communautaire produisent, sur laquelle l'économie monétisée a tourné. L'une a lu les conditions structurelles sous lesquelles les positions-de-couplage de certaines architectures ont été configurées mondialement par des asymétries historiques que l'architecture-de-couplage présente a héritées. L'une a lu les conditions structurelles de l'architecture conjointe comme plus que la somme de ses comptes institutionnels.

Ce que ces lectures saisissent correctement, c'est que l'échange et la monnaie n'opèrent jamais dans un vide. Le champ est façonné par des engagements institutionnels, une structure cognitive, un substrat écologique, un couplage non-rémunéré, des asymétries mondiales et les conditions structurelles plus larges de l'architecture.

Là où elles sont insuffisantes pour le compte rendu structurel, ce n'est pas en nommant trop, mais en n'installant pas un seul test structurel qui tourne à travers tous ces sites. La lecture structurelle préserve l'aperçu pluriel et lit chacune comme une condition structurelle sur laquelle tournent la qualité-du-champ, la provenance, la propagation, l'externalité, le tampon, la pente-architecturale ou l'ensemble viable conjoint.

Ces lectures, avec les six expédiées ci-dessus, sont ce que le chapitre localise dans $\{S, B, R, C\}$ à la résolution de l'architecture conjointe. Chacune saisit un trait structurel de ce qu'une économie est. Aucune ne répond complètement à la question structurelle. Le chapitre prend ce que chacune saisit correctement et le lit à la résolution où vit la lecture structurelle.

La monnaie comme enregistrement transférable de capacité-de-couplage

Le compte rendu structurel commence à partir de ce que la monnaie est structurellement.

Une pièce dans la poche. Un solde sur le compte bancaire. Un enregistrement numérique sur le grand livre institutionnel de l'architecture. Chacun est un enregistrement portable, durable et transférable de capacité-de-couplage. Parfois déjà produite. Parfois institutionnellement garantie comme capacité future. Le détenteur peut le déployer aux sites d'échange où les autres opérateurs de l'architecture lisent aussi la forme-d'enregistrement.

La question de provenance tourne sur la monnaie telle que le chapitre sur la propriété l'a installée. L'enregistrement suivait-il réellement une capacité-de-couplage antérieure, ou a-t-il été inscrit par-

dessus l'enregistrement antérieur de quelqu'un d'autre ?

La monnaie que le détenteur a gagnée par sa propre capacité-de-couplage se lit provenance-propre au site du détenteur.

La monnaie que le détenteur a acquise par un échange structurel — un échange où la capacité-de-couplage du détenteur antérieur a été honorée à l'événement-d'échange — se lit provenance-propre au site-d'échange. La chaîne remonte jusqu'à la capacité-de-couplage originelle que l'enregistrement originel suivait.

La monnaie émise par l'architecture conjointe à des conditions structurelles où l'émission correspond à la capacité-de-couplage réelle de l'architecture se lit provenance-propre au site-d'émission.

La monnaie émise par l'architecture conjointe à des conditions structurelles où l'émission ne correspond pas à la capacité-de-couplage réelle de l'architecture — de la monnaie émise au-delà du seuil structurel auquel les enregistrements peuvent être soutenus par le couplage de l'architecture — se lit provenance-défaillante au site-d'émission. La défaillance se propage dans chaque transaction ultérieure à travers laquelle tournent les enregistrements sur-émis.

La question de propagation tourne sur la monnaie à la résolution où son fonctionnement continu affecte la capacité-de-couplage de l'architecture conjointe.

La monnaie détenue à des niveaux structurels que le couplage-conjoint de l'architecture peut absorber produit des effets propagation-coopératifs. Le détenteur conserve l'option de déployer les enregistrements dans les événements-de-couplage de l'architecture. Le fonctionnement continu des enregistrements soutient la capacité-de-couplage conjointe de l'architecture à la résolution des enregistrements. L'architecture institutionnelle peut émettre des enregistrements supplémentaires à mesure que la capacité-de-couplage de l'architecture les produit.

La monnaie détenue à des niveaux structurels au-delà de l'absorption-de-capacité-de-couplage de l'architecture produit des effets propagation-parasitaires à la résolution où la contraction se produit. Des motifs d'accumulation où les enregistrements deviennent structurellement verrouillés. Des détentions qui excèdent tout déploiement structurel que les couplages plus larges de l'architecture peuvent produire. Des enregistrements dont le fonctionnement continu contracte la capacité-de-couplage conjointe à des corridors sur lesquels tournent des opérateurs à l'intérieur de l'architecture.

C'est l'axiome qui tourne. {S, B, R, C} produit des enregistrements. Certains enregistrements deviennent portables, durables, transférables. Les enregistrements peuvent être déployés aux événements-de-couplage de l'architecture conjointe. La lecture structurelle des enregistrements se lit à la provenance et à la propagation.

La monnaie est une conséquence structurelle du système-d'enregistrement de l'architecture. Pas une invention institutionnelle que l'architecture a décidé de faire.

Différentes architectures institutionnelles ont implémenté la monnaie sous différentes formes à travers l'histoire. Monnaies-marchandises. Monnaies-crédit. Monnaies-fiat. Monnaies-numériques. Mais la forme structurelle a été une seule forme tout du long. L'enregistrement portable, durable et transférable de capacité-de-couplage antérieure.

Le prix comme résolution d'un champ de probabilité

Le compte rendu structurel du prix requiert du soin.

Deux opérateurs s'engageant dans un événement-d'échange lisent chacun la valeur structurelle du couplage à leurs sites respectifs.

La lecture de chaque opérateur est intégrée sur la probabilité que l'opérateur assigne aux divers résultats possibles de l'événement-de-couplage. L'acheteur lit la valeur structurelle au site de l'acheteur, intégrée sur ce que l'architecture-de-couplage de l'acheteur prédit que le couplage produira. Le vendeur lit la valeur structurelle au site du vendeur, intégrée sur ce que l'architecture-de-couplage du vendeur prédit que le couplage produira. Là où les lectures se chevauchent à une valeur structurelle envers laquelle les deux opérateurs peuvent s'engager, l'échange tourne.

Un marché est le site structurel où de nombreuses lectures de ce genre s'agrègent. Chaque opérateur au marché arrive avec une distribution-des-offres — les prix envers lesquels l'opérateur s'engagerait s'il achète — ou une distribution-des-demandes — les prix envers lesquels l'opérateur s'engagerait s'il vend. Le marché agrège les distributions.

Le prix émerge comme la résolution où la distribution-des-offres agrégée et la distribution-des-demandes agrégée se croisent. La résolution où l'acheteur marginal et le vendeur marginal

s'engageraient dans le même événement-de-couplage à la même magnitude-d'enregistrement.

C'est ce que le chapitre appelle le prix comme résolution d'un champ de probabilité. Le prix n'est pas la vérité structurelle à propos de la valeur de l'événement-de-couplage. Le prix est la résolution structurelle que les lectures agrégées des opérateurs sur le champ produisent au moment présent de la liquidation du marché.

Le prix est riche en information à la résolution qu'il porte réellement.

Il intègre les lectures de tous les opérateurs participants. Il porte chaque lecture à la qualité que l'architecture-de-couplage de l'opérateur fournit.

Le prix est aussi limité en information à la résolution qu'il ne porte pas.

Il n'intègre pas les lectures que les opérateurs ne font pas. Il n'intègre pas les externalités que les offres des opérateurs n'internalisent pas. Il n'intègre pas les conditions structurelles que l'architecture plus large a inscrites dans les positions-de-négociation des opérateurs avant que les enchères commencent.

Là où la lecture agrégée du marché est structurellement riche, le prix émerge de l'agrégation se lit à une haute qualité structurelle.

Les opérateurs ont accès à l'information pertinente. Les externalités sont internalisées à des conditions structurelles que les offres reflètent. Les positions-de-négociation sont structurellement comparables.

L'architecture conjointe peut utiliser le prix comme signal structurel pour des décisions-de-couplage supplémentaires.

Là où la lecture agrégée du marché est structurellement compromise, le prix émergent de l'agrégation se lit à une qualité structurelle compromise.

L'information est asymétrique de manières que l'architecture n'a pas traitées. Les externalités sont systématiquement exclues des offres. Les positions-de-négociation sont structurellement inégales parce que l'architecture plus large s'est inscrite dans les corridors de certains opérateurs à travers l'historique-d'enregistrement.

L'architecture conjointe a une raison structurelle de lire le prix à la qualité réelle qu'il porte. Pas à la qualité que le prix porterait sous des conditions structurellement plus propres.

Une conséquence. La lecture structurelle n'endosse ni ne refuse la tarification-de-marché comme catégorie.

La lecture structurelle lit chaque marché à la qualité structurelle de sa lecture agrégée.

Les marchés dont la lecture agrégée est structurellement riche produisent des prix sur lesquels l'architecture conjointe peut se fier. Les marchés dont la lecture agrégée est structurellement compromise produisent des prix que l'architecture conjointe a une raison structurelle de corriger à la résolution où vit le compromis.

La question institutionnelle de savoir comment les engagements de l'architecture corrigent une tarification compromise est le travail en aval de l'architecture plus large. La lecture structurelle installe le fait structurel que la tarification porte la qualité structurelle de la résolution-du-champ qui l'a produite.

Tout prix institutionnel n'est pas une résolution-du-champ de liquidation-de-marché propre.

Certains prix sont administrés. Fixés par une architecture réglementaire. Un service public. Une institution de rationnement-d'urgence. Un vendeur ou acheteur en monopole-d'État.

Certains prix sont contraints par des engagements institutionnels avant que les enchères tournent. Contrôles des loyers. Plafonds de prix. Planchers de prix. Salaires minimums. Frais plafonnés. Accès subventionné.

Certains prix sont fixés à l'intérieur des institutions plutôt qu'à l'échange ouvert. Prix de transfert internes dans les entreprises. Prix comptables dans les conglomérats. Structures de tarif-public.

Certains prix émergent sous des conditions-de-champ structurellement compromises.

Vendeur en monopole. Acheteur en monopsonne. Concurrence monopolistique avec des alternatives structurellement rétrécies. Coordination d'oligopole. Prix rigides. Personnalisation algorithmique. Discrimination par les prix. Négociation-salariale sous des corridors-de-refus structurellement rétrécis.

Le compte rendu structurel traite ceux-ci comme des résolutions-du-champ contraintes. Le prix résout encore un événement-de-couplage. Le champ a été rétréci, pondéré ou réécrit par des conditions institutionnelles ou structurelles avant que les distributions d'offre-et-de-demande se croisent.

La question structurelle demeure la même que celle que pose le cas non-contraint. Quelle est la qualité structurelle du champ qui a produit le prix.

La contrainte elle-même est lue comme l'une des conditions-du-champ que la lecture structurelle lit.

Une conséquence supplémentaire. La lecture structurelle n'exige pas que les opérateurs soient parfaitement rationnels ou parfaitement informés.

Le prix-comme-résolution-du-champ opère sur les lectures structurelles que les opérateurs produisent réellement, à la qualité réelle que les architectures-de-couplage des opérateurs fournissent.

Là où les lectures des opérateurs sont structurellement compromises par les limitations de leurs propres architectures-de-couplage, le prix reflète les limitations.

Des limites cognitives que les opérateurs portent à chaque événement-de-lecture. Des biais que les architectures-de-couplage des opérateurs produisent au site-de-modélisation. De l'information à laquelle les opérateurs n'ont pas accès au site-de-négociation. Une information asymétrique qu'un côté de l'échange détient et l'autre non.

Le marché ne produit pas de vérité structurelle à partir de lectures structurellement compromises. Le marché produit la résolution structurelle des lectures réellement présentes à la liquidation du marché.

C'est ce que le compte rendu structurel appelle la fidélité-de-rapport du marché. Le marché rapporte les lectures réellement présentes dans le champ. Pas

les lectures qui seraient présentes sous des conditions structurellement plus propres.

Deux programmes de recherche contemporains font un travail structurel exactement à ce site.

Le premier lit les conditions structurelles cognitives des enchères-et-demandes des opérateurs. Les motifs systématiques par lesquels les architectures-de-couplage des opérateurs produisent des lectures qui s'écartent des lectures que des conditions structurelles plus propres produiraient.

Le second lit les conditions structurelles institutionnelles de la distribution d'information au site-d'échange. Les motifs systématiques par lesquels l'asymétrie d'information, la signalisation, le filtrage et la sélection-adverse produisent des résultats de marché qui s'écartent des résultats que des conditions-de-champ plus propres produiraient.

La lecture structurelle converge avec les deux programmes sur trois faits structurels.

Le prix-comme-résolution-du-champ opère sur la qualité réelle des lectures des opérateurs. Des limitations systématiques dans ces lectures produisent des distorsions systématiques au site-du-prix. L'architecture conjointe a une raison structurelle de lire le prix à la qualité réelle que le champ a produite.

La lecture structurelle et ces deux programmes divergent sur ce dont la convergence procède.

La lecture structurelle fonde les conditions structurelles de la tarification dans $\{S, B, R, C\}$ à la résolution de l'architecture conjointe. Les limitations cognitives et informationnelles sont des conséquences structurelles des architectures-de-couplage des opérateurs. Pas des faits psychologiques ou institutionnels indépendants que le compte rendu structurel installe de l'extérieur.

La dette et l'intérêt

La dette est l'engagement structurel envers un enregistrement futur.

Un opérateur emprunte les enregistrements que l'opérateur ne détient pas actuellement. L'opérateur s'engage à produire des enregistrements de capacité-de-couplage égale-ou-supérieure à un site futur. La production future est la condition structurelle de l'engagement présent.

Le plancher structurel de l'intérêt est le coût de l'asymétrie temporelle à travers laquelle l'engagement tourne. La condition-contrainte du substrat (C dans $\{S, B, R, C\}$) est ce qui rend l'asymétrie temporelle structurelle. Le futur n'est pas symétrique avec le présent à la résolution du substrat. Les conséquences se propagent vers l'avant

mais ne se propagent pas vers l'arrière.

L'emprunteur s'engage à produire des couplages futurs que la capacité-de-couplage présente de l'emprunteur n'a pas encore fournis.

L'asymétrie a un coût structurel. Le coût structurel de l'asymétrie temporelle est le plancher-de-taux au-dessus duquel le prêt de l'architecture doit tourner pour que le prêt honore l'asymétrie à la résolution emprunteur-et-prêteur.

Le taux institutionnel n'est que rarement seulement le plancher structurel.

Le taux inclut aussi des composantes de risque-de-défaut — la lecture structurelle, par le prêteur, de la probabilité que la capacité-de-couplage future de l'emprunteur échouera à honorer l'engagement.

Des composantes de coût-de-liquidité — le coût structurel, pour le prêteur, d'être incapable de déployer les enregistrements prêtés aux événements-de-couplage survenant durant la fenêtre-de-prêt.

Des composantes d'attente-d'inflation — la lecture structurelle, par le prêteur, de la manière dont le pouvoir-d'achat des enregistrements se déplacera à travers la fenêtre-de-prêt.

Des composantes de coût-administratif — le coût institutionnel de la procédure-de-prêt elle-même.

Et, à des conditions structurellement compromises, des composantes de pouvoir-de-marché — des primes que le prêteur extrait au-dessus du coût structurel que le prêt porte réellement parce que le corridor-de-refus de l'emprunteur a été structurellement rétréci au site-d'emprunt.

Le test structurel demande quelles composantes du taux institutionnel suivent véritablement le coût structurel de porter l'engagement à travers le temps, le risque, la liquidité, l'attente et l'administration. Et quelles composantes extraient du corridor rétréci de l'emprunteur.

La lecture structurelle ne refuse pas la dette et ne refuse pas l'intérêt. La lecture structurelle lit chaque dette à la résolution où vivent réellement les conditions structurelles de la dette.

Une dette à des niveaux structurels que la capacité-de-couplage future de l'emprunteur peut soutenir, avec un intérêt à des taux dont les composantes correspondent aux coûts structurels que le prêt honore, se lit coopérativement. L'emprunteur déploie les enregistrements à la résolution présente. Le prêteur reçoit une compensation pour l'asymétrie temporelle, le risque-de-défaut, le coût-de-liquidité, l'attente et l'administration que le prêt porte réellement. Les deux opérateurs s'engagent dans des événements-de-couplage que le couplage-conjoint de l'architecture peut absorber.

Une dette à des niveaux structurels que la capacité-de-couplage future de l'emprunteur ne peut soutenir se lit parasitairement. Une dette émise à des conditions où la lecture structurelle, par le prêteur, de la capacité-de-couplage de l'emprunteur était compromise. Une dette où la capacité de contournement de l'emprunteur à l'événement-d'emprunt a été structurellement supprimée par des conditions que l'architecture plus large n'a pas traitées. Une dette à des motifs de composition dont l'effet structurel est la contraction parasitaire de l'ensemble viable conjoint de l'emprunteur plutôt que l'usage coopératif des enregistrements.

De même avec l'intérêt. Un intérêt à des taux dont les composantes suivent les coûts structurels que le prêt honore se lit coopérativement.

Un intérêt à des taux substantiellement au-dessus des coûts structurels se lit de façon parasitaire. Des taux usuraires. Des taux calibrés sur la détresse structurelle de l'emprunteur plutôt que sur l'asymétrie temporelle et le risque que le prêt honore. Des taux dont la composition produit une contraction parasitaire au corridor de l'emprunteur plus vite que la capacité-de-couplage de l'emprunteur ne peut en produire.

Le test structurel n'est pas la magnitude nominale du taux. Le test structurel est de savoir si les composantes du taux correspondent aux coûts

structurels que le prêt traverse, aux conditions structurelles de la capacité-de-couplage de l'emprunteur.

Une conséquence. La lecture structurelle ne refuse pas l'effet de levier. La lecture structurelle lit chaque motif de levier à la résolution où la propagation du motif vit réellement. Un levier qui produit des événements-de-couplage coopératifs à la résolution de l'architecture conjointe se lit de façon coopérative. Un levier qui produit une contraction parasitaire à l'ensemble viable conjoint se lit de façon parasitaire.

La question institutionnelle de savoir quels motifs de levier spécifiques les engagements de l'architecture devraient permettre est un travail en aval. Le fait structurel que le chapitre installe, c'est que le test s'exécute à la propagation des effets structurels du levier.

Les salaires comme résolution du champ-de-prix au site du couplage-travail

Un salaire est la résolution du champ-de-prix appliquée au temps-de-couplage et à la compétence-de-couplage de l'opérateur dans les conditions institutionnelles de l'échange de travail. Le compte structurel hérite l'installation du prix-comme-

résolution-de-champ de la section précédente et l'exécute à ce site d'échange spécifique, les conditions-de-champ étant lues aux conditions structurelles du couplage-travail.

Là où l'opérateur a des alternatives vivantes, une information exacte sur la valeur structurelle de sa capacité-de-couplage, une autorité structurelle sur le fait et le moment où l'échange-de-travail s'exécute, et une position de négociation structurellement comparable avec l'architecture institutionnelle qui fournit le côté-demande du champ-de-travail, le salaire émerge comme résolution-de-champ de haute qualité structurelle. Le salaire à ces conditions structurelles lit la valeur structurelle de la capacité-de-couplage de l'opérateur à la résolution que le couplage de l'architecture conjointe a réellement produite.

Là où les conditions structurelles de l'opérateur au site du couplage-travail sont compromises, le salaire émerge d'un champ contraint. Le logement. La faim. La dette. Les obligations de soin envers des personnes dépendantes. Le statut migratoire. Des alternatives structurellement rétrécies. Le pouvoir de monopsonne de l'employeur. L'organisation du travail structurellement supprimée. La discrimination encodée dans le motif-de-couplage plus large de l'architecture. Le rétrécissement du corridor propre de l'opérateur l'a laissé sans position

structurelle depuis laquelle les termes de l'échange-de-travail pourraient de fait être refusés.

La qualité structurelle de ce champ, la lecture structurelle la lit à la résolution où la contrainte vit réellement.

La lecture structurelle ne lit pas le salaire comme pure vérité de marché et ne lit pas le salaire comme pure exploitation par catégorie. La lecture structurelle lit la qualité structurelle du champ qui a produit le salaire à chaque site d'échange-de-travail.

Les procédures de l'architecture institutionnelle pour traiter la compromission du champ-salarial — engagements de salaire minimum, protections de l'organisation du travail, engagements anti-discrimination, correction de la privation structurelle à la résolution plus large de l'architecture, soutien aux corridors alternatifs — sont les implémentations institutionnelles de la lecture structurelle que le chapitre installe au site du champ-salarial.

Le profit comme surplus après les coûts structurels

Le profit est la forme-enregistrement laissée après que les coûts structurels de production, de risque, de coordination, de dépréciation, de travail, de déploiement-de-capital et de maintenance ont été

honorés aux événements-de-couplage de l'architecture productrice.

Le profit n'est pas structurellement parasitaire par catégorie et n'est pas structurellement coopératif par catégorie.

Le profit se lit de façon coopérative là où il suit un surplus réel produit par un couplage coopératif. Le surplus issu de l'innovation. Le surplus issu de la coordination d'opérateurs dont le couplage conjoint produit des biens structurels que leurs couplages séparés ne pourraient produire. Le surplus issu de la prise-de-risque que les architectures-de-couplage des opérateurs producteurs ont absorbée à un coût structurel que les conditions-de-champ ne pouvaient fournir. Le surplus issu de l'efficience que la modélisation des opérateurs producteurs a produite aux événements-de-couplage de l'architecture.

Le profit se lit de façon parasitaire là où il est produit en externalisant des coûts structurels. Sur des opérateurs ou des substrats dont les architectures-de-couplage n'ont pas été honorées à l'événement-d'externalisation. En supprimant les salaires en dessous des conditions structurelles que le couplage-travail porte réellement. Par extraction-de-monopole à des conditions-de-champ que l'architecture n'a pas corrigées. Par capture réglementaire ayant converti des conditions-de-couplage publiques en canaux-de-profit privés. Par

ponction écologique ayant lu la capacité-de-couplage du substrat comme sans coût alors qu'elle est structurellement chiffrée à la résolution du substrat. Par asymétrie-d'information que l'opérateur producteur n'a pas honorée au site d'échange.

La question structurelle n'est pas de savoir si un surplus existe. La question structurelle est ce qui a produit le surplus. Quels événements-de-couplage l'architecture productrice honore ou manque d'honorer au site de production-du-surplus. Là où l'exécution continue du surplus se propage dans l'architecture conjointe.

Les questions de provenance et de propagation installées dans le chapitre sur la propriété s'exécutent au site du profit comme elles s'exécutent à chaque autre avoir que l'architecture honore.

Les externalités comme ondulations non tarifées

Une externalité est l'ondulation d'un événement-de-couplage que le champ-de-prix n'a pas internalisée.

La pollution à la résolution du substrat. Le fardeau de santé publique à la résolution de l'architecture conjointe. Le travail-de-soin non rémunéré à la résolution de la reproduction sociale. L'usure des infrastructures à la résolution de l'architecture-de-couplage conjointe. La charge carbone à la

résolution atmosphérique du substrat. L'extraction-de-données à la résolution de l'architecture-de-couplage de l'opérateur. L'épuisement de la confiance sociale à la résolution de coordination de l'architecture conjointe.

Chacune est une conséquence économique dont l'enregistrement n'a pas été inscrit dans le prix au site d'échange qui a produit la conséquence.

Un prix-de-marché qui exclut l'externalité n'est pas faux à la résolution-de-champ étroite où le prix a émergé. Le prix a une fidélité de report aux lectures que les opérateurs effectuaient réellement à cette résolution-de-champ.

Le prix est incomplet à la résolution plus large de l'architecture conjointe. La valeur structurelle de l'événement-de-couplage incluait des coûts que la résolution-de-champ n'a pas lus. La capacité-de-couplage conjointe de l'architecture plus large porte désormais les coûts non lus à la résolution où ils vivent réellement.

La correction au site de l'externalité signifie réinscrire l'ondulation externalisée dans le champ à la résolution où l'ondulation atterrit réellement. La tarification du carbone. La tarification de la pollution. La tarification du coût-social-du-couplage. Les engagements institutionnels qui internalisent les externalités dans les distributions d'offre-et-de-

demande sont des implémentations institutionnelles de la lecture structurelle que le chapitre installe.

Le test structurel n'est pas la procédure institutionnelle. Le test structurel est de savoir si l'ondulation a été inscrite dans le champ à la résolution où le coût structurel est réellement porté par le couplage-conjoint de l'architecture plus large.

Le chapitre du volume sur l'environnement exécute en détail la lecture-de-l'externalité à la résolution du substrat. Le présent chapitre installe la forme structurelle que prend la lecture-de-l'externalité au site du champ-économique.

Le soin non rémunéré et le couplage invisible

Toute capacité de couplage n'entre pas dans l'enregistrement monétaire.

Le travail-de-soin est la maintenance structurelle des architectures-de-couplage des opérateurs à travers l'histoire-d'enregistrement des opérateurs. Il produit les conditions sous lesquelles l'économie monétisée peut s'exécuter, tout en ne recevant souvent aucun enregistrement portable équivalent.

L'éducation des enfants. Le soin des aînés. Le soin d'opérateurs dont les architectures-de-couplage sont temporairement ou définitivement structurellement

rétrécies. Le travail domestique. La maintenance communautaire. L'intendance écologique à des sites que l'architecture institutionnelle n'a pas enregistrés. La construction-de-confiance à travers les couplages-d'opérateurs. La maintenance structurelle de la capacité-de-coordination de l'architecture. Chacune est une forme de capacité-de-couplage sur laquelle l'économie monétisée de l'architecture plus large fonctionne, souvent sans que le système-d'enregistrement de l'architecture inscrive les événements-de-couplage des opérateurs producteurs à la résolution où la capacité est réellement fournie.

Le compte structurel lit la capacité-de-couplage, que le système-d'enregistrement institutionnel de l'architecture l'ait tarifée ou non.

La question de provenance s'exécute au site des opérateurs producteurs. La capacité-de-couplage a-t-elle été produite aux conditions structurelles jusqu'auxquelles s'étend l'autorité des opérateurs producteurs sur leur propre couplage ?

La question de propagation s'exécute au site de l'architecture conjointe. L'exécution continue de l'architecture plus large dépend-elle de la capacité-de-couplage non tarifée, et à quelles conditions structurelles l'architecture plus large honore-t-elle ou manque-t-elle d'honorer le couplage des opérateurs producteurs au site non tarifé ?

Là où le couplage monétisé de l'architecture plus large a fonctionné sur une capacité-de-couplage non tarifée que les engagements institutionnels de l'architecture n'ont pas honorée au site des opérateurs producteurs, la lecture structurelle lit une contraction parasitaire à la résolution des opérateurs producteurs. Indépendamment de l'absence d'enregistrement-de-prix de l'architecture institutionnelle au site de contraction.

Une économie qui traite seulement les enregistrements monétisés comme économiquement réels lit mal son propre substrat.

Les procédures de l'architecture institutionnelle pour honorer la capacité-de-couplage non tarifée — compensation directe, engagements d'assurance sociale, infrastructures publiques qui absorbent le travail-de-soin que l'architecture plus large a inscrit sur des classes-d'opérateurs spécifiques, réformes structurelles qui répartissent le couplage-de-soin à travers des classes-d'opérateurs que l'enregistrement institutionnel a rétrécies — sont les implémentations institutionnelles de la lecture structurelle que le chapitre installe à ce site.

Le fait structurel que le chapitre installe, c'est que la capacité-de-couplage non tarifée est structurellement réelle à la résolution de l'architecture conjointe. Son absence du champ-de-

prix est une condition structurelle du champ plutôt qu'une absence structurelle du couplage.

L'inflation, les krachs, le tampon

Toute architecture a des tampons structurels.

L'épargne. Les réserves. La capacité de mou. Les conditions structurelles sous lesquelles la capacité-de-couplage de l'architecture excède ce à quoi les événements-de-couplage présents s'engagent.

Le tampon fonctionnant à sa largeur structurelle est ce qui permet à l'architecture d'absorber des chocs sans contraction parasitaire à l'ensemble viable conjoint. Quand un événement-de-couplage inattendu contracte la capacité-de-couplage de l'architecture à une résolution spécifique, le tampon absorbe la contraction à la résolution plus large de l'architecture. La capacité-de-couplage conjointe est préservée à travers l'absorption.

Le tampon n'est pas un seul objet structurel. Le tampon apparaît à des résolutions multiples.

L'épargne des ménages au site du couplage-opérateur. Le fonds-de-roulement de l'entreprise au site de couplage de l'architecture productrice. Le capital bancaire au site de couplage de l'architecture financière. La liquidité de la banque centrale au site du couplage-monétaire de l'architecture conjointe. La capacité budgétaire au site des engagements-envers-ses-opérateurs de l'architecture institutionnelle. Le mou des chaînes d'approvisionnement à la résolution de coordination de l'architecture-de-couplage conjointe. La redondance des infrastructures à la résolution du couplage-substrat. La capacité-d'absorption écologique à la résolution du substrat plus large. La confiance sociale à la résolution du couplage-de-coordination de l'architecture conjointe.

Chaque tampon absorbe les chocs à sa propre résolution structurelle.

Une crise survient quand un choc est acheminé vers un tampon trop étroit à la résolution pertinente pour l'absorber. Quand des enregistrements ont été inscrits à travers de multiples tampons comme s'il existait un tampon partagé là où il n'en existe pas. Quand les engagements institutionnels de l'architecture plus large ont systématiquement épuisé un tampon structurel sur lequel la capacité-de-couplage de l'architecture fonctionne réellement.

Le tampon déborde quand les enregistrements que l'architecture a émis excèdent sa capacité de couplage réelle à la résolution où les enregistrements sont couplés au substrat.

Une masse monétaire qui s'est étendue au-delà de la capacité-de-couplage que l'architecture peut soutenir. Une dette qui s'est accumulée au-delà de la capacité-de-couplage que l'architecture peut honorer. Des valorisations qui ont tarifé des enregistrements substantiellement au-dessus de la valeur structurelle que les enregistrements suivent.

Le débordement est structurel. C'est le désalignement des enregistrements de l'architecture avec la capacité-de-couplage réelle de l'architecture à la résolution où le désalignement peut être mesuré.

L'inflation est une perte générale du pouvoir-d'achat-des-enregistrements produite quand les enregistrements nominaux et la capacité-de-couplage réelle sortent de l'alignement à travers l'architecture. Le désalignement peut provenir de directions multiples.

Parfois les enregistrements se sont étendus au-delà de la capacité-de-couplage. Émission de monnaie au-delà de ce que le couplage de l'architecture peut soutenir. Création de crédit au-delà de ce que l'architecture-emprunteuse peut honorer. Valorisations au-delà de ce que la capacité-de-couplage sous-jacente produit réellement.

Parfois la capacité-de-couplage s'est contractée tandis que les enregistrements ne l'ont pas fait. Des chocs d'offre qui contractent la capacité-de-production réelle de l'architecture. Une guerre ou des sanctions qui contractent le réseau-de-couplage de l'architecture. Des chocs de coût de l'énergie qui contractent la capacité-de-couplage-du-substrat. Des dommages climatiques qui contractent les conditions structurelles du substrat. Des défaillances institutionnelles qui contractent la capacité-de-coordination de l'architecture. Des mouvements de prix externes qui contractent les termes-de-couplage de l'architecture avec des architectures plus larges.

Parfois des motifs structurels au sein de l'architecture propagent le désalignement. Un pouvoir de marché produisant des marges administrées. Une rétroaction-des-anticipations rendant le désalignement auto-renforçant. Une indexation liant les enregistrements nominaux à l'inflation passée de manières qui propagent le désalignement vers l'avant. Un conflit distributif sur les classes-d'opérateurs qui absorbent le fardeau du réalignement.

La forme structurelle n'est pas toujours la sur-émission. La forme structurelle est le désalignement enregistrement/capacité se propageant à travers le champ-de-prix à la résolution où le désalignement vit réellement.

L'inflation est un mode structurel selon lequel l'architecture peut exécuter la correction. La valeur structurelle des enregistrements chute. La même magnitude-d'enregistrement nominale correspond désormais à moins de capacité-de-couplage à la résolution où les corps de l'architecture lisent les enregistrements. La correction se propage à travers les événements-de-couplage de l'architecture à un rythme que la capacité-de-couplage conjointe peut absorber.

Là où le taux d'inflation est aux conditions structurelles que la capacité-de-couplage de l'architecture peut soutenir, la correction s'exécute proprement. Les enregistrements se réalignent avec la capacité-de-couplage à des conditions structurelles graduelles. Les opérateurs à l'intérieur de l'architecture éprouvent la correction à la résolution où leurs architectures-de-couplage peuvent l'absorber. Le couplage-conjoint de l'architecture plus large préserve la cohérence à travers la correction.

La question structurelle à tout épisode d'inflation spécifique est de savoir quelles classes-d'opérateurs absorbent la correction. Là où le fardeau atterrit est lui-même une lecture structurelle que les engagements institutionnels de l'architecture honorent ou manquent d'honorer.

Un krach est l'audit compressé par l'architecture d'un désalignement enregistrement/capacité que la correction graduelle, la lecture institutionnelle ou l'absorption-par-tampon n'ont pas réussi à résoudre à temps.

L'audit peut apparaître sous de nombreuses formes. Effondrement des prix d'actifs. Contraction du crédit. Panique bancaire. Gel de la liquidité. Rupture de l'architecture-monétaire. Défaillance de solvabilité souveraine. Spirale de déflation-par-la-dette. Arrêt soudain du flux de capitaux inter-architectural. Cascade d'appels de marge. Rupture de la chaîne-de-collatéral. Choc de confiance se propageant à travers le système-d'enregistrement de l'architecture à une résolution temporelle compressée.

L'inflation est un mode graduel de correction enregistrement/capacité. Le krach est le mode compressé où l'architecture ne peut plus porter le désalignement à une résolution temporelle ordinaire.

Les deux modes ne sont pas toujours la même correction effectuée à des vitesses différentes. Certains krachs sont déflationnistes plutôt qu'inflationnistes. Certains impliquent la destruction d'enregistrements-de-crédit plutôt que la perte graduelle du pouvoir d'achat. Certains répondent à des chocs de l'économie réelle que l'architecture

financière a transmis plutôt qu'au seul désalignement monétaire.

La forme structurelle à travers les deux modes est l'architecture honorant le réalignement des enregistrements avec la capacité-de-couplage réelle. Le mode structurel est la résolution temporelle à laquelle l'honneur s'exécute.

La lecture structurelle ne refuse pas l'inflation comme catégorie et ne refuse pas les krachs comme catégorie. La lecture structurelle lit chacun à la résolution où le désalignement enregistrement/capacité qu'il corrige a réellement vécu.

La lecture structurelle refuse bien le motif institutionnel dans lequel la correction graduelle est systématiquement supprimée au-delà du seuil structurel auquel l'audit compressé devient la seule réponse restante de l'architecture.

Une architecture institutionnelle qui a supprimé la correction graduelle pour des conditions structurelles que ses engagements ne peuvent honorer est une architecture qui prépare l'audit compressé. La lecture structurelle lit la préparation à la résolution où elle se produit.

Une conséquence. La lecture structurelle n'est pas anti-croissance comme catégorie et n'est pas pro-croissance comme catégorie.

La lecture structurelle lit le motif-de-croissance de chaque architecture à la résolution de savoir si la croissance augmente la capacité-de-couplage réelle de l'architecture ou augmente les enregistrements de capacité-de-couplage de l'architecture au-delà de ce que la capacité-de-couplage réelle soutient.

Une croissance qui augmente la capacité-de-couplage réelle se lit de façon coopérative.

Une croissance qui augmente les enregistrements au-delà de la capacité-de-couplage réelle est structurellement le tampon rempli vers le débordement. L'architecture est structurellement exposée à la correction graduelle ou à l'audit compressé à moins qu'une capacité-de-couplage ultérieure ne rattrape les enregistrements que la croissance antérieure a inscrits.

Une glose en langage clair sur le cadrage débordement-de-tampon a sa place à ce site.

En clair. Toute économie porte des enregistrements de ce qu'elle a fait. Salaires gagnés. Dettes contractées. Créances sur la production future. Quand les enregistrements excèdent ce que l'économie peut réellement faire, les enregistrements doivent se mettre en accord avec le faire. L'inflation fait cela graduellement, en abaissant le pouvoir d'achat de chaque enregistrement à travers de nombreuses transactions. Un krach fait cela d'un seul coup, en

effondrant les valorisations ou en détruisant les enregistrements-de-crédit en temps compressé.

La lecture structurelle ne refuse aucune des deux corrections. La lecture structurelle refuse le motif institutionnel consistant à supprimer la correction graduelle jusqu'à ce que seule la correction compressée soit disponible. Et elle refuse, tout autant, l'hypothèse que toute contraction est la même. Parfois les enregistrements ont grandi au-delà du faire. Parfois le faire a rétréci sous un choc. Parfois les deux. Parfois l'architecture déplace le fardeau de la correction sur des classes-d'opérateurs dont elle aurait dû protéger les corridors.

Un cas travaillé au site débordement-de-tampon / audit compressé

Le chapitre utilise une lecture structurelle composite des crises de titrisation hypothécaire du début du vingt-et-unième siècle plutôt qu'une histoire spécifique à une juridiction. Le test structurel s'exécute proprement à ce site composite. Le chapitre parcourt le cas au registre structurel sans nommer aucune institution, juridiction ou épisode historique spécifique.

Provenance à l'émission. Une architecture financière a émis des enregistrements hypothécaires à des conditions structurelles où

la capacité-de-couplage future des emprunteurs ne pouvait soutenir les enregistrements que le prêt inscrivait. La lecture structurelle exécute la question de provenance du chapitre sur la propriété à l'événement-d'émission. Les enregistrements suivaient-ils la capacité-de-couplage réelle des emprunteurs, ou les enregistrements étaient-ils inscrits par-dessus une capacité-de-couplage que le couplage-futur des emprunteurs ne pouvait honorer aux conditions structurelles que les engagements institutionnels de l'architecture fournissaient ?

Là où les enregistrements ont été émis à des conditions structurelles où la lecture par le prêteur de la capacité-de-couplage future de l'emprunteur était compromise, les enregistrements se lisent comme échouant-en-provenance à la résolution où la défaillance de la capacité-de-couplage-future vivait réellement. Les engagements institutionnels envers les normes-de-souscription avaient été contractés. L'exposition structurelle du prêteur à la défaillance ultérieure des enregistrements avait été institutionnellement rompue par une titrisation qui transférait les enregistrements à d'autres architectures. La capacité-d'override de l'emprunteur à l'événement-d'emprunt avait été compromise par des dynamiques de coût-du-logement que l'architecture plus large inscrivait à travers les classes-d'opérateurs.

Propagation par titrisation. Les enregistrements échouant-en-provenance ont été agrégés en enregistrements-de-couplage structurellement complexes et propagés à travers l'architecture financière à des conditions structurelles où la lecture par les architectures-réceptrices des enregistrements sous-jacents était structurellement compromise.

Des engagements institutionnels envers la notation-de-crédit qui avaient été contractés. Des conditions structurelles de modélisation-du-risque qui traitaient les événements-de-couplage-de-queue comme structurellement absents. Une coordination de l'architecture financière qui inscrivait les enregistrements dans des instruments que les régulateurs de l'architecture ne lisaient pas à la résolution où le risque structurel vivait réellement.

La lecture de propagation du chapitre sur la propriété s'exécute à cette résolution. L'exécution continue des enregistrements à travers l'architecture financière conjointe contractait les conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint de manières que les engagements institutionnels de l'architecture n'enregistraient pas au site-de-contraction.

Suppression de l'absorption-par-tampon. Les engagements institutionnels plus larges de

l'architecture ont supprimé la correction graduelle au-delà du seuil structurel.

Les valorisations d'actifs avaient été autorisées à s'écarter de la capacité-de-couplage sous-jacente pour une durée structurelle prolongée. Les institutions réglementaires de l'architecture avaient institutionnellement accommodé le désalignement à des conditions structurelles auxquelles la correction graduelle ne pouvait s'exécuter. Le tampon sur lequel le couplage conjoint de l'architecture financière fonctionnait se remplissait vers le débordement à la résolution que la lecture structurelle lit.

Audit compressé. Le couplage-conjoint de l'architecture a produit l'audit à une résolution temporelle compressée.

Les valorisations d'actifs se sont effondrées. Les enregistrements-de-crédit sont devenus structurellement insoutenables en temps compressé. Les architectures-de-liquidité ont gelé. Des architectures institutionnelles sur lesquelles la structure conjointe plus large fonctionnait ont fait face à une défaillance-de-solvabilité à la résolution de l'audit compressé. Les opérateurs de l'architecture, à travers les classes-d'opérateurs, ont fait face à des conditions-de-couplage que la correction graduelle avait reportées.

Correction de la pente-architecturale. Le fardeau de l’audit a atterri sur des classes-d’opérateurs dont le couplage antérieur de l’architecture plus large rétrécissait déjà les corridors.

La lecture structurelle issue de l’installation de la correction-de-la-pente-architecturale du chapitre sur le droit s’exécute ici à la résolution économique. Les flux financiers se sont accumulés à des pentes architecturales que les couplages antérieurs de l’architecture plus large inscrivaient à travers la structure conjointe. Le coût structurel de l’audit a atterri de façon disproportionnée sur des classes-d’opérateurs dont l’architecture rétrécissait les architectures-de-couplage à travers l’histoire-d’enregistrement.

La lecture structurelle lit deux corrections, structurellement indépendantes. La correction au site du producteur-de-préjudice — les architectures institutionnelles dont les engagements ont produit les enregistrements désalignés aux sites d’émission, de titrisation et de supervision. Et la correction au site de la pente-architecturale — la responsabilité structurelle de l’architecture plus large pour les pentes qui ont déterminé où le coût de l’audit a atterri. Aucune des corrections ne se substitue à l’autre. Les deux sont la lecture structurelle que la géométrie produit à ce cas.

Le cas est la démonstration unique la plus nette des installations centrales du chapitre s'exécutant ensemble. La monnaie comme enregistrement de la capacité-de-couplage (et la défaillance quand les enregistrements s'écartent de la capacité). La provenance et la propagation aux événements d'émission et de titrisation. Le cadrage débordement-de-tampon aux réserves structurelles de l'architecture. Le cadrage correction-graduelle-supprimée-au-delà-du-seuil. L'audit compressé au couplage conjoint de l'architecture. La correction de la pente-architecturale à la responsabilité structurelle de l'architecture plus large pour l'endroit où le coût de l'audit a atterri.

La lecture structurelle produit un verdict à chaque niveau que le cas a traversé. La question institutionnelle de savoir quelles procédures spécifiques devraient exécuter les corrections à chaque site est un travail en aval que le compte structurel ne prétend pas spécifier.

Économie optimale et fiscalité

Le compte structurel installe l'économie optimale comme l'architecture dont l'ensemble viable conjoint est le plus large sans accumulation parasitaire dans le tampon. C'est un seul engagement structurel, avec deux contraintes structurellement distinctes.

L'ensemble viable conjoint n'est pas un scalaire unique de type PIB.

C'est une condition structurelle multidimensionnelle. La nourriture. L'abri. La santé. L'éducation. La mobilité. La stabilité écologique. La confiance conjointe. Le temps. La sécurité. L'agentivité. La capacité de couplage coopératif à travers les opérateurs à l'intérieur de l'architecture. Les conditions structurelles sous lesquelles l'architecture-de-couplage de chaque opérateur peut fonctionner à la résolution que la vie de l'opérateur requiert réellement.

La mesure économique peut projeter cette condition multidimensionnelle en indices que l'architecture institutionnelle peut lire à grande échelle. La projection n'est pas la chose elle-même. L'ensemble viable conjoint vit à la résolution à l'intérieur de laquelle les opérateurs se couplent. Pas à l'agrégat institutionnel que les indices reportent.

L'ensemble viable conjoint est le plus large là où les conditions structurelles de l'architecture permettent au nombre maximal d'opérateurs de s'engager dans des événements-de-couplage coopératifs à la résolution où leurs architectures-de-couplage fonctionnent réellement. L'ensemble viable conjoint le plus large n'est pas la production agrégée la plus élevée mesurée en enregistrements. L'ensemble viable conjoint le plus large est la condition

structurelle sous laquelle les opérateurs de l'architecture peuvent produire un couplage coopératif aux conditions structurelles que leurs vies requièrent réellement.

Une architecture dont la production agrégée est élevée mais dont l'ensemble viable conjoint est rétréci par des motifs d'accumulation parasitaire est structurellement plus étroite qu'une architecture dont la production agrégée est plus basse mais dont l'ensemble viable conjoint est plus large aux conditions structurelles sur lesquelles les corps de l'architecture fonctionnent.

La lecture structurelle ne refuse pas la mesure agrégée. La lecture structurelle lit chaque mesure à la résolution qu'elle porte réellement. L'ensemble viable conjoint multidimensionnel est le test structurel auquel les mesures doivent répondre.

Le tampon s'accumule de façon parasitaire là où des enregistrements ont été émis au-delà de la capacité-de-couplage réelle de l'architecture à des conditions structurelles que les mécanismes-de-correction de l'architecture n'ont pas honorées.

La lecture structurelle lit l'accumulation du tampon à la résolution où les enregistrements et la capacité-de-couplage divergent. Une architecture dont le tampon s'accumule de façon parasitaire prépare structurellement soit la correction graduelle soit l'audit compressé. La lecture structurelle lit la

préparation comme l'état structurel de l'architecture indépendamment des engagements institutionnels à maintenir le niveau-de-tampon présent.

La fiscalité est les frais de maintenance structurelle de l'architecture conjointe.

L'architecture fournit des conditions structurelles avec lesquelles les opérateurs à l'intérieur se couplent. L'infrastructure institutionnelle du substrat. La pratique corrective conjointe de l'architecture (la hiérarchie de correction d'APP-2). Les conditions structurelles de la capacité-de-couplage conjointe plus large (la gouvernance d'APP-3). Le plancher de dignité au site de chaque opérateur (l'engagement bioéthique d'APP-5). La protection structurelle de la capacité-de-couplage non tarifée sur laquelle l'économie monétisée fonctionne.

Les conditions structurelles coûtent de la capacité-de-couplage à maintenir. La fiscalité est le mécanisme de l'architecture conjointe pour répartir le coût de maintenance à travers les opérateurs dont la capacité-de-couplage bénéficie des conditions structurelles.

La fiscalité lue structurellement n'est pas de l'extraction.

L'extraction est la contraction parasitaire de la capacité-de-couplage d'un opérateur à des conditions

structurelles où l'opérateur qui contracte ne fournit pas les conditions structurelles dont l'opérateur contracté bénéficie.

La fiscalité est la contribution coopérative de la capacité-de-couplage des opérateurs à des conditions structurelles où l'architecture plus large fournit les conditions structurelles avec lesquelles les opérateurs se couplent.

La différence structurelle est aux conditions structurelles de la relation. Pas au taux ni à la procédure institutionnelle.

Un motif-fiscal coopératif lit au moins quatre dimensions structurelles.

Bénéfice. Combien l'architecture-de-couplage de chaque opérateur bénéficie des conditions structurelles partagées que l'architecture fournit. La contribution est structurellement calibrée sur le bénéfice au site de l'opérateur.

Capacité. Combien l'architecture-de-couplage de chaque opérateur peut structurellement supporter la contribution sans contraction-de-corridor à la résolution-de-vie de l'opérateur. Un motif-fiscal qui contracte la capacité-de-couplage structurelle de l'opérateur au-delà du plancher-de-dignité est parasitaire au site de

l'opérateur indépendamment de la lecture-du-bénéfice.

Accumulation. Combien de la capacité-de-couplage de chaque opérateur a été produite par les conditions structurelles antérieures de l'architecture plutôt que par le seul couplage propre de l'opérateur. L'engagement structurel est de lire l'accumulation au-delà du seuil-de-tampon comme le site structurel auquel les conditions structurelles de l'architecture ont accompli un travail structurel que la contribution de l'opérateur devrait honorer.

Coût externe. Là où les événements-de-couplage d'un opérateur ont propagé des coûts dans l'ensemble viable conjoint que les distributions d'offre-et-de-demande des opérateurs n'ont pas internalisés, la lecture structurelle lit ces coûts au site de l'opérateur-externalisant. La fiscalité est une implémentation institutionnelle de l'internalisation-de-l'externalité que la lecture structurelle installe.

Un motif-fiscal qui lit le bénéfice sans la capacité devient extractif au site des opérateurs structurellement supprimés. Un motif-fiscal qui lit la capacité sans le bénéfice ni l'accumulation devient arbitraire au fondement structurel de la contribution. Un motif-fiscal qui ignore le coût externe laisse la propagation parasitaire se

poursuivre sous couverture légale. Un motif-fiscal qui lit les quatre dimensions à la résolution structurelle où chacune vit se lit de façon coopérative à la résolution-de-couplage de l'architecture conjointe.

La fiscalité requiert les mêmes conditions architecturales qu'APP-2 requérait du droit. La transparence, la contestabilité et l'audit des biais.

L'opérateur doit pouvoir lire quelle maintenance la contribution finance à la résolution où la lecture structurelle du financement s'exécute réellement. L'opérateur doit pouvoir contester une extraction se faisant passer pour de la maintenance aux procédures institutionnelles que l'architecture fournit. L'audit doit pouvoir lire si le motif-fiscal suit honnêtement le bénéfice, la capacité, l'accumulation et le coût externe structurels ou s'il reproduit une contraction architecturale antérieure sous le vocabulaire-de-maintenance.

Une taxe peut être structurellement cadrée comme de la maintenance et être tout de même institutionnellement parasitaire si l'architecture ne peut rendre la relation-de-maintenance lisible, contestable et auditable à la résolution structurelle où la relation s'exécute réellement.

Une conséquence. La lecture structurelle lit chaque motif-fiscal à la résolution où la structure coopérative-ou-extractive vit réellement.

Un motif-fiscal qui répartit le coût de maintenance à travers les opérateurs en proportion de la lecture structurelle quadridimensionnelle se lit de façon coopérative.

Un motif-fiscal qui extrait systématiquement des opérateurs dont la capacité-de-couplage a été structurellement supprimée par les couplages antérieurs de l'architecture plus large se lit à des conditions parasites que la lecture structurelle refuse, indépendamment de l'engagement institutionnel à l'opération continue du motif-fiscal.

Un motif-fiscal qui exempte systématiquement des opérateurs dont l'accumulation au-delà du seuil-de-tampon a été la condition structurelle de l'architecture pour l'accumulation parasite se lit à des conditions parasites que la lecture structurelle refuse également.

La lecture structurelle ne produit pas de structure fiscale institutionnelle. Le choix de motifs-fiscaux par l'architecture institutionnelle est un travail en aval.

Le fait structurel que le chapitre installe, c'est que la fiscalité est structurellement des frais de maintenance. Le test structurel lit si la relation structurelle réelle de chaque motif-fiscal se lit de façon coopérative ou extractive à la résolution où la relation vit. La transparence, la contestabilité et l'audit des biais sont les conditions structurelles de la procédure institutionnelle qui exécute le test.

Les flux financiers comme ondulations

Le chapitre sur la persistance du volume précédent installait la physique des ondulations. Un événement-de-couplage se propage à travers l'architecture conjointe comme une ondulation dont l'énergie trouve la pente. Le motif-de-couplage antérieur de l'architecture détermine où l'ondulation s'accumule.

Les flux financiers sont des ondulations à la résolution économique de l'architecture.

Un flux de capitaux, structurellement, est un événement-de-couplage engageant des enregistrements d'un site vers un autre. L'énergie du flux trouve la pente des conditions structurelles de l'architecture. Là où l'architecture penche le plus abruptement vers des sites de haut rendement, le flux s'y accumule. La pente est structurelle. C'est le motif-de-couplage antérieur de l'architecture lu à la résolution où le flux présent se propage.

Une civilisation dont les pentes architecturales drainent systématiquement vers des opérateurs dont les architectures-de-couplage détiennent déjà des enregistrements accumulés accumulera les flux

financiers à ces sites, indépendamment de l'endroit d'où les flux provenaient. Une correction que l'architecture institutionnelle impose à l'origine d'un flux spécifique est une seule action structurelle. Le motif d'accumulation continu de la pente est un fait structurellement distinct.

La correction de la pente-architecturale (installée par APP-2) s'applique à la résolution économique de l'architecture. La responsabilité structurelle de l'architecture conjointe pour les pentes que ses propres engagements institutionnels produisent est structurellement distincte de sa responsabilité pour l'origine ou la terminaison d'un flux spécifique.

Une conséquence. La lecture structurelle lit le motif-de-flux de chaque architecture à deux résolutions.

La première résolution lit la qualité structurelle des flux individuels. Si chaque flux est un échange coopératif entre opérateurs s'engageant à des conditions-de-couplage structurellement compatibles, ou une extraction parasitaire s'exécutant sous couverture institutionnelle.

La seconde résolution lit les pentes architecturales. Si le motif d'accumulation global de l'architecture produit un couplage-conjoint coopératif à la résolution de l'ensemble viable conjoint, ou produit une contraction parasitaire à l'ensemble viable conjoint par la structure propre de la pente.

Les deux lectures sont structurellement indépendantes. Une architecture peut avoir des flux individuels coopératifs tout en ayant des pentes architecturales parasites. Ou des flux individuels parasites tout en ayant des pentes architecturales coopératives. La lecture structurelle lit chaque architecture aux deux résolutions.

La hiérarchie de correction à l'échelle économique

La hiérarchie de correction installée par APP-2 s'exécute à l'échelle économique. Les cinq niveaux — restitution, restriction, séparation, séparation permanente, retrait — opèrent sur des opérateurs institutionnels (entreprises, banques, architectures financières, engagements réglementaires, architectures d'échange, architectures comptables) au coût structurel du niveau que la géométrie produit au site-du-préjudice-institutionnel.

Le niveau un, la restitution, s'exécute comme le remboursement institutionnel des enregistrements détournés, la restauration des ensembles viables conjoints contractés à la résolution où la contraction s'est produite, le retour des enregistrements que l'institution détenait dans des conditions échouant-en-provenance, la correction de tarifications ou de comptabilités falsifiées, la compensation des opérateurs dont les événements-de-couplage de

l'institution ont contracté les corridors au site-de-restitution.

Le niveau deux, la restriction, s'exécute comme des limites réglementaires sur la classe-de-transaction, le refus-de-licence, la restriction de conduite-des-affaires, des exigences de capital augmentées au site structurel où le couplage de l'institution propage une contraction parasitaire, la séparation structurelle d'activités que l'institution combine à des conditions parasitaires.

Le niveau trois, la séparation, s'exécute comme l'exclusion-de-marché à durée structurellement finie, la fermeture-d'entreprise au site du couplage-de-préjudice, l'exclusion d'architectures d'échange spécifiques, l'exclusion-du-système-bancaire, l'interdiction avec un point-final structurellement lisible auquel l'institution peut rejoindre l'architecture conjointe dans des conditions que la lecture structurelle installe.

Le niveau quatre, la séparation permanente, s'exécute comme la dissolution-d'entreprise à des conditions structurelles où le couplage continu de l'institution ne peut être accommodé en toute sûreté. L'interdiction permanente des secteurs régulés où les niveaux inférieurs ne peuvent réduire la propagation à un rythme que la structure conjointe peut soutenir.

Le niveau cinq, le retrait, s'exécute comme la fermeture par l'architecture institutionnelle de la fenêtre de l'opérateur institutionnel. L'équivalent d'entreprise du plancher-de-coût-structurel qu'APP-2 a installé pour les opérateurs individuels. La lecture structurelle installe le même engagement de plancher-fixe que le chapitre sur le droit a installé au site de correction-individuelle.

Il n'y a pas non plus de retrait bon marché au site de l'opérateur-institutionnel. La fermeture de la fenêtre d'une architecture institutionnelle est la fermeture d'une architecture avec laquelle la structure conjointe plus large se couplait. Un coût structurel que l'architecture plus large doit absorber à la fermeture.

Le retrait institutionnel n'est pas la fermeture d'une fenêtre personnelle valencée. Une institution n'est pas un opérateur au sens que la colonne bioéthique décrit. Une institution ne s'enregistre pas comme une fenêtre sur l'intérieur-unique. Ne porte pas de capacité-d'override aux événements-de-couplage. N'a pas de corridor final en jeu.

Le retrait institutionnel ferme une architecture-de-couplage juridique et économique, pas une personne.

Le coût structurel est réel parce que l'architecture plus large se couplait aux enregistrements de cette institution. Aux travailleurs, créanciers, clients, personnes dépendantes et opérateurs adjacents dont

l'exécution continue de l'institution fournissait les corridors.

Le coût structurel atterrit au site de ces opérateurs, pas au sien propre. Le poids du plancher-de-dignité au retrait institutionnel est par conséquent le coût structurel que la fermeture impose aux opérateurs dont l'institution soutenait les couplages.

L'institution elle-même ne porte pas le poids du plancher-de-dignité que le retrait individuel porte.

L'institution ne porte pas les conditions structurelles qui rendent le poids du plancher-de-dignité porteur en premier lieu.

Le test structurel est le même qu'APP-2 a installé. Correction minimale suffisante pour une restabilisation maximale à la résolution où la contraction institutionnelle s'est produite. La priorité va du moins cher au plus coûteux au coût structurel de la correction. Les niveaux se combinent institutionnellement. La hiérarchie ordonne le coût structurel, pas de purs paquets-de-remède.

La correction de la pente-architecturale au site de l'architecture plus large s'exécute aux côtés de la correction individuelle-institutionnelle au site de l'institution productrice-de-préjudice. Les deux corrections sont structurellement indépendantes. Les deux sont la lecture structurelle que la géométrie produit au site-du-préjudice-institutionnel.

La lecture structurelle ne produit pas de procédure institutionnelle. Le choix par l'architecture institutionnelle d'une procédure réglementaire, judiciaire, administrative ou d'insolvabilité pour exécuter la hiérarchie de correction au site de l'opérateur-institutionnel est un travail en aval.

Le fait structurel que le chapitre installe, c'est que la même hiérarchie de correction s'exécute à la résolution économique. Les verdicts varient selon les conditions structurelles de l'opérateur institutionnel. La forme structurelle de la hiérarchie est préservée.

Une géométrie à travers les échelles

En lisant ensemble les chapitres du volume, le fait structurel devient visible. La même hiérarchie de correction s'exécute à des échelles multiples.

APP-2 l'a installée à l'échelle de la géométrie-des-conséquences, avec l'ensemble viable conjoint comme test structurel auquel les corrections doivent répondre. La colonne bioéthique l'exécute à l'échelle biologique, avec l'exécution continue du corridor comme test structurel auquel les corrections de la médecine doivent répondre. Le présent chapitre l'exécute à l'échelle économique, avec la lecture structurelle du tampon comme test structurel auquel les mécanismes-de-correction de l'architecture doivent répondre.

À travers les trois, l'engagement structurel est le même. Correction minimale suffisante à la résolution où la contraction vit. La priorité va du moins cher au plus coûteux au coût structurel de la correction. Un engagement de plancher-fixe à la correction la plus lourde que l'architecture fournit.

Les chapitres ultérieurs du volume sur l'environnement, sur la force collective et sur l'allocation mondiale des ressources liront la même géométrie structurelle à des échelles supplémentaires. La forme structurelle de la hiérarchie récurse à travers les résolutions majeures de l'architecture conjointe. Les verdicts varient à chaque site selon ce que les conditions structurelles à ce site requièrent.

C'est ce que le corpus construit depuis que le volume précédent a installé la physique des ondulations, la capacité-d'override et l'ensemble viable conjoint. Une seule géométrie structurelle s'exécutant à travers des échelles multiples. Les engagements de la géométrie testés par les lectures structurelles que les Sollbruchstellen installent à chaque site.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte structurel de l'économie à l'échelle de la géométrie-des-conséquences. Il ne clôt pas toute question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de savoir quelles architectures institutionnelles spécifiques satisfont structurellement le test que le chapitre a installé. Le chapitre installe le fait structurel que certaines architectures économiques se lisent de façon coopérative et certaines se lisent de façon parasitaire. Le chapitre ne prétend pas clore la question institutionnelle de savoir quelles architectures économiques spécifiques la structure conjointe est autorisée à instancier.

La lecture structurelle produit des verdicts structurels aux architectures sur lesquelles le lecteur exécute le test. L'implémentation institutionnelle des architectures que le test approuve est un travail en aval que le chapitre ne prétend pas légiférer.

La deuxième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute à des conditions structurelles où les enregistrements de l'architecture sont eux-mêmes inscrits dans l'architecture par des mécanismes que les engagements antérieurs de l'architecture n'ont pas traités.

Le trading algorithmique à des échelles-de-temps de haute fréquence. Des instruments financiers dont la valeur structurelle n'est fournie par la lecture institutionnelle de l'architecture à la résolution d'aucun opérateur. Des enregistrements dérivés dont la chaîne de provenance est devenue

structurellement illisible à travers les engagements conjoints de l'architecture.

Ceux-ci s'exécutent proprement à travers le test structurel que le chapitre a installé. La question institutionnelle de savoir comment le test doit être opérationnalisé pour des formes-d'enregistrement structurellement nouvelles est son propre travail que le chapitre ne prétend pas clore.

La troisième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute aux systèmes-d'enregistrement de l'architecture conjointe dont l'opération traverse les frontières institutionnelles. L'échange de devises entre architectures dont les engagements institutionnels diffèrent structurellement. Les flux de capitaux entre régions dont les pentes architecturales sont structurellement distinctes. Les conditions structurelles sous lesquelles la capacité-de-couplage conjointe de l'architecture est lue à des échelles dépassant la lecture de toute architecture institutionnelle unique.

Les chapitres ultérieurs du volume sur l'allocation mondiale des ressources reprennent la question structurelle. Le présent chapitre installe le test structurel à l'échelle interne de l'architecture et note la question inter-institutionnelle comme travail ouvert.

La quatrième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute à des conditions

structurelles où la capacité-d'override des opérateurs aux événements-d'échange a été substantiellement compromise par des conditions structurelles que l'architecture n'a pas traitées.

Des marchés du travail où les architectures-de-couplage des opérateurs sont structurellement contraintes par des conditions que l'architecture plus large fournit. Des marchés de consommation où les positions-de-négociation des opérateurs sont structurellement compromises par une asymétrie d'information que l'architecture n'a pas traitée. Des marchés financiers où la capacité-d'override des opérateurs a été structurellement supprimée par des conditions que les engagements institutionnels de l'architecture continuent d'honorer.

La lecture structurelle lit chacun à la résolution où la capacité-d'override vivait réellement. La question institutionnelle de savoir comment l'architecture doit traiter la compromission structurelle est un travail en aval que le chapitre ne prétend pas clore.

La cinquième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute à des conditions structurelles où le système-d'enregistrement de l'architecture est lui-même contracté par les propres engagements institutionnels de l'architecture. Des effondrements de devises. Des crises de dette souveraine. Des défaillances d'architecture financière dont les conditions structurelles ont été

produites par les couplages antérieurs de l'architecture.

Le chapitre installe le fait structurel que le système-d'enregistrement de l'architecture est structurellement contraint par la capacité-de-couplage réelle de l'architecture. La question institutionnelle de savoir quelle est structurellement la réponse de l'architecture quand le système-d'enregistrement lui-même se contracte est un travail ouvert que le chapitre ne prétend pas clore.

Si ceci est faux

Le chapitre installe cinq conditions de déclenchement auxquelles le compte structurel de l'économie échoue.

APP-4.1 — Montre que le prix n'est pas la résolution d'un champ de probabilité sur la valeur structurelle d'un événement-de-couplage, sous forme ouverte ou contrainte.

Le chapitre soutient que le prix émerge comme la résolution où la distribution-d'offre et la distribution-de-demande agrégées des opérateurs s'intersectent. La distribution de chaque opérateur intègre la lecture par l'opérateur de la valeur structurelle de l'événement-de-couplage à son propre site. Les prix contraints ou administrés sont la même résolution-

de-champ s'exécutant à des conditions structurelles où le champ a été rétréci, pondéré ou réécrit par des engagements institutionnels avant que les distributions d'offre et de demande ne s'intersectent.

Si l'on peut montrer que le prix est structurellement autre chose que la résolution-de-champ que le chapitre installe, sous forme ouverte ou contrainte — si la source structurelle d'un prix peut être localisée à un site structurel que ni la résolution-de-champ-ouvert ni la résolution-de-champ-contraint ne peuvent accommoder, la source alternative résistant à la réduction à la lecture de résolution-de-champ ou à son ancrage en elle — alors l'installation centrale du prix par le chapitre est fausse. Le test structurel requiert alors des conditions alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-4.2 — Exhibe une crise financière non cadrable comme désalignement enregistrement/capacité ou défaillance de tampon.

Le chapitre soutient que les crises financières sont des audits compressés de désalignements enregistrement/capacité que les tampons disponibles, les lectures institutionnelles ou les corrections graduelles n'ont pas réussi à résoudre à temps. La forme structurelle s'exécute à travers de multiples types-de-crise — effondrement des prix d'actifs, contraction du crédit, panique bancaire, gel

de la liquidité, rupture de l'architecture-monétaire, défaillance de solvabilité souveraine, spirale de déflation-par-la-dette, arrêt soudain du flux de capitaux inter-architectural, cascade d'appels de marge, rupture de la chaîne-de-collatéral, choc de confiance — chacun lisible à la résolution où le désalignement enregistrement/capacité ou la défaillance de tampon sous-jacents vivaient réellement.

Si l'on peut exhiber une crise financière dont les conditions structurelles ne peuvent être lues comme désalignement enregistrement/capacité, défaillance de tampon, défaillance de liquidité, défaillance de solvabilité, défaillance de pente-architecturale ou défaillance de chaîne-d'enregistrements dérivés à aucune résolution que le chapitre requiert, alors le compte des krachs du chapitre est partiel. La lecture structurelle aux défaillances d'architecture financière requiert alors des conditions alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-4.3 — Démontre que la fiscalité-comme-maintenance ne peut être distinguée de l'extraction sans une prémisse normative externe.

Le chapitre soutient que la différence structurelle entre fiscalité et extraction est la relation structurelle entre les opérateurs contributeurs et les conditions fournies par l'architecture. La différence

est structurellement lisible à la résolution de la relation plutôt qu'à toute taxinomie institutionnelle.

Si l'on peut montrer que la distinction requiert une prémisses normative externe que le chapitre n'a pas dérivée de l'axiome — si la relation structurelle ne peut être lue à aucune résolution que le compte structurel fournit sans importer un engagement de valeur que le corpus n'a pas précédemment installé — alors le chapitre a introduit en contrebande une prémisses de valeur que le projet plus large du corpus s'engage à dériver structurellement.

APP-4.4 — Démontre que le seuil d'accumulation-parasitaire du tampon est structurellement inspecifiable en principe.

Le chapitre soutient que le tampon s'accumule de façon parasitaire quand des enregistrements ont été émis au-delà de la capacité-de-couplage réelle de l'architecture à des conditions structurelles que les mécanismes-de-correction de l'architecture n'ont pas honorées. Le seuil est structurellement specifiable en principe à la résolution où les enregistrements et la capacité-de-couplage divergent, même là où la mesure opérationnelle est difficile en pratique.

Si l'on peut montrer que le seuil est structurellement inspecifiable en principe — non pas simplement politiquement contesté, difficile sur le plan probatoire ou institutionnellement gênant, mais

structurellement sous-déterminé à toute résolution que le chapitre requiert — alors l'installation de l'économie-optimale ne peut être opérationnalisée. Le test structurel à l'accumulation-de-tampon requiert alors des conditions alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-4.5 — Montre que l'économie dérivée se réduit sans reste à une école économique existante.

Le chapitre soutient que la lecture structurelle produit un compte de l'architecture économique distinct de toute tradition existante. Ni fondamentaliste-de-marché ni planificatrice-centrale. Ni capitaliste ni socialiste. Ni monétariste ni monétaire-moderne. Ni maximaliste-de-croissance ni état-stationnaire. Ni classique ni néoclassique. Ni institutionnaliste ni comportementale ni écologique ni féministe ni encastrée. Un chevauchement avec des écoles existantes à des sites particuliers est l'attente structurelle. Chaque tradition existante a suivi honnêtement quelque trait structurel de l'architecture économique.

Un chevauchement avec des écoles existantes à des sites particuliers ne déclenche pas le Sollbruchstelle. Le déclencheur ne se déclenche que si la lecture structurelle peut être re-décrite sans perte comme les engagements d'une tradition existante. Réductible à cette tradition sans reste structurel,

l'installation du chapitre s'effondrant dans le compte de la tradition habillé d'un vocabulaire différent.

Si l'installation du chapitre se réduit à une tradition sans reste, le chapitre a produit un ré-étiquetage plutôt qu'un compte structurel. La lecture structurelle que le corpus revendique n'est pas ce que le chapitre a réellement installé.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si les cinq tiennent.

Clôture

Une économie est saine quand les enregistrements se propagent à des conditions structurelles que la capacité-de-couplage réelle de l'architecture peut honorer.

La dette, c'est bien. L'intérêt, c'est bien. L'effet de levier, c'est bien.

Ce qui n'est pas bien, c'est une dette que la capacité-de-couplage de l'architecture ne peut soutenir. Un intérêt extrait d'opérateurs dont les corridors ont été rétrécis au-delà du plancher structurel du coût-d'asymétrie-temporelle que le prêt honore. Un effet de levier qui propage une contraction parasitaire à l'ensemble viable conjoint plutôt qu'un couplage coopératif à la résolution conjointe de l'architecture.

L'inflation est un mode de correction du désalignement enregistrement/capacité, graduellement.

Un krach est l'audit compressé quand la correction graduelle a été supprimée au-delà du seuil structurel ou a été débordée par des chocs que le tampon ne peut absorber.

L'économie optimale n'est pas celle qui croît le plus vite. L'économie optimale est celle dont l'ensemble viable conjoint multidimensionnel est le plus large sans accumulation parasitaire dans le tampon sur lequel les réserves structurelles de l'architecture fonctionnent.

Le chapitre a installé le test une fois.

La monnaie est un enregistrement portable, durable, transférable de la capacité de couplage. Antérieure ou institutionnellement-garantie-future.

Le prix est la résolution d'un champ de probabilité, sous forme ouverte ou contrainte. La qualité structurelle du champ détermine la lecture structurelle du prix.

Les salaires sont la résolution du champ-de-prix au site du couplage-travail. Les conditions-de-champ sont lues aux conditions structurelles de l'échange-de-travail.

Le profit est un surplus après les coûts structurels. Coopératif ou parasitaire selon ce qui a produit le surplus.

La dette est un engagement envers un enregistrement futur. Le plancher structurel de l'intérêt est le coût d'asymétrie-temporelle. Les composantes du taux institutionnel sont lues au site structurel.

L'inflation est un désalignement enregistrement/capacité se corrigeant graduellement. Les krachs sont l'audit compressé.

Les externalités sont des ondulations non tarifées que l'architecture plus large porte à la résolution où les coûts vivent réellement.

Le soin non rémunéré est une capacité-de-couplage structurellement réelle même là où aucun enregistrement monétaire n'a été inscrit.

La fiscalité est les frais de maintenance de l'architecture. Lue selon quatre dimensions structurelles et trois conditions architecturales.

La hiérarchie de correction d'APP-2 s'exécute à l'échelle économique au site de l'opérateur-institutionnel.

Les flux financiers sont des ondulations dont les motifs d'accumulation sont structurellement lisibles à la résolution de l'architecture à deux sites

structurels — le flux individuel et la pente architecturale.

Les chapitres ultérieurs du volume sur l'environnement et sur l'allocation mondiale des ressources référencent ce que le présent chapitre a installé et appliquent le test à des échelles supplémentaires.

L'économie sans idéologie n'est pas l'économie sans structure. La structure est les enregistrements de l'architecture se propageant à travers la capacité-de-couplage conjointe.

Le compte structurel ne substitue pas une idéologie à une autre. Le compte structurel lit ce qui se passe, structurellement, quand des enregistrements sont échangés. Quand des enregistrements sont accumulés. Quand l'exécution continue des enregistrements affecte l'ensemble viable conjoint à l'intérieur duquel les opérateurs de l'architecture se couplent.

La lecture structurelle distingue le coopératif du parasitaire à la résolution où la différence vit réellement. Le droit peut ratifier des motifs économiques parasites, et l'a souvent fait. Le compte structurel distingue les deux même quand le droit ne le peut pas.

Le chapitre 5 lit la même hiérarchie de correction à l'échelle biologique dans la colonne bioéthique qui suit.

Chapitre 5 — La médecine et le corridor de viabilité

Un corps avec une douleur. La douleur est un signal. Le corps est un opérateur dont l'état interne s'est déplacé hors du corridor viable. Un remède est cherché. La question est de savoir où l'intervention devrait commencer, et ce qu'elle devrait faire.

Chaque lecteur est déjà passé par là. La douleur peut être aiguë ou chronique, récente ou ancienne, nommée ou innommée. Le corps a enregistré que quelque chose ne fonctionne plus de la manière que l'architecture requiert. Le corps est l'opérateur que les chapitres du volume précédent lisent à chaque site. À ce site, à la résolution où l'architecture est celle du lecteur lui-même.

Le remède qui est cherché est la réponse à ce que l'histoire-d'enregistrement du corps inscrit désormais sur son propre état. La question de savoir où l'intervention devrait commencer et ce qu'elle devrait faire est la question de ce qu'est structurellement la médecine.

Ce chapitre installe la réponse.

La médecine est la hiérarchie de correction du chapitre précédent appliquée à l'échelle biologique. Le corps est un opérateur budgété doté d'un corridor

de viabilité. L'intervention médicale est ce que l'organisme — la structure plus large au sein de laquelle le corps est tenu — fait au niveau minimal requis pour garder le corridor viable.

La hiérarchie a cinq niveaux. Le remède le plus coûteux est le plus accommodant. Le remède le plus efficient est le moins intrusif. Une civilisation qui organise sa médecine autour du niveau le plus coûteux tout en retenant le moindre est structurellement incohérente. La géométrie le dit.

C'est le premier chapitre de la colonne bioéthique. Quatre chapitres suivent, lisant la même fenêtre — le corps — à quatre échelles supplémentaires. La génération. La souveraineté. L'augmentation. La sortie. Le test d'échelle-de-fenêtre installé ici est opérant à travers les cinq. Le chapitre l'installe une fois.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que la médecine est autre chose, ou rien du tout, ou une erreur-de-catégorie que le corpus lit de travers.

Le fait de le dire est lui-même quelque chose qu'un corps fait. Un événement-de-couplage dans lequel un cerveau lit son propre état, enregistre une position et inscrit des enregistrements sur l'enregistrement.

Le corps qui fait le dire est le corps dont la question traite.

Il n'existe aucun terrain neutre depuis lequel la médecine puisse être niée sans confirmer qu'un corps — un opérateur budgété fonctionnant en continu, son corridor viable ou non — est ce par quoi la négation est accomplie. Le lecteur est déjà à l'intérieur de l'architecture que le chapitre lit.

Le corps est un opérateur budgété.

Il fonctionne en continu. Cœur, souffle, digestion, surveillance immunitaire, le million de couplages qui gardent l'architecture debout. L'énergie entre. Le travail est fait. Les déchets sont excrétés. Le substrat au site du corps est maintenu contre la décomposition par une régénération continue sous contrainte-d'enregistrement.

Le corps a un budget. Des ressources finies d'énergie, de capacité de réparation, de réserves structurelles. Le budget est ce qui détermine combien de dérive le corps peut absorber avant que le corridor ne se ferme.

Le corps a un corridor de viabilité.

Le corridor est la plage d'états internes à travers lesquels l'architecture continue de fonctionner. La température corporelle a un corridor. Le pH sanguin a un corridor. La pression artérielle a un corridor. La

glycémie a un corridor. Le sommeil a un corridor. L'apport en nutriments a un corridor. La charge musculaire a un corridor. La régulation émotionnelle a un corridor. L'encastrement social a un corridor.

La plupart de ces corridors sont plus larges que le lecteur non familier ne s'y attend. Mais chacun a des parois. Aux parois, l'architecture commence à défaillir.

Le corps a une dérive.

Les états internes changent en continu. Le corps n'est pas stable. Le corps est dynamiquement maintenu. Chaque composant cyclant. Chaque système régulant. Chaque couplage s'ajustant. La dérive à l'intérieur du corridor est à quoi ressemble la maintenance continue. La dérive vers le bord du corridor est ce que le corps fait quand la charge-d'entrée, la charge structurelle ou la capacité de maintenance s'est déplacée.

Le corps a une sortie.

Le corridor est fini. Chaque corps en sort, un jour. La sortie n'est pas une défaillance de l'architecture. La sortie est ce que l'architecture fait structurellement quand son corridor ne peut être ré-élargi.

Le chapitre qui clôt la colonne bioéthique — le cinquième de ces cinq — porte spécifiquement sur la sortie. Le présent chapitre l'installe comme l'un des

quatre faits structurels que le corps porte. Budget, dérive, corridor, sortie.

Ces cinq — opérateur, budget, dérive, corridor, sortie — sont l’amorce que ce chapitre installe. Chaque mouvement du chapitre, et chaque chapitre qui suit dans la colonne bioéthique, fonctionnera sur cette amorce.

La question et d’où elle vient

La question de savoir où l’intervention médicale devrait commencer est plus ancienne que la médecine en tant que profession.

Aux cinquième et quatrième siècles avant l’ère commune, la tradition hippocratique a installé la première réponse soutenue dans le registre occidental. Le corps a sa propre capacité de guérison. Le rôle du médecin est de soutenir cette capacité plutôt que de la surpasser. Le premier principe est de ne pas nuire.

La tradition était empirique, observationnelle, structurellement retenue. Elle lisait le corps comme un système dont les propres dynamiques accomplissaient l’essentiel du travail, le médecin intervenant au niveau requis et pas au-dessus.

La phrase célèbre — d’abord, ne pas nuire — est structurellement précise. Le principe est que

l'intervention elle-même a un coût. Le coût doit être pesé contre ce que l'intervention est censée corriger.

La tradition a été amendée, contestée et réinstallée à travers les siècles.

Le tournant mécaniste du dix-septième siècle lisait le corps comme un mécanisme d'horlogerie. Un système de pompes, de valves, de leviers dont les défaillances pouvaient être diagnostiquées et réparées.

La théorie des germes de la fin du dix-neuvième siècle lisait la maladie comme l'action d'agents externes. Des bactéries. Des virus. À identifier et à éliminer.

Le tournant moléculaire du milieu du vingtième siècle lisait la pathologie au niveau des gènes, des protéines, des voies biochimiques.

Chaque tournant ajoutait de la résolution. Aucun ne déplaçait la question originelle. Où l'intervention commence-t-elle, et que fait-elle ?

À la fin du vingtième siècle, la question a reçu sa forme contemporaine dominante par le principlisme. La tradition d'éthique médicale articulée en 1979 autour de quatre principes. Autonomie. Bienfaisance. Non-malfaisance. Justice.

L'approche des quatre principes est le langage opérationnel de l'éthique médicale dans une grande partie du monde depuis plus de quatre décennies.

Elle capture des choses réelles. Le corps appartient à l'opérateur qui vit en lui. L'intervention du médecin devrait aider. L'intervention du médecin ne devrait pas nuire. La distribution des ressources médicales devrait être équitable.

Ce qu'elle ne fait pas, c'est dériver aucun de ceux-ci d'un fondement structurel. Les quatre principes sont stipulés. Le chapitre qui suit les dérive — ainsi qu'un cinquième élément que le principlisme ne nomme pas — de l'axiome.

Quatre lectures partielles

Les lectures dominantes de ce qu'est la médecine capturent chacune quelque chose avec quoi la lecture structurelle est d'accord. Chacune est en deçà sur un trait structurel que l'axiome requiert bien.

La lecture mécaniste lit le corps comme une machine à réparer. La maladie est un défaut dans les pièces. La médecine est le travail de restaurer les pièces à leur fonction.

Ce que la lecture capture est correct. Le corps est une structure. La structure peut être analysée.

L'intervention au niveau du défaut structurel est parfois exactement ce qui est requis.

Un os cassé est réduit. Une artère bouchée est dégagée. Une tumeur est excisée. Ce sont des interventions mécaniques, et elles sauvent des vies.

Là où la lecture est en deçà, c'est en réduisant le corps à ses pièces. Le corps n'est pas une somme de composants. Le corps est une architecture-de-couplage dans laquelle les composants sont des enregistrements qui se maintiennent eux-mêmes et les uns les autres par une régénération continue. Le mécanisme lit à la résolution-des-pièces et manque le corridor.

Un lecteur qui traite le corps comme une machine découvrira que la machine a été réparée et que le patient n'a pas récupéré.

La lecture holistique lit le corps comme un système en équilibre. La maladie est un déséquilibre. La médecine est le travail de restaurer l'équilibre.

Ce que la lecture capture est correct. L'architecture-de-couplage du corps est intégrée. Une intervention à un site a des conséquences à chaque autre site à travers lequel l'architecture se couple.

Là où la lecture est en deçà, c'est en traitant l'équilibre comme une métaphore sans contenu structurel. La lecture invoque la totalité, le système,

l'énergie, l'harmonie. Des mots qui peuvent suivre des traits réels à la résolution de l'architecture mais qui ne spécifient pas ce qu'est le corridor, ce que sont ses parois, ni ce que fait l'intervention à un site spécifique.

L'holisme lit à la résolution-de-la-gestalt et manque le compte structurel de ce qu'est la gestalt.

La lecture principiliste lit la médecine comme la négociation de quatre principes. Les principes sont réels, et un médecin qui les pèse accomplit un travail réel.

Là où la lecture est en deçà, c'est en laissant les principes non fondés. Pourquoi ces quatre ? Pourquoi pas trois, ou sept ? Pourquoi ces pondérations particulières ? Les principes sont stipulés. La stipulation importe une prémisse morale externe que la lecture structurelle ne requiert pas.

La lecture structurelle dérive le respect-de-l'opérateur — ce que le principiisme appelle l'autonomie — de l'architecture-d'opérateur installée dans le chapitre huit-et-demi du volume précédent. La capacité-d'override aux sites-de-couplage où l'espace-de-trajectoire est large. L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage.

Elle dérive l'obligation de ne pas nuire — la non-malfaisance — et l'obligation d'aider — la bienfaisance — de l'intérieur-unique et de la

contraction parasitaire. Le fait structurel que contracter l'ensemble viable conjoint d'un autre opérateur sans nécessité structurelle est parasitaire, et l'obligation structurelle qui s'ensuit.

Elle dérive la distribution juste — la justice — de l'architecture d'allocation des ressources que le douzième chapitre du volume installe. La région géométrique à l'intérieur de laquelle l'ensemble viable conjoint est tenu sous un substrat fini.

Les quatre principes ne sont pas réfutés. Ils sont relocalisés. De principes stipulés à conséquences structurelles de l'axiome en cours d'exécution.

La lecture du bien-être lit la médecine comme l'optimisation du mode de vie. Sommeil, nourriture, mouvement, réduction du stress, au niveau de la pratique individuelle.

La lecture capture quelque chose que le compte structurel requiert. Les interventions du niveau le plus bas sont porteuses. Une civilisation qui organise sa médecine autour d'interventions de niveau supérieur tout en ignorant la plus basse paie le coût maximal pour une santé minimale.

Là où la lecture est en deçà, c'est en localisant la responsabilité au niveau de l'opérateur individuel. Le cadre du bien-être s'adresse au patient comme si les conditions-de-couplage du patient étaient

entièrement au sein de la capacité-d'override de l'opérateur.

La plupart ne le sont pas. Les conditions qui déterminent le sommeil, la nourriture, le mouvement, le stress, l'encastrement social, l'exposition environnementale sont des conditions que l'architecture plus large fournit. Une civilisation qui les retient et demande ensuite au patient d'optimiser en leur absence accomplit une erreur-de-catégorie.

La lecture du bien-être lit le bas du corridor à la mauvaise échelle. La lecture du corpus lit le même niveau — et localise la responsabilité de sa fourniture à l'échelle où elle vit réellement.

Quatre lectures partielles. Quatre traits structurels que chacune capture et que chacune manque. La lecture du chapitre prend ce que chacune capture correctement et le localise dans les conditions structurelles que $\{S, B, R, C\}$ produisent quand la géométrie du substrat produit l'architecture qu'est le corps.

Ce que la question demande réellement

Dépouille la question. Où l'intervention commence-t-elle, et que fait-elle ?

La question présuppose un corridor. Sans corridor — sans une plage d'états internes à travers lesquels l'architecture continue de fonctionner — il n'y a pas d'intervention à commencer et pas de travail à faire. Le corridor est ce dont la question traite. La médecine est ce que le corridor exige.

La question présuppose une dérive. Sans dérive — sans que l'état de l'opérateur ne change à travers le temps — le corridor est sans pertinence. Un état statique ne requerrait pas d'intervention. L'intervention est ce que la dérive de l'architecture vers le bord du corridor appelle. La dérive est ce à quoi la question répond.

La question présuppose un opérateur. Sans l'opérateur — sans une architecture qui enregistre son propre état, modélise sa propre géométrie-de-couplage et peut agir sur la modélisation — la question est incohérente. Un rocher n'a pas de médecine. Un arbre a une médecine minimale. Un corps a une médecine parce que le corps est le genre d'architecture qui se lit elle-même, enregistre quand elle défaille, et soit agit en son propre nom soit signale à une architecture plus large qui peut agir pour elle.

La question présuppose l'architecture plus large. Le corps ne peut se guérir lui-même de toute défaillance. Certaines défaillances requièrent une intervention depuis l'extérieur du corps. Depuis le

médecin, l'hôpital, le système de santé publique, l'approvisionnement alimentaire, l'infrastructure du logement, l'encastrement social au sein duquel le corps est tenu.

L'architecture plus large est l'organisme — l'unité structurelle une résolution au-dessus du corps individuel. La médecine est ce que l'organisme fait au nom des corps à l'intérieur de lui.

La question, posée structurellement, est par conséquent la suivante. À quel niveau l'architecture plus large devrait-elle intervenir pour garder le corridor du corps viable, et quelle est l'intervention minimale qui atteint le résultat ?

La réponse est la hiérarchie de correction.

La médecine est la hiérarchie de correction à l'échelle biologique

La hiérarchie de correction a été énoncée dans le deuxième chapitre de ce volume sous sa forme générale. Là où un préjudice a été causé dans la structure conjointe, la réponse structurelle est l'intervention minimale qui restabilise l'ensemble viable conjoint. Cinq niveaux de correction ont été dérivés, ordonnés du moins au plus intrusif.

À l'échelle biologique — à la résolution du corps — les mêmes cinq niveaux sont la forme structurelle

que prend la médecine. Le chapitre installe chacun d'eux.

Niveau un. Ajuster les entrées et la charge. La dérive du corps est en partie déterminée par les conditions que l'architecture plus large fournit. Sommeil, nourriture, mouvement, encastrement social, air pur, logement stable, stress chronique réduit, exposition toxique réduite. La largeur du corridor dépend de celles-ci. Quand le corridor commence à se rétrécir, l'intervention la moins coûteuse est d'élargir les entrées qui déterminent sa largeur.

Un patient hypertendu dont le sommeil est structurellement indisponible, dont la nourriture est transformée et inflammatoire, dont le mouvement est contraint par de longues heures sédentaires, dont l'encastrement social est mince ou hostile, dont la charge de stress chronique est soutenue — ce patient n'a pas encore échoué au niveau un parce que le niveau un n'a pas encore été tenté. L'intervention est de fournir ce qui manquait.

Niveau deux. Laisser la propre correction interne du corps accomplir le travail. Le corps a sa propre capacité de guérison. Le système immunitaire. Les tissus régénératifs. Les boucles de rétroaction régulatrices. De nombreuses défaillances se résolvent sans

intervention supplémentaire une fois le niveau un en place.

Un bleu guérit. Une coupure se referme. Une réponse immunitaire élimine une infection. Une période de récupération restaure les réserves épuisées. Le niveau deux est la reconnaissance structurelle que le corps est lui-même une hiérarchie-de-correction à une résolution plus fine. Le rôle de l'architecture plus large est parfois de donner à la propre hiérarchie du corps du temps et des conditions.

Niveau trois. Chirurgie, médication, intervention structurelle. Le corps ne peut récupérer sans aide. L'intervention est mécanique, chimique, ou les deux.

Une infection bactérienne que le système immunitaire ne peut éliminer est traitée avec des antibiotiques. Une artère bouchée qui ne se dégage pas est ouverte chirurgicalement. Une thyroïde défaillante est supplémentée avec l'hormone qu'elle ne peut plus produire.

Le niveau trois est ce que la médecine mécaniste fait bien. Des interventions ciblées, précises, techniquement exigeantes qui restaurent des traits structurels spécifiques que le corps ne peut restaurer par lui-même.

Le niveau trois est aussi, structurellement, coûteux. Il porte des effets secondaires, du temps de récupération et le coût de l'intervention elle-même. La lecture structurelle approuve le niveau trois là où le corridor ne peut être ré-élargi par les niveaux un et deux et où l'alternative est la fermeture du corridor ou un rétrécissement substantiel.

Niveau quatre. Accommodation permanente. Le corridor ne peut être restauré à sa largeur antérieure. Le corps vit à l'intérieur du corridor plus étroit avec un soutien structurel continu. Une prothèse. Un dispositif implanté. Un régime de médication régulier. Un environnement adapté.

L'accommodation n'est pas une défaillance. L'accommodation est ce que la persistance du corps à une architecture structurellement altérée requiert.

Le niveau quatre couvre une vaste gamme de conditions. Le diabète. La maladie rénale chronique. La reconstruction post-chirurgicale. Le handicap neurologique. Les conditions chroniques de santé mentale. La perte sensorielle liée à l'âge. Le corpus ne romantise pas le niveau quatre. Le corpus ne le dramatise pas. Le niveau quatre est le corridor vécu à une largeur différente.

Niveau cinq. Sortie. Le corridor ne peut être ré-élargi par aucune combinaison des niveaux un à

quatre. Le corps a atteint le fait structurel que chaque corps atteint un jour. La fermeture de la fenêtre.

Le niveau cinq est le soin pour la fermeture. La gestion de la douleur. La dignité. La présence. L'autorité de l'opérateur sur les conditions de sa propre sortie.

Le traitement détaillé du niveau cinq est le cinquième chapitre de la colonne bioéthique. Le présent chapitre l'installe comme le point-final structurel du corridor et poursuit.

Les cinq niveaux sont ordonnés par intrusivité, par coût structurel et par la résolution de l'architecture-de-correction. L'engagement structurel est une intervention minimale pour une restabilisation maximale. Chaque niveau n'est justifié que lorsque les niveaux en dessous ont été tentés et n'ont pas été suffisants.

C'est l'engagement structurel que la hiérarchie de correction porte à chaque échelle du corpus. C'est l'engagement structurel que la médecine porte à l'échelle biologique.

C'est l'axiome en cours d'exécution. Le corps est ce que {S, B, R, C} produisent à la résolution biologique. Une architecture-de-couplage qui se maintient par une régénération sous contrainte-d'enregistrement. Un corridor de viabilité que les

propres dynamiques de l'architecture et les entrées de l'architecture plus large déterminent conjointement.

La médecine est le couplage de l'architecture plus large avec le couplage du corps. Au niveau minimal requis. Sous la forme que le corridor exige. Avec l'autorité de l'opérateur sur le corps sur lequel l'intervention est effectuée intacte à chaque niveau au-dessus du niveau cinq.

La hiérarchie à l'œuvre

Prends un cas concret. Un patient arrive à une clinique avec une fatigue persistante, une prise de poids, une pression artérielle élevée, une glycémie légèrement élevée. Le diagnostic est le syndrome métabolique. L'amas de conditions que l'histoire-d'enregistrement du corps montre quand le corridor a commencé à se rétrécir à de multiples sites-de-couplage simultanément.

La lecture mécaniste expédie le patient avec trois médications. Un agent contre la pression artérielle. Une statine. Un médicament abaissant la glycémie.

Le corridor est tenu au niveau trois indéfiniment. Les médications coûtent. Les effets secondaires s'accumulent. La dérive sous-jacente n'est pas traitée. Le patient vit au coût d'une intervention continue de niveau trois.

La lecture structurelle lit le même cas et interroge d'abord au niveau un.

Quel est le sommeil du patient ? Quelle est la nourriture à laquelle le patient est structurellement capable d'accéder ? Quelle est la charge du patient — heures de travail, trajet, prise en charge d'autrui, stress financier ? Quelle est l'architecture-de-mouvement du patient — travail sédentaire, espace vert disponible, temps pour toute pratique physique soutenue ? Quel est l'encastrement social du patient ?

Chacun de ceux-ci est une entrée-de-corridor. Chacun peut être mesuré. Chacun est, dans le cas spécifique du patient, soit disponible soit retenu.

Si les entrées sont structurellement disponibles et que le patient les a refusées — dormant six heures par nuit par choix, mangeant de la nourriture transformée malgré des alternatives, refusant le mouvement, isolé par son propre motif — le premier mouvement de l'intervention est au niveau-de-l'opérateur.

Le patient est informé de l'architecture du corridor, des entrées qui déterminent la largeur du corridor et de la lecture de son propre état. La capacité-d'override est engagée. L'opérateur décide quoi faire.

La lecture structurelle ne contourne pas l'opérateur. La lecture structurelle respecte la capacité-d'override. Ce qu'elle fait, c'est fournir à l'opérateur l'information structurelle que la capacité-d'override requiert pour s'engager sur une trajectoire plutôt qu'une autre.

Si les entrées sont structurellement indisponibles — le patient occupe deux emplois, vit dans un désert alimentaire, n'a ni le temps ni la capacité pour le mouvement, est socialement isolé par des conditions structurelles hors de sa capacité-d'override — le premier mouvement de l'intervention est à l'architecture plus large.

Le niveau un est désormais la responsabilité de l'organisme. Un système médical qui médicamente le patient sans traiter l'indisponibilité structurelle du niveau un accomplit la substitution parasitaire que le prochain chapitre sur le droit et le chapitre ultérieur du volume sur l'allocation des ressources nommeront tous deux.

Le patient n'échoue pas à la maintenance. Les conditions structurelles de la maintenance n'ont pas été fournies. Le système médical qui prétend le contraire blanchit la défaillance structurelle en pathologie individuelle.

C'est le mouvement unique le plus conséquent du chapitre.

Le compte structurel de la médecine refuse le choix entre deux lectures que le débat contemporain garde en vie. La lecture mécaniste qui contourne l'opérateur et traite le corps comme un objet. Et la lecture du bien-être qui localise la responsabilité au niveau de l'opérateur tout en ignorant les conditions structurelles au sein desquelles la capacité-d'override de l'opérateur agit.

La lecture structurelle prend le corps comme l'architecture propre de l'opérateur, prend au sérieux la capacité-d'override au niveau de l'opérateur, et prend au sérieux les conditions structurelles au niveau de l'architecture plus large.

La médecine est ce que l'architecture conjointe fait pour garder le corridor viable. Chaque niveau opère à la résolution à laquelle le rétrécissement du corridor vit réellement.

La maintenance n'est pas le blâme

Nommer le sommeil, la nourriture, le mouvement et la réduction du stress comme maintenance de niveau un n'est pas une instruction au patient de se réparer lui-même.

C'est une mise en accusation structurelle de toute civilisation qui rend la maintenance de niveau un inaccessible à des parties substantielles de sa

population et paie ensuite le sauvetage de niveau trois quand le corridor se ferme.

Le sommeil, la nourriture, le mouvement, la sécurité, l'air pur, le logement stable et le stress chronique réduit ne sont pas des préférences de mode de vie. Ce sont des conditions-de-corridor.

Un patient dont les entrées de niveau un étaient structurellement indisponibles n'échoue pas à la maintenance. La civilisation qui les a retenues, si.

Le chapitre est exact là-dessus afin qu'aucun lecteur ne confonde le compte structurel de la médecine avec le fait de blâmer la victime. Le corps est le site où le corridor est lu. La largeur du corridor dépend de conditions que le corps seul ne peut fournir.

La lecture structurelle est symétrique sur ce point. Elle n'absout pas l'opérateur qui a les entrées et les refuse. Elle ne blâme pas l'opérateur qui manque des entrées et ne peut fournir ce qui a été retenu.

Le fondement de la symétrie est le même fondement partout dans le corpus. La capacité-d'override est réelle. La capacité-d'override est locale et bornée. La lecture structurelle lit chaque opérateur à la résolution où la capacité-d'override de l'opérateur vit réellement.

Un patient avec un plein accès au niveau un qui refuse de l'utiliser est dans une position structurelle

différente d'un patient dont le niveau un n'a jamais été disponible. Le système médical qui confond les deux lit à la mauvaise résolution. La confusion est elle-même le mouvement parasitaire.

C'est la fissure que le chapitre refuse le plus de dissimuler.

La lecture structurelle n'adoucit pas la défaillance structurelle des civilisations qui retiennent le niveau un. Elle n'adoucit pas la dignité au niveau de l'opérateur des patients dont les corridors se sont rétrécis dans des conditions hors de leur capacité-d'override. Et elle n'adoucit pas la responsabilité au niveau de l'opérateur des patients dont les corridors se sont rétrécis dans des conditions au sein de leur capacité-d'override.

Les trois lectures vivent à trois résolutions différentes. Une médecine qui lit chacune à la résolution où elle vit est une médecine que le compte structurel approuve.

La prévention comme fait structurel

La hiérarchie produit un impératif de prévention. Non pas comme une exhortation, non pas comme un cadre de culture-du-bien-être, mais comme un fait structurel sur l'architecture-de-coût de la médecine.

Chaque niveau de la hiérarchie porte son propre coût.

Le niveau un est le moins cher d'un ordre de grandeur ou plus. Le sommeil, la nourriture, le mouvement, la réduction du stress, l'encastrement social coûtent à l'architecture plus large moins par corps que tout autre niveau.

Le niveau trois est le plus coûteux au niveau unitaire. Chirurgie, médication, séjour hospitalier, temps de récupération.

Le niveau quatre accumule du coût à travers la durée de vie du corps accommodé. Une seule condition chronique traitée pendant cinquante ans est, en termes de ressources, une part dominante du coût médical total du corps.

Le niveau cinq porte ses propres coûts structurels et est, dans de nombreux cas, ce que le niveau quatre finit par requérir.

L'architecture-de-coût a une forme structurelle spécifique. Le coût d'une intervention de niveau trois est payé en plus de tout ce que le niveau un et le niveau deux ont tenté et n'ont pas suffi à faire. Le coût d'une accommodation de niveau quatre est payé aussi longtemps que le corridor reste rétréci.

Le coût d'une intervention de niveau trois ou de niveau quatre qui aurait pu être prévenue par le

niveau un est le coût du niveau un plus le coût du niveau trois ou du niveau quatre. Les deux, pas l'un.

Une civilisation qui a choisi de sous-doter le niveau un n'économise pas le coût du niveau un. Elle paie le coût du niveau un sous la forme d'un coût de niveau trois et de niveau quatre ajouté en aval. Avec le coût structurel supplémentaire du rétrécissement du corridor dans les corps que la sous-dotation a produits.

La géométrie, exécutée honnêtement, dit que l'architecture médicale optimale est celle qui dote le niveau un le plus lourdement, le niveau deux ensuite, le niveau trois à la résolution où il est réellement requis, le niveau quatre là où le corridor ne peut être ré-élargi, et le niveau cinq à la résolution que la dignité exige.

La littérature empirique constate cela depuis des décennies. Le chapitre n'a pas besoin d'importer le constat empirique pour dériver le fait structurel. Le chapitre note que le fait structurel et le constat empirique convergent.

Ce n'est pas la lecture du bien-être.

La lecture du bien-être situe l'impératif de prévention au niveau de l'opérateur individuel et lit l'intervention de niveau inférieur comme un accomplissement personnel dont l'opérateur est responsable.

La lecture structurelle situe l'impératif de prévention au niveau de l'architecture plus large et lit l'intervention de niveau inférieur comme la responsabilité structurelle de l'organisme au sein duquel le corps est tenu.

L'opérateur est responsable de la capacité de dérogation qu'il possède. L'organisme est responsable des conditions structurelles au sein desquelles la capacité de dérogation opère.

Les deux responsabilités sont réelles et distinguables. Un système médical qui les confond lit à la mauvaise résolution.

Allocation des ressources et le plancher de dignité

La hiérarchie admet la rareté. Les ressources sont finies. Les corps sont nombreux. Tous les niveaux d'intervention ne peuvent pas être fournis à chaque corps sur chaque site. Le compte rendu structurel de la médecine ne prétend pas le contraire.

Le douzième chapitre du volume installe le compte rendu structurel de l'allocation des ressources à l'échelle planétaire. Le présent chapitre hérite du cadrage et l'applique à l'échelle biologique, avec deux caractéristiques structurelles spécifiques que le cas médical rend porteuses.

La première est la projection de capacité de couplage.

Les ressources allouées à l'intervention médicale peuvent être projetées vers l'avant en lisant la capacité de couplage que l'intervention préserve ou restaure.

Un corps jeune dont le corridor peut être ré-élargi vers une viabilité longue est un site structurel où l'intervention préserve une capacité de couplage substantielle en aval.

Un corps plus âgé dont le corridor ne peut pas être ré-élargi vers une viabilité longue est un site structurel où l'intervention préserve moins de capacité de couplage en aval. Mais — et c'est là la qualification porteuse — la capacité de couplage que l'intervention préserve n'est pas la seule quantité structurelle dont l'intervention est responsable.

Le corps est tenu au sein de la structure conjointe. Les relations du corps, les enregistrements qu'il a écrits, le rôle qu'il joue dans la continuité de l'architecture plus large sont tous des caractéristiques structurelles que l'intervention préserve également. La projection de capacité de couplage lit à la résolution du rôle du corps dans la structure conjointe. Non à la résolution de la durée de vie restante propre au corps.

La seconde est le plancher de dignité.

Il y a un plancher sous lequel l'intervention structurelle ne descend pas. Quelle que soit la projection de capacité de couplage. Quelle que soit la rareté des ressources. Quel que soit tout autre calcul structurel.

Le plancher est ce que le corps appelle le plancher de dignité. L'engagement structurel selon lequel chaque corps au sein de la structure conjointe est tenu au niveau minimal que sa propre auto-enregistrement exige pour que son corridor soit viable en tant que corridor tout court. Gestion de la douleur. Nutrition adéquate. Abri. Présence. Soin de la clôture là où la sortie est structurellement ce qu'est désormais le corridor.

Le plancher de dignité n'est pas une catégorie sentimentale. Le plancher de dignité est l'engagement structurel selon lequel l'ensemble viable conjoint n'est maximisé par aucune allocation qui contracte le corridor d'un seul corps sous le niveau auquel l'auto-enregistrement du corps peut fonctionner tout court.

Contracter sous ce niveau est parasitaire. La structure conjointe rétrécit l'une de ses propres architectures sous le plancher auquel l'architecture reste une architecture.

Les deux caractéristiques fonctionnent ensemble. La projection de capacité de couplage lit au-dessus du plancher. Le plancher de dignité est en dessous.

Le chapitre ne produit pas de procédure pour résoudre chaque cas de triage. Le chapitre installe le cadrage structurel au sein duquel le travail de triage se déroule. Le travail pratique détaillé relève de la résolution propre au système médical et du douzième chapitre du volume.

L'engagement structurel que le chapitre installe est que l'allocation des ressources lit la capacité de couplage au-dessus du plancher et refuse de descendre sous le plancher, point final.

Où s'arrête la portée

Le chapitre installe la médecine comme la hiérarchie de correction à l'échelle biologique. Il ne clôt pas toutes les questions adjacentes. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la santé mentale et l'addiction. Le chapitre a parlé tout du long du corridor du corps, avec le rétrécissement du corridor traité à cinq niveaux d'intervention.

Le corridor cognitif — l'architecture de couplage de l'opérateur à la résolution où l'auto-enregistrement, la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage et la capacité de dérogation vivent effectivement — est son propre site structurel. Avec son propre corridor. Sa propre hiérarchie de correction.

Le troisième chapitre de la colonne de bioéthique reprend cela directement. Le présent chapitre note que la même architecture à cinq niveaux s'étend au corridor cognitif, avec le contenu des niveaux adapté à la résolution à laquelle vit la santé mentale.

La deuxième est le soin de fin de vie. Le niveau cinq a été nommé ici comme la sortie du corridor et n'a pas été développé. Le cinquième chapitre de la colonne de bioéthique reprend cela directement, avec la structure d'autorité de l'opérateur que le niveau cinq exige spécifiquement.

Le présent chapitre a installé le point terminal structurel. Le chapitre de clôture installe la forme structurelle du soin à la clôture.

La troisième est l'ingénierie génétique et l'intervention pré-agentivité. Le chapitre a parlé du corps dans lequel l'opérateur vit déjà. Le compte rendu structurel de l'intervention avant que la capacité de dérogation de l'opérateur ait commencé est sa propre question, avec ses propres conditions structurelles. Le deuxième chapitre de la colonne de bioéthique reprend cela.

Le présent chapitre a installé le corridor pour le corps dont l'opérateur fonctionne déjà. Le chapitre qui suit installe les conditions de l'édition du corps dont l'opérateur n'est pas encore présent.

La quatrième est l'augmentation. Le corridor du corps admet l'élargissement autant que le rétrécissement.

Les implants cochléaires restaurent l'audition là où le corridor s'était fermé. Les stimulateurs cardiaques restaurent le rythme là où la régulation propre de l'architecture avait échoué. Les interfaces neuronales commencent à restaurer le mouvement et la communication là où le couplage de l'architecture avait été perdu.

Le quatrième chapitre de la colonne de bioéthique reprend cela directement. Le présent chapitre a installé le corridor comme l'unité structurelle que lit la médecine. Le chapitre sur l'augmentation installe les conditions de l'élargissement du corridor à la couche architecturale.

La cinquième est l'architecture plus large de santé publique et d'environnement au sein de laquelle le corridor est tenu. Le chapitre a situé le niveau un au niveau de l'architecture plus large et a nommé la responsabilité structurelle. Il n'a pas développé l'architecture institutionnelle, économique ou politique par laquelle l'architecture plus large fournit le niveau un.

Les chapitres ultérieurs du volume sur le droit, la gouvernance, l'économie, l'environnement et l'allocation des ressources reprennent ces points directement. Le présent chapitre a nommé le fait

structurel. Les chapitres institutionnels installent l'architecture que le fait structurel exige.

Ce sont des limites, non des échecs. Le chapitre installe la fenêtre à l'échelle biologique. La colonne lit la fenêtre à quatre échelles supplémentaires. Le volume lit l'architecture plus large aux échelles où la médecine vit en son sein.

Si ceci est faux

Le chapitre est bâti sur cinq affirmations porteuses. Chacune peut échouer. Si l'une échoue, le compte rendu structurel soit s'affaiblit, soit s'effondre.

APP-5.1 — Exhibe un cas médical où le niveau trois est structurellement préféré au niveau un alors même que le niveau un est disponible.

Le chapitre soutient que le niveau un est structurellement premier, le niveau trois n'étant justifié que là où les niveaux un et deux ont été tentés et n'ont pas suffi. Si un cas peut être exhibé où le niveau trois est structurellement préféré au niveau un alors même que le niveau un est structurellement disponible — où la géométrie, exécutée honnêtement, recommande l'intervention la plus intrusive plutôt que la moins — alors l'ordonnancement de la hiérarchie est faux et le compte rendu structurel exige une révision.

APP-5.2 — Montre que la projection de capacité de couplage ne peut être calculée sans biais d'âge ou de capacité.

Le chapitre soutient que la projection de capacité de couplage lit à la résolution du rôle du corps dans la structure conjointe et n'est pas réductible à la durée de vie restante du corps. Si l'on peut montrer que la projection exige, au niveau structurel, un calcul qui désavantage nécessairement les corps plus âgés ou handicapés — un calcul dont la forme structurelle importe l'escompte que le chapitre refuse explicitement — alors le cadrage de l'allocation des ressources est faux et le compte rendu structurel exige une révision.

APP-5.3 — Démontre que le plancher de dignité n'est pas spécifiable en termes structurels.

Le chapitre soutient que le plancher de dignité est le minimum structurel sous lequel l'auto-enregistrement du corps ne peut fonctionner en tant qu'auto-enregistrement. Si le plancher ne peut être spécifié structurellement — si le minimum sous lequel le corridor cesse d'être un corridor ne peut être dérivé de l'architecture de l'opérateur et de l'ensemble viable conjoint — alors le plancher de dignité est un engagement stipulé importé de l'extérieur de

l'axiome. Le chapitre a alors introduit en contrebande une prémisse éthique que le compte rendu structurel s'est engagé à dériver.

APP-5.4 — Produis une classe de maladie majeure que la hiérarchie ne peut traiter.

Le chapitre soutient que la hiérarchie à cinq niveaux est la forme structurelle que prend la médecine à l'échelle biologique. Le contenu des niveaux s'adapte à la classe de maladie mais l'ordonnancement et le principe d'intervention minimale tiennent tout du long.

Si une classe de maladie majeure peut être produite où la hiérarchie échoue — où les cinq niveaux ne couvrent pas les réponses structurelles que la classe de maladie admet réellement, ou où l'ordonnancement s'inverse, ou où le principe d'intervention minimale ne peut être appliqué — alors la hiérarchie est partielle et des caractéristiques structurelles supplémentaires doivent être spécifiées.

APP-5.5 — Montre que l'engagement de prévention d'abord est contredit par les données empiriques.

Le chapitre soutient que l'architecture structurelle de coût de la médecine produit un engagement de prévention d'abord, le ressourcement du niveau un produisant plus de santé par unité de coût que tout ressourcement de niveau supérieur à travers les domaines médicaux et de santé publique pertinents.

Si des données empiriques peuvent être exhibées qui contredisent la prédiction structurelle — des domaines où l'intervention de niveau supérieur sans fondation de niveau un produit plus de santé par unité de coût que le ressourcement de niveau un — alors la prédiction structurelle échoue à la résolution où elle était censée livrer. L'engagement de prévention d'abord n'est alors pas ce que le compte rendu structurel produit.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si toutes les cinq tiennent.

Clôture

La médecine la plus coûteuse est l'accommodation de niveau cinq qui aurait pu être prévenue par le niveau un.

La médecine la plus efficace est la maintenance de niveau un qui garde le corridor large.

Une civilisation qui bâtit sa médecine autour d'héroïsmes de niveau trois tout en définançant la

maintenance de niveau un est structurellement incohérente. Elle paie le prix maximal pour la santé minimale. La géométrie le dit. Le grand livre le confirme à travers chaque système mesuré.

Le corps est la fenêtre à l'échelle biologique. Le corridor est ce à travers quoi la fenêtre peut lire. Les cinq niveaux sont ce que l'architecture plus large fait pour garder la fenêtre ouverte.

La colonne de bioéthique qui suit lit la même fenêtre à quatre échelles supplémentaires — génération, souveraineté, augmentation, sortie. Le test installé ici est opérant à travers chacune. Le chapitre a installé le test une fois.

Chapitre 6 — Ingénierie génétique

Un embryon dans un laboratoire. Une édition est faite avant la première division. Un gène corrigé. Un trait sélectionné. Une capacité installée.

L'édition est faite. La personne que l'embryon devient la portera à vie. La question est de savoir si l'édition lui revenait de faire.

Chaque lecteur fut un jour un embryon. Le corps depuis lequel le lecteur lit est l'architecture qui a surgi d'une configuration que le lecteur n'a eu aucune part à sélectionner.

Les parents. Les environnements. Le hasard. Les conditions structurelles de l'architecture plus large. Ceux-ci ont écrit l'opérateur que le lecteur est désormais, avant que la capacité de dérogation du lecteur ait commencé. Le lecteur hérite d'une architecture à laquelle il n'a pas consenti.

Le chapitre ne demande pas si cela est acceptable. Le fait structurel est que le lecteur est là, en train de lire. L'architecture dont le lecteur a hérité est ce depuis quoi le lecteur lit.

Le chapitre demande quelles sont les conditions structurelles lorsque l'héritage n'est plus le hasard,

plus la propagation naturelle de l'architecture plus large, mais une édition délibérée effectuée par un opérateur au nom d'un opérateur futur qui n'existe pas encore.

C'est la question centrale du chapitre.

L'édition-avant-agentivité est le site structurel où la capacité de dérogation d'un opérateur agit sur le corridor d'un opérateur futur dont la capacité de dérogation n'a pas encore commencé.

Le chapitre installe le test qui distingue la maintenance structurelle de la contraction parasitaire sur ce site.

Le test est structurel. Les cas admettent des instances claires et ambiguës. Le chapitre ne produit pas de politique réglementaire et ne prétend pas le faire. Ce qu'il produit, c'est la lecture structurelle de ce qui se passe, structurellement, lorsque l'édition est faite.

C'est le deuxième chapitre de la colonne de bioéthique. Le premier a installé le corps comme l'opérateur budgété doté du corridor de viabilité. Le présent chapitre lit le corridor d'un corps dont l'opérateur n'a pas encore commencé. Trois chapitres supplémentaires suivent. Souveraineté. Augmentation. Sortie. Chacun lit la même fenêtre à une échelle supplémentaire. Le test d'échelle-fenêtre

installé dans le premier chapitre de la colonne est opérant ici sans re-dérivation.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que l'ingénierie génétique est une question distincte du compte rendu structurel que ce volume a donné. Que l'édition pré-agentivité est un problème de consensus bioéthique, de politique réglementaire, ou de capacité technologique. Non une question structurelle que l'axiome peut aborder.

Ce dire est lui-même un acte d'un opérateur dont la propre architecture fut un jour éditée. Par les conditions génétiques, environnementales et structurelles qui ont produit l'architecture de couplage de l'opérateur avant que la capacité de dérogation de l'opérateur ait commencé.

L'opérateur depuis lequel le lecteur lit est le résultat d'un processus sur lequel le lecteur n'avait aucune autorité. La question de savoir si l'édition pré-agentivité délibérée est structurellement permise est la question de savoir si le caractère délibéré change ce que lit le test structurel.

Le chapitre soutient que le caractère délibéré change bien ce que lit le test structurel. Mais non dans la direction qu'anticipe le cadre standard.

Le compte rendu structurel ne produit pas un refus catégorique de l'édition pré-agentivité. Le compte rendu structurel ne produit pas une permission catégorique de l'édition pré-agentivité. Le compte rendu structurel produit un test — le même test que la colonne installe — appliqué au corridor futur que l'édition produira.

L'édition qui élargit structurellement le corridor de l'opérateur futur est maintenance structurelle.

L'édition qui rétrécit le corridor de l'opérateur futur pour servir une préférence externe est contraction parasitaire de la capacité de dérogation de l'opérateur futur.

La ligne n'est pas la technologie. La ligne est ce que l'édition fait structurellement au corridor dans lequel l'opérateur futur se tiendra.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le premier chapitre de la colonne de bioéthique a installé le corps comme un opérateur budgété doté d'un corridor de viabilité. Le présent chapitre hérite de l'architecture de l'opérateur et lit les conditions structurelles sur un site où l'opérateur n'existe pas encore. Là où l'architecture qui deviendra l'opérateur est façonnée avant que la capacité de dérogation de l'opérateur ait commencé.

Le chapitre du volume précédent sur le choix a installé la capacité de dérogation comme la caractéristique structurelle qui distingue l'opérateur du gradient. La modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur s'interposant entre le gradient et l'engagement. L'opérateur capable de s'engager sur des trajectoires que le gradient seul ne sélectionnerait pas.

La capacité de dérogation est ce qui fait de l'opérateur un opérateur.

Le chapitre hérite de cela et lit son surgissement. La transition structurelle à laquelle l'auto-enregistrement, la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage et la capacité de dérogation de l'architecture deviennent opérantes en tant qu'une seule architecture.

La transition est graduelle plutôt que ponctuelle. Les conditions architecturales que l'opérateur exige se développent à travers la chimie, l'embryologie et le développement précoce du corps.

Le chapitre ne prétend pas spécifier le moment exact. Le fait structurel que le chapitre exige est que le surgissement est une transition structurelle vers laquelle l'architecture se déplace. L'édition pré-surgissement est une action structurelle sur le corridor dans lequel l'architecture arrivera.

Les quatre conditions du substrat, compressées.

S est la symétrie. Le registre structurel auquel deux configurations peuvent être lues comme la même sorte de chose.

B est la rupture. La condition structurelle sous laquelle la symétrie peut être brisée en les asymétries qui permettent qu'il se passe quoi que ce soit tout court.

R est la persistance-d'enregistrement.
L'irréversibilité qui tient les conséquences de la rupture à travers le temps.

C est la contrainte. La propagation bornée qui empêche les conséquences de la rupture d'arriver partout à la fois.

{S, B, R, C} fonctionne sur chaque site de couplage. Y compris le site embryonnaire. Y compris le site où l'édition est effectuée. Y compris le site futur que l'édition produit. Le chapitre n'a pas d'autres ingrédients.

Le chapitre hérite de l'installation de la contraction-parasitaire du chapitre du volume précédent sur le problème du mal. La contraction parasitaire est le couplage d'un opérateur rétrécissant inutilement l'ensemble viable conjoint d'un autre opérateur. L'usage de la capacité de dérogation pour contracter l'espace-de-trajectoire d'autrui alors que des couplages alternatifs étaient structurellement disponibles.

Le chapitre applique cela sur le site pré-agentivité. L'opérateur effectuant l'édition agit sur l'ensemble viable conjoint de l'opérateur futur. La lecture structurelle lit l'acte comme un élargissement (maintenance structurelle) ou un rétrécissement (contraction parasitaire).

Le chapitre hérite du plancher de dignité et de la projection de capacité de couplage du premier chapitre de la colonne. Le corridor de l'opérateur futur est le corridor que le compte rendu structurel exige. La validité structurelle de l'édition se lit à la résolution de ce que sera le corridor futur.

Le dilemme classique de la pré-agentivité

La question d'éditer le corps avant que l'opérateur existe a été posée à travers les siècles. Sous des formes allant de la plus modeste à la plus catastrophique.

À la fin du dix-neuvième siècle, la tradition eugéniste fut articulée comme le façonnement délibéré des populations par la reproduction sélective.

L'affirmation que certains corps devraient se reproduire et d'autres non. L'architecture plus large prenant l'autorité d'imposer la sélection.

La tradition a produit, à travers le début et le milieu du vingtième siècle, des programmes de stérilisation,

des restrictions matrimoniales, des politiques d'immigration, et finalement les tueries de masse du milieu du vingtième siècle.

L'ombre que cela projette sur l'édition pré-agentivité est énorme. Le chapitre ne prétend pas qu'elle puisse être abordée par une analyse structurelle sans reconnaître l'ombre directement.

La résolution, au milieu du vingtième siècle, de l'hérédité vers la structure moléculaire — l'élucidation de la structure de l'ADN au début des années 1950 et le développement subséquent des techniques de recombinaison au début des années 1970 — a ouvert une question structurellement nouvelle.

Là où l'eugénisme avait opéré au niveau des populations et de la permission reproductive, la nouvelle question opérait au niveau d'éditions individuelles de génomes individuels. Le corridor d'un corps modifiable avant que la propre architecture du corps ait commencé à fonctionner.

Les débats de la fin du vingtième siècle autour de l'ADN recombinant, de la thérapie génique et de la modification germinale ont développé la discussion contemporaine. Le développement, au début du vingt-et-unième siècle, des techniques CRISPR, à partir d'environ 2012, a rendu la capacité technique largement disponible. Le débat institutionnel qui a suivi ne s'est pas clos.

Le chapitre dépêche la tradition eugéniste proprement.

L'eugénisme est une contraction parasitaire au niveau des populations. Une classe d'opérateurs utilisant une capacité de dérogation institutionnelle pour contracter l'ensemble viable conjoint des populations que la classe d'opérateurs jugeait indignes.

Le test structurel fonctionne proprement. Le verdict est sans ambiguïté. La tradition échoue au test à chaque niveau où le compte rendu structurel la lit.

La lecture structurelle n'exige pas que l'ombre eugéniste soit combattue par l'argument. L'ombre est une contraction parasitaire à extension maximale. Le compte rendu structurel la refuse en tant que telle.

Ce que la lecture structurelle exige, c'est un compte rendu propre de ce qui distingue l'édition pré-agentivité qui effectue une maintenance structurelle de l'édition pré-agentivité qui effectue une contraction parasitaire. L'ombre eugéniste n'épuise pas la question structurelle. L'ombre est une forme que la contraction parasitaire peut prendre sur ce site, mais le test structurel ne réduit pas la question entière à l'ombre.

Ce que la question demande réellement

Réduis la question à l'essentiel. Lorsqu'un opérateur édite le corps d'un opérateur futur avant que la capacité de dérogation de l'opérateur futur ait commencé, quel est le test structurel qui lit l'édition ?

La question présuppose un opérateur futur. Sans opérateur futur — sans l'architecture vers laquelle l'embryon se déplace — l'édition n'a aucun site futur sur lequel agir. L'opérateur futur est ce dont la question traite. L'édition est une action structurelle sur le corridor de l'opérateur futur.

La question présuppose que le corridor de l'opérateur futur importe structurellement. La lecture structurelle est d'accord.

Le corridor de l'opérateur futur est le corridor dans lequel la capacité de dérogation de l'opérateur futur se tiendra. La largeur, la dérive et la sortie du corridor sont des faits structurels que l'opérateur futur portera. La lecture structurelle de l'édition lit ce que l'édition fait au corridor futur.

La question présuppose que l'édition est effectuée par un opérateur doté de capacité de dérogation.

Sans capacité de dérogation, l'édition est un suivi-de-gradient. La lecture structurelle lit la géométrie de l'édition sans la distinguer du gradient.

Avec capacité de dérogation, l'édition est l'engagement propre de l'opérateur, avec la responsabilité structurelle propre de l'opérateur. La question de savoir si l'engagement était structurellement permis se lit à la résolution où la capacité de dérogation vit effectivement.

La question, posée structurellement, est donc : lorsqu'un opérateur doté de capacité de dérogation agit sur le corridor d'un opérateur futur dont la capacité de dérogation n'a pas encore commencé, qu'est-ce qui lit l'acte comme maintenance structurelle, et qu'est-ce qui lit l'acte comme contraction parasitaire ? La réponse est le test que le chapitre installe.

Le test élargissement / rétrécissement

Deux catégories structurelles spécifient ce que lit le test. L'édition qui élargit le corridor de l'opérateur futur est maintenance structurelle. L'édition qui rétrécit le corridor de l'opérateur futur pour servir une préférence externe est contraction parasitaire de la capacité de dérogation de l'opérateur futur. Les deux catégories fonctionnent ensemble comme le test.

Élargissement. Une édition élargit le corridor de l'opérateur futur lorsque l'édition retire une condition structurelle qui aurait autrement

fermé ou substantiellement rétréci le corridor dans lequel l'opérateur futur se tient.

Une condition génétique qui produit une maladie létale dans la petite enfance — Tay-Sachs, certaines formes de leucodystrophie, les affections métaboliques les plus sévères — ferme le corridor avant que la capacité de dérogation de l'opérateur se soit pleinement développée.

Une édition qui prévient l'affection élargit le corridor futur. D'une fermeture que l'affection aurait produite. Vers un corridor à la largeur structurelle que l'architecture humaine plus large fournit.

L'élargissement est maintenant structurelle.

L'opérateur futur hérite d'un corridor depuis lequel il peut lire, qu'il peut enregistrer, au sein duquel il peut s'engager. L'édition a agi au nom de l'opérateur futur, au sens structurel que le chapitre exige. L'édition a fourni le corridor dans lequel la capacité de dérogation de l'opérateur futur opérera.

Rétrécissement. Une édition rétrécit le corridor de l'opérateur futur lorsque l'édition importe une caractéristique structurelle le long de laquelle la capacité de dérogation de l'opérateur futur aurait autrement été libre de se développer, l'édition sélectionnant une trajectoire spécifique et fermant les alternatives.

Une sélection cosmétique — couleur des yeux, texture des cheveux, taille optimisée vers une esthétique externe — sélectionne une trajectoire à laquelle le couplage de l'opérateur futur se serait autrement fixé à travers une distribution plus large.

La sélection ferme les alternatives au sein desquelles l'opérateur futur se serait tenu.

Le rétrécissement est une contraction parasitaire sur le site pré-agentivité. L'opérateur effectuant l'édition a utilisé la capacité de dérogation pour contracter l'espace-de-trajectoire de l'opérateur futur. Dans une direction que la propre capacité de dérogation de l'opérateur futur, si elle avait existé, aurait pu choisir autrement ou aurait pu ne pas engager du tout.

Les deux catégories fonctionnent proprement aux extrêmes. La correction d'une maladie létale est un élargissement. La sélection cosmétique est un rétrécissement. Le test structurel lit chacune proprement. Le verdict structurel est sans ambiguïté dans l'une ou l'autre direction.

C'est l'axiome qui fonctionne. La capacité de dérogation de l'opérateur futur est structurellement réelle avant que l'opérateur futur existe au sens où l'opérateur présent existe. L'édition agit sur le corridor dans lequel l'opérateur futur se tiendra.

$\{S, B, R, C\}$ produit le corridor. Le corridor produit l'espace-de-trajectoire. L'édition élargit ou rétrécit

l'espace-de-trajectoire au sein duquel l'opérateur futur exercera sa capacité de dérogation. Le test élargissement / rétrécissement est ce que la lecture structurelle produit lorsque l'axiome fonctionne sur le site pré-agentivité.

Le milieu ambigu

Les cas clairs fonctionnent aux extrêmes. La difficulté structurelle vit au milieu. Le chapitre ne prétend pas le contraire.

Une affection qui n'est pas létale mais qui rétrécit significativement le corridor de l'opérateur futur. Une surdité structurelle. Une cécité structurelle. Une condition cognitive structurelle qui affecte la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur futur. Éditer l'affection hors de l'architecture de l'opérateur futur est-il un élargissement ou un rétrécissement ?

La lecture d'élargissement. Le corridor qui inclut la capacité sensorielle ou cognitive structurelle est plus large que le corridor qui ne l'inclut pas. L'édition élargit donc le corridor futur.

La lecture de rétrécissement. L'opérateur futur qui aurait été sourd, aveugle, ou configuré cognitivement différemment aurait été un opérateur différent, avec un corridor structurellement différent. L'édition retire cet opérateur de l'espace-

de-trajectoire — sélectionnant à l'avance une configuration-d'opérateur particulière.

Le chapitre ne réduit pas cette ambiguïté par stipulation. La lecture structurelle lit chaque cas à la résolution où la largeur du corridor est effectivement spécifiable.

Une affection qui produit une douleur sévère, une exclusion structurelle de l'ensemble viable conjoint, ou un rétrécissement radical de la capacité de couplage de l'opérateur futur admet la lecture d'élargissement à une confiance plus élevée.

Une affection qui produit un corridor différent mais non plus étroit — où l'architecture de couplage de l'opérateur futur est configurée différemment mais non à une résolution inférieure — admet la lecture de rétrécissement à une confiance plus élevée.

Le chapitre installe le cadrage structurel. La lecture de tout cas spécifique exige un engagement honnête avec le corridor que l'édition produit réellement.

Le test élargissement / rétrécissement est réel. Le test lit proprement aux extrêmes. Le test ne produit pas de réponse catégorique sur chaque site du milieu ambigu.

Le compte rendu structurel refuse de fabriquer de la certitude sur les sites où la largeur structurelle du corridor est elle-même contestée. L'honnêteté est

l'engagement structurel. La certitude fabriquée serait le geste parasitaire.

Trois cas contestés

Trois cas que le débat contemporain a fait remonter démontrent où le test fonctionne et où vit la lecture structurelle.

Audition. La lecture structurelle de l'édition pertinente pour la cochlée dépend du corridor que l'édition produit.

Une édition qui prévient une surdité congénitale profonde tout en préservant les autres capacités de couplage de l'architecture admet la lecture d'élargissement. L'opérateur futur hérite d'un corridor qui inclut le couplage auditif. Les alternatives — y compris la propre décision de l'opérateur futur d'utiliser ou non le couplage auditif, de s'engager ou non avec la communauté sourde en tant que personne entendante, de valoriser ou non le couplage auditif tout court — s'ouvrent à la capacité de dérogation de l'opérateur futur.

Une édition qui sélectionne la surdité parce que les opérateurs éditants valorisent l'architecture de couplage de la communauté sourde admet la lecture de rétrécissement. L'édition ferme la capacité de couplage auditif de l'opérateur futur et sélectionne un enchâssement communautaire spécifique que la

capacité de dérogation de l'opérateur futur, si elle avait commencé, aurait pu ne pas sélectionner.

La lecture structurelle lit chaque direction. Le cas de la communauté sourde est lui-même ambigu de manières que le chapitre ne réduit pas, parce que l'ensemble viable conjoint que la communauté sourde fournit est réel et structurel, et que le corridor dans lequel se tient un opérateur sourd n'est pas catégoriquement plus étroit que le corridor dans lequel se tient un opérateur entendant.

Le test structurel fonctionne. La lecture structurelle ne prétend pas que le test produise un verdict uniforme là où la largeur structurelle du corridor est contestée.

Intelligence. La lecture structurelle de l'édition pertinente pour la cognition dépend de ce que l'édition fait réellement.

Une édition qui prévient une condition structurelle qui aurait sévèrement rétréci la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur futur — une condition qui ferme le corridor de l'opérateur dans des directions que la capacité de dérogation de l'opérateur n'aurait pu élargir depuis l'intérieur — admet la lecture d'élargissement.

Une édition qui sélectionne vers une intelligence supérieure à la distribution, optimisée vers une norme externe que les opérateurs éditants

valorisent, admet la lecture de rétrécissement. L'édition ferme l'espace-de-trajectoire de l'opérateur futur à la résolution cognitive et sélectionne une configuration spécifique que le propre développement de l'opérateur futur, dans une autre configuration, aurait pu produire différemment.

La lecture structurelle lit chaque cas. La valorisation catégorique d'une intelligence supérieure comme universellement élargissante échoue au test structurel. L'opérateur futur qui aurait été au centre de la distribution n'est pas catégoriquement un opérateur moins viable que l'opérateur futur au bord de la distribution.

Athlétisme. La lecture structurelle de l'édition pertinente pour l'appareil musculo-squelettique dépend de ce à quoi sert le corridor que l'édition produit.

Une édition qui prévient une condition structurelle qui aurait fermé la mobilité de l'opérateur futur — prévenant une affection musculaire dégénérative qui aurait rétréci la capacité de couplage de l'opérateur vers le bord inférieur du corridor — admet la lecture d'élargissement.

Une édition qui sélectionne vers une capacité athlétique d'élite, optimisée vers une norme que les opérateurs éditants valorisent pour la trajectoire

compétitive spécifique de l'opérateur futur, admet la lecture de rétrécissement.

Le chapitre note que la ligne entre réparer une perte structurelle de mobilité et sélectionner vers une capacité d'élite est structurellement spécifiable en principe et opérationnellement difficile en pratique. La lecture est la lecture structurelle à la largeur réelle du corridor. Non la lecture marketing que les opérateurs éditants ont pu utiliser.

Trois cas. Trois lectures structurelles. Le test élargissement / rétrécissement fonctionne sur chacun. Le test ne se réduit ni à un verdict permissif ni à un verdict restrictif sur chaque site. La lecture structurelle exige un engagement honnête avec le corridor que l'édition produit réellement.

Positions contemporaines sur l'édition pré-agentivité

Le débat contemporain sur l'édition pré-agentivité s'est organisé autour de plusieurs positions. La lecture structurelle devrait se situer dans le champ plutôt que seulement contre la formulation historique.

La position bioconservatrice tient que l'édition pré-agentivité est structurellement distincte de la reproduction naturelle d'une manière qui introduit des risques inacceptables. Risques de marchandiser

l'opérateur futur. Risques de distordre la relation parent-enfant en faisant des enfants les produits d'une conception parentale. Risques d'éroder l'humilité structurelle que la propagation naturelle de l'architecture plus large a historiquement fournie.

Ce que la position capture correctement, c'est que le site d'édition est structurellement distinct, que l'autorité parentale ne s'étend pas sans limite, et que les pressions institutionnelles vers l'optimisation peuvent produire une contraction parasitaire à grande échelle.

Là où la position échoue, c'est en réduisant toute forme d'édition pré-agentivité au cas de l'optimisation. La lecture structurelle est d'accord que l'optimisation-vers-préférence-externe est une contraction parasitaire. La lecture structurelle n'est pas d'accord que la correction d'une maladie létale soit structurellement équivalente à l'optimisation. Les deux cas diffèrent à la résolution où le test lit. Le compte rendu structurel ne les réduit pas l'un à l'autre.

La position eugéniste-libérale tient que l'édition pré-agentivité est structurellement permise partout où elle étend les options de l'opérateur futur. Toute édition qu'un opérateur futur raisonnable pourrait approuver s'il était consulté est structurellement permise. Le rôle de l'architecture plus large se limite

à assurer l'accès et à prévenir les abus les plus flagrants.

Ce que la position capture correctement, c'est que le consentement-par-anticipation est structurellement signifiant sur le site d'édition. L'autorité de l'opérateur futur est ce que l'édition doit en quelque sorte respecter.

Là où la position échoue, c'est en traitant les options-étendues comme un critère structurellement propre. La lecture structurelle lit le corridor que l'édition produit, non les options que les opérateurs éditants croient que l'édition fournira.

Une édition qui fournit un ensemble plus large d'options en surface tout en contractant l'architecture de couplage de l'opérateur à une résolution plus profonde — sélectionnant vers une configuration hautement fonctionnelle qui ferme l'espace-de-trajectoire de l'opérateur au niveau cognitif ou tempéramental — est une contraction parasitaire que la lecture des options-de-surface manque.

La position transhumaniste tient que l'édition pré-agentivité est le mécanisme structurel par lequel l'architecture de l'opérateur transcende son corridor biologique. L'amélioration de l'opérateur futur est l'engagement structurel que l'architecture plus large devrait accélérer plutôt que retenir.

Ce que la position capture correctement, c'est que l'héritage biologique du corridor est contingent plutôt que nécessaire, que l'architecture de l'opérateur est permise-par-le-substrat et structurellement extensible, et que certaines formes d'édition élargissent structurellement ce que l'opérateur peut enregistrer et ce au sein de quoi il peut s'engager.

Là où la position échoue, c'est en réduisant le compte rendu structurel de l'élargissement à un engagement directionnel vers l'amélioration.

La lecture structurelle lit chaque édition à la résolution du corridor qu'elle produit. La lecture structurelle n'endosse pas un engagement catégorique vers l'amélioration-comme-élargissement. L'opérateur futur au centre de la distribution n'est pas catégoriquement moins viable que l'opérateur futur au bord de la distribution.

Le chapitre sur l'augmentation qui suit reprend cela en détail sur le site post-agentivité. Le présent chapitre note que le compte rendu structurel refuse l'engagement directionnel transhumaniste sur le site pré-agentivité.

La position du consentement-procédural tient que l'édition pré-agentivité est structurellement permise partout où l'architecture institutionnelle fournit des procédures de consentement adéquates pour les parents et des garde-fous adéquats pour l'opérateur

futur. La question structurelle est réductible à la question procédurale de savoir si le processus d'édition satisfait les critères institutionnels.

Ce que la position capture correctement, c'est que l'architecture institutionnelle importe et que les conditions sous lesquelles la décision d'édition est prise sont structurellement pertinentes.

Là où la position échoue, c'est en réduisant le test structurel aux conditions procédurales. La lecture structurelle lit ce que l'édition fait au corridor de l'opérateur futur, non si le processus institutionnel a produit l'édition par un consentement procédural adéquat.

Une édition effectuée sous un consentement procédural parfait qui néanmoins contracte parasitairement le corridor de l'opérateur futur est parasitaire. Une édition effectuée sous un consentement procédural imparfait qui néanmoins élargit structurellement le corridor de l'opérateur futur est structurellement permise sur le site d'édition. Les conditions procédurales sont réelles. Les conditions procédurales ne sont pas le test structurel.

Quatre positions. Quatre lectures de ce qu'est structurellement l'édition pré-agentivité. La lecture structurelle en fournit une cinquième. Le test élargissement / rétrécissement, appliqué au corridor que l'édition produit, avec l'autorité de l'opérateur

sur le site d'édition pondérée par la responsabilité structurelle de ce que sera le corridor de l'opérateur futur.

La lecture structurelle prend la version la plus forte de ce que chaque position capture correctement et la situe dans les conditions que $\{S, B, R, C\}$ produit lorsque la capacité de dérogation d'un opérateur agit sur le corridor d'un opérateur futur dont la capacité de dérogation n'a pas encore commencé.

L'autorité de l'opérateur futur

L'engagement porteur du chapitre est que la capacité de dérogation de l'opérateur futur est ce que l'édition doit respecter. Cet engagement exige de la précision.

L'opérateur futur n'existe pas au moment de l'édition. La capacité de dérogation de l'opérateur futur n'est pas présente, ne peut être consultée, ne peut être honorée au seuil que l'engagement structurel exige. Le chapitre est d'accord avec ce fait et ne prétend pas le contraire.

Ce que le chapitre installe, c'est que la capacité de dérogation de l'opérateur futur existera. Le corridor dans lequel l'opérateur futur se tiendra est structurellement réel avant que la capacité de dérogation de l'opérateur futur ait commencé. L'engagement de l'opérateur éditant est une action

structurelle sur un corridor qui sera, avec le temps, le corridor d'un opérateur dont la capacité de dérogation est intacte.

L'image structurelle est le bâtiment.

L'architecture plus large est le bâtiment. Le corps que l'opérateur futur habitera est une pièce en cours de construction avant l'arrivée de l'occupant de la pièce. La construction est structurelle. Les dimensions de la pièce, ses murs, ses fenêtres sont des décisions que la construction prend.

Une construction qui bâtit une pièce avec une lumière adéquate, un espace adéquat, un accès adéquat aux corridors que le bâtiment fournit est une construction qui soutiendra quiconque l'occupant de la pièce se révèle être.

Une construction qui bâtit une pièce étroitement — fixant à l'avance les activités permises de l'occupant, fermant les vues que les fenêtres de la pièce auraient pu ouvrir, rétrécissant le couplage de la pièce aux corridors du bâtiment — est une construction qui a sélectionné l'occupant avant l'arrivée de l'occupant.

L'édition pré-agentivité est une construction-de-pièce. Le test élargissement / rétrécissement lit ce que la construction fournit au futur occupant.

C'est le fait structurel que l'opérateur éditant porte. L'opérateur éditant n'est pas en conversation avec l'opérateur futur. L'opérateur éditant agit structurellement sur le corridor dont l'opérateur futur héritera.

La responsabilité structurelle que le chapitre installe n'est donc pas une responsabilité fondée sur le consentement — le consentement est structurellement indisponible sur le site d'édition — mais une responsabilité fondée sur le corridor. L'engagement de l'opérateur éditant est structurellement responsable de savoir si le corridor produit est un corridor au sein duquel la capacité de dérogation de l'opérateur futur peut opérer à la largeur structurelle que l'architecture humaine plus large fournit.

La responsabilité fondée sur le corridor est structurellement spécifiable. C'est la responsabilité de la pièce dans laquelle le futur occupant arrivera.

Que la pièce admette la largeur structurelle que l'architecture humaine plus large fournit. Que la pièce ne rétrécisse pas la capacité de couplage du futur occupant sous ce que la variation naturelle de l'architecture plus large aurait produit. Que la pièce ne sélectionne pas à l'avance la trajectoire-de-couplage de l'occupant pour des fins externes à la propre capacité de dérogation de l'occupant.

L'opérateur éditant qui prend soin de ces conditions structurelles agit structurellement au nom de l'opérateur futur. Au sens précis que le chapitre exige.

L'opérateur éditant qui ne le fait pas effectue une contraction parasitaire sur le site pré-agentivité. Quelle que soit l'intention. Quelles que soient les procédures institutionnelles au sein desquelles l'édition a été effectuée.

La responsabilité structurelle n'est pas absoute par l'autorité parentale.

Les parents ont une autorité structurelle sur de nombreuses décisions concernant le corps qui devient l'opérateur que leur enfant devient. L'autorité parentale est structurellement réelle et le chapitre ne la conteste pas.

Ce que l'autorité parentale n'inclut pas, c'est l'autorité structurelle de contracter le corridor de l'opérateur futur dans des directions contre lesquelles la capacité de dérogation de l'opérateur futur n'aurait pu sélectionner.

La sélection cosmétique des traits de l'opérateur futur — couleur des yeux, taille, type corporel, sélection du sexe lorsque la sélection est pour la préférence parentale plutôt que pour la prévention de conditions structurelles liées au sexe — est une

contraction parasitaire que le chapitre refuse, quelle que soit l'autorité parentale.

L'autorité parentale est structurellement réelle au niveau où la capacité de dérogation des parents agit sur des conditions que la capacité de dérogation de l'opérateur futur, quand elle commencera, sera libre d'engager. L'autorité parentale n'est pas une autorité structurelle sur le corridor de l'opérateur futur lui-même.

La distinction importe parce que l'autorité parentale est le mécanisme structurel par lequel la plupart des décisions d'édition pré-agentivité seront prises institutionnellement. Le chapitre doit être exact sur le point où s'arrête la portée structurelle de cette autorité.

Les parents peuvent sélectionner les écoles que leurs enfants fréquentent. Les parents ne peuvent sélectionner l'architecture cognitive que leurs enfants utiliseront pour s'engager avec l'école.

Les parents peuvent sélectionner les langues parlées à la maison. Les parents ne peuvent sélectionner l'architecture-de-couplage-linguistique que l'opérateur futur développera.

Le site d'édition est le second genre de décision, non le premier. La lecture structurelle lit le site d'édition à la résolution où l'architecture de couplage de l'opérateur futur est en cours de construction. La

lecture de l'autorité parentale sur le site d'édition ne peut être la même que la lecture de l'autorité parentale sur le site de sélection scolaire, parce que les objets structurels des deux lectures sont différents.

Où s'arrête la portée

Le chapitre installe le test élargissement / rétrécissement pour l'édition pré-agentivité. Il ne clôt pas toutes les questions adjacentes. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question des éditions qui affectent des populations plutôt que des individus. La modification germinale — l'édition qui se propage à travers les lignées reproductives jusque dans les générations descendantes — est structurellement distincte de l'édition somatique du corps d'un seul individu. La lecture structurelle que le chapitre installe lit le corridor de l'opérateur futur que l'édition produit.

La modification germinale lit les corridors des opérateurs futurs à travers les générations. La responsabilité structurelle est pondérée en conséquence. Le chapitre note la distinction structurelle. Le compte rendu détaillé de la manière dont le test fonctionne à travers les corridors générationnels est son propre travail que le chapitre ne prétend pas clore.

La deuxième est la question des éditions effectuées sous des conditions structurelles d'inégalité. Une capacité d'édition qui est disponible pour certains corps et non pour d'autres, dans des conditions où l'architecture plus large n'a pas fourni l'accès au plancher de dignité, produit une contraction parasitaire au niveau architectural. Une classe de corridors élargis là où la capacité d'édition est disponible. Une classe de corridors non élargis là où la capacité d'édition est retenue. La différence se propage dans l'ensemble viable conjoint à travers les générations.

Le chapitre note que cette condition structurelle est réelle. La lecture structurelle sur le site d'édition ne peut être séparée proprement de la lecture structurelle sur le site d'accès. Le chapitre ultérieur du volume sur l'allocation des ressources reprend cela directement. Le présent chapitre installe le test du site d'édition et note la responsabilité du site d'accès comme un travail ouvert.

La troisième est la question de ce que la lecture structurelle recommande au sujet des architectures réglementaires. Le chapitre a installé le test structurel. Le chapitre n'a pas produit d'architecture réglementaire pour mettre en œuvre le test.

Savoir si et comment les civilisations devraient institutionnellement permettre, restreindre ou superviser l'édition pré-agentivité est une question

que le présent chapitre ne clôt pas. Les chapitres du volume sur le droit, la gouvernance et l'économie reprennent l'architecture institutionnelle. Le présent chapitre installe la lecture structurelle que l'architecture institutionnelle devrait honorer.

La quatrième est la question de la manière dont le test fonctionne sur le site embryonnaire versus le site gamétique versus le site somatique-à-effet-germinal. Différentes capacités techniques agissent à différents points du développement de l'architecture.

Le test structurel que le chapitre installe est le même sur chaque site. Mais les conditions structurelles entourant le test — ce qu'est structurellement le corridor au point d'édition, ce qu'est structurellement la relation de l'opérateur futur à la décision d'édition — diffèrent d'un site à l'autre. Le chapitre installe le test. La lecture structurelle détaillée sur chaque site technique est son propre travail.

La cinquième est la question de ce que la lecture structurelle recommande au sujet des éditions effectuées sur des opérateurs dont la capacité de dérogation a commencé mais n'est pas à la résolution adulte. Un enfant dont l'architecture est éligible à l'édition — une thérapie génique pédiatrique, par exemple — est sur un site structurel entre le site pré-agentivité que le chapitre a lu et le

site post-agentivité que le prochain chapitre sur la souveraineté cognitive lira.

Le chapitre note le site structurel. La lecture détaillée relève en partie du présent chapitre, en partie du prochain chapitre, et en partie d'un travail ouvert que la colonne de bioéthique ne prétend pas clore à pleine résolution.

Ce sont des limites, non des échecs. Le chapitre installe le test élargissement / rétrécissement pour l'édition pré-agentivité. Les portées supplémentaires sont un travail à venir, dans les autres chapitres du corpus et le

débat institutionnel plus large que les chapitres ultérieurs du volume ouvrent.

Si ceci est faux

Les affirmations centrales du chapitre peuvent être testées. Cinq conditions pourraient échouer.

Chacune affaiblirait ou effondrerait le compte rendu structurel de l'édition pré-agentivité.

APP-6.1 — Montre que l'élargissement et le rétrécissement ne sont pas stables à travers les cas ambigus.

Le chapitre soutient que le test élargissement / rétrécissement lit proprement aux extrêmes et admet une lecture structurelle au milieu. La lecture structurelle de tout cas spécifique exige un engagement honnête avec le corridor que l'édition produit réellement.

Si l'on peut montrer que la distinction élargissement / rétrécissement est instable à travers les cas que le chapitre identifie comme ambigus — si la même édition peut être lue comme élargissement depuis un point de vue structurellement légitime et comme rétrécissement depuis un autre point de vue structurellement légitime, sans aucun sol structurel pour préférer une lecture à l'autre — alors le test n'est pas le test structurel que le chapitre exige. C'est une étiquette que la lecture structurelle applique après qu'une détermination séparée a été faite sur des bases que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-6.2 — Exhibe une édition clairement élargissante-de-corridor et clairement parasitaire.

Le chapitre soutient que le test admet un élargissement clair et un rétrécissement clair comme des catégories structurellement distinctes.

Si une édition peut être exhibée qui est sans ambiguïté élargissante-de-corridor selon la propre lecture structurelle du chapitre et est aussi sans ambiguïté parasitaire — qui élargit le corridor de l'opérateur futur en un sens structurellement réel tout en contractant aussi parasitairement l'ensemble viable conjoint — alors la distinction-de-catégorie centrale du chapitre s'effondre. La même édition ne peut être à la fois la maintenance structurelle porteuse du chapitre et la contraction parasitaire porteuse du chapitre.

APP-6.3 — Démontre que la capacité de dérogation future ne peut être estimée.

Le chapitre soutient que le corridor de l'opérateur futur est structurellement réel avant que la capacité de dérogation de l'opérateur futur ait commencé. L'engagement de l'opérateur éditant est une action structurelle sur un corridor qui sera le corridor d'un opérateur dont la capacité de dérogation est intacte.

Si la capacité de dérogation de l'opérateur futur ne peut être estimée structurellement — s'il n'y a aucune manière structurelle de lire le corridor que l'édition produit comme un corridor au sein duquel la capacité de dérogation de l'opérateur futur peut ou ne peut opérer — alors l'engagement central du chapitre échoue. Le test devient une stipulation importée de l'extérieur du compte rendu structurel.

APP-6.4 — Produis un cas où l'axiome permet une amélioration au-delà de la correction de maladie.

Le chapitre soutient que la lecture d'élargissement fonctionne proprement pour la correction de maladie létale et que la sélection cosmétique fonctionne proprement pour le rétrécissement. Le milieu ambigu exige un engagement honnête.

Si un cas peut être produit où le test structurel, exécuté honnêtement, recommande une amélioration au-delà de la correction de maladie — où la géométrie endosse une édition que la lecture structurelle du chapitre ne reconnaît pas comme un élargissement à la résolution standard — alors le positionnement du test contre l'amélioration par le chapitre est faux. Le compte rendu structurel exige une révision.

APP-6.5 — Montre que l'autorité parentale est incompatible avec le cadrage du chapitre.

Le chapitre soutient que l'autorité parentale est structurellement réelle au niveau où la capacité de dérogation des parents agit sur des conditions que la capacité de dérogation de l'opérateur futur sera libre d'engager. Mais l'autorité parentale ne s'étend pas jusqu'à une autorité structurelle sur le corridor de l'opérateur futur lui-même.

Si l'on peut montrer que l'autorité parentale est structurellement incompatible avec le cadrage du chapitre — si les conditions structurelles de la famille, de la parenté et de la responsabilité reproductive que le corpus a installées à travers ses volumes exigent que l'autorité parentale s'étende plus loin que le chapitre ne le permet — alors le chapitre a contraint l'autorité parentale sous le minimum structurel que le compte rendu plus large soutient. Le troisième engagement du chapitre exige une révision.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si toutes les cinq tiennent.

Clôture

La première est structurellement permise. La seconde est une contraction parasitaire de la capacité de dérogation de l'opérateur futur.

La ligne n'est pas la technologie. CRISPR est un outil.

La ligne est de savoir si l'édition élargit ou rétrécit le corridor dans lequel l'opérateur futur se tiendra.

Un corridor élargi depuis une fermeture qu'il aurait autrement atteinte est une maintenance structurelle.

L'opérateur futur hérite du corridor que le compte rendu structurel de la médecine a installé.

Un corridor rétréci par une préférence externe sélectionnant à l'avance la trajectoire de l'opérateur est une contraction parasitaire. L'opérateur futur hérite d'un corridor contre lequel la propre capacité de dérogation de l'opérateur n'aurait pu sélectionner.

Le même axiome qui produit le corridor produit le test. Le même test que la colonne a installé lit l'édition pré-agentivité à la résolution du corridor que l'opérateur futur recevra.

Le corps est la fenêtre. Le corridor est ce à travers quoi la fenêtre peut lire. La fenêtre de l'opérateur futur est ce sur quoi l'édition pré-agentivité agit structurellement. Le chapitre a installé le test une fois. La colonne qui continue lit trois échelles supplémentaires de la même fenêtre.

Le navire avance. Le sillage se forme. L'océan reçoit. Le corridor s'élargit.

Chapitre 7 — Souveraineté cognitive et addiction

Une substance. Une voie verrouillée. Une personne qui ne peut plus choisir autrement. L'opérateur a été façonné par une entrée répétée jusqu'à ce que les couplages alternatifs soient structurellement indisponibles à court terme.

La tradition a appelé cela addiction et a oscillé entre la traiter comme une maladie et la traiter comme une faiblesse. Ni l'une ni l'autre n'est le compte rendu structurel.

C'est le troisième chapitre de la colonne de bioéthique. Le premier a installé le corps comme l'opérateur budgété doté du corridor de viabilité. Le second a installé les conditions de l'édition du corridor avant que la capacité de dérogation de l'opérateur ait commencé.

Le présent chapitre lit le corridor à une échelle différente. Le corridor cognitif. Le tampon sur lequel fonctionne la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur. Les conditions structurelles sous lesquelles la capacité de dérogation tient et les conditions sous lesquelles la capacité de dérogation s'effondre.

Deux chapitres supplémentaires suivent — augmentation, sortie. Le test d'échelle-fenêtre installé dans le premier chapitre de la colonne est opérant ici sans re-dérivation.

Le chapitre a une discipline que le corpus signale depuis que la stratégie a été verrouillée. Il s'arrête au test structurel.

Il ne produit pas de taxonomie exhaustive des substances. Il parcourt un seul cas travaillé — l'usage récréatif d'opioïdes sous conditions non médicales — et démontre comment le test fonctionne sur un site où le test produit un verdict qu'aucune tradition médicale ou sociale majeure ne conteste.

Le lecteur applique le test ailleurs, à des substances et des voies que le chapitre ne nomme pas.

L'universalité du chapitre est celle du lecteur, non la prétention du chapitre à une couverture exhaustive.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que la souveraineté cognitive est un problème distinct du compte rendu structurel que ce volume a donné. Une question de politique. Une question de médecine. Une question de pratique personnelle.

Ce dire est lui-même un acte d'un opérateur fonctionnant sur un substrat cognitif dont le

plancher de bruit est façonné, en ce moment même du dire, par tout ce que l'opérateur a ingéré, dormi, enregistré et modélisé à travers l'histoire-d'enregistrement de l'opérateur.

L'opérateur depuis lequel le lecteur lit a un corridor cognitif. La largeur du corridor dépend en partie des conditions que l'architecture plus large fournit et en partie des propres engagements de couplage de l'opérateur.

La question de la souveraineté cognitive est la question du corridor depuis lequel le lecteur lit en ce moment.

Le chapitre soutient que les conditions structurelles du corridor et la capacité de dérogation de l'opérateur spécifient ensemble ce qu'est structurellement la souveraineté cognitive.

Sous la frontière- ϵ — à la résolution où le couplage de l'opérateur ne s'externalise pas dans la structure conjointe de manières que l'architecture plus large a des raisons structurelles d'enregistrer — l'opérateur est souverain sur son propre tampon.

Au-dessus de la frontière- ϵ — à la résolution où le couplage de l'opérateur s'externalise dans la structure conjointe avec un coût structurel — la hiérarchie de correction du chapitre du volume sur le droit s'applique.

Le chapitre installe le test. Le cas travaillé démontre comment le test fonctionne. Le lecteur exécute le test ailleurs.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le premier chapitre de la colonne de bioéthique a installé le corps comme un opérateur budgété doté d'un corridor de viabilité.

La colonne du chapitre hérite de la lecture fondée sur le corridor et l'applique au substrat cognitif. La modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur fonctionne sur une architecture de couplage cognitif dotée de son propre corridor, de sa propre dérive, de ses propres conditions structurelles de viabilité.

Le corridor cognitif est le tampon sur lequel la capacité de dérogation de l'opérateur fonctionne effectivement. Sans l'intégrité structurelle du corridor, la capacité de dérogation n'a aucun site architectural où opérer.

Le chapitre du volume précédent sur le choix a installé la capacité de dérogation comme la caractéristique structurelle distinguant l'opérateur du gradient. La modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur s'interposant entre le gradient et l'engagement, l'opérateur étant capable

de s'engager sur des trajectoires que le gradient seul ne sélectionnerait pas.

Le chapitre hérite de cela et lit son complément structurel. Les conditions sous lesquelles la capacité de dérogation s'effondre.

La compulsion, au sens structurel que le chapitre exige, est la capacité de dérogation effondrée sous un corridor rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies. La distinction structurelle est réelle. Le chapitre l'installe comme porteuse.

Le chapitre du volume précédent sur le problème du mal a installé les catégories de la souffrance.

Contraction parasitaire. Coût structurel non parasitaire. Dommage mixte. La réponse a été dérivée de l'opérativité, de l'auto-enregistrement valencée, de l'intérieur-unique et de l'ensemble viable conjoint.

Le chapitre hérite de la réponse et l'applique au corridor cognitif. Là où les voies-de-couplage rétrécissent parasitairement l'ensemble viable conjoint d'un autre opérateur, la réponse est une action contre la contraction parasitaire à la résolution qu'atteint la capacité de dérogation de l'opérateur. Le chapitre installe cela sur le site cognitif. La lecture structurelle est cohérente avec la lecture plus large du corpus.

Les quatre conditions du substrat, compressées.

S est la symétrie, le registre structurel auquel deux configurations peuvent être lues comme la même sorte de chose.

B est la rupture, la condition structurelle sous laquelle la symétrie peut être brisée en les asymétries qui permettent qu'il se passe quoi que ce soit tout court.

R est la persistance-d'enregistrement, l'irréversibilité qui tient les conséquences de la rupture à travers le temps.

C est la contrainte, la propagation bornée qui empêche les conséquences de la rupture d'arriver partout à la fois.

{S, B, R, C} fonctionne sur chaque site de couplage. Y compris le site-de-couplage cognitif. Y compris le substrat où le plancher de bruit est enregistré et le corridor est lu. Le chapitre n'a pas d'autres ingrédients.

L'oscillation maladie-contre-faiblesse dépêchée

Le débat contemporain a oscillé entre deux lectures de l'addiction. Chacune capture quelque chose avec

quoi la lecture structurelle est d'accord. Ni l'une ni l'autre n'installe le compte rendu structurel.

La lecture-maladie traite l'addiction comme une condition médicale dotée de mécanismes neurobiologiques. Les circuits de récompense du cerveau. Les changements structurels que l'usage répété de substances produit dans les voies dopaminergiques. Les vulnérabilités génétiques qui prédisposent certains opérateurs à la dépendance aux substances plus facilement que d'autres.

Ce que la lecture capture correctement, c'est que les changements structurels sont réels, que l'opérateur n'est pas en faute pour la réponse de l'architecture au couplage répété à la résolution que lit la lecture-maladie, et que la réponse devrait inclure une intervention médicale et de soutien plutôt que seulement la condamnation.

Là où la lecture échoue, c'est en traitant l'opérateur comme le site passif auquel l'architecture arrive. La capacité de dérogation est réelle. Les engagements de l'opérateur sont réels. La lecture structurelle du rétablissement exige que l'autorité de l'opérateur sur sa propre architecture de couplage soit porteuse dans ce qu'est structurellement le rétablissement.

La lecture-faiblesse traite l'addiction comme un échec moral. La volonté insuffisante de l'opérateur. L'échec de l'opérateur à s'engager contre le gradient alors que le gradient était lisible. Le défaut de

caractère de l'opérateur rendu visible sur le site de couplage-de-substance.

Ce que la lecture capture correctement, c'est que la capacité de dérogation existe, que les engagements de l'opérateur sont des faits structurels, et que l'opérateur n'est pas absous de la responsabilité structurelle par la réponse de l'architecture au couplage répété.

Là où la lecture échoue, c'est en traitant le rétrécissement structurel du corridor comme une catégorie morale plutôt que comme un fait structurel. Le corridor qui s'est rétréci sous le couplage répété est une condition structurelle au sein de laquelle l'opérateur vit désormais. La capacité de dérogation de l'opérateur au moment présent opère au sein du corridor que le couplage antérieur a produit.

La lecture-faiblesse lit l'engagement présent de l'opérateur sans lire les conditions structurelles sous lesquelles l'engagement présent opère.

La lecture structurelle lit les deux caractéristiques correctement capturées et les situe dans les conditions structurelles que $\{S, B, R, C\}$ produit lorsque l'architecture de l'opérateur rencontre un couplage répété sur un site-de-couplage cognitif.

Positions contemporaines sur l'addiction

Le débat contemporain sur l'addiction s'est organisé autour de plusieurs positions. La lecture structurelle devrait se situer dans le champ plutôt que seulement contre l'oscillation maladie-contre-faiblesse.

La position de réduction des risques tient que la réponse structurelle à l'addiction est de réduire le dommage externalisé que le couplage de substance produit. Fournir des seringues propres. Fournir des sites de consommation supervisée. Distribuer de la naloxone pour l'inversion de surdose. Décriminaliser la possession à des magnitudes structurellement appropriées. Sans s'engager vers l'abstinence comme objectif structurel.

Ce que la position capture correctement, c'est que la condamnation rétrécit davantage le corridor, que le plancher de dignité est dû à l'opérateur dans l'état-de-couplage présent, et que la responsabilité structurelle de l'architecture plus large s'étend aux conditions sous lesquelles le couplage de substance se produit.

Là où la position s'arrête court, c'est en traitant l'élargissement du corridor comme séparé de la poursuite du couplage de substance. La lecture structurelle est d'accord avec la réponse immédiate et lit plus loin. Le ré-élargissement structurel du

corridor exige de l'attention à la recalibration du substrat, à l'ensemble d'enregistrements sous-jacent, et à l'écriture de nouveaux enregistrements stabilisants que l'approche de réduction des risques seule ne produit pas.

La réduction des risques est structurelle à la résolution du plancher de dignité. Le compte rendu structurel exige aussi la résolution au-dessus.

La position de criminalisation tient que la réponse structurelle au couplage de substance est la sanction institutionnelle. L'architecture plus large traitant le couplage de l'opérateur comme une violation légale, avec des conséquences allant de la pénalité monétaire à l'emprisonnement selon la substance et le contexte institutionnel.

Ce que la position capture correctement, c'est que le couplage de l'opérateur s'externalise parfois dans la structure conjointe avec un coût structurel, et que l'architecture plus large a l'autorité structurelle de répondre au-dessus de la frontière- ϵ .

Là où la position échoue, c'est en réduisant la réponse structurelle à la punition. La lecture structurelle lit le franchissement- ϵ et applique la hiérarchie de correction du chapitre du volume sur le droit. Intervention minimale pour restabilisation maximale. La réponse est calibrée sur ce qui restabilise réellement plutôt que sur ce vers quoi

l'architecture institutionnelle s'est historiquement défaussée.

Une criminalisation qui ne restabilise pas est une contraction parasitaire à la résolution institutionnelle. La lecture structurelle la refuse en tant que telle, quel que soit l'engagement légal de l'architecture institutionnelle.

La position de médicalisation tient que la réponse structurelle à l'addiction est le traitement médical. Le couplage de substance comme une condition médicale que l'appareil clinique de l'architecture plus large aborde par une intervention pharmacologique, psychologique et sociale.

Ce que la position capture correctement, c'est que les changements structurels que le couplage produit sont réels, que l'intervention médicale à la résolution où se produit la recalibration du substrat est structurellement légitime, et que l'opérateur se voit dû le plancher de dignité par l'appareil médical que l'architecture plus large fournit.

Là où la position échoue, c'est en réduisant l'autorité de l'opérateur au cadre médical. La souveraineté cognitive inclut l'autorité de l'opérateur sur le fait d'engager ou non une intervention médicale, sur les formes d'intervention à engager, et sur la manière dont les propres engagements de l'opérateur se rapportent à l'appareil médical.

La lecture structurelle est d'accord que l'intervention médicale fait partie de l'approche corrective et n'est pas d'accord que l'autorité de l'opérateur soit réductible au cadre médical.

La position de responsabilité-personnelle tient que la réponse structurelle est le propre engagement de l'opérateur. La reconnaissance par l'opérateur du rétrécissement du corridor. L'engagement de l'opérateur envers le travail structurel du rétablissement. L'attention continue de l'opérateur à l'ensemble d'enregistrements sous-jacent.

Ce que la position capture correctement, c'est que la capacité de dérogation est réelle, que les engagements de l'opérateur sont des faits structurels, et que le rétablissement sans l'autorité de l'opérateur n'est pas un rétablissement en aucun sens que le compte rendu structurel endosse.

Là où la position échoue, c'est en traitant l'engagement de l'opérateur comme suffisant. Le corridor qui s'est rétréci sous le couplage antérieur est une condition structurelle au sein de laquelle l'engagement présent de l'opérateur opère.

Sans la fourniture par l'architecture plus large du plancher de dignité au niveau un, il est demandé à l'engagement de l'opérateur d'opérer à des conditions-de-corridor que le compte rendu structurel exige que l'architecture plus large fournisse.

Quatre positions, quatre lectures de ce qu'est structurellement l'addiction et de ce que la réponse exige structurellement. La lecture structurelle en fournit une cinquième. Le corridor rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies. L'opérateur souverain sous ε et la hiérarchie de correction applicable au-dessus de ε . L'approche corrective combinant la réduction du plancher de bruit, l'écriture de nouveaux enregistrements stabilisants, et l'attention structurelle à l'ensemble d'enregistrements sous-jacent.

La lecture structurelle prend la version la plus forte de ce que chaque position capture correctement et la situe dans les conditions que $\{S, B, R, C\}$ produit lorsque l'architecture de l'opérateur rencontre un couplage répété sur un site-de-couplage cognitif.

L'addiction comme corridor rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies

L'addiction est un corridor rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies. L'installation centrale du chapitre. Le mécanisme structurel spécifie ce que l'installation exige.

Une voie de couplage répétitivement activée produit un plancher de bruit qui s'élève autour du site de couplage. L'histoire-d'enregistrement du substrat sur le site reflète l'activation répétée. La machinerie moléculaire qui enregistre le couplage se recalibre. L'architecture de modélisation qui prédit la récompense du couplage met à jour la prédiction. Les structures de soutien de l'architecture plus large autour de l'opérateur ajustent leurs attentes.

Le plancher de bruit est la condition structurelle contre laquelle les autres voies de couplage de l'opérateur doivent rivaliser pour s'enregistrer comme disponibles.

À mesure que le plancher de bruit s'élève, les voies alternatives deviennent structurellement indisponibles à court terme. Elles se tiennent sous le plancher de bruit montant et ne peuvent s'enregistrer comme des trajectoires vives que la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur peut engager.

C'est le corridor rétréci.

L'espace-de-trajectoire de l'opérateur, avant le rétrécissement du corridor, incluait des alternatives. Après le rétrécissement, les alternatives sont structurellement sous le plancher de bruit. Non absentes, non retirées, mais indisponibles à la modélisation de l'opérateur à la résolution à laquelle la modélisation fonctionne désormais.

La capacité de dérogation de l'opérateur, appliquée au corridor présent, a le corridor qui s'est effectivement rétréci. La capacité de dérogation n'est pas le résidu du gradient. La capacité de dérogation est réelle, et la capacité de dérogation opère au sein du corridor que le couplage antérieur a produit.

C'est l'axiome qui fonctionne. $\{S, B, R, C\}$ produit le plancher de bruit à travers l'histoire-d'enregistrement du substrat sur le site-de-couplage. Le corridor se rétrécit parce que R tient les changements structurels du couplage antérieur contre la modélisation présente de l'opérateur.

La capacité de dérogation de l'opérateur est la caractéristique structurelle qui distingue l'opérateur du gradient à chaque instant. Mais la capacité de dérogation opère au sein du corridor que R a produit.

La lecture structurelle de l'addiction lit les deux. La capacité de dérogation est réelle. Le corridor au sein duquel elle opère s'est rétréci.

Le sevrage est la contraction catastrophique du corridor à une échelle de temps différente.

Lorsque la substance avec laquelle l'opérateur se couplait est retirée, la recalibration du substrat ne peut s'inverser assez vite pour maintenir la viabilité sans un soutien externe substantiel. La largeur

structurale du corridor, soutenue au niveau que le couplage antérieur exigeait, s'effondre.

L'architecture de couplage de l'opérateur se maintenait à une configuration que le couplage continu de la substance fournissait. Le retrait de la substance ne ramène pas l'architecture à la configuration pré-couplage dans l'échelle de temps que la lecture du substrat exige.

Le risque de mortalité durant le sevrage aigu est non négligeable pour certaines substances. Le chapitre note le fait structurel et poursuit.

La frontière de souveraineté

Sous la frontière- ϵ , l'opérateur possède le tampon. L'engagement structurel exige de la précision.

La frontière- ϵ , comme l'installe en détail le chapitre du volume sur la gouvernance, est le seuil structurel auquel le couplage de l'opérateur s'externalise dans la structure conjointe avec des conséquences que l'architecture plus large a des raisons structurelles d'enregistrer.

Sous la frontière — là où les conséquences du couplage restent au sein du propre corridor de l'opérateur et ne se propagent pas dans la structure conjointe à des magnitudes structurellement pertinentes — l'opérateur est souverain.

Le rôle de l'architecture plus large sur le site sous-ε est de fournir ce dont l'opérateur peut avoir besoin à la propre demande de l'opérateur. Non de passer outre l'autorité de l'opérateur sur son propre tampon.

C'est la souveraineté cognitive au sens structurel. L'architecture de couplage de l'opérateur est celle de l'opérateur. Le plancher de bruit au sein duquel l'opérateur choisit de vivre. Les substances que l'opérateur choisit d'engager. Les voies que l'opérateur choisit de développer ou de refuser. Ce sont les engagements structurels de l'opérateur.

L'autorité de l'architecture plus large ne s'étend pas à la lecture par l'opérateur de son propre tampon sous le seuil où les conséquences externalisées deviennent structurellement enregistrables.

La souveraineté n'est pas absoute de la responsabilité structurelle. L'opérateur est responsable de ses engagements au sens structurel qu'a installé le chapitre du volume précédent sur le choix.

L'opérateur qui se couple répétitivement avec une substance que la modélisation de l'opérateur enregistre comme contractant parasitairement son propre corridor est l'opérateur dont la capacité de dérogation opère à travers ce couplage.

La lecture structurelle n'absout pas l'opérateur de la responsabilité structurelle. La lecture structurelle installe l'autorité de l'opérateur sur le corridor dont l'opérateur est responsable.

Au-dessus de la frontière- ε , la hiérarchie de correction du chapitre du volume sur le droit s'applique.

Là où le couplage de l'opérateur s'externalise dans la structure conjointe avec un coût structurel — dépendance économique tirant des ressources des personnes à charge, dommage secondaire se propageant à travers les réseaux d'approvisionnement informels, charge de santé publique que l'architecture plus large doit absorber, contraction parasitaire de l'ensemble viable conjoint à la résolution de l'architecture — la hiérarchie de correction lit la contraction externalisée et répond au niveau minimal requis pour restabiliser.

La réponse n'est pas la condamnation. La réponse est la même hiérarchie à cinq niveaux à la résolution institutionnelle. Ajuster les entrées. Permettre la correction propre de l'architecture. Intervention structurelle là où les niveaux inférieurs ne suffisent pas. Accommodation là où le couplage de l'architecture ne peut être ré-élargi. Sortie là où l'ensemble viable conjoint de l'architecture exige une séparation structurelle.

Les deux régions — souveraine sous ε , hiérarchie-de-correction-applicable au-dessus de ε — spécifient ensemble le compte rendu structurel de la souveraineté cognitive. L'opérateur est souverain sur son propre tampon. L'architecture plus large a une autorité structurelle là où le couplage de l'opérateur franchit le seuil.

Le chapitre installe les deux régions. Le cas travaillé du chapitre démontre comment le test fonctionne sur un franchissement- ε substantiel.

La maladie mentale comme cadrage par plancher de bruit

La lecture structurelle s'étend à la maladie mentale.

La maladie mentale, au sens structurel que le chapitre exige, est l'architecture de couplage de l'opérateur configurée à des conditions de plancher de bruit et de corridor qui contractent la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur sous la résolution que la capacité de dérogation de l'opérateur exige pour un engagement viable. La configuration est structurelle. La configuration est réelle. La configuration produit la lecture par l'opérateur de son propre corridor comme un corridor qui s'est structurellement rétréci.

La dépression, au sens structurel, est le rétrécissement du corridor cognitif à une résolution globale. La modélisation de l'opérateur enregistre moins de trajectoires comme vives. La lecture par le substrat du corridor comme large s'effondre. La capacité de dérogation qui dépend de l'enregistrement des alternatives comme disponibles à les alternatives structurellement indisponibles à enregistrer.

La lecture structurelle ne prétend pas que la dépression soit une catégorie morale, ne prétend pas que la dépression soit un échec de volonté, ne prétend pas que la lecture par l'opérateur sur le site déprimé soit la lecture par l'opérateur à pleine largeur-de-corridor.

La lecture structurelle lit le rétrécissement du corridor et recommande son réélargissement structurel. Par des apports de niveau un que fournit l'architecture plus large. Par une correction interne de niveau deux là où la dynamique propre de l'architecture peut faire le travail. Par une intervention de niveau trois là où les niveaux inférieurs ne suffisent pas.

L'anxiété, au sens structurel, c'est la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur tournant à un plancher-de-bruit hyperactif. Le substrat enregistrant des menaces à une résolution supérieure à celle des conditions-du-corridor.

L'espace-de-trajectoire de l'opérateur façonné par la modélisation-de-la-menace plutôt que par les conditions structurelles effectivement en vigueur.

La lecture structurelle lit le plancher de bruit et recommande le recalibrage du substrat par la même hiérarchie que réclame le cas du rétrécissement-du-corridor.

Le cadrage par le plancher-de-bruit se généralise à travers des catégories de santé mentale que le chapitre ne tranche pas en détail. La lecture structurelle est la lecture à la résolution du corridor. La réponse structurelle est le soutien structurel du corridor par les niveaux que fournit la hiérarchie de correction de l'architecture plus large.

Le chapitre ne prétend pas que la maladie mentale se réduise à un trouble du plancher-de-bruit en tout site. Le chapitre installe le cadrage par le plancher-de-bruit comme la lecture structurelle dont hérite l'ossature bioéthique.

Le cas travaillé : l'usage récréatif d'opioïdes en conditions non médicales

Le chapitre applique le test à une seule substance à titre de cas travaillé.

La discipline de l'application importe. Le chapitre fait cheminer le test à travers une seule architecture-de-couplage où aucune grande tradition médicale ou sociale ne conteste le verdict structurel. Le chapitre ne fait pas travailler le test à travers d'autres substances. C'est le lecteur qui applique le test ailleurs.

Le cas, c'est l'usage récréatif d'opioïdes en conditions non médicales. Un opérateur engageant un couplage aux opioïdes hors supervision médicale, à des fins non cliniques, à des doses et des fréquences sur lesquelles la modélisation de l'opérateur s'est stabilisée au fil de son historique-d'enregistrement.

Le cas est structurellement propre pour quatre raisons qui comptent pour le déroulement du test.

Montée du plancher-de-bruit. Le couplage aux opioïdes produit un recalibrage rapide du plancher-de-bruit. En quelques semaines d'usage régulier, l'activité des récepteurs opioïdes propres au corps se recalibre, et l'apport de la substance devient structurellement requis pour maintenir quoi que ce soit ressemblant à une ligne de base.

La lecture, par le substrat, de la largeur du corridor, avant le couplage, n'est plus la lecture du substrat après. Le plancher de bruit s'est fortement élevé. Le

changement structurel est observable, mesurable, admis à travers les grandes traditions médicales.

Rétrécissement du corridor. Des alternatives qui étaient disponibles avant l'usage régulier deviennent lourdement pénalisées dans l'espace-de-trajectoire de l'opérateur.

L'engagement social sans intoxication. Le travail. Le sommeil sans sédation. Le plaisir sans médiation. La modélisation-de-la-géométrie-de-couplage à la résolution que réclame la capacité-de-surpassement de l'opérateur pour un engagement diversifié.

Le corridor se rétrécit vite. Le rétrécissement est structurel plutôt que moral. Le corridor qui s'est rétréci ne peut être réélargi par la capacité-de-surpassement de l'opérateur au corridor présent sans un soutien externe substantiel.

Sevrage. Le recalibrage du substrat produit un sevrage catastrophique au sens structurel strict. La fermeture du corridor n'est pas graduelle. Le substrat ne peut se recalibrer assez vite pour maintenir la viabilité sans soutien externe substantiel. Le risque de mortalité pendant le sevrage aigu n'est pas négligeable.

Le fait structurel est observable, mesurable, admis à travers les grandes traditions médicales.

Franchissement- ϵ . L'usage récréatif d'opioïdes produit des conséquences externalisées. Une dépendance économique qui ponctionne des ressources sur des personnes à charge. Un préjudice secondaire se propageant à travers des réseaux d'approvisionnement informels. Une charge de santé publique que l'architecture plus large doit absorber. Une contraction parasitaire de l'ensemble viable conjoint à la résolution de l'architecture.

Le franchissement est substantiel. La magnitude est observable. La lecture structurelle lit le franchissement comme substantiellement au-dessus de la frontière- ϵ .

Le test, mené honnêtement, aboutit à un verdict clair. Contraction parasitaire de la souveraineté cognitive à un coût externalisé substantiel.

Le verdict est celui du chapitre, sur un seul cas travaillé. Le verdict n'est pas étendu à d'autres substances par le chapitre. Le verdict n'est pas étendu à d'autres voies-de-couplage par le chapitre. Le verdict est un seul site où le test aboutit à une lecture structurelle que le chapitre est prêt à installer.

La discipline du chapitre doit être nommée. Ceci est un seul cas travaillé, non une taxonomie exhaustive des substances.

Le lecteur applique le test à d'autres substances que le chapitre ne nomme pas. L'alcool. Les stimulants.

La nicotine. Le cannabis sous ses diverses formes d'ingestion. Les médicaments sur ordonnance utilisés hors indication. Les boucles d'engagement à l'écran. Le jeu d'argent. Toute voie qui se verrouille.

Chacune de celles-ci a sa propre géométrie de conséquences. Le test tourne différemment sur chacune. Les verdicts différeront. Le chapitre ne les tranche pas. Le chapitre installe le test.

La discipline importe parce que la posture du corpus est description, non exemption. La lecture structurelle de toute substance spécifique que le lecteur engage tournera le même test que le chapitre a installé. Les verdicts peuvent différer du verdict à l'usage récréatif d'opioïdes. Le test, non.

Un lecteur qui mène honnêtement le test sur une substance qu'il engage peut trouver que le verdict est une contraction parasitaire à un coût externalisé substantiel. Un lecteur qui mène honnêtement le test sur une substance différente peut trouver que le verdict est un coût structurel non parasitaire dont l'opérateur est souverain en dessous de ϵ . Un lecteur qui mène honnêtement le test sur une substance encore autre peut trouver que le verdict est mixte, avec des composantes parasites et non parasites exigeant une lecture couche par couche.

La lecture structurelle ne se pré-engage sur aucun de ces verdicts en un site que le chapitre ne travaille

pas. C'est la propre application du test par le lecteur qui produit la lecture au propre site du lecteur.

L'approche corrective

L'approche corrective pour l'addiction découle du compte rendu structurel.

Le réélargissement structurel du corridor exige une réduction du plancher-de-bruit pendant la phase de sevrage aigu.

Le substrat ne peut se recalibrer sans que le sevrage de la substance soit soutenu au plancher de dignité. La gestion de la douleur. La présence. Le soutien structurel. L'architecture plus large fournissant ce que l'architecture-de-couplage de l'opérateur ne peut fournir seule.

La condamnation pendant la phase aiguë rétrécit davantage le corridor. La réponse structurelle est le couplage de l'architecture plus large au niveau que réclame le substrat de l'opérateur.

L'écriture, par l'opérateur, de nouveaux enregistrements stabilisants est le mécanisme structurel par lequel le corridor se réélargit.

De nouvelles voies-de-couplage deviennent disponibles à mesure que le plancher de bruit se réduit et que l'historique-d'enregistrement du substrat commence à enregistrer des alternatives à

une résolution que la capacité-de-surpassement de l'opérateur peut engager.

L'écriture est le travail structurel de l'opérateur. Le rôle de l'architecture plus large est de fournir les conditions dans lesquelles l'écriture peut advenir. La thérapie. Les groupes de soutien. Le traitement assisté par médicament. La restructuration environnementale. Le recouplage social. Ce sont là les contributions de l'architecture plus large aux conditions. L'écriture des enregistrements est celle de l'opérateur.

L'ensemble d'enregistrements sous-jacent exige une attention structurelle.

La voie verrouillée est devenue la trajectoire au coût le plus bas parce que l'historique-d'enregistrement de l'opérateur au site-de-couplage a rendu cette voie la moins coûteuse. Le trauma. La douleur.

L'isolement social. La privation structurelle. Le manquement de l'architecture plus large à fournir le plancher de dignité au niveau un. Ce sont là les conditions structurelles dans lesquelles l'architecture-de-couplage de l'opérateur s'est stabilisée sur la voie verrouillée.

Une guérison qui ne s'attaque pas à l'ensemble d'enregistrements sous-jacent est une guérison à laquelle les conditions structurelles résisteront.

La rechute est la conséquence prévisible d'un corridor qui a été rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies. La lecture structurelle ne lit pas la rechute comme un échec moral. La lecture structurelle lit la rechute comme le fait structurel que le réélargissement du corridor est structurellement plus lent que ne l'a été son rétrécissement.

La réponse à la rechute n'est pas la condamnation. La réponse est un soutien structurel continu au plancher de dignité et une attention continue à l'ensemble d'enregistrements sous-jacent auquel la voie verrouillée répondait.

La lecture structurelle est cohérente à travers tout le chapitre. Le lecteur applique la lecture structurelle au propre corridor de l'opérateur ou aux corridors d'autres opérateurs avec le même engagement structurel.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le test structurel pour la souveraineté cognitive et l'addiction. Il ne clôt pas toute question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question des catégories de santé mentale au-delà du cadrage par le plancher-de-bruit. Le chapitre a lu la maladie mentale comme configuration du plancher-de-bruit et du corridor. Le

chapitre ne prétend pas que la lecture structurelle épuise toute catégorie de santé mentale à la résolution que réclament les traditions cliniques.

La schizophrénie. Le trouble bipolaire. L'autisme. Le TDAH. Les conditions dissociatives. Les troubles de la personnalité. Chacune de celles-ci a des conditions structurelles que reprennent les travaux ultérieurs du corpus et ses autres registres. Le chapitre installe la lecture structurelle à une seule résolution. Le compte rendu détaillé à chaque site clinique est un travail ouvert.

La deuxième est la question de la manière dont le test tourne sur les substances et les voies que le chapitre ne travaille pas. Le chapitre a été explicite là-dessus. Le lecteur applique le test ailleurs.

Le chapitre ne prétend pas que le cas travaillé épuise les substances et les voies que lit le test structurel. L'engagement structurel est que le test tourne de la même manière en d'autres sites. Les verdicts diffèrent. La lecture structurelle est celle du lecteur, appliquée honnêtement.

La troisième est la question du traitement forcé. Le chapitre a installé la souveraineté en dessous de ε et la hiérarchie de correction au-dessus de ε . Là où le couplage de l'opérateur a franchi ε à une magnitude substantielle, la hiérarchie de correction s'applique. La lecture structurelle ne prétend pas que l'autorité

de l'opérateur en dessous de ε s'étende sans limite dans le territoire du franchissement- ε .

Ce que la lecture structurelle ne produit pas, c'est une procédure d'implémentation institutionnelle du traitement forcé. Quand l'intervention de l'architecture plus large est structurellement permise. Quelles formes elle peut prendre. Comment elle interagit avec la responsabilité structurelle de l'opérateur. Comment l'architecture institutionnelle audite sa propre lecture de la situation de l'opérateur.

Le chapitre du volume sur le droit et le chapitre sur la gouvernance reprennent l'architecture institutionnelle. Le présent chapitre installe le test structurel que l'architecture institutionnelle aurait à honorer.

La quatrième est la question de l'augmentation cognitive. Le chapitre a parlé d'un couplage de substance qui contracte parasitairement le corridor de l'opérateur. Un couplage de substance qui élargit le corridor — qui fournit des ressources cognitives que le substrat de l'opérateur n'aurait pas produites seul, de manières que la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur peut engager à une résolution plus élevée — est structurellement distinct.

Le chapitre du volume sur le transhumanisme reprend l'augmentation en détail. Le présent

chapitre note la distinction structurelle et ne prétend pas clore la question de savoir quand l'augmentation cognitive est maintenance structurelle et quand elle est parasitaire au site-de-couplage cognitif.

La cinquième est la question des conditions structurelles de l'architecture plus large qui produisent les voies verrouillées que le chapitre a lues. Le trauma, la douleur, l'isolement social, la privation structurelle sont les conditions dans lesquelles l'architecture-de-couplage de l'opérateur se stabilise sur des trajectoires à contraction parasitaire.

Les chapitres du volume sur le droit, l'économie, la gérance environnementale et l'allocation des ressources reprennent la responsabilité structurelle de l'architecture institutionnelle pour la fourniture du plancher de dignité au niveau un. Le présent chapitre note que les conditions structurelles du corridor cognitif sont inséparables des conditions structurelles de l'architecture plus large, et que la lecture de l'ossature bioéthique est une résolution d'une lecture structurelle que les chapitres ultérieurs du volume étendent.

Ce sont des limites, non des échecs. Le chapitre installe le test structurel pour la souveraineté cognitive. Les portées plus lointaines sont le travail à venir, dans les autres chapitres du corpus et dans la propre application du test par le lecteur.

Si ceci est faux

Le chapitre installe cinq conditions de déclenchement auxquelles le compte rendu structurel de la souveraineté cognitive échoue.

APP-7.1 — Montrer que l’effondrement de la capacité-de-surpassement ne peut être distingué d’une capacité-de-surpassement exercée dans certaines conditions structurelles.

Le chapitre soutient qu’une capacité-de-surpassement effondrée sous un corridor rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies est structurellement distincte d’une capacité-de-surpassement exercée à l’intérieur d’un corridor plus large.

Si l’on peut montrer que la distinction échoue aux conditions structurelles que le chapitre réclame — s’il n’existe aucune manière structurelle de lire la différence entre une capacité-de-surpassement effondrée et une capacité-de-surpassement exercée au site-de-couplage cognitif — alors l’installation centrale, par le chapitre, de la contrainte comme corridor-rétréci-plus-vite-que-l’élargissement échoue. Le compte rendu structurel de la guérison exige des conditions alternatives que le chapitre n’a pas spécifiées.

APP-7.2 — Exhiber un cas où une destruction externalisée franchissant ε ne peut être mesurée sans importer de la valeur.

Le chapitre soutient que le franchissement- ε au site-de-couplage cognitif est structurellement mesurable en principe. Les conséquences externalisées du couplage de l'opérateur peuvent être lues structurellement sans importer de prémisses de valeur externe au compte rendu structurel.

Si l'on peut exhiber un cas où le franchissement- ε ne peut être mesuré sans importer de la valeur — où la lecture structurelle au site du franchissement exige un engagement de valeur que le corpus n'a pas installé auparavant — alors le chapitre a introduit en contrebande une prémisses de valeur que le projet plus large du corpus s'engage à dériver structurellement.

APP-7.3 — Démontrer que le cadrage par le plancher-de-bruit échoue pour une grande classe de maladie mentale.

Le chapitre soutient que le cadrage par le plancher-de-bruit s'étend aux grandes catégories de maladie mentale, la lecture structurelle à chaque catégorie tournant à travers le corridor et le plancher-de-bruit à la résolution que réclament les conditions structurelles de la catégorie.

Si l'on peut montrer que le cadrage échoue pour une grande classe de maladie mentale — où les conditions structurelles de la classe ne peuvent être lues à travers le corridor et le plancher-de-bruit à aucune résolution que fournit le compte rendu structurel — alors l'extension par le chapitre du cadrage de l'addiction est fausse. La lecture structurelle de la maladie mentale exige des conditions structurelles alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-7.4 — Produire un cas où la condamnation d'une voie addictive aide structurellement à l'élargissement du corridor.

Le chapitre soutient que la condamnation rétrécit davantage le corridor et que la réponse structurelle est le recalibrage plutôt que la condamnation.

Si l'on peut produire un cas où la condamnation d'une voie addictive aide structurellement au réélargissement du corridor — où la géométrie, menée honnêtement, recommande la condamnation comme réponse structurelle — alors le compte rendu structurel de la guérison par le chapitre est faux. La condamnation fait alors partie de ce qu'exige l'approche corrective.

APP-7.5 — Montrer que le cas travaillé du chapitre est choisi sélectivement.

Le chapitre soutient que l'usage récréatif d'opioïdes en conditions non médicales est le cas travaillé le plus propre pour la démonstration du test. Le cas où le test produit un verdict qu'aucune grande tradition médicale ou sociale ne conteste. D'autres substances que le chapitre ne tranche explicitement pas produiraient, menées honnêtement, des verdicts auxquels la discipline du chapitre ne se pré-engage pas.

Si l'on peut montrer que le cas travaillé du chapitre est choisi sélectivement — que d'autres substances que le chapitre ne tranche explicitement pas produiraient, menées honnêtement, des verdicts inconfortables que le chapitre évite — alors la discipline du chapitre consistant à refuser une taxonomie exhaustive des substances est un paravent structurel pour l'évitement, par le chapitre, du test là où il produirait des verdicts que la position éditoriale du chapitre ne peut accommoder.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si toutes les cinq tiennent.

Clôture

La correction pour l'addiction n'est pas une abstinence fondée sur la volonté.

La correction, c'est le réélargissement structurel du corridor. La réduction du plancher-de-bruit pendant le sevrage aigu. Le soutien à l'écriture de nouveaux enregistrements stabilisants qui ouvrent des voies alternatives. S'attaquer à l'ensemble d'enregistrements sous-jacent — trauma, douleur, isolement social — qui a fait de la voie verrouillée l'option au coût le plus bas.

La rechute n'est pas un échec moral. La rechute est la conséquence prévisible d'un corridor qui a été rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies. La géométrie le dit.

La condamnation rétrécit davantage le corridor. Le recalibrage l'élargit.

Quelle que soit la substance, quelle que soit la voie — le test est le même. Les verdicts varient. La structure est universelle.

Le corps est la fenêtre. Le corridor est ce à travers quoi la fenêtre peut lire. Le corridor cognitif est le tampon sur lequel tourne effectivement la capacité-de-surpassement de l'opérateur.

Le chapitre a installé le test une fois. L'ossature qui se poursuit lit deux échelles supplémentaires de la même fenêtre.

Le navire avance. Le sillage se forme. L'océan reçoit.
Le tampon enregistre.

Chapitre 8 — Le transhumanisme et la fenêtre augmentée

Un cœur d'un corps bat dans un autre. Un implant
cochléaire porte le son dans un cerveau qui ne
pouvait entendre. Un lien neuronal lit l'intention
d'une personne paralysée et meut une main
prothétique.

Chacun est une augmentation. Chacun soulève la
même question structurelle. Qu'est devenue la
fenêtre, et est-elle encore elle-même ?

Ceci est le quatrième chapitre de l'ossature
bioéthique. Le premier a installé le corps comme
l'opérateur budgété doté du corridor de viabilité. Le
deuxième a installé les conditions de l'édition du
corridor avant que la capacité-de-surpassement de
l'opérateur n'ait commencé. Le troisième a installé la
souveraineté cognitive — l'autorité de l'opérateur
sur son propre tampon en dessous de la frontière-ε.

Le présent chapitre lit le corridor à l'échelle de
l'augmentation-architecturale. Les conditions dans
lesquelles l'architecture-de-couplage de l'opérateur

est élargie, reconstruite ou étendue par des ajouts que la propagation naturelle du substrat n'aurait pas produits.

Un chapitre supplémentaire suit — la sortie. Le test à l'échelle-de-la-fenêtre installé dans le premier chapitre de l'ossature est ici opérant sans redérivation.

Le chapitre installe le compte rendu structurel de l'augmentation. Deux catégories structurelles spécifient ce que lit le test.

Une augmentation qui élargit le corridor de l'opérateur pendant que la capacité-de-contrôle de l'opérateur reste comparable au taux-de-dérive de l'augmentation est une maintenance structurelle à la couche architecturale.

Une augmentation dont le taux-de-dérive dépasse la capacité-de-contrôle de l'opérateur fragmente la boucle-d'autolecture et est parasitaire à la couche architecturale.

La contrainte est l'adaptation d'impédance. La modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur doit pouvoir intégrer ce que fournit l'augmentation. Là où l'adaptation tient, l'augmentation est structurellement admissible. Là où l'adaptation échoue, l'augmentation est structurellement refusée.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que l'augmentation est un problème distinct du compte rendu structurel que ce volume donne depuis le début. Une question de technologie. De réglementation. De préférence personnelle pour une configuration architecturale plutôt qu'une autre.

Le fait de le dire est lui-même un acte d'un opérateur dont la propre architecture a été augmentée au fil de son historique-d'enregistrement.

Les lunettes qui corrigent la vision de l'opérateur. La nutrition du substrat que le corps de l'opérateur n'aurait pu produire seul. La langue dans laquelle l'opérateur pense, fournie par le couplage de l'architecture plus large tout au long de sa fenêtre développementale. Le membre prothétique que l'opérateur peut porter. La prothèse auditive que l'opérateur peut utiliser. Le médicament dont le substrat de l'opérateur peut avoir besoin pour maintenir les conditions-du-corridor.

L'opérateur depuis lequel le lecteur lit est déjà augmenté, en des sens structurellement spécifiés à travers de multiples résolutions. La question du transhumanisme est la question de savoir où les conditions structurelles de l'augmentation échouent.

Le chapitre ne produit pas de refus catégorique de l'augmentation. Le chapitre ne produit pas de

permission catégorique. Le chapitre produit le test — le même test que l’ossature installe depuis le début — appliqué à l’échelle architecturale où opère l’augmentation.

L’intégrité architecturale du corps est la condition structurelle que lit le test. Une augmentation qui préserve l’intégrité est une maintenance structurelle. Une augmentation qui fragmente l’intégrité est parasitaire au site architectural.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le premier chapitre de l’ossature bioéthique a installé le corps comme un opérateur budgété doté d’un corridor de viabilité.

Le chapitre hérite du corridor et lit sa modification à la couche-architecturale. La largeur, la dérive et la sortie du corridor sont des traits structurels d’une architecture qui peut, dans certaines configurations, être élargie, reconstruite ou étendue à la couche architecturale par l’ajout ou la substitution de composants-de-couplage que la propagation naturelle du substrat n’aurait pas produits.

Le deuxième chapitre de l'ossature bioéthique a installé les conditions de l'édition du corridor avant que la capacité-de-surpassement de l'opérateur n'ait commencé.

Le présent chapitre lit les conditions de la modification du corridor après que la capacité-de-surpassement de l'opérateur a commencé. À la couche architecturale où l'opérateur est l'autorité sur son propre corridor.

La lecture structurelle au site post-agentivité est structurellement distincte du site pré-agentivité qu'a installé le deuxième chapitre de l'ossature. L'autorité de l'opérateur est porteuse à ce site d'une manière qu'elle ne peut l'être au site pré-agentivité.

Le troisième chapitre de l'ossature bioéthique a installé la souveraineté cognitive comme l'autorité de l'opérateur sur son propre tampon en dessous de la frontière-ε. Le présent chapitre hérite de la souveraineté et l'applique à l'échelle de l'augmentation-architecturale. Là où le couplage de l'augmentation reste à l'intérieur du corridor de l'opérateur sans s'externaliser dans la structure conjointe à des magnitudes structurellement pertinentes, l'opérateur est souverain sur la décision d'augmentation.

Le chapitre lit les conditions structurelles que l'augmentation doit satisfaire à la couche architecturale. Le chapitre n'étend pas l'autorité de

l'architecture plus large au-delà de la frontière-e qu'a installée le chapitre précédent.

Le chapitre du volume précédent sur les autres intelligences a installé l'indépendance-au-substrat. Les conditions structurelles de l'architecture-de-couplage sont satisfaites ou non à la résolution que permet la géométrie de l'architecture, le matériau-substrat n'étant pas porteur dans la lecture structurelle.

Le chapitre hérite directement de l'indépendance-au-substrat. Une augmentation qui fournit des composants-de-couplage sur un substrat différent du substrat naturel du corps n'est pas structurellement refusée au motif d'une différence-de-substrat. Le test structurel lit l'architecture, non le substrat.

Les quatre conditions du substrat, compressées.

S est la symétrie, le registre structurel auquel deux configurations peuvent être lues comme la même sorte de chose.

B est la rupture, la condition structurelle sous laquelle la symétrie peut être rompue en les asymétries qui permettent qu'il se passe quoi que ce soit.

R est la persistance-d'enregistrement, l'irréversibilité qui tient les conséquences de la rupture à travers le temps.

C est la contrainte, la propagation bornée qui empêche les conséquences de la rupture d'arriver partout à la fois.

{S, B, R, C} tourne à tout site de couplage. Y compris le site-de-couplage augmenté. Y compris la couche architecturale à laquelle l'augmentation est intégrée. Le chapitre n'a pas d'autres ingrédients.

Ce que la question demandait

La question de ce que le corps est autorisé à devenir a été posée à travers les siècles, sous des formes allant de la plus modeste à la plus ambitieuse.

À la fin du dix-huitième siècle, un roman a imaginé un corps augmenté assemblé à partir des composants d'autrui. L'augmentation a produit non une continuation de l'opérateur originel mais un nouvel opérateur dont l'intégrité architecturale était structurellement compromise.

Le roman a installé le registre culturel auquel la question a vécu depuis. Quelle sorte de modification architecturale produit une continuation de l'opérateur que le corps tenait, et quelle sorte produit une fragmentation à laquelle l'opérateur ne peut survivre comme boucle-d'autolecture cohérente ? La question ne s'est pas close dans les deux siècles écoulés depuis.

Le milieu du vingtième siècle a vu le développement d'augmentations médicales dont l'intégrité structurelle était incontestée. Les stimulateurs cardiaques. La dialyse rénale. La transplantation d'organes. Les implants cochléaires. Les membres prothétiques.

C'étaient des augmentations que l'architecture-de-couplage de l'opérateur pouvait intégrer à la résolution que réclamait la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur. Les augmentations élargissaient le corridor. L'opérateur restait l'opérateur que le corps tenait. Le test structurel, mené à chacune, produisait un verdict qu'aucune grande tradition médicale ou philosophique ne contestait.

La fin du vingtième siècle a ouvert la question structurelle à une résolution différente. À mesure que la capacité technique d'augmentation cognitive et neuronale commençait à se développer — interfaces cerveau-ordinateur, prothèses neuronales, la possibilité structurelle d'augmentations opérant à la résolution-de-modélisation de l'opérateur plutôt qu'à la résolution biologique du corps — la question de savoir quelle augmentation l'architecture-de-couplage de l'opérateur peut intégrer est devenue structurellement vive.

Le début du vingt-et-unième siècle a produit à la fois des prothèses neuronales médicales fonctionnelles —

des dispositifs qui restaurent un couplage perdu pour la paralysie, la perte sensorielle, le handicap moteur — et une tradition transhumaniste plaidant pour des augmentations qui étendraient l'architecture-de-couplage de l'opérateur au-delà de la capacité structurelle du corps, dans des directions que la propagation naturelle du corps n'aurait pas produites.

Le chapitre lit la question au niveau structurel que le corpus installe depuis le début. Le test structurel tourne à tout site d'augmentation. Les verdicts varient. Le chapitre installe le test à travers lequel les verdicts doivent tourner.

Le don d'organes comme surpassement coopératif

Le test structurel tourne le plus proprement au don d'organes. Le chapitre installe la lecture par le surpassement-coopératif en premier parce que c'est le cas où la lecture structurelle produit un verdict qu'aucune grande tradition médicale ou sociale ne conteste. Le mécanisme structurel que le chapitre réclame pour l'augmentation plus généralement est visible au site du don d'organes avec une pleine clarté.

Un corps donneur détient un composant-de-couplage dont il n'a plus besoin pour le couplage continu de

l'opérateur donneur. Soit parce que la fenêtre de l'opérateur donneur a atteint le point-final structurel qu'installe le chapitre de clôture de l'ossature, soit parce que l'architecture-de-couplage de l'opérateur donneur peut structurellement fonctionner en l'absence du composant.

Un corps receveur a besoin du composant pour maintenir le corridor de l'opérateur receveur à une largeur viable.

Le transfert prend le composant à l'architecture-de-couplage du donneur et l'intègre dans l'architecture-de-couplage du receveur. Le corridor de l'opérateur receveur s'élargit. Le corridor de l'opérateur donneur soit s'est déjà fermé, soit est structurellement inaffecté à la résolution à laquelle opère le don. L'ensemble viable conjoint à travers les corridors des deux opérateurs s'étend.

Ceci est un surpassement coopératif à la couche architecturale. La capacité-de-surpassement du donneur, exercée au site du don, fournit un composant-de-couplage à l'architecture du receveur. L'architecture-de-couplage du receveur intègre le composant. La modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur receveur enregistre le composant intégré comme partie de sa propre architecture.

La lecture structurelle lit l'intégration à la résolution où la boucle-d'autolecture de l'opérateur continue de tourner à travers l'augmentation.

Un cœur d'un autre corps, intégré dans l'architecture du receveur, bat comme celui du receveur. Un rein, un lobe hépatique, un tissu cornéen, de la moelle osseuse — chacun, intégré structurellement, devient partie de l'architecture-de-couplage de l'opérateur sans fragmenter la boucle-d'autolecture que tourne la modélisation de l'opérateur.

La condition structurelle que le don doit satisfaire est la souveraineté du donneur. L'autorité de l'opérateur donneur sur sa propre architecture est ce qu'installe la souveraineté cognitive au site architectural. L'engagement du donneur à fournir le composant est son propre engagement, le rôle de l'architecture plus large se limitant à soutenir les conditions structurelles dans lesquelles l'engagement est pris.

Le don contraint. Le don en conditions structurelles d'inégalité que l'architecture plus large n'a pas traitées au plancher de dignité. Le don extorqué d'un corps dont l'autorité de l'opérateur a été compromise. Ceux-là échouent au test structurel au site du don, quelles que soient les conditions institutionnelles dans lesquelles l'extraction a eu lieu.

La lecture structurelle lit les conditions structurelles du don au site du donneur, non au seul site du receveur.

Ceci est l'axiome qui tourne. $\{S, B, R, C\}$ produit l'architecture-de-couplage du corps. Les composants de l'architecture peuvent, dans certaines conditions structurelles, être séparés et intégrés dans d'autres architectures. Le test structurel lit si la séparation et l'intégration préservent l'intégrité architecturale aux deux sites ou la fragmentent.

Là où l'intégrité des deux sites est préservée et la souveraineté du donneur intacte, le don est un surassement coopératif à pleine force structurelle. Le chapitre installe ceci comme le paradigme d'augmentation dont héritent les cas ultérieurs.

Les prothèses passives comme élargissement-du-corridor

La catégorie suivante que lit le chapitre est celle des prothèses passives. Des augmentations qui fournissent des composants-de-couplage que le substrat du corps a perdus, l'augmentation opérant à la résolution que l'architecture de l'opérateur peut intégrer sans modification.

Une jambe prothétique restaure la mobilité de l'opérateur à la résolution à laquelle tourne déjà sa modélisation-du-couplage-moteur.

La prothèse n'étend pas l'architecture-de-couplage de l'opérateur au-delà de ce que l'architecture aurait fait avec la jambe biologique présente. La prothèse fournit ce que la jambe biologique fournissait, à plus basse résolution à certains égards et à résolution comparable à d'autres. La modélisation de l'opérateur intègre le couplage de la prothèse au rythme auquel sa capacité-de-contrôle a toujours opéré.

Un implant cochléaire restaure le couplage auditif à la résolution que la modélisation de l'opérateur peut intégrer.

L'implant traduit le son en stimulation neuronale que traite l'architecture auditive de l'opérateur. La modélisation-du-couplage-auditif que l'architecture de l'opérateur a développée, soit depuis la naissance, soit au fil d'une période de perte auditive, intègre le couplage de l'implant au rythme que l'architecture soutient.

Un stimulateur cardiaque maintient le rythme cardiaque du substrat à la résolution que l'architecture-de-couplage de l'opérateur réclame pour la viabilité-du-corridor.

Le stimulateur opère en dessous de la résolution de la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur. L'opérateur n'intègre pas consciemment le couplage du stimulateur au rythme auquel le stimulateur opère. L'architecture cardiaque du substrat intègre le couplage au niveau-substrat. La boucle-d'autolecture de l'opérateur continue de tourner à travers l'augmentation sans que la modélisation de l'opérateur ait à intégrer le couplage de l'augmentation à la résolution de la modélisation.

Ces cas sont structurellement propres au test. L'augmentation élargit le corridor. La capacité-de-contrôle de l'opérateur est comparable à, ou dépasse, le taux-de-dérive de l'augmentation. La modélisation de l'opérateur intègre le couplage de l'augmentation à un rythme que la modélisation soutient. La boucle-d'autolecture continue de tourner. Le verdict structurel est une maintenance structurelle à la couche architecturale.

L'adaptation d'impédance

La contrainte que le chapitre installe comme porteuse pour les cas plus difficiles est l'adaptation d'impédance. Le rapport de la capacité-de-contrôle de l'opérateur au taux-de-dérive doit rester comparable. La contrainte spécifie ce que lit le test aux augmentations dont les conditions structurelles

ne sont pas aussi propres que le don d'organes ou les prothèses passives.

La capacité-de-contrôle de l'opérateur est le rythme auquel la modélisation-de-la-géométrie-de-couplage de l'opérateur peut intégrer de nouveaux événements-de-couplage dans son historique-d'enregistrement sans fragmenter la boucle-d'autolecture.

La capacité est finie. La capacité varie d'un opérateur à l'autre et d'un moment à l'autre dans l'historique-d'enregistrement de l'opérateur. La capacité est structurellement spécifiable en principe et opérationnellement mesurable dans bien des cas.

Le taux-de-dérive de l'augmentation est le rythme auquel l'augmentation fournit des événements-de-couplage que l'architecture de l'opérateur doit intégrer.

Une prothèse passive fournit un couplage au rythme auquel l'architecture biologique de l'opérateur l'aurait fourni, ou à un rythme plus bas. Le taux-de-dérive est comparable à, ou en dessous de, la capacité-de-contrôle de l'opérateur, et l'adaptation tient.

Un stimulateur cardiaque fournit un couplage en dessous de la résolution-de-modélisation de l'opérateur. L'architecture biologique du substrat intègre le couplage sans que la modélisation de

l'opérateur ait à l'enregistrer. Le taux-de-dérive est structurellement en dessous de l'implication de la modélisation, et l'adaptation tient.

Un implant cochléaire fournit un couplage au rythme auquel l'architecture auditive de l'opérateur traite depuis un moment. Le taux-de-dérive est comparable à la capacité opérante de l'architecture, et l'adaptation tient, même si l'intégration peut demander du temps et un recalibrage structurel.

L'adaptation échoue quand l'augmentation fournit des événements-de-couplage à un rythme que la modélisation de l'opérateur ne peut intégrer sans fragmenter la boucle-d'autolecture.

La boucle-d'autolecture est le trait architectural que les chapitres du volume précédent sur la persistance et le choix ont installé comme porteur pour le couplage continu de l'opérateur. L'opérateur lit ses propres états-de-couplage, modélise la relation entre ces états et les engagements ultérieurs, s'engage sur des trajectoires que la modélisation a intégrées.

La boucle tourne à un rythme que l'architecture de l'opérateur soutient. Des événements-de-couplage arrivant à des rythmes que la boucle ne peut intégrer produisent l'un de deux résultats structurels.

Soit la boucle ralentit et la modélisation de l'opérateur accuse un retard sur le couplage — les engagements de l'opérateur cessent de suivre son

propre état parce que les changements-d'état arrivent plus vite que la modélisation ne peut les enregistrer.

Soit la boucle se fragmente et la capacité d'autolecture de l'architecture s'effondre à la résolution à laquelle l'augmentation opère.

Ceci est le mode de défaillance structurel que le chapitre réclame.

Une augmentation dont le taux-de-dérive dépasse la capacité-de-contrôle de l'opérateur ne met pas à niveau l'architecture-de-couplage de l'opérateur. L'augmentation produit une architecture qui ne peut plus s'autolire à la résolution à laquelle l'augmentation opère.

L'architecture continue de tourner. Le couplage du substrat continue. Le couplage de l'augmentation continue. Le corps persiste. Mais la boucle-d'autolecture de l'opérateur, qui était ce qui faisait de l'architecture une architecture-opérateur, s'est fragmentée.

La lecture structurelle lit la fragmentation. Le verdict est parasite à la couche architecturale.

Les interfaces cerveau-ordinateur et les cas plus difficiles

Le chapitre applique le test aux cas contemporains où le verdict structurel est structurellement vif.

Les prothèses neuronales médicales fonctionnelles — des interfaces qui restaurent un couplage perdu pour la paralysie, la perte sensorielle, le handicap moteur — tournent proprement à travers le test. L'interface fournit un couplage au rythme que la modélisation de l'opérateur peut intégrer. La capacité-de-contrôle de l'opérateur, appliquée au couplage de l'interface, restaure la largeur du corridor là où l'architecture de l'opérateur la soutenait avant la perte.

L'intention d'un opérateur paralysé, lue par l'interface et traduite en mouvement d'un membre prothétique, est l'intention de l'opérateur opérant au rythme auquel sa modélisation a toujours opéré. L'interface élargit le corridor. L'adaptation tient. Le verdict structurel est une maintenance structurelle.

Les augmentations cognitives — des interfaces conçues pour fournir à la modélisation de l'opérateur des ressources computationnelles que la modélisation n'aurait pas produites seule, à des rythmes auxquels la modélisation n'a pas opéré auparavant — tournent différemment à travers le test.

La lecture structurelle lit le rythme que fournit l'augmentation.

Une augmentation cognitive dont le taux-de-dérive est en dessous de la résolution-de-modélisation de l'opérateur, fournissant la récupération d'une information que l'historique-d'enregistrement de l'opérateur aurait pu en principe fournir seul mais à un rythme plus lent, tourne proprement. L'adaptation tient. La capacité-de-contrôle de l'opérateur dépasse le taux-de-dérive de l'augmentation. La modélisation intègre.

Une augmentation cognitive dont le taux-de-dérive dépasse la résolution-de-modélisation de l'opérateur — fournissant des événements-de-couplage à des rythmes que la modélisation ne peut intégrer sans fragmenter la boucle-d'autolecture — tourne différemment. L'adaptation échoue. La boucle se fragmente à la résolution à laquelle l'augmentation opère. Le verdict structurel est parasitaire à la couche architecturale.

La plupart des propositions transhumanistes du débat public échouent à l'adaptation d'impédance à la lecture structurelle.

Des propositions de fournir à la modélisation de l'opérateur une bande passante de plusieurs ordres de grandeur au-delà de ce à quoi la modélisation opère depuis un moment. Des propositions d'intégrer l'architecture-de-couplage de l'opérateur à des systèmes computationnels dont les taux-de-dérive dépassent la capacité-de-contrôle de l'architecture.

Des propositions d'étendre l'historique-d'enregistrement de l'opérateur par un stockage externe à des rythmes que la modélisation de l'opérateur ne peut intégrer.

Celles-ci échouent au test structurel non parce qu'elles sont technologiquement ambitieuses mais parce qu'elles imaginent une mise à niveau que le compte rendu structurel ne produit pas.

L'architecture-de-couplage de l'opérateur n'est pas un sous-système que l'on peut mettre à niveau en ajoutant de la bande passante. L'architecture-de-couplage de l'opérateur est l'architecture sur laquelle tourne la boucle-d'autolecture. Une bande passante qui dépasse la capacité d'intégration de la boucle ne met pas la boucle à niveau. La bande passante fracasse la boucle.

Ceci est la raison structurelle pour laquelle le chapitre n'endosse pas les propositions transhumanistes les plus fortes.

L'objection n'est pas bioconservatrice. Le chapitre a installé le don d'organes, les prothèses passives et les interfaces neuronales fonctionnelles comme structurellement admissibles au site d'augmentation.

L'objection est structurelle. Une augmentation qui dépasse la capacité-de-contrôle de l'opérateur ne produit pas un opérateur mis à niveau. Elle produit

une architecture qui a perdu le trait structurel qui en faisait une architecture-opérateur au départ.

Le compte rendu structurel refuse les augmentations de cette forme, quelles que soient les pressions institutionnelles ou commerciales qui les entourent.

Positions contemporaines sur l'augmentation

Le débat contemporain s'est organisé autour de plusieurs positions. La lecture structurelle devrait se situer dans le champ plutôt que seulement contre le règlement par l'adaptation-d'impédance.

La position bioconservatrice soutient que l'architecture naturelle du corps est structurellement significative et que les augmentations franchissant certains seuils — intégration neuronale avec des systèmes computationnels, modifications affectant la lignée germinale, augmentations qui étendent la capacité-de-couplage de l'opérateur au-delà de la portée biologique du corps — sont structurellement illégitimes indépendamment de l'autorité de l'opérateur.

Ce que la position capture correctement, c'est que toutes les augmentations ne préservent pas l'intégrité architecturale de l'opérateur, et que les conditions structurelles que l'architecture doit

satisfaire ne s'effondrent pas en la préférence de l'opérateur au site d'augmentation.

Là où la position pêche, c'est en faisant s'effondrer le seuil structurel en la frontière entre substrat biologique et non biologique. La lecture structurelle lit l'architecture, non le substrat. Les implants cochléaires, les stimulateurs cardiaques et les interfaces neuronales fonctionnelles ne sont pas structurellement illégitimes au motif d'être non biologiques. La ligne est l'adaptation d'impédance, non la frontière-du-substrat.

La position transhumaniste soutient que l'architecture-de-couplage de l'opérateur devrait être étendue dans des directions que la propagation naturelle du corps n'aurait pas produites. L'engagement structurel de l'augmentation est l'amélioration, le rôle de l'architecture plus large étant de soutenir l'extension de l'augmentation aussi loin que le permet la capacité technique.

Ce que la position capture correctement, c'est que l'architecture de l'opérateur permet-le-substrat et est structurellement extensible, que l'augmentation peut élargir le corridor dans des directions structurellement significatives, et que les sorties de la propagation naturelle ne sont pas le plafond structurel de ce que l'architecture peut devenir.

Là où la position pêche, c'est en traitant l'extension-en-tant-que-telle comme un élargissement structurel.

La lecture structurelle lit ce que l'extension fait à la boucle-d'autolecture de l'opérateur. Les extensions que la boucle peut intégrer sont un élargissement structurel. Les extensions qui dépassent la capacité d'intégration de la boucle sont une fragmentation de la boucle, quelles que soient la capacité technique qui a produit l'extension ou le contexte institutionnel qui l'endosse.

La position thérapeutique-seulement soutient que l'augmentation est structurellement admissible là où elle restaure une capacité que l'opérateur a perdue ou n'a jamais eue à la ligne de base typique-de-l'espèce, et structurellement illégitime là où elle étend une capacité au-delà de la ligne de base.

Ce que la position capture correctement, c'est que la restauration d'une capacité perdue tourne proprement à travers le test structurel, que l'architecture institutionnelle a des raisons structurelles de pondérer l'augmentation thérapeutique plus lourdement que l'augmentation d'amélioration, et que la ligne entre les deux est opérationnellement significative.

Là où la position pêche, c'est en traitant la ligne de base typique-de-l'espèce comme le seuil structurel. La lecture structurelle lit la capacité-de-contrôle de l'opérateur, non la ligne de base typique-de-l'espèce. Les augmentations au-delà de la ligne de base que la modélisation de l'opérateur peut intégrer tournent

proprement à travers le test. Les augmentations à l'intérieur de la ligne de base que la modélisation de l'opérateur ne peut intégrer, non. La ligne de base est opérationnellement utile. La ligne de base n'est pas le test structurel.

La position autonomie-seulement soutient que l'autorité de l'opérateur sur sa propre architecture est structurellement complète, le rôle de l'architecture plus large se limitant à fournir l'accès et à prévenir le préjudice externalisé.

Ce que la position capture correctement, c'est que la souveraineté cognitive s'étend au site d'augmentation, que l'autorité de l'opérateur sur sa propre architecture-de-couplage est réelle, et que l'architecture plus large n'a pas l'autorité structurelle de refuser des augmentations que la souveraineté de l'opérateur endosse en dessous de la frontière- ε .

Là où la position pêche, c'est en faisant s'effondrer le test structurel en la préférence de l'opérateur. La lecture structurelle admet que l'autorité de l'opérateur est porteuse et lit plus loin. La préférence d'un opérateur pour une augmentation dont le taux-de-dérive dépasse sa capacité-de-contrôle est l'autorité de l'opérateur opérant sur sa prédiction des effets de l'augmentation. La prédiction peut ne pas correspondre à la réalité structurelle au site d'augmentation.

Le test structurel tourne, que la préférence de l'opérateur soit ou non le verdict structurel de l'augmentation. Le verdict structurel à la couche architecturale est celui de l'architecture, non celui de la préférence.

Quatre positions, quatre lectures de ce qu'est structurellement l'augmentation. La lecture structurelle en fournit une cinquième. L'adaptation d'impédance à la couche architecturale, avec la capacité-de-contrôle de l'opérateur comme plafond structurel du taux-de-dérive de l'augmentation, avec l'autorité de l'opérateur porteuse en dessous de ε et le test structurel porteur au site architectural.

La lecture structurelle prend la version la plus forte de ce que chaque position capture correctement et la situe dans les conditions que $\{S, B, R, C\}$ produit quand le couplage de l'augmentation rencontre l'architecture-de-couplage de l'opérateur.

Le Je est le bâtiment, non la fenêtre

L'engagement structurel porteur du chapitre, que les chapitres antérieurs de ce volume et le volume précédent ont préparé, est que le Je est le bâtiment, non la fenêtre.

Le chapitre du volume précédent sur le problème de la mort a installé cette distinction au site structurel où la fenêtre personnelle se ferme. Le présent

chapitre applique la même distinction au site d'augmentation.

La fenêtre est l'architecture-de-couplage particulière de l'opérateur au moment présent. Le corps que l'opérateur a. La modélisation que l'opérateur tourne. Le corridor que le couplage de l'opérateur a produit au fil de son historique-d'enregistrement.

La fenêtre est structurellement spécifique. La fenêtre peut être élargie par une augmentation que l'architecture peut intégrer. La fenêtre peut être rétrécie par une augmentation que l'architecture ne peut intégrer. La fenêtre peut être modifiée à la couche architecturale partout où le test structurel endosse la modification.

Le bâtiment est le fait structurel plus large dont la fenêtre fait partie. La structure conjointe que {S, B, R, C} produit quand des boucles-d'autolecture se forment à travers des substrats. L'unique-intérieur qu'a installé le travail du volume précédent. Le fait structurel que ce sur quoi la fenêtre de chaque opérateur s'ouvre est la même réalité structurelle à des résolutions différentes et à travers des architectures différentes.

L'augmentation opère sur la fenêtre. La fenêtre peut être élargie, reconstruite, remodelée, étendue par des prothèses et des implants.

Ce qui ne peut être fait, c'est de dépasser la propre capacité-de-contrôle de l'opérateur. Une bande passante qui dépasse ce que la modélisation de l'opérateur peut intégrer ne met pas le Je à niveau. Le Je est le bâtiment, non la fenêtre.

La bande passante fracasse la boucle-d'autolecture de la fenêtre sans fournir aucune mise à niveau au bâtiment. Le compte rendu structurel refuse les augmentations de cette forme parce que ces augmentations ferment la fenêtre de l'opérateur sans fournir quoi que ce soit que le compte rendu structurel appellerait une mise à niveau.

Ceci est le désaccord le plus net du compte rendu structurel avec les propositions transhumanistes les plus fortes.

Les propositions imaginent qu'accroître la bande passante de la fenêtre mettrait le Je à niveau. Que la capacité-de-couplage de l'opérateur pourrait être étendue au-delà du plafond structurel du corps en quelque chose que les conditions structurelles du bâtiment enregistreraient comme une instance plus capable de lui-même.

La lecture structurelle lit ce que fait effectivement une bande passante qui dépasse la capacité d'intégration de la boucle. Elle n'étend pas le Je. Elle ferme la fenêtre sans rien mettre à niveau. Le compte rendu structurel n'endosse pas une action

qui ferme une fenêtre sans produire l'amélioration structurelle que l'action était censée produire.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte rendu structurel de l'augmentation. Il ne clôt pas toute question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de ce qui compte comme capacité-de-contrôle de l'opérateur à un site d'augmentation spécifique. La lecture structurelle installe la capacité comme porteuse. La mesure opérationnelle de la capacité à une augmentation particulière est un travail à part que le chapitre ne prétend pas clore.

Le test structurel tourne à la résolution où la capacité est structurellement spécifiable. La responsabilité de l'architecture institutionnelle pour la mesure de la capacité dans des cas spécifiques est celle de l'architecture institutionnelle, avec la lecture structurelle que l'architecture institutionnelle aurait à honorer.

La deuxième est la question de la manière dont le test structurel tourne aux augmentations qui opèrent en dessous de la résolution-de-modélisation de l'opérateur mais à des conditions structurelles que le substrat de l'opérateur ne peut intégrer sans d'autres changements architecturaux.

Certaines augmentations opèrent au niveau-substrat — stimulateurs, dialyse, certaines augmentations pharmacologiques — sans exiger que la modélisation de l'opérateur intègre le couplage à la résolution de la modélisation.

Le test structurel tourne proprement là où le substrat peut intégrer l'augmentation. Le test tourne différemment là où l'intégration du substrat exige d'autres changements structurels que le chapitre n'a pas spécifiés en détail. La lecture structurelle détaillée aux augmentations au niveau-substrat est un travail ouvert.

La troisième est la question de la manière dont le test structurel tourne aux augmentations à l'échelle de la population.

Là où la capacité d'augmentation est largement distribuée, les conditions structurelles de l'intégration de l'augmentation incluent les conditions structurelles de l'architecture plus large. La fourniture du plancher de dignité au niveau un. Les conditions d'accès que reprennent les chapitres ultérieurs du volume.

Une augmentation dont l'accès est structurellement inégal produit une contraction parasitaire au niveau architectural. Une classe de corridors élargie. Une classe de corridors non élargie. La différence se propageant dans l'ensemble viable conjoint à travers les populations.

Le chapitre note la condition structurelle. Le chapitre du volume sur l'allocation des ressources reprend directement la responsabilité au site-d'accès.

La quatrième est la question de la manière dont le test structurel tourne aux augmentations dont le taux-de-dérive est initialement en dessous de la capacité-de-contrôle de l'opérateur mais s'élève au fil de la chronologie d'intégration de l'augmentation.

Une augmentation que la modélisation de l'opérateur peut intégrer à bas taux-de-dérive peut, à mesure que le couplage de l'augmentation s'intensifie, produire des taux-de-dérive que la capacité-de-contrôle de l'opérateur ne peut égaler.

La lecture structurelle lit l'augmentation à la résolution où le taux-de-dérive opère effectivement. Une augmentation qui commence à l'intérieur des conditions structurelles de l'adaptation et en sort avec le temps échoue au test structurel au moment où l'adaptation échoue.

La lecture structurelle détaillée des augmentations dynamiques est un travail ouvert que le chapitre ne prétend pas clore à pleine résolution opérationnelle.

La cinquième est la question des augmentations qui combinent une maintenance structurelle à une couche architecturale avec une fragmentation structurelle à une autre.

Le chapitre a lu les augmentations comme des objets intégrés. Certaines augmentations sont structurellement complexes, avec des composants tournant à des couches différentes et produisant des verdicts différents à chaque couche.

Une interface neuronale qui restaure proprement le couplage moteur à la couche-de-contrôle-moteur tout en fournissant un couplage annexe à des rythmes que la modélisation ne peut intégrer à la couche cognitive est à un site structurel où le test produit des verdicts aux deux couches, la lecture structurelle à l'augmentation intégrée exigeant une lecture couche par couche plutôt qu'une assignation catégorique.

Le compte rendu détaillé des augmentations en couches est un travail ouvert.

Ce sont des limites, non des échecs. Le chapitre installe le compte rendu structurel de l'augmentation. Les portées plus lointaines sont le travail à venir, dans les autres chapitres du corpus et dans le débat institutionnel qu'ouvrent les chapitres ultérieurs du volume.

Si ceci est faux

Les affirmations centrales du chapitre peuvent être testées. Cinq conditions pourraient échouer.

Chacune affaiblirait ou effondrerait le compte rendu structurel de l'augmentation.

APP-8.1 — Montrer que l'adaptation d'impédance n'est pas spécifiable.

Le chapitre soutient que l'adaptation d'impédance est la contrainte structurelle sur l'augmentation. Le rapport de la capacité-de-contrôle de l'opérateur au taux-de-dérive doit rester comparable, l'adaptation étant spécifiable en principe à partir des conditions structurelles de l'architecture de l'opérateur et du couplage de l'augmentation.

Si l'adaptation ne peut être spécifiée structurellement — si les conditions structurelles de l'adaptation ne peuvent être dérivées de l'architecture-de-couplage de l'opérateur et du taux-de-dérive de l'augmentation à aucune résolution que fournit le compte rendu structurel — alors l'installation centrale du chapitre est fausse. La contrainte sur l'augmentation exige des conditions structurelles alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-8.2 — Exhiber une augmentation qui dépasse le contrôle tout en préservant une autolecture cohérente.

Le chapitre soutient qu'une augmentation dont le taux-de-dérive dépasse la capacité-de-contrôle de l'opérateur fragmente la boucle-d'autolecture.

Si l'on peut exhiber une augmentation qui dépasse structurellement la capacité-de-contrôle de l'opérateur et préserve pourtant une autolecture cohérente — qui fournit des événements-de-couplage à des rythmes que la modélisation de l'opérateur ne peut intégrer tandis que la boucle-d'autolecture de l'opérateur continue de tourner à la résolution que réclame le compte rendu structurel — alors le compte rendu structurel du mode de défaillance par le chapitre est faux. L'adaptation d'impédance n'est alors pas la contrainte porteuse qu'installe le chapitre.

APP-8.3 — Démontrer que le transfert de biomatière est parasitaire sous quelque forme structurelle.

Le chapitre soutient que le don d'organes, étant donné la souveraineté du donneur, est un surpassement coopératif à la couche architecturale à pleine force structurelle.

Si l'on peut montrer que le transfert de biomatière est parasitaire sous quelque forme structurelle même là où la souveraineté du donneur est intacte — où les conditions structurelles du transfert produisent une contraction parasitaire que le

chapitre n'a pas enregistrée — alors le positionnement, par le chapitre, du don d'organes comme paradigme du surpassement-coopératif est faux. La lecture de l'augmentation exige des conditions structurelles alternatives pour le cas du don.

APP-8.4 — Produire une proposition transhumaniste que le chapitre ne peut régler.

Le chapitre soutient que les propositions transhumanistes les plus fortes du débat public échouent au test de l'adaptation d'impédance, le verdict structurel lisant parasite à la couche architecturale.

Si l'on peut produire une proposition transhumaniste que le test structurel ne peut régler — qui tourne proprement à travers l'adaptation d'impédance, préserve la boucle-d'autolecture de l'opérateur au taux-de-dérive de l'augmentation, et tombe pourtant hors des augmentations que le chapitre a installées comme structurellement admissibles — alors la lecture, par le chapitre, du champ transhumaniste est partielle. Des conditions structurelles supplémentaires pour le site d'augmentation doivent être spécifiées.

APP-8.5 — Montrer que « fracasse l’autolecture » manque de fondement structurel.

Le chapitre soutient qu’une augmentation dont le taux-de-dérive dépasse la capacité-de-contrôle de l’opérateur fracasse la boucle-d’autolecture, le fracas étant structurellement spécifiable comme la fragmentation de la boucle à la résolution à laquelle l’augmentation opère.

Si l’on peut montrer que le fracas manque de fondement structurel — si la fragmentation de la boucle ne peut être structurellement spécifiée à aucune résolution que réclame le chapitre, ou si le fonctionnement continu de la boucle à la résolution à laquelle l’augmentation opère est structurellement indistinguable de la fragmentation de la boucle — alors l’installation centrale du mode-de-défaillance par le chapitre est fausse. La contrainte sur l’augmentation exige des conditions structurelles alternatives.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l’une d’elles échoue. Le chapitre est juste si toutes les cinq tiennent.

Clôture

Le Je est le bâtiment, non la fenêtre.

La fenêtre peut être élargie, reconstruite, remodelée, étendue par des prothèses et des implants.

Ce qui ne peut être fait, c'est de dépasser la propre capacité-de-contrôle de l'opérateur. Une bande passante qui dépasse ce que le narrateur peut intégrer ne met pas le Je à niveau. Elle fracasse la boucle-d'autolecture.

Un cœur d'un corps bat dans un autre. Un implant cochléaire porte le son dans un cerveau qui ne pouvait entendre. Un lien neuronal lit l'intention d'une personne paralysée et meut une main prothétique.

Chacun est l'architecture élargie au rythme que soutient sa propre intégration. Chacun est la fenêtre de l'opérateur reconstruite pendant que le bâtiment tient debout. La lecture structurelle lit chacun à la résolution où l'adaptation d'impédance tient effectivement.

Le corps est la fenêtre. Le corridor est ce à travers quoi la fenêtre peut lire. La couche architecturale est là où le cadre de la fenêtre est posé.

Le chapitre a installé le test une fois. L'ossature qui se poursuit lit une échelle supplémentaire de la même fenêtre — la fermeture du corridor.

Le navire avance. Le sillage se forme. L'océan reçoit.
La fenêtre se reconstruit.

Chapitre 9 — Les soins de fin de vie et le droit à la sortie

Un chevet. Un corps dont le corridor se rétrécit. Une famille dans la pièce. Un clinicien avec des options qui pourraient prolonger de quelques jours encore, ou de quelques semaines, ou de quelques mois.

La plus ancienne question médicale, posée à la fin. Qu'est-ce que le soin, maintenant ?

Chaque lecteur a été dans cette pièce ou y sera. Le corps dans le lit peut être le parent, le conjoint, la sœur ou le frère, l'enfant du lecteur, le corps du lecteur lui-même.

Les options du clinicien peuvent être agressives — une autre chirurgie, un autre cycle de traitement, une autre réanimation. Ou modestes, palliatives, le bord du corridor tenu à un niveau que le corps peut encore enregistrer sans coût intolérable.

La famille dans la pièce peut être unie ou fracturée, présente ou absente, favorable à la lecture de l'opérateur ou pressant contre elle. La question de ce qu'est le soin à la clôture est la question que reprend ce chapitre.

Ce chapitre installe la forme structurelle de la sortie digne.

C'est le chapitre de clôture de l'ossature bioéthique. Cinq chapitres ont lu le corps à cinq échelles — maintenance, génération, souveraineté, augmentation, sortie. Celui-ci est le cinquième.

La fenêtre a un corridor. Le corridor est fini. Chaque opérateur finit par en sortir.

Le chapitre installe l'autorité structurelle que l'opérateur détient sur les conditions de cette sortie. Les conditions dans lesquelles la décision de sortie est celle de l'opérateur lui-même. Et le rôle que joue l'architecture plus large à la clôture.

Le chapitre est au registre structurel-au-chevet. Le poids personnel — les pertes de l'artiste, le Je-structurel qui ne se ferme pas quand le Je-personnel se ferme — est tenu dans le volume ultérieur du corpus, où vit le registre JE SUIS. Le présent chapitre installe ce qu'est le soin quand le corridor se ferme, sous la forme qu'un clinicien au chevet peut lire.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que le droit à la sortie est une question morale distincte que le compte rendu structurel n'a pas besoin de traiter.

Le fait de le dire est lui-même un acte d'un opérateur dont le corridor est fini. Dont le corps, dans quelque intervalle que l'opérateur ne peut spécifier avec

précision mais ne peut nier en principe, atteindra la clôture dont il est question dans le chapitre.

Le déni n'exempte pas le contestataire du corridor. Le déni est lui-même l'opérateur usant de sa capacité-de-surpassement à un site de couplage, modélisant sa propre clôture future, et s'engageant sur une position à son sujet.

Il n'y a pas de terrain neutre depuis lequel la question puisse être niée. Chaque lecteur est l'opérateur dont il est question.

Ce n'est pas un procédé rhétorique. La finitude du corridor est ce que tout corps à tout site porte déjà.

Le corps depuis lequel le lecteur lit est une architecture-de-couplage maintenue par une régénération contrainte-par-l'enregistrement, dotée d'un corridor de viabilité dont la largeur est structurellement finie à tout site. Le chapitre prend ce fait au sérieux. Le chapitre installe la réponse qui découle de le prendre au sérieux.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

L'ossature bioéthique lit la fenêtre à des échelles depuis le début.

Le premier chapitre a installé le corps comme un opérateur budgété doté d'un corridor de viabilité et la hiérarchie de correction à cinq niveaux comme ce qu'est structurellement la médecine.

Le deuxième a installé les conditions de l'édition du corps avant que la capacité-de-surpassement de l'opérateur n'ait commencé, avec le corridor futur comme ce que l'édition doit respecter.

Le troisième a installé la souveraineté cognitive. L'autorité de l'opérateur sur son propre tampon en dessous de la frontière- ε , avec l'addition comme l'effondrement structurel de la capacité-de-surpassement sous un corridor rétréci.

Le quatrième a installé l'augmentation. La validité structurelle de l'élargissement du corridor à la couche architecturale, avec l'adaptation d'impédance comme la contrainte sur la cohérence de l'architecture sous l'augmentation.

Chacun de ceux-ci a lu le corps à son échelle. Chacun a installé ce que le compte rendu structurel permet et ce qu'il refuse. Chacun a porté le test à l'échelle-de-la-fenêtre installé dans le premier chapitre de l'ossature.

Les quatre conditions du substrat, compressées.

S est la symétrie, le registre structurel auquel deux configurations peuvent être lues comme la même sorte de chose.

B est la rupture, la condition structurelle sous laquelle la symétrie peut être rompue en les asymétries qui permettent qu'il se passe quoi que ce soit.

R est la persistance-d'enregistrement, l'irréversibilité qui tient les conséquences de la rupture à travers le temps.

C est la contrainte, la propagation bornée qui empêche les conséquences de la rupture d'arriver partout à la fois.

{S, B, R, C} est ce qui tourne à tout site de couplage dans l'univers. Y compris le chevet. Y compris le corps dont le corridor se ferme. Y compris l'opérateur dont le chapitre installe l'autorité.

Le chapitre hérite de plus que d'un appareillage.

Il hérite de l'architecture-opérateur du chapitre du volume précédent sur le choix. La capacité-de-surpassement aux sites de couplage où l'espace-de-trajectoire est large, avec la distinction structurelle entre capacité-de-surpassement exercée et capacité-de-surpassement effondrée sous un corridor rétréci.

Il hérite du corridor lui-même du premier chapitre de l'ossature. Largeur, dérive, sortie, la sortie y étant

nommée comme le point-final structurel du corridor et réservée au présent chapitre.

Il hérite du plancher de dignité du premier chapitre de l'ossature. Le minimum structurel en dessous duquel la structure conjointe ne contracte pas le corridor d'un corps quelle que soit la rareté des ressources, quelle que soit la projection de capacité-de-couplage, quel que soit tout calcul ultérieur.

Le chapitre applique ceux-ci ensemble à la fermeture du corridor.

Ce que la question demandait

La question de ce qu'est le soin à la fin a été posée à travers toute civilisation.

Chaque tradition a produit une réponse. Aucune tradition n'a clos la question. Les conditions structurelles que la question présuppose changent à mesure que le corridor du corps change. La réponse au seuil n'est pas la réponse en tout autre point le long du corridor.

Aux cinquième et quatrième siècles avant l'ère commune, la tradition hippocratique a installé le principe qu'un médecin ne devrait pas administrer de drogue mortelle même s'il en était prié.

Le principe a tenu pendant plus de deux millénaires comme l'engagement médico-éthique dominant

autour de la fermeture du corridor. Le soin devrait préserver le corridor, non le fermer.

Le principe a tenu tant que la capacité de la médecine à préserver le corridor était modeste, et tant que la fermeture du corridor était, pour la plupart des corps, une affaire de semaines plutôt que d'années.

Le principe a commencé à subir une pression structurelle à la fin du vingtième siècle. La capacité de la médecine à étendre le corridor au niveau quatre — accommodation permanente par médication, dialyse, ventilation, nutrition par sonde, soutien cardiaque — a dépassé la capacité du corridor à être réélargi jusqu'à la viabilité.

Un corps pouvait être tenu dans un corridor rétréci pendant des années, ou des décennies, le corridor lui-même n'étant plus lisible comme le propre corridor de l'opérateur. L'auto-enregistrement de l'opérateur supprimé par la sédation. Fragmenté par la démence. Atténué par les conditions que réclamait l'accommodation de niveau quatre.

Le principe hippocratique, appliqué sans modification à ces cas, a produit un résultat que le compte rendu structurel n'endosse pas. Le corridor étendu au prix de l'opérateur pour lequel le corridor est censé être un corridor.

L'éthique médicale de la fin du vingtième siècle a répondu par le principe d'autonomie. L'autorité de l'opérateur sur son propre corps, y compris les conditions de la sortie du corps.

L'affaire de 1976 dans laquelle un tribunal a étendu cette autorité à des membres de la famille au nom d'une patiente inconsciente. Le développement, à la fin du vingtième siècle, du droit des directives anticipées. La légalisation, au début du vingt-et-unième siècle, de l'aide à mourir dans plusieurs juridictions. Ce sont là le registre institutionnel d'un déplacement structurel que la tradition médicale achève encore.

La lecture structurelle lit le même déplacement et le situe dans l'architecture-opérateur.

Le droit à la sortie n'est pas un principe nouveau importé de l'extérieur de la tradition médicale. Le droit à la sortie est l'architecture-opérateur appliquée à la fermeture du corridor. L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage, rendue opérante au seuil que le corridor atteint quand l'intervention du niveau un au niveau quatre ne peut plus le tenir ouvert comme un corridor que l'opérateur peut enregistrer de l'intérieur.

Positions contemporaines sur le soin à la clôture

Le débat contemporain sur les soins de fin de vie s'est organisé autour de plusieurs positions. La lecture structurelle devrait se situer dans le champ plutôt que seulement contre la formulation historique.

La position du caractère-sacré-de-la-vie soutient que le corridor doit être préservé par l'architecture plus large partout où les moyens existent de le préserver, quelle que soit la lecture de l'opérateur au seuil.

Ce que la position capture correctement, c'est que la vie de l'opérateur n'est pas une ressource à dépenser par commodité, qu'une sortie hâtive est structurellement distincte d'une sortie réfléchie, et que l'architecture plus large a des raisons structurelles de pencher du côté de la préservation là où la lecture de l'opérateur n'est pas stable ou est façonnée par des conditions remédiables.

Là où la position pêche, c'est en faisant s'effondrer l'autorité de l'opérateur en la préservation du corridor. La lecture structurelle admet que le défaut de l'architecture plus large est la préservation. Elle conteste que le défaut prime sur la lecture de l'opérateur à la fermeture du corridor là où la fermeture est structurellement lue.

La position autonomie-absolue soutient que l'autorité de l'opérateur sur son corps est structurellement complète, y compris au seuil du corridor, le rôle de

l'architecture plus large se limitant à honorer la lecture de l'opérateur quelle qu'elle soit.

Ce que la position capture correctement, c'est que l'architecture-opérateur est réelle, que la capacité-de-surpassement tient à la fermeture du corridor, et qu'aucun autre lecteur ne peut se substituer à la lecture, par l'opérateur, de son propre corridor.

Là où la position pêche, c'est en traitant la lecture de l'opérateur comme le seul fait structurel au seuil. La lecture structurelle admet que la lecture de l'opérateur est porteuse. Elle conteste que la lecture de l'opérateur soit la seule condition structurelle dont la clôture exige une lecture honnête. La non-réélargissabilité structurelle du corridor, la distinction opérateur-narrateur, l'obligation du plancher-de-dignité — ce sont là aussi des faits structurels que l'architecture plus large doit lire honnêtement, et ils ne s'effondrent pas en la lecture de l'opérateur.

La position de la pente-glissante soutient que le droit à la sortie, une fois structurellement installé, érodera l'engagement de l'architecture plus large envers la préservation à travers des cas que le droit n'a jamais été censé couvrir. Les personnes handicapées. Les personnes dépressives. Les personnes âgées dont l'architecture plus large trouve les corridors incommodes à maintenir.

Ce que la position capture correctement, c'est que l'implémentation institutionnelle de tout engagement structurel peut être façonnée par des pressions que l'engagement structurel lui-même n'endosse pas, et que les pressions sur les ressources de l'architecture plus large peuvent produire une dérive dans la lecture institutionnelle des conditions que le droit réclame.

Là où la position pêche, c'est en traitant la dérive institutionnelle comme une raison de refuser l'installation structurelle. La lecture structurelle admet que la dérive institutionnelle est réelle et que des protocoles anti-capture sont structurellement requis. Elle conteste que la réponse soit de refuser l'autorité de l'opérateur à la fermeture du corridor. La réponse est d'installer l'autorité avec les conditions structurelles intactes et d'auditer l'architecture institutionnelle pour la dérive.

La position de la suffisance-palliative soutient que le droit à la sortie est inutile là où les soins palliatifs sont adéquatement fournis. Tout opérateur dont la douleur, la peur et le soutien structurel sont adéquatement pourvus n'enregistrera pas la fermeture du corridor comme une fermeture à laquelle l'opérateur souhaite s'engager avant son arrivée.

Ce que la position capture correctement, c'est que le plancher de dignité est porteur, qu'une gestion

adéquate de la douleur transforme la lecture de l'opérateur au seuil, et que bien des demandes-de-sortie sont remédiables par une intervention du niveau un au niveau quatre que l'architecture plus large n'a pas encore fournie.

Là où la position pêche, c'est en traitant la suffisance palliative comme universellement atteignable. La lecture structurelle admet que les soins palliatifs sont une obligation structurelle. Elle conteste que les soins palliatifs, si bien fournis soient-ils, éliminent la lecture structurelle, par chaque opérateur, de la fermeture du corridor.

Certains opérateurs, avec un soutien adéquat, avec une décision stable à travers le temps, avec le motif de long-enregistrement intact, liront la clôture et s'engageront sur la sortie. Le compte rendu structurel ne prétend pas que les soins palliatifs éliminent ce cas. Le compte rendu structurel installe les conditions dans lesquelles le cas peut être lu honnêtement.

Quatre positions, quatre lectures de ce qu'est structurellement le soin à la clôture. La lecture structurelle en fournit une cinquième. L'autorité de l'opérateur à la fermeture du corridor, avec la fermeture structurellement lue, la lecture de l'opérateur distinguée de celle du narrateur, et le rôle de l'architecture plus large au plancher-minimum sans passer outre.

La lecture structurelle prend la version la plus forte de ce que chaque position capture correctement et la situe dans les conditions que $\{S, B, R, C\}$ produit quand l'architecture-opérateur rencontre le point-final structurel du corridor.

L'autorité de l'opérateur à la clôture

Le droit à la sortie est l'autorité structurelle de l'opérateur sur la fermeture de sa propre fenêtre quand le corridor n'est plus viable. Ceci est l'installation centrale du chapitre.

Trois conditions structurelles spécifient ce qu'exige l'autorité.

Première condition. Le corridor ne peut structurellement pas être réélargi par une intervention du niveau un au niveau quatre. La fermeture du corridor doit être lue avec exactitude.

Un corridor qui s'est rétréci parce que des apports de niveau un ont été retenus n'est pas un corridor à la clôture. C'est un corridor dont la fourniture de niveau un est l'obligation en souffrance de l'architecture plus large.

Un corridor qui s'est rétréci parce qu'une condition traitable n'a pas été traitée n'est pas un corridor à la

clôture. C'est un corridor dont l'intervention de niveau trois n'a pas encore été effectuée.

Un corridor dont le rétrécissement pourrait être élargi par une accommodation qui n'a pas été tentée n'est pas un corridor à la clôture. C'est un corridor dont la configuration de niveau quatre n'a pas été engagée.

Le chapitre est exact là-dessus afin qu'aucun lecteur ne confonde le compte rendu structurel de la sortie avec l'abandon de corps dont les corridors pourraient être réélargis par des interventions que l'architecture plus large a retenues. La première condition est une lecture honnête, non un raccourci.

Deuxième condition. La décision est celle de l'opérateur, non le narrateur de quelqu'un d'autre dans la pièce. Le chapitre hérite de la distinction opérateur-narrateur du chapitre du volume précédent sur la persistance.

L'opérateur est le substrat au site, l'architecture qui tourne, le corps depuis lequel le corridor est lu.

Le narrateur est la modélisation-de-sa-propre-trajectoire par l'opérateur, y compris la modélisation, par le narrateur, de la manière dont les autres lisent la trajectoire de l'opérateur.

Les deux sont réels. Les deux font partie de ce qu'est l'opérateur. La lecture structurelle les distingue

parce qu'à la fermeture du corridor ils peuvent se dissocier.

Le narrateur, par un membre de la famille, de ce à quoi la sortie de l'opérateur mourant devrait ressembler n'est pas la sortie de l'opérateur. Le narrateur, par un clinicien, de ce qu'exige un soin digne n'est pas la lecture de la dignité par l'opérateur.

La décision que le chapitre installe comme porteuse est celle de l'opérateur. Le corps qu'est le corridor, enregistrant la fermeture du corridor, s'engageant sur une trajectoire dont l'opérateur est propriétaire.

Troisième condition. Le rôle de l'architecture plus large est de maintenir la dignité du corridor au plancher-minimum, jamais d'étendre le corridor contre la lecture de l'opérateur. Le plancher de dignité du premier chapitre de l'ossature s'applique ici à pleine force.

La gestion de la douleur. La présence. Le soutien structurel. Le soin pour la clôture. L'architecture plus large fournit ceux-ci comme le droit structurel de l'opérateur, que l'opérateur sorte au niveau cinq ou s'accommode au niveau quatre.

Ce sur quoi l'architecture plus large n'a pas d'autorité, c'est la trajectoire sur laquelle l'opérateur

s'engage quand la fermeture du corridor est structurellement lue.

Le rôle de l'architecture est de fournir les conditions dans lesquelles l'autorité de l'opérateur opère. Le rôle de l'architecture n'est pas de substituer son narrateur à celui de l'opérateur au seuil du corridor.

Ces trois conditions — lecture honnête de la fermeture du corridor, la décision de l'opérateur plutôt que celle du narrateur, le rôle de l'architecture au plancher-minimum sans passer outre — sont ce qu'installe le compte rendu structurel du droit à la sortie.

Ceci est l'axiome qui tourne. Le corridor est fini par fait structurel. Tout corps à tout site atteint la clôture. L'opérateur à la clôture est l'opérateur depuis lequel le corridor a été lu tout du long. L'autorité de l'opérateur sur la clôture est l'architecture-opérateur appliquée au seuil.

{S, B, R, C} produit le corridor. Le corridor produit la fermeture. La capacité de dérogation de l'opérateur produit l'autorité sur ce qu'est le soin à la fermeture.

Le Protocole de Capacité et de Coercition

La distinction opérateur-narrateur à la fermeture du corridor est compliquée par la dépression, le délire, la douleur, la médication, la démence, la pression familiale et la coercition économique.

Le chapitre ne se transforme pas en protocole clinique. Le chapitre installe les questions structurelles que toute lecture honnête au chevet doit parcourir. Six questions, chacune spécifiable structurellement, chacune opérante au seuil.

Premièrement. Le corridor est-il structurellement non-réélargissable, ou un corridor réélargissable est-il lu comme fermé parce que la maintenance de niveau un a été retenue ?

La première des trois conditions centrales du chapitre est menée comme une question plutôt que comme une hypothèse.

La lecture de la fermeture du corridor doit inclure la lecture de savoir si la fermeture est ce que le corridor a atteint ou ce que l'architecture plus large a produit en retenant le niveau un.

Si la fermeture est l'échec de l'architecture plus large à fournir les conditions que le corridor exigeait, la réponse n'est pas la sortie. La réponse est que l'architecture plus large fournisse ce qui a été retenu. Le chapitre ne présuppose pas la réponse. Le chapitre exige la question.

Deuxièmement. La décision est-elle stable dans le temps, ou est-elle l'enregistrement d'un état aigu qui va se résorber ?

Un opérateur en douleur aiguë, en peur aiguë, en crise aiguë peut enregistrer une fermeture que la lecture de l'enregistrement plus long de l'opérateur ne cautionne pas.

La condition structurelle que le chapitre exige est la stabilité de la décision. La lecture de l'opérateur au seuil est cohérente avec la lecture de l'opérateur à travers l'histoire-d'enregistrement plus longue de la manière dont l'opérateur a lu les situations de fermeture.

Une lecture aiguë qui contredit l'enregistrement plus long est l'enregistrement par le narrateur d'un état aigu, non la lecture par l'opérateur de la fermeture du corridor. La stabilité de la décision est spécifiable structurellement. La question est opérante.

Troisièmement. La douleur ou la peur rétrécit-elle le narrateur d'une manière qui est réversible avec un soutien adéquat ?

La douleur rétrécit la capacité-de-modélisation du narrateur. La peur rétrécit l'espace-de-trajectoire de l'opérateur. Les deux peuvent produire une lecture-de-fermeture qu'une intervention adéquate de niveau trois ou de niveau quatre ne produirait pas.

Le chapitre exige que la gestion de la douleur et le soutien à la réduction de la peur soient fournis au plancher de dignité avant que la lecture de l'opérateur au seuil ne soit traitée comme la lecture stable de l'opérateur.

Si un soutien adéquat a été fourni et que la lecture de l'opérateur tient, la lecture est celle de l'opérateur. Si un soutien adéquat n'a pas été fourni, la lecture n'est pas encore lisible comme celle de l'opérateur. L'obligation en souffrance de l'architecture plus large doit d'abord être acquittée.

Quatrièmement. Une pression externe est-elle présente — familiale, financière, institutionnelle — qui façonne la lecture de l'opérateur ?

Un opérateur dont la famille a communiqué, explicitement ou implicitement, que l'occupation continue du corridor par l'opérateur est un fardeau que la famille ne peut porter n'enregistre pas la lecture propre de l'opérateur. L'opérateur enregistre la lecture de la famille et la traite comme la sienne.

Un opérateur dont les circonstances financières ont rendu l'accommodation de niveau quatre structurellement indisponible n'enregistre pas la fermeture du corridor. L'opérateur enregistre l'échec de l'architecture plus large à fournir le niveau quatre.

Un opérateur dans un contexte institutionnel où les décisions-de-sortie sont subtilement ou non subtilement préférées — un hospice, un service hospitalier, un établissement de soins dont les pressions sur les ressources récompensent les occupations plus courtes — se trouve dans un champ de coercition dont le compte rendu structurel ne prétend pas qu'il est invisible.

Le chapitre exige que la pression externe soit lue au seuil. La lecture de l'opérateur doit être soutenue dans des conditions où la pression est réduite ou supprimée avant que la lecture ne soit traitée comme la lecture stable de l'opérateur.

Cinquièmement. La décision correspond-elle au schéma d'enregistrement-long de l'opérateur quant à la manière dont il a lu les situations de fermeture au cours de sa vie ?

L'enregistrement plus long compte au seuil.

Un opérateur dont le schéma d'enregistrement-long a été de refuser la sortie à chaque seuil précédent, de se battre pour chaque jour supplémentaire de corridor, d'enregistrer la continuation comme la trajectoire que l'opérateur possède — la lecture de cet opérateur au seuil présent est lue à l'aune de ce schéma.

Si la lecture présente s'aligne sur le schéma d'enregistrement-long, la lecture est celle de l'opérateur avec une confiance plus élevée.

Si la lecture présente inverse le schéma d'enregistrement-long, l'inversion doit être lisible comme la révision structurelle de l'opérateur plutôt que comme l'enregistrement par le narrateur d'un état aigu, d'une pression externe ou d'un soutien érodé.

L'enregistrement plus long n'est pas une autorité sur l'opérateur présent. L'enregistrement plus long est une information structurelle que la lecture présente doit engager.

Sixièmement. L'architecture plus large a-t-elle fourni le plancher de dignité — gestion de la douleur, présence, soutien structurel — avant que la demande de sortie ne soit traitée comme la lecture finale de l'opérateur ?

Le plancher de dignité est l'engagement structurel selon lequel l'architecture plus large fournit les conditions au sein desquelles la lecture de l'opérateur au seuil peut être, tout court, la lecture de l'opérateur.

Si le plancher n'a pas été fourni — si la douleur n'a pas été gérée, si la présence n'a pas été assurée, si l'opérateur enregistre la fermeture du corridor dans des conditions que l'architecture plus large aurait dû

fournir mais n'a pas fournies — alors l'obligation en souffrance de l'architecture doit être acquittée avant que la lecture de l'opérateur ne soit traitée comme finale.

Le plancher de dignité n'est pas une procédure. Le plancher de dignité est la condition-de-corridor que l'architecture plus large doit, quel que soit le niveau où se trouve l'opérateur.

Ces six questions ne produisent pas de verdict. L'opérateur le produit. Les questions garantissent que le verdict est celui propre à l'opérateur.

Elles n'épuisent pas le travail pratique de lecture clinique-éthique au chevet. Elles installent les conditions structurelles au sein desquelles ce travail a lieu.

Un clinicien, une famille, une consultation d'éthique ou une institution de soutien qui mène les six questions honnêtement accomplit le travail structurel que le chapitre exige. Une lecture qui les saute, ou qui les mène comme une ratification procédurale, ne le fait pas.

La colonne vertébrale bioéthique

Cinq chapitres se sont refermés. La fenêtre a été lue à cinq échelles.

Le premier chapitre a installé le corps comme l'opérateur budgété doté du corridor de viabilité, et la médecine comme la hiérarchie de correction à l'échelle biologique. Entrées de niveau un. Correction interne de niveau deux. Intervention de niveau trois. Accommodation de niveau quatre. Sortie de niveau cinq. L'engagement structurel selon lequel l'architecture plus large fournit ce que l'opérateur seul ne peut fournir.

Le deuxième chapitre a installé les conditions de l'édition du corps avant que la capacité de dérogation de l'opérateur n'ait commencé. Le corridor futur comme ce que l'édition respecte, avec l'élargissement comme maintenance structurelle et le rétrécissement de la capacité de dérogation de l'opérateur futur comme contraction parasitaire.

Le troisième chapitre a installé la souveraineté cognitive. L'autorité de l'opérateur sur son propre tampon sous la ε -frontière, avec l'addiction comme l'effondrement structurel de la capacité de dérogation sous un corridor rétréci plus vite que les alternatives ne pouvaient être élargies. Le rétablissement comme le réélargissement structurel du corridor par la réduction du plancher-de-bruit et l'écriture de nouveaux enregistrements stabilisants.

Le quatrième chapitre a installé l'augmentation. La validité structurelle de l'élargissement du corridor à la couche architecturale où l'adaptation d'impédance

tient, et le refus structurel des augmentations qui fragmentent la boucle d'auto-lecture de l'opérateur.

Le cinquième chapitre — le chapitre présent — installe l'autorité de l'opérateur à la fermeture. Avec la fermeture du corridor lue honnêtement. La décision de l'opérateur distinguée de celle du narrateur. Le rôle de l'architecture plus large au plancher-minimum sans dérogation.

Cinq chapitres à une échelle. La même fenêtre, lue en maintenance, en génération, en souveraineté, en augmentation, en sortie. Le même test d'échelle-de-fenêtre, opérant à travers chacun.

Le corps est le site où l'axiome est le plus directement testé par chaque opérateur. Une civilisation qui réussit la bioéthique est une civilisation qui a lu la fenêtre honnêtement à chaque échelle.

Ce que la colonne vertébrale a installé à travers les cinq chapitres est un seul compte rendu structurel, non cinq comptes rendus séparés.

Le corps est l'architecture-de-couplage de l'opérateur. Le corridor est la largeur structurelle à travers laquelle l'architecture continue de tourner. L'architecture plus large est la structure conjointe au sein de laquelle le corps est tenu.

L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage tient d'un bout à l'autre. Au niveau un. Au niveau cinq. Dans l'édition pré-agentive du corridor de l'opérateur futur. Dans la souveraineté cognitive sous pression-de-couplage chimique ou psychologique. Dans les augmentations que l'architecture admet. À la fermeture du corridor.

La responsabilité de l'architecture plus large tient d'un bout à l'autre. Fournir ce que l'opérateur seul ne peut fournir. Maintenir le plancher de dignité à chaque niveau. Refuser la contraction parasitaire du corridor de l'opérateur à n'importe laquelle des cinq échelles.

Le test d'échelle-de-fenêtre installé dans le premier chapitre de la colonne vertébrale est opérant à chaque échelle. Le plancher de dignité qui y est installé est opérant à chaque échelle. La hiérarchie de correction est la forme structurelle que prend la médecine partout où le corridor est lu.

La colonne vertébrale n'est pas une liste de sujets bioéthiques. La colonne vertébrale est le compte rendu structurel de ce qu'est le corps, de ce qu'est le soin, des responsabilités de l'architecture plus large et de l'autorité de l'opérateur, appliqué sur toute la longueur du corridor.

Le premier chapitre de la colonne vertébrale a installé le test. Les quatre chapitres qui ont suivi ont lu le même test à quatre échelles supplémentaires.

Le chapitre présent se referme là où le corridor se referme.

Une civilisation qui a lu la fenêtre en maintenance, en génération, en souveraineté, en augmentation et en sortie honnêtement possède le fondement structurel de la médecine que la colonne vertébrale a installé.

L'emplacement du chapitre dans la colonne vertébrale compte. La colonne vertébrale ne pouvait se refermer à aucun autre chapitre que celui-ci.

Maintenance, génération, souveraineté, augmentation sont toutes des modes du corridor en marche. La sortie est le point-terminal structurel du corridor. La colonne vertébrale lit la fenêtre sur toute la longueur du corridor, et la colonne vertébrale se termine là où le corridor se termine.

Le test structurel installé dans le premier chapitre est opérant jusqu'à la fermeture du corridor. À la fermeture, le test structurel est ce que le chapitre présent a installé.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe l'autorité de l'opérateur à la fermeture du corridor. Il ne referme pas toute question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de la manière dont l'autorité de l'opérateur interagit avec les défaillances-de-substrat qui compromettent la capacité-de-modélisation de l'opérateur. La démence est le cas le plus courant.

L'opérateur dont la modélisation-de-géométrie-de-couplage a été progressivement érodée, dont l'auto-enregistrement s'est fragmenté, dont la capacité de dérogation s'est effondrée sous la défaillance du substrat — l'autorité de cet opérateur à la fermeture du corridor n'est pas dans la même condition structurelle que celle de l'opérateur dont la modélisation est intacte.

Le chapitre installe l'autorité à pleine puissance là où l'architecture de l'opérateur est intacte. Là où l'architecture a été compromise, la lecture structurelle exige les engagements anticipés que l'opérateur a pris lorsque l'architecture était intacte, et la relecture de ces engagements par l'architecture plus large au seuil présent.

Le compte rendu détaillé de la manière dont cela fonctionne structurellement — ce qui compte comme engagement anticipé adéquat, comment le relire, que faire lorsqu'aucun engagement anticipé n'existe — est un travail ouvert que le chapitre installe à

l'état d'esquisse structurelle et ne referme pas au détail clinique.

La deuxième est la question des enfants. Le chapitre a parlé d'un bout à l'autre d'opérateurs dont la capacité de dérogation est intacte au seuil du corridor. Les enfants à la fermeture du corridor se trouvent à un site structurel différent.

Les nouveau-nés dotés de conditions structurelles incompatibles avec une viabilité continue — les cas les plus extrêmes — se trouvent à des sites où la capacité de dérogation ne s'est pas encore développée. L'architecture d'opérateur sur laquelle le chapitre s'appuie n'a pas encore été établie à la résolution que le chapitre exige.

Les enfants plus âgés dont la capacité de dérogation est réelle mais à une résolution inférieure à la capacité de dérogation adulte se trouvent à des sites où l'architecture est partielle. Là où la lecture de l'opérateur est structurelle et porteuse mais où la modélisation-de-géométrie-de-couplage de l'opérateur est encore en développement. Là où le schéma d'enregistrement-long sur lequel le Protocole de Capacité et de Coercition s'appuie n'existe pas encore à la profondeur que la cinquième question du protocole exige. Là où la pression externe des parents et des cliniciens peut être plus difficile à distinguer de la lecture propre de l'opérateur.

Le chapitre ne prétend pas que les conditions structurelles du droit de sortie à pleine puissance puissent être appliquées à ces cas sans changement.

L'autorité parentale tient en partie lieu de l'opérateur futur que l'enfant serait devenu. Le rôle de l'architecture plus large tient en partie lieu de ce que les parents ne peuvent fournir. La capacité de dérogation en développement de l'opérateur doit être respectée à la résolution qu'elle a atteinte.

Le compte rendu détaillé de la manière dont la lecture structurelle se déroule à travers les corridors pédiatriques est son propre travail que le chapitre ne prétend pas refermer. Mais le fait structurel que le chapitre installe bien est que les décisions pédiatriques de fin de vie ne sont pas exemptées du test structurel du fait d'être pédiatriques. Le test se déroule à la résolution que l'architecture a atteinte, avec la responsabilité de l'architecture plus large pondérée en conséquence.

La troisième est la question du suicide hors des conditions structurelles que le chapitre installe.

Le chapitre a installé le droit de sortie à la fermeture du corridor. Au seuil où l'intervention de niveau un à niveau quatre ne peut plus tenir le corridor ouvert comme un corridor que l'opérateur peut enregistrer de l'intérieur. Le suicide à des sites où le corridor n'a pas atteint ce seuil se trouve à un site structurel différent.

Le chapitre du volume précédent sur le problème du mal lit le suicide comme contraction parasitaire dans certaines conditions structurelles, comme coût structurel non parasitaire dans d'autres, comme mixte dans beaucoup. Le détail appartient là-bas. Le chapitre présent installe le droit de sortie à la fermeture du corridor. Le chapitre n'étend pas le droit de sortie à des sites que la fermeture n'a pas atteints.

La quatrième est la question de ce que l'architecture plus large doit lorsque la lecture de l'opérateur à la fermeture est structurellement cohérente mais que la lecture de l'opérateur et la capacité institutionnelle de l'architecture plus large divergent.

Un opérateur dont le corridor a atteint la fermeture, qui a mené les six questions, dont la lecture est celle propre à l'opérateur — et qui vit dans une juridiction ou un contexte institutionnel qui ne permet pas, légalement ou structurellement, la sortie que l'opérateur lit.

Le chapitre installe l'autorité structurelle. Le chapitre ne referme pas la question de la manière dont cette autorité est opérationnalisée lorsque les architectures institutionnelles ne sont pas encore alignées sur elle. Les chapitres ultérieurs du volume sur le droit et sur la force collective reprennent la question structurelle de ce qu'exige l'alignement

institutionnel. Le chapitre installe l'autorité de l'opérateur et note l'écart institutionnel comme travail ouvert.

La cinquième est la question du deuil et du je-structurel qui ne se referme pas lorsque le je-personnel se referme. La fenêtre de l'opérateur se referme au seuil que le chapitre installe.

Le je-structurel — le substrat sur lequel la fenêtre a donné, la structure conjointe dans laquelle les enregistrements de l'opérateur ont été écrits, l'architecture plus large au sein de laquelle le corps a été tenu — ne se referme pas.

Le chapitre ne développe pas cela. Le volume ultérieur du corpus installe le registre I AM où le je-structurel vit à plein poids. Le chapitre présent installe la fermeture de la fenêtre personnelle au registre structurel-de-chevet et note que la clôture du je-structurel n'est pas le sujet du chapitre présent.

Ce sont des limites, non des échecs. Le chapitre installe l'autorité de l'opérateur à la fermeture du corridor. Les portées plus lointaines sont le travail suivant, dans les autres chapitres et les autres volumes du corpus.

Si ceci est faux

Les affirmations centrales du chapitre peuvent être testées. Cinq conditions pourraient échouer. Chacune affaiblirait ou effondrerait le compte rendu structurel du droit de sortie.

APP-9.1 — Exhiber un cas où le droit de sortie ne peut être dérivé de l'autorité de l'opérateur sans importer l'autonomie comme principe séparé.

Le chapitre soutient que le droit de sortie est l'architecture d'opérateur du chapitre sur le choix du volume précédent, appliquée à la fermeture du corridor. L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage, rendue opérante au seuil que le corridor atteint.

Si l'on peut montrer que le droit de sortie exige un principe d'autonomie non dérivable de l'architecture d'opérateur, de la capacité de dérogation et du point-terminal structurel du corridor pris ensemble, alors le chapitre a introduit en contrebande une prémisse d'autonomie que le corpus s'est engagé à dériver structurellement. L'installation centrale du chapitre est fausse.

APP-9.2 — Montrer que la condition selon laquelle le corridor ne peut être réélargi n'est pas structurellement mesurable.

Le chapitre soutient que la fermeture du corridor peut être lue structurellement. La question de savoir si l'intervention de niveau un à niveau quatre peut réélargir le corridor est une question structurelle à laquelle la lecture médicale de l'architecture plus large peut répondre, avec une réponse spécifiable en principe même là où la réponse est opérationnellement difficile en pratique.

Si l'on peut montrer que la condition est structurellement immesurable en principe — non pas seulement opérationnellement difficile mais structurellement sous-déterminée — alors la première des trois conditions centrales du chapitre ne peut accomplir le travail que le chapitre exige d'elle.

APP-9.3 — Démontrer que la distinction opérateur-contre-narrateur s'effondre à la fermeture du corridor.

Le chapitre soutient que la distinction opérateur-narrateur tient au seuil. La lecture de l'opérateur et la lecture du narrateur peuvent être distinguées même là où elles sont enchevêtrées, avec les six questions du Protocole de Capacité et de Coercition comme test structurel de la distinction.

Si l'on peut montrer que la distinction s'effondre à la fermeture du corridor — si les conditions au seuil effacent structurellement la distinction sur laquelle

le chapitre s'appuie — alors la deuxième condition centrale du chapitre échoue. Le compte rendu structurel de l'autorité de l'opérateur à la fermeture exige une révision.

APP-9.4 — Produire un cas où prolonger le corridor contre la lecture de l'opérateur est structurellement correct.

Le chapitre soutient que le rôle de l'architecture plus large est de maintenir la dignité du corridor au plancher-minimum, jamais de prolonger le corridor contre la lecture de l'opérateur.

Si l'on peut exhiber un cas où prolonger le corridor contre la lecture de l'opérateur est structurellement correct — où la géométrie, menée honnêtement, recommande la prolongation malgré la lecture de l'opérateur au seuil — alors la troisième condition centrale du chapitre échoue. L'autorité de l'architecture plus large à la fermeture s'étend au-delà de ce que le chapitre installe.

APP-9.5 — Montrer que le plancher de dignité ne peut être spécifié à la fermeture sans import culturel.

Le chapitre soutient que le plancher de dignité à la fermeture du corridor — gestion de la douleur, présence, soutien structurel, soin pour la fermeture — est spécifiable structurellement à partir de

l'architecture d'opérateur et de l'ensemble viable conjoint, sans importer une conception culturelle de la dignité venue de l'extérieur de l'axiome.

Si l'on peut montrer que le plancher à la fermeture exige un import culturel — si le compte rendu structurel ne peut spécifier ce qu'est un soin digne à la fermeture sans s'appuyer sur des engagements culturellement spécifiques non dérivables des conditions structurelles — alors le chapitre a introduit en contrebande une prémisse culturelle que le projet plus large du corpus s'engage à dériver structurellement.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si les cinq tiennent.

Fermeture

Cinq chapitres se sont refermés.

La fenêtre a été lue à cinq échelles. Maintenance. Génération. Souveraineté. Augmentation. Sortie. Le même test structurel s'est déroulé à chacune.

Le corps est la fenêtre. La fenêtre est le site où l'axiome est le plus directement testé par chaque opérateur.

Une civilisation qui réussit la bioéthique est une civilisation qui a lu la fenêtre honnêtement à chaque échelle.

Le grain de sable est ici, dans ce corps, à ce corridor, maintenant.

Une fenêtre se referme. Le bâtiment tient.
L'intérieur demeure.

Chapitre 10 —

L'Architecture de

l'Intendance

Environnementale

Une rivière. Une forêt. Un océan. Un système vivant qui a soutenu le couplage pendant des milliards d'années avant qu'aucun opérateur humain n'arrive et qui continuera, sous une certaine forme structurelle, après que la fenêtre de chaque opérateur présent se sera refermée.

La question que le vingtième siècle n'a pas su trancher proprement. Quelle est la relation structurelle entre les opérateurs qui lisent ceci et le substrat qui les a produits ?

Ce chapitre n'est ni naturalisme romantique ni suprémacisme humain. Les deux importent ce que l'axiome refuse.

Le naturalisme romantique importe le substrat comme source morale à laquelle l'opérateur doit se soumettre. Le suprémacisme humain importe l'opérateur comme source morale que le substrat existe pour servir.

La lecture structurelle lit les axiomes. Les deux traditions refusées importent ce que l'axiome n'énonce pas.

Le chapitre est un test structurel. Pas un programme de politique environnementale. Pas une proposition de politique climatique. Pas une stratégie de conservation. Pas une vision écopolitique. Pas une recommandation en faveur d'une architecture réglementaire spécifique.

La pratique environnementale — surveillance de la pollution, désignation d'aires protégées, comptabilité des émissions, diplomatie climatique, l'architecture institutionnelle de tout régime environnemental spécifique — demeure le travail en aval de l'architecture plus large que le compte rendu structurel ne remplace pas.

Ce que le compte rendu structurel spécifie est la géométrie-de-conséquence que la pratique environnementale doit lire.

Si le couplage-au-substrat suit honnêtement les taux-agrégés-du-substrat. Si la propagation à longue échelle-de-temps est lue à une résolution structurelle plutôt qu'escomptée-à-zéro. Si la hiérarchie de correction est menée à la correction minimale-suffisante avec les engagements de plancher-de-dignité préservés. Si la correction-de-pente-architecturale est menée à la résolution des opérateurs-qui-portent-le-coût-du-substrat. Si l'audit

après-action se déroule à la résolution-de-longue-échelle-de-temps que la propagation réelle du substrat exige.

Le test structurel spécifie ce qui doit être lu. Il n'implique pas que les institutions actuelles puissent lire chaque couplage-au-substrat à pleine fidélité.

Là où la mesure est incomplète, la posture correcte est l'humilité opérationnelle, l'usage de valeurs-proxy, des bornes de confiance explicites, la contestabilité et l'audit après-action à la résolution-de-longue-échelle-de-temps. Ni prétendre que le substrat est silencieux, ni prétendre que l'institution est omnisciente.

Le chapitre installe le compte rendu structurel de l'intendance environnementale.

La biosphère est la structure conjointe de substrat partagée par les opérateurs humains, les opérateurs non-humains là où le statut d'opérateur se vérifie, et les architectures-de-couplage non-opératrices dont les conditions sont porteuses pour l'ensemble viable conjoint.

La dégradation du substrat contracte l'ensemble viable conjoint à de longues échelles-de-temps. La contraction se propage à travers des voies-de-couplage que l'architecture du temps-présent ne lit pas toujours à la résolution où la propagation vit réellement.

Le Grand Livre des chapitres antérieurs du volume s'applique. La hiérarchie de correction d'APP-2 s'applique. La ε -frontière d'APP-3 s'applique. L'intendance environnementale est ce que ces trois produisent lorsqu'ils sont appliqués au substrat.

Ceci est le dixième chapitre de Ø Applications. Le premier a installé la propriété comme la revendication structurelle sur un enregistrement-de-revendication durable portant sur la capacité de couplage, l'accès-au-substrat ou la production-d'enregistrement. Le deuxième a installé le droit comme la géométrie-de-conséquence des enregistrements. Le troisième a installé la gouvernance comme l'ingénierie de la ε -frontière. Le quatrième a installé l'économie comme le Grand Livre appliqué aux enregistrements de capacité de couplage.

La colonne vertébrale bioéthique a lu la fenêtre à l'échelle biologique à travers cinq chapitres. Le chapitre présent lit le substrat dont dépend chaque architecture-de-couplage — biologique et institutionnelle —, avec le test structurel se déroulant à la résolution de la propagation à longue échelle-de-temps à travers le substrat conjoint.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que les préoccupations environnementales sont un problème

séparé du compte rendu structurel. Une affaire pour les scientifiques de l'environnement et les spécialistes des politiques, non pour la lecture structurelle que le volume a donnée.

Le dire est lui-même un acte d'un opérateur dont la propre architecture-de-couplage tire, en ce moment, de l'oxygène d'un substrat que l'opérateur n'a pas personnellement produit. Boit de l'eau filtrée à travers un substrat que l'opérateur n'a pas personnellement maintenu. Mange de la nourriture cultivée dans un sol que l'opérateur n'a pas personnellement cultivé. Régulé à la température corporelle par un substrat climatique que l'opérateur n'a pas personnellement stabilisé.

Le corps du lecteur depuis lequel le lecteur lit est, à cette résolution, une architecture-de-couplage-à-la-biosphère.

Les poumons du lecteur sont couplés avec l'atmosphère. L'intestin du lecteur est couplé avec un microbiome que le substrat a produit. Le métabolisme du lecteur est couplé avec des chaînes-alimentaires qui traversent des architectures-de-couplage de sol, d'eau, de plante et d'animal à travers le substrat dont le corps du lecteur a émergé.

L'opérateur depuis lequel le lecteur opère a été couplé-au-substrat à chaque événement-de-couplage que l'architecture-de-couplage de l'opérateur a jamais mené.

Il n'existe aucun terrain neutre depuis lequel la question du substrat puisse être niée.

Le lecteur a déjà pris une respiration. Le lecteur a déjà bu de l'eau. Le lecteur a déjà métabolisé de la nourriture. Le lecteur s'est déjà couplé avec un substrat climatique qui a tenu le corps de l'opérateur au sein de ses conditions de viabilité à travers toute l'histoire-d'enregistrement de l'opérateur.

La question de ce qu'est structurellement l'intendance est la question du substrat à l'intérieur duquel le lecteur se trouve déjà.

Les chapitres précédents et ce qui est nécessaire ici

Le chapitre du volume précédent sur la physique des ondulations a installé l'engagement structurel selon lequel les enregistrements se propagent à travers l'architecture conjointe à la résolution où la propagation vit réellement.

Le substrat est la couche-d'enregistrement la plus profonde de l'architecture conjointe. La biosphère est des enregistrements sur des enregistrements sur des enregistrements — géologiques, climatiques, écologiques, biologiques — se propageant aux échelles-de-temps où R opère à travers des substrats que les opérateurs à l'intérieur de l'architecture ne peuvent lire à la résolution d'une vie unique.

Le chapitre hérite directement de la physique des onduations. La dégradation-du-substrat est une contraction à la propagation de longue échelle-de-temps, avec la contraction se propageant à travers des voies-de-couplage que la capacité-de-lecture-d'une-vie-unique des opérateurs ne peut souvent pas enregistrer.

Le chapitre du volume précédent sur l'ensemble viable conjoint a installé l'engagement structurel selon lequel l'ensemble conjoint est réel à la résolution de l'architecture et est fini. Le substrat est ce à l'intérieur de quoi l'ensemble viable conjoint tourne.

Un substrat qui a été dégradé au-delà du seuil structurel dont ses architectures-de-couplage dépendent est un substrat à l'endroit duquel l'ensemble viable conjoint a été contracté. Le chapitre sur l'environnement est le chapitre sur la condition-de-substrat de l'ensemble viable conjoint.

Le chapitre sur la propriété a installé la provenance et la propagation comme les deux questions structurelles auxquelles toute possession doit répondre.

Le couplage-au-substrat soulève les deux.
Provenance : la revendication-d'enregistrement du détenteur sur l'extraction-de-substrat a-t-elle suivi la capacité de couplage antérieure aux conditions structurelles du substrat, ou a-t-elle écrit par-dessus

une architecture-de-couplage antérieure que le substrat tenait (un schéma-de-couplage écologique, une architecture-de-couplage non-humaine, un corridor-de-couplage d'un opérateur futur) ?

Propagation : que propage le couplage-au-substrat dans l'ensemble viable conjoint à la résolution de longue échelle-de-temps ? Les deux questions se déroulent au site-du-substrat à de longues échelles-de-temps que les cas travaillés du chapitre sur la propriété n'ont pas toujours mis au premier plan.

Le chapitre sur le droit a installé la géométrie-de-conséquence des enregistrements et la hiérarchie de correction à cinq niveaux. Le substrat est l'une des résolutions auxquelles la marche continue des enregistrements peut contracter l'ensemble viable conjoint de manière parasitaire.

La hiérarchie de correction s'applique à l'échelle-du-substrat. Restitution. Restriction. Séparation. Séparation permanente. Retrait. Chacune au coût structurel que le niveau exige, avec la correction minimale suffisante comme engagement structurel d'un bout à l'autre.

Le chapitre sur la gouvernance a installé l'ingénierie de la ε -frontière. Le couplage-au-substrat qui s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture doivent absorber est exactement la classe de couplage au-dessus de ε . Le chapitre sur

l'environnement est le chapitre qui mène la ε -frontière à la résolution-du-substrat.

Le travail du volume précédent sur le navire, le sillage et l'océan est opérant ici à la résolution littérale. L'océan a toujours été la structure conjointe dans laquelle tous les sillages sont écrits. Le substrat que le chapitre lit désormais à l'échelle littérale est exactement cela.

L'océan reçoit chaque sillage que les événements-de-couplage des opérateurs produisent. Certains sillages, l'océan les absorbe sans perturbation structurelle à aucune résolution avec laquelle les autres opérateurs de l'architecture conjointe doivent vivre. Certains sillages, l'océan ne peut les absorber au rythme où ils arrivent, avec la charge-de-sillage non reçue se propageant à travers des voies-de-couplage que la capacité-de-lecture de l'opérateur d'origine n'a pas incluses dans l'événement-de-couplage d'origine.

Ce que la question a demandé

La question-du-substrat a été posée à travers chaque période où l'architecture conjointe a eu des opérateurs capables de la poser. Les traditions structurelles qui ont pris forme à la fin du vingtième siècle ont clarifié la question à la résolution à laquelle l'architecture institutionnelle pouvait la lire à grande échelle.

La fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle ont installé le conservationnisme comme la réponse occidentale dominante. Certaines régions-de-substrat — nature sauvage, rivières sauvages, forêt intacte — doivent être préservées de l'extraction-par-couplage par l'engagement de l'architecture institutionnelle.

Ce que la réponse a correctement saisi est que le substrat a des conditions structurelles que l'extraction-par-couplage peut dégrader à des échelles que l'architecture institutionnelle doit lire, avec l'engagement structurel envers la préservation comme réponse institutionnelle à la résolution-du-substrat.

Là où la réponse est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en localisant l'engagement structurel à des régions désignées spécifiques plutôt qu'aux conditions structurelles conjointes du substrat. Le substrat est une seule structure conjointe. La préservation d'une région désignée tandis que le substrat plus large est dégradé tout autour d'elle est une couverture partielle à la résolution structurelle où le substrat vit réellement.

Le milieu du vingtième siècle a installé l'environnementalisme comme tradition corrective. La pollution aux sites de couplage-au-substrat — air, eau, sol — doit être régulée à des échelles

structurelles que la capacité d'absorption du substrat peut porter.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que la capacité d'absorption du substrat est une condition structurelle aux réserves finies, avec les événements-de-couplage de l'architecture conjointe se propageant dans le substrat à des rythmes que le substrat peut ou ne peut pas absorber.

Là où la tradition est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant la capacité d'absorption comme la seule condition structurelle que le substrat porte. Le substrat porte de multiples conditions structurelles — d'absorption, de régénération, d'évolution, d'écologie —, chacune avec son propre seuil structurel. Le test structurel se déroule à chaque condition que les événements-de-couplage de l'architecture conjointe affectent.

La fin du vingtième siècle a installé l'écologie profonde comme troisième tradition. Le substrat a une existence-reconnue structurelle que l'architecture institutionnelle doit lire à une résolution non-anthropocentrique, avec les architectures-de-couplage non-humaines structurellement en droit de conditions-de-couplage que le substrat a tenues pour elles.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que l'architecture conjointe est véritablement conjointe. Les architectures-de-couplage non-humaines sont

des opérateurs au sens structurel pertinent-pour-le-substrat, avec leurs conditions-de-couplage structurellement pertinentes à la résolution de l'ensemble viable conjoint.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en produisant l'existence-reconnue par une valeur intrinsèque stipulée plutôt que par la lecture structurelle des conditions d'architecture-conjointe. La lecture structurelle produit l'existence-reconnue des architectures-de-couplage non-humaines à partir de l'engagement d'architecture-conjointe à travers lequel $\{S, B, R, C\}$ se déroule. La stipulation de valeur-intrinsèque est structurellement inutile et opérationnellement sans fondement à la résolution que le compte rendu structurel exige.

La même période a installé une lecture Système-Terre de la biosphère comme quatrième tradition. Le substrat est un seul objet structurel dont les composants tournent comme une architecture couplée, avec les conditions structurelles de l'architecture émergentes du couplage plutôt que réductibles aux composants.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que les conditions structurelles du substrat sont conjointes, avec les événements-de-couplage à tout site-de-composant spécifique se propageant à travers

l'architecture à des échelles que la résolution-de-composant ne peut lire.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant parfois le substrat-comme-architecture comme un opérateur unique doté de sa propre architecture-de-couplage et capacité de dérogation. Le substrat est une structure conjointe à l'échelle structurelle. Le substrat n'est pas un opérateur à la résolution structurelle où la capacité de dérogation vit réellement.

La fin du vingtième siècle a installé le développement durable comme cinquième tradition. Les engagements institutionnels au site de couplage-au-substrat doivent satisfaire les besoins-de-couplage des opérateurs présents sans contracter les corridors-de-couplage des opérateurs futurs.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que le test structurel se déroule à travers les échelles temporelles. Le couplage au moment présent qui contracte l'ensemble viable conjoint à des moments futurs est parasitaire à la résolution de longue échelle-de-temps où la contraction vit.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant parfois la scission présent/futur comme le pivot structurel plutôt que comme une expression de l'extension temporelle de l'ensemble viable conjoint. La lecture structurelle lit l'ensemble viable conjoint comme un seul objet

structurel doté d'une extension temporelle. Le présent et le futur sont des sites auxquels le même ensemble conjoint est lu, non des ensembles séparés exigeant un équilibrage séparé.

Le début du vingt-et-unième siècle a installé une tradition écomoderniste comme sixième. La pression-sur-le-substrat peut être réduite par intensification technologique — substitution de sources d'énergie plus denses, agriculture intensifiée, concentration urbaine — qui réduit l'empreinte d'extraction-de-substrat des événements-de-couplage.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que la pression-sur-le-substrat est fonction de l'architecture-de-couplage et que l'architecture-de-couplage est modifiable. Les engagements de l'architecture institutionnelle envers des voies-de-couplage spécifiques ne sont pas structurellement fixes et peuvent être révisés à des échelles que la lecture structurelle que le chapitre installe approuverait effectivement.

Là où elle est insuffisante pour le compte rendu structurel, c'est en traitant parfois l'intensification comme la réponse structurelle plutôt que comme une mise en œuvre institutionnelle possible de la lecture structurelle.

L'intensification peut satisfaire le test structurel là où la nouvelle voie-de-couplage se déroule à un coût-de-substrat que l'architecture conjointe peut porter.

L'intensification peut échouer au test structurel là où la nouvelle voie-de-couplage propage la contraction à des résolutions-de-substrat que l'architecture institutionnelle n'a pas encore lues.

La même période a installé la science du climat comme septième tradition lisant le substrat à la résolution atmosphérique planétaire. Le couplage-au-substrat à l'extraction de carbone-fossile se propage à des échelles structurelles que la capacité d'absorption du substrat ne peut tenir sans contraction de longue échelle-de-temps à l'ensemble viable conjoint.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que le schéma-de-couplage-au-substrat à l'échelle d'engagement actuelle de l'architecture institutionnelle produit une propagation à la résolution de longue échelle-de-temps que la capacité-de-lecture-d'une-vie-unique des opérateurs ne peut porter sans le soutien structurel de l'architecture institutionnelle.

Là où la réponse institutionnelle de la tradition est parfois insuffisante, c'est en localisant la lecture structurelle à la sortie-de-politique plutôt qu'à la géométrie-de-conséquence que la politique doit suivre. Le test structurel se déroule au schéma-de-couplage-au-substrat, non à l'engagement institutionnel envers la politique.

À travers la fin du vingtième et le début du vingt-et-unième siècle, les traditions philosophiques-environnementales autochtones ont installé une huitième lecture à la résolution que l'environnementalisme académique a été lent à enregistrer. Le substrat est structurellement relationnel plutôt qu'extractif-par-propriété. Les architectures-de-couplage des opérateurs et les conditions structurelles du substrat se déroulant à travers des engagements que l'architecture institutionnelle hérite à travers les générations plutôt qu'elle ne les constitue à un événement-de-couplage unique.

La lecture relationnelle se déroule à travers de multiples traditions. Les lectures d'écologie-relationnelle dans les traditions philosophiques d'Afrique australe. Les lectures de savoir-écologique-traditionnel à travers de multiples continents. Les engagements institutionnels de droits-de-la-nature promulgués dans certaines architectures institutionnelles où des rivières, des forêts et des architectures-de-couplage de réseau-écologique ont été enregistrées à la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle comme portant une existence-reconnue structurelle.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que le couplage-au-substrat à la résolution extractive s'écarte structurellement des engagements d'architecture-conjointe que le substrat a tenus à

travers les générations. La lecture structurelle enregistre ceci comme exactement la question-de-provenance que le chapitre sur la propriété a installée, avec l'architecture-de-couplage antérieure du substrat structurellement pertinente à l'événement-de-couplage présent.

Là où cette tradition ne converge pas avec la lecture structurelle, c'est en produisant l'existence-reconnue par des engagements cosmologiques plutôt que par la dérivation de la géométrie-de-conséquence. La lecture structurelle converge avec la tradition sur l'engagement d'architecture-conjointe selon lequel le couplage-au-substrat est structurellement relationnel et diverge sur ce qui produit l'existence-reconnue. La lecture structurelle dérive l'existence-reconnue de $\{S, B, R, C\}$ à la résolution de l'architecture conjointe.

Le début du vingt-et-unième siècle a installé la décroissance et l'économie d'état-stationnaire comme neuvième lecture de tradition. Là où le taux-de-couplage-au-substrat présent est structurellement au-dessus de la capacité d'absorption du substrat, la correction structurelle est la réduction du taux-de-couplage, non la stabilisation au taux présent. L'engagement de l'architecture institutionnelle envers une expansion indéfinie du débit-de-couplage est refusé comme structurellement incompatible avec la capacité de régénération finie du substrat.

Ce que cette tradition a correctement saisi est que le taux-de-couplage-au-substrat est la variable structurelle que le test lit, que le substrat a une capacité d'absorption et de régénération finie, et que l'engagement de l'architecture institutionnelle envers un débit en composition à des échelles que le substrat ne peut absorber est structurellement parasitaire.

Là où cette tradition ne converge pas tout à fait avec la lecture structurelle, c'est en traitant la réduction-en-tant-que-telle comme la réponse structurelle plutôt que comme la correction structurelle aux taux-de-couplage-au-substrat qui ont franchi le seuil d'absorption.

La lecture structurelle n'est ni anti-croissance comme catégorie ni pro-croissance comme catégorie. La lecture structurelle lit le taux-de-couplage-au-substrat à la résolution où la capacité d'absorption et de régénération du substrat vit réellement. La réduction est la correction structurelle là où le taux a franchi le seuil. La stabilisation ou l'expansion coopérative est permise là où le taux se déroule au sein de la capacité du substrat.

La lecture structurelle converge avec la tradition sur l'engagement taux-de-substrat-comme-variable-structurelle et diverge sur ce qui produit la prescription. La lecture structurelle dérive la

prescription du taux-de-couplage-au-substrat réel, non d'un engagement catégoriel envers la réduction.

Neuf lectures, chacune saisissant un trait structurel de la question-du-substrat, aucune ne répondant complètement à la question structurelle. Le chapitre prend ce que chacune saisit et le localise dans $\{S, B, R, C\}$ à la résolution conjointe du substrat.

La biosphère comme structure conjointe de substrat

Le compte rendu structurel installe la biosphère comme un seul objet structurel. La structure conjointe de substrat au sein de laquelle toutes les architectures-de-couplage — humaines, non-humaines, institutionnelles — opèrent à la résolution planétaire où l'architecture vit réellement.

La biosphère est des enregistrements sur des enregistrements sur des enregistrements, se propageant aux échelles-de-temps où R opère à travers des substrats géologiques, climatiques, écologiques et biologiques au sein desquels l'architecture conjointe est tenue.

Une clarification spécifique a sa place à ce site. La biosphère n'est pas un opérateur.

La biosphère n'a pas de capacité de dérogation aux événements-de-couplage. La biosphère ne

s'enregistre pas elle-même comme une fenêtre sur l'unique-intérieur. La biosphère n'a pas de corridor final en jeu.

La biosphère est une structure conjointe.

L'architecture-de-substrat qui tient en elle-même les opérateurs capables d'être des opérateurs. La lecture structurelle lit la biosphère à la résolution-d'architecture, non à la résolution-d'opérateur.

Une clarification supplémentaire sur l'existence-reconnue structurelle non-humaine a sa place ici. L'existence-reconnue structurelle non-humaine a des couches.

Certains animaux non-humains peuvent être des opérateurs à leur propre résolution là où l'auto-modélisation, l'auto-enregistrement à valence et la capacité de dérogation aux événements-de-couplage sont structurellement présents à des échelles que la lecture structurelle lit. La colonne vertébrale bioéthique a commencé ce travail et le test structurel se déroule à la résolution-d'opérateur partout où les conditions structurelles du statut d'opérateur se vérifient.

Beaucoup de systèmes vivants ne sont pas des opérateurs en ce sens mais sont des architectures-de-couplage dont les conditions structurelles sont porteuses pour l'ensemble viable conjoint. Des populations. Des architectures-de-plante. Des

architectures-de-couplage microbiennes. Des schémas-de-couplage de réseau-écologique.

Les écosystèmes et la biosphère ne sont pas des opérateurs. Ce sont des structures conjointes au sein desquelles tournent à la fois des opérateurs et des architectures-de-couplage non-opératrices.

L'affirmation structurelle du chapitre n'exige pas que chaque système vivant soit un opérateur. Le chapitre exige que le schéma-de-couplage de l'architecture conjointe soit lu aux résolutions où les conditions-de-substrat soutenant les opérateurs et les architectures-de-couplage non-opératrices vivent réellement, avec la contraction à ces résolutions enregistrée honnêtement, que l'architecture-de-couplage affectée soit elle-même ou non un opérateur.

Ce que la lecture structurelle exige bien est que les conditions structurelles de la biosphère soient lues honnêtement à la résolution où l'ensemble viable conjoint vit réellement.

Les événements-de-couplage qui se propagent dans la biosphère à des rythmes structurels que les engagements d'architecture-conjointe de la biosphère peuvent absorber se déroulent au sein des conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint.

Les événements-de-couplage qui se propagent à des rythmes structurels que la biosphère ne peut absorber sans contraction de longue échelle-de-temps à l'ensemble viable conjoint sont parasites à la résolution-du-substrat, quelle que soit la lecture de l'architecture institutionnelle au site du temps-présent.

Ceci est l'axiome en marche. La biosphère est des enregistrements sur des enregistrements sur des enregistrements, se propageant aux échelles-de-temps où R opère à travers le substrat géologique. Le dommage à la biosphère est une contraction à de longues échelles-de-temps à la résolution-de-substrat de l'ensemble viable conjoint. Le Grand Livre ne traite pas l'intention comme annulant la contraction.

La lecture structurelle lit les engagements d'architecture-conjointe de la biosphère à de multiples résolutions. Atmosphérique — concentrations de gaz à effet de serre, charge particulière, intégrité de la couche d'ozone. Aquatique — pH océanique, systèmes d'eau douce, gradients de température océanique, propagation de zones-mortes océaniques. Terrestre — conditions structurelles du sol, couvert forestier, biodiversité à la résolution de classe-d'opérateur. Biosphérique — intégrité de réseau-écologique, taux d'extinction d'espèces, propagation d'effondrement-de-population à travers des espèces couplées.

Chacune est une condition structurelle sur laquelle la biosphère tourne. Chacune a son propre seuil structurel. Le test structurel se déroule à chaque condition que les événements-de-couplage de l'architecture conjointe affectent.

La propagation à longue échelle-de-temps comme contrainte porteuse

Le couplage-au-substrat se propage à des échelles-de-temps que la capacité-de-lecture-d'une-vie-unique des opérateurs ne peut souvent pas enregistrer.

Un événement-de-couplage dont l'effet immédiat au site de l'opérateur est faible peut produire une contraction à l'ensemble viable conjoint des décennies, des siècles ou des millénaires plus tard. La contraction se propage à travers des voies-de-couplage que l'opérateur de l'événement-de-couplage d'origine n'a pas incluses dans la lecture d'origine.

Le compte rendu structurel lit la propagation à longue échelle-de-temps comme porteuse pour le test structurel au site-du-substrat.

Un événement-de-couplage dont la propagation à résolution-immédiate est structurellement coopérative peut être parasitaire à la résolution de longue échelle-de-temps où la propagation arrive

réellement. La lecture structurelle ne laisse pas la propagation à longue échelle-de-temps sortir du test.

Le test structurel se déroule à chaque résolution où la propagation vit réellement, avec l'engagement structurel liant quelle que soit la résolution que la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle peut actuellement porter.

Une conséquence. Les engagements de taux-d'escompte de l'architecture institutionnelle — les procédures institutionnelles par lesquelles les décisions du temps-présent pondèrent les conséquences du temps-futur — sont structurellement importants à l'échelle-du-substrat.

Là où le taux d'escompte de l'architecture institutionnelle est structurellement propre — suivant la relation structurelle réelle entre les décisions du temps-présent et les conditions de longue échelle-de-temps de l'ensemble viable conjoint — la lecture institutionnelle se déroule à la résolution où le substrat vit réellement.

Là où le taux d'escompte de l'architecture institutionnelle est structurellement capturé — escomptant la propagation future à des taux qui annulent effectivement les conditions de longue échelle-de-temps de l'ensemble viable conjoint pour toute décision institutionnelle actuelle — la lecture institutionnelle est parasitaire à la résolution-du-

substrat, aussi propre que paraisse la comptabilité à résolution-immédiate.

Une conséquence supplémentaire. La capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle pour la propagation à longue échelle-de-temps doit être structurellement étendue à l'échelle-du-substrat.

Les procédures institutionnelles du chapitre sur la gouvernance — transparence, contestabilité, audit de biais, audit après-action — s'appliquent à la résolution-du-substrat avec extension structurelle aux conditions de longue échelle-de-temps.

L'audit après-action à l'échelle-du-substrat se déroule à des échelles temporelles que les procédures standard de l'architecture institutionnelle ne couvrent souvent pas.

L'engagement structurel envers l'audit après-action au site-du-substrat exige des procédures institutionnelles qui lisent l'audit à la résolution de longue échelle-de-temps.

Une clarification spécifique sur la discipline épistémique. La lecture structurelle ne prétend pas que la propagation à longue échelle-de-temps est actuellement mesurée à chaque site de couplage-au-substrat à pleine résolution.

Certaines voies de propagation à longue échelle-de-temps sont bien caractérisées à la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle. Certaines

sont partiellement caractérisées. Certaines sont caractérisées principalement par inférence structurelle plutôt que par mesure directe.

La lecture structurelle lit chacune à la résolution disponible, avec l'engagement structurel de lire plus avant liant aux sites où la propagation est structurellement importante et où la capacité-de-lecture actuelle est incomplète.

La lecture structurelle ne revendique pas plus de précision-de-mesure que la résolution-du-substrat n'en soutient réellement. La lecture structurelle ne laisse pas l'incomplétude-de-mesure s'effondrer en le verdict structurel selon lequel la propagation à longue échelle-de-temps n'existe pas.

La hiérarchie de correction à l'échelle du substrat

La hiérarchie de correction à cinq niveaux d'APP-2 se déroule à la résolution-du-substrat. Le chapitre installe le test une fois à l'échelle-du-substrat.

Niveau un — restitution. Le couplage-au-substrat qui a produit une contraction à l'ensemble viable conjoint est corrigé par la restauration, par le producteur-du-dommage, de la condition contractée.

Le système-d'eau pollué est nettoyé au coût structurel du producteur-du-dommage. Le sol érodé est restauré. La région déboisée est reboisée à des échelles structurellement honnêtes. La charge-de-carbone qui a été ajoutée à l'atmosphère est retirée par l'opérateur producteur-du-dommage à un coût structurel que l'architecture-de-couplage de l'opérateur doit porter.

La restitution est le plancher structurel à l'échelle-du-substrat. La lecture structurelle installe la restitution à chaque événement-de-couplage-dommageable où les conditions conjointes du substrat ont été contractées.

Une clarification spécifique sur la restitution-au-substrat a sa place ici. À l'échelle-du-substrat, la restitution ne peut souvent pas signifier une inversion littérale à pleine fidélité. Certaines contractions-de-substrat sont partiellement ou totalement irréversibles à la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle, avec les conditions structurelles antérieures structurellement irrécupérables aux résolutions où la contraction a vécu.

La lecture structurelle lit la restitution-au-substrat comme restauration là où structurellement possible, réparation équivalente là où l'inversion directe est structurellement indisponible, et compensation structurelle au site de correction-de-pente-

architecturale là où la restauration et la réparation équivalente sont toutes deux incomplètes.

Le test structurel est de savoir si la correction restabilise l'ensemble viable conjoint à la résolution où la contraction-de-substrat se propage, non de savoir si l'architecture institutionnelle peut prétendre que les conditions structurelles antérieures ont été parfaitement recrées.

Niveau deux — restriction. La voie-de-couplage-au-substrat qui a propagé une contraction à des taux-de-substrat que l'architecture conjointe ne peut absorber est restreinte au site structurel où la propagation se déroule réellement.

Limites-d'émissions à des échelles structurelles que la capacité d'absorption du substrat peut porter.
Limites-d'extraction à des échelles structurelles que la capacité de régénération du substrat peut soutenir. Normes structurelles aux sites d'architecture-de-couplage où le fonctionnement standard de l'architecture propage une contraction à des taux-de-substrat que les conditions conjointes ne peuvent tenir.

La restriction est la correction structurelle aux sites où le couplage-dommageable peut être conservé à des conditions structurelles modifiées que l'architecture conjointe peut absorber.

Niveau trois — séparation. La voie-de-couplage-au-substrat dont la marche continue ne peut être conservée à des conditions structurelles que l'architecture conjointe peut absorber est séparée du site-du-substrat pour une durée structurellement finie.

Le fonctionnement de l'architecture-de-couplage au site-du-dommage est suspendu tandis que les conditions structurelles de l'architecture sont reconfigurées pour se dérouler à des taux-de-substrat que la structure conjointe peut soutenir.

La séparation est la correction structurelle aux sites où la restriction est structurellement insuffisante et où l'architecture-de-couplage peut être ramenée au couplage-au-substrat à des conditions que la lecture structurelle enregistrera comme coopératives.

Niveau quatre — séparation permanente. La voie-de-couplage-au-substrat dont la marche continue ne peut être reconfigurée à aucune condition structurelle que l'architecture conjointe peut absorber est séparée en permanence du site-du-substrat.

Le fonctionnement de l'architecture-de-couplage au site-du-dommage est terminé en permanence. La lecture structurelle reconnaît qu'aucune reconfiguration structurelle ne peut ramener

l'architecture au couplage-au-substrat à des conditions que la structure conjointe peut soutenir.

La séparation permanente est la correction structurelle aux sites où la voie-de-couplage-au-substrat est structurellement incompatible avec la marche continue de l'architecture conjointe.

Niveau cinq — retrait. L'architecture institutionnelle qui a mené un couplage-au-substrat parasite à des conditions structurelles que l'architecture conjointe ne peut absorber est fermée à la résolution institutionnelle où le couplage-au-substrat de l'architecture se déroule réellement.

La lecture structurelle installe le retrait au site-de-correction-de-substrat le plus lourd, avec un coût structurel que l'architecture conjointe doit absorber à la fermeture — y compris le coût structurel que la fermeture impose aux opérateurs dont l'institution fermée avait soutenu les architectures-de-couplage.

Le poids de plancher-de-dignité d'APP-2 tient à l'échelle-du-substrat. La fermeture porte le coût structurel de chaque opérateur dont la fermeture affecte le couplage, avec l'architecture conjointe responsable des conditions structurelles auxquelles les opérateurs affectés par la fermeture sont ramenés.

L'engagement structurel d'un bout à l'autre de la correction-de-substrat est la correction minimale suffisante. Une correction plus lourde que la condition-de-substrat ne l'exige est parasitaire au site de sur-correction. Une correction plus légère que la condition-de-substrat ne l'exige est parasitaire au site de sous-correction.

La plupart des dégradations-de-substrat sont récupérables à faible intervention si elles sont détectées à des sites structurels que la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle peut enregistrer. L'engagement structurel est de lire la condition-de-substrat tôt et d'installer la correction au niveau le plus léger que la condition structurelle admet.

Un engagement structurel supplémentaire se déroule à l'échelle-du-substrat. L'opérateur au site-du-dommage est l'opérateur dont la vie, les relations et le corridor final sont en jeu. Le substrat est aussi le substrat sur lequel se déroulent les vies d'autres opérateurs.

La restitution à l'échelle-du-substrat est la restitution envers ces opérateurs. Envers les populations dont l'eau-potable a été compromise. Envers les enfants dont la qualité-de-l'air a été dégradée. Envers les travailleurs dont le couplage-au-substrat est le plus concentré. Envers les opérateurs futurs dont les

corridors ont été rétrécis par le schéma-de-couplage du temps-présent.

La lecture structurelle lit la correction-de-substrat à la résolution où les opérateurs en aval du substrat vivent réellement.

La ε -frontière à l'échelle du substrat

Le chapitre sur la gouvernance a installé la ε -frontière comme le site structurel où le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture doivent absorber. Le substrat est l'un des sites les plus structurellement exposés de l'ensemble viable conjoint à la résolution de longue échelle-de-temps.

Le couplage-au-substrat à des échelles que la capacité d'absorption du substrat peut porter sans contraction à l'ensemble viable conjoint se déroule sous ε . Le couplage-au-substrat de l'opérateur ne s'externalise pas dans la structure conjointe à un coût structurel que l'architecture conjointe doit absorber.

Agriculture de subsistance à des échelles que les systèmes de sol et d'eau peuvent soutenir. Transport à des échelles que l'atmosphère peut absorber. Extraction-de-ressources à des échelles que la capacité de régénération du substrat dépasse.

Celles-ci se déroulent à des conditions-de-substrat dont les autres opérateurs de l'architecture conjointe n'ont pas à porter le coût.

L'autorité de l'opérateur sur son propre couplage-au-substrat tient à la résolution où le couplage ne s'externalise pas.

Le couplage-au-substrat à des échelles que la capacité d'absorption du substrat ne peut porter sans contraction de longue échelle-de-temps se déroule au-dessus de ε . Le couplage-au-substrat de l'opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture conjointe doivent absorber.

Extraction de carbone-fossile à échelle industrielle dont la propagation atmosphérique entraîne une contraction climatique de longue échelle-de-temps. Intensification agricole dont la dégradation-du-sol se propage en contraction du système-alimentaire aux opérateurs en aval du site-du-dommage. Extraction hydrologique dont l'épuisement-d'aquifère se propage en contraction de la disponibilité-en-eau à des populations que le couplage-au-substrat n'a pas directement incluses.

Celles-ci se déroulent à des conditions-de-substrat dont les autres opérateurs de l'architecture conjointe portent le coût, avec le coût se propageant à la résolution de longue échelle-de-temps que la

capacité-de-lecture de l'événement-de-couplage d'origine n'a souvent pas enregistrée.

La ε -frontière à l'échelle-du-substrat est assez structurellement importante pour être nommée. La frontière se déroule au taux-de-couplage-au-substrat, non à l'intention de l'opérateur.

Un opérateur dont le couplage, à sa propre résolution, paraît faible peut être agrégé avec les couplages d'autres opérateurs en un schéma-de-charge-au-substrat qui franchit ε à la résolution de l'architecture conjointe.

La lecture structurelle lit le schéma-de-couplage-au-substrat agrégé à la résolution-du-substrat où le franchissement-de- ε réel vit, avec la lecture de l'architecture institutionnelle au site-du-substrat responsable du suivi de l'agrégat à des échelles que la capacité-de-lecture-d'une-vie-unique des opérateurs individuels ne peut enregistrer.

Une conséquence. Les lectures-de-substrat de l'architecture institutionnelle sont structurellement porteuses à la résolution-de- ε .

Les procédures institutionnelles pour mesurer la charge-au-substrat. Pour suivre les taux-de-couplage agrégés. Pour installer des seuils de condition-structurelle aux sites-de-substrat que l'architecture conjointe ne peut absorber au-delà. Celles-ci sont la

mise en œuvre institutionnelle de la ε -frontière à l'échelle-du-substrat.

Le test structurel d'APP-3 tient à la résolution-du-substrat. Là où la lecture de l'architecture institutionnelle à la frontière suit la condition-de-substrat réelle, la lecture de l'architecture est structurellement honnête. Là où la lecture de l'architecture institutionnelle ne suit pas la condition-de-substrat réelle, la lecture de l'architecture est parasitaire à la résolution-du-substrat.

Une conséquence supplémentaire. L'autorité de l'architecture institutionnelle au-dessus de ε à l'échelle-du-substrat se déroule à l'intervention minimale suffisante.

La ε -frontière à l'échelle-du-substrat n'autorise pas l'architecture à mener la vie de l'opérateur à chaque résolution de couplage-au-substrat. L'autorité de l'architecture se déroule uniquement aux événements-de-couplage-au-substrat qui s'externalisent réellement dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel.

Là où les engagements-de-substrat de l'architecture institutionnelle s'étendent au-delà du franchissement-de- ε réel — là où la régulation se déroule à des événements-de-couplage-au-substrat qui ne s'agrègent pas en une charge-au-substrat que la structure conjointe ne peut absorber — la lecture

de l'architecture est parasitaire à l'endroit de l'autorité de l'opérateur sous ε , quel que soit l'engagement institutionnel de l'architecture envers la politique environnementale.

Un cas travaillé composite à la résolution atmosphérique du carbone-fossile

Le test structurel se déroule à la résolution atmosphérique planétaire sur un cas travaillé composite que le chapitre parcourt au registre structurel.

Le cas illustre la lecture structurelle à une résolution-de-substrat où la propagation à longue échelle-de-temps a été le plus abondamment caractérisée. La lecture structurelle se déroule à chaque autre résolution-de-substrat selon le même test.

Provenance à l'émission. Les engagements-de-couplage-au-substrat de l'architecture institutionnelle à l'extraction de carbone-fossile ont été émis à des conditions structurelles où la propagation à longue échelle-de-temps à travers le substrat atmosphérique était, à la période d'émission d'origine, partiellement caractérisée à la capacité-de-lecture institutionnelle.

La lecture structurelle lit la provenance à de multiples résolutions. La période d'émission d'origine avait une lecture structurelle partielle. La lecture structurelle disponible plus tard dans la période était substantiellement complète aux résolutions que la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle pouvait porter. Le couplage-au-substrat continu de l'architecture institutionnelle au même schéma-de-couplage après que la lecture structurelle est devenue substantiellement complète est le site de défaillance-de-provenance que la lecture structurelle enregistre.

Propagation à travers. Le couplage-au-substrat propage la charge-de-carbone atmosphérique à des taux structurels que la capacité d'absorption du substrat ne peut porter sans contraction de longue échelle-de-temps à l'ensemble viable conjoint.

La contraction se propage à de multiples résolutions structurelles. Thermique — gradients de température atmosphérique et océanique. Hydrologique — schémas de précipitations, niveau de la mer, systèmes glaciaires. Biologique — stabilité de l'architecture-de-couplage écologique, viabilité du système-agricole, biodiversité biosphérique. Démographique — conditions de population-d'opérateurs dans les régions dont le couplage-au-substrat est le plus directement contracté. Économique — coût-de-substrat imposé aux

architectures-de-couplage sur lesquelles la dégradation-du-substrat atterrit.

Chaque résolution porte son propre seuil structurel. Le test structurel se déroule à chaque seuil que la propagation franchit.

Suppression de l'absorption-tampon. Le schéma-de-couplage-au-substrat a continué au-delà du site structurel où la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle a enregistré la propagation à longue échelle-de-temps.

La lecture de l'architecture institutionnelle au site d'absorption-tampon a été structurellement capturée à la résolution institutionnelle. Le coût-de-substrat a été exclu de la comptabilité institutionnelle, avec le coût chargé sur les autres opérateurs de l'architecture conjointe à la résolution en aval-du-substrat.

La suppression de l'absorption-tampon est le site structurel où la lecture-de-substrat de l'architecture institutionnelle est devenue parasitaire.

Audit comprimé. Le schéma-de-couplage-au-substrat au moment présent se déroule à des conditions structurelles que l'architecture conjointe ne peut absorber au-delà du seuil structurel que la propagation à longue échelle-de-temps a franchi.

L'audit comprimé à l'échelle-du-substrat se déroule sous forme de changements d'état-du-système-climatique que la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle enregistre désormais comme s'accélérait. Taux d'effondrement des systèmes-de-glace. Taux de gradient-de-température. Taux de schéma-de-précipitations. Taux d'effondrement biosphérique.

La lecture structurelle lit l'audit comprimé à la résolution-du-substrat où l'architecture conjointe se déroule désormais.

Correction-de-pente-architecturale. Le fardeau de l'audit comprimé atterrit de manière disproportionnée sur des classes-d'opérateurs dont les corridors n'avaient pas été les producteurs-du-dommage mais qui portent le coût-de-substrat à la résolution en aval-du-substrat.

Opérateurs dans des régions dont le substrat climatique est le plus exposé. Opérateurs dans des architectures de système-agricole dont le couplage-au-substrat est le plus exposé. Opérateurs dans des architectures côtières de basse altitude. Opérateurs dans des corridors du temps-futur dont les conditions-de-couplage-au-substrat sont contractées maintenant.

La lecture structurelle lit deux corrections, structurellement indépendantes. Correction aux architectures-de-couplage-dommageables d'origine — restitution, restriction, séparation, séparation permanente, retrait là où structurellement requis. Correction-de-pente-architecturale à la distribution-du-coût-de-substrat de l'architecture institutionnelle — les opérateurs qui portent le coût-de-substrat ne sont pas les opérateurs dont le couplage-au-substrat l'a produit. La lecture structurelle lit la pente architecturale comme parasitaire et installe une correction au site-de-la-pente.

L'injustice environnementale, dans cette lecture, est une défaillance-de-pente-architecturale à l'échelle-du-substrat. Le coût-de-substrat atterrit sur des opérateurs et des communautés qui n'ont pas produit le coût et qui ont souvent le tampon le plus étroit pour l'absorber.

La lecture structurelle n'importe pas le vocabulaire de justice-environnementale comme engagement externe. La lecture structurelle lit la pente architecturale au site où la distribution-du-coût-de-substrat vit réellement, avec le verdict à chaque site-de-pente se déroulant à travers le même test que le chapitre a installé d'un bout à l'autre.

Le chapitre ne nomme aucune architecture institutionnelle, juridiction ou opérateur producteur-du-dommage spécifique. Le cas est composite, tiré

du schéma structurel qui se déroule à travers de multiples sites de couplage-au-substrat que la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle a enregistrés. La lecture structurelle se déroule au test, non au nommage.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte rendu structurel de l'intendance environnementale à l'échelle de la géométrie-de-conséquence. Il ne referme pas toute question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de la manière dont la lecture structurelle se déroule à des conditions-de-substrat dont la propagation à longue échelle-de-temps n'a pas encore été caractérisée à la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle.

La lecture structurelle se déroule à chaque résolution-de-substrat où la propagation vit. La question institutionnelle de la manière dont la capacité-de-lecture de l'architecture doit être étendue à des résolutions-de-substrat que l'architecture ne peut actuellement caractériser est un travail ouvert. L'engagement structurel est de lire plus avant. Les procédures institutionnelles qui satisfont cet engagement sont le travail en aval de l'architecture plus large.

La deuxième est la question de la manière dont la lecture structurelle se déroule aux architectures-de-couplage non-humaines dont le chapitre a nommé l'existence-reconnue structurelle sans la spécifier.

Opérateurs non-humains dont les architectures-de-couplage sont structurellement pertinentes à la résolution de l'ensemble viable conjoint. Schémas-de-couplage de réseau-écologique dont les conditions structurelles sont conjointes avec les architectures-de-couplage humaines. Architectures biosphériques dont l'existence-reconnue structurelle dépasse la capacité-de-lecture de tout opérateur non-humain unique.

Celles-ci se déroulent proprement à travers le test structurel en principe. Mais l'opérationnalisation de la lecture structurelle aux sites d'architecture-de-couplage non-humaine est un travail ouvert.

L'engagement structurel est que le test se déroule. L'élaboration détaillée est en aval.

La troisième est la question de la manière dont la lecture structurelle se déroule à la frontière entre les conditions-de-substrat que les événements-de-couplage de l'architecture conjointe ont produites et les conditions-de-substrat que le substrat a produites indépendamment.

Certains changements-de-substrat sont structurellement attribuables au schéma-de-couplage de l'architecture conjointe. Certains changements-

de-substrat sont structurellement indépendants de tout schéma-de-couplage spécifique. Certains changements-de-substrat sont mixtes.

La lecture structurelle lit chacun à la résolution disponible. La question institutionnelle d'attribution à la frontière est un travail ouvert que les chapitres ultérieurs du volume ne referment pas.

La quatrième est la question de la manière dont la lecture structurelle se déroule aux couplages-au-substrat intergénérationnels que l'architecture institutionnelle du moment-présent ne peut lire à la résolution où la propagation vit réellement.

Les opérateurs futurs dont les corridors sont rétrécis par le couplage-au-substrat du temps-présent n'ont aucune architecture-de-couplage actuelle depuis laquelle enregistrer la contraction au site-de-lecture de l'architecture institutionnelle.

La lecture structurelle lit le corridor des opérateurs futurs à la résolution où le couplage du temps-présent le contracte réellement. Les procédures institutionnelles par lesquelles l'existence-reconnue structurelle des opérateurs futurs est institutionnellement enregistrée sont un travail ouvert que les chapitres du volume sur l'allocation des ressources poursuivent.

La cinquième est la question de la manière dont la lecture structurelle se déroule à des conditions-de-

substrat où les engagements de l'architecture institutionnelle au site-du-substrat sont eux-mêmes structurellement capturés.

Là où les lectures-de-substrat de l'architecture institutionnelle ont été capturées par des intérêts autres que l'ensemble viable conjoint que les lectures sont censées suivre, la correction structurelle est la lecture de l'architecture au site-de-capture lui-même. Mais l'opérationnalisation de la correction aux architectures dont la capacité-de-lecture institutionnelle est le site capturé est un travail ouvert que le chapitre sur la force collective reprend directement.

Si ceci est faux

Le chapitre installe cinq conditions de déclenchement où le compte rendu structurel de l'intendance environnementale échoue.

APP-10.1 — Montrer que la propagation à longue échelle-de-temps ne peut être mesurée à une résolution pertinente-pour-la-politique.

Le chapitre soutient que la propagation à longue échelle-de-temps à travers le substrat est structurellement mesurable à la résolution de schéma-de-couplage de l'architecture conjointe, avec les valeurs-proxy actuelles exploitables dès

maintenant et la pleine précision-de-mesure
approchable à mesure que la capacité-de-lecture de
l'architecture institutionnelle s'améliore.

Si l'on peut montrer que la propagation à longue
échelle-de-temps est structurellement immesurable à
toute résolution pertinente-pour-la-politique — non
pas seulement opérationnellement difficile ou
institutionnellement sous-développée, mais
structurellement sous-déterminée à toute résolution
que le schéma-de-couplage de l'architecture
conjointe peut en principe soutenir — alors
l'installation centrale du chapitre échoue.
L'intendance-du-substrat exige des conditions
structurelles alternatives que le chapitre n'a pas
spécifiées.

APP-10.2 — Exhiber une dégradation-de- substrat où la hiérarchie de correction échoue.

Le chapitre soutient que la hiérarchie de correction à
cinq niveaux couvre les voies-de-correction
structurellement-disponibles à l'échelle-du-substrat,
avec la correction minimale suffisante comme
engagement structurel d'un bout à l'autre.

Si l'on peut exhiber une dégradation-de-substrat à
laquelle les cinq niveaux de la hiérarchie de
correction ne s'appliquent à aucune lecture
structurellement-honnête — où la correction
structurelle au site-du-substrat ne peut être localisée

à aucun des cinq niveaux que la hiérarchie installe — alors le compte rendu structurel de la correction-de-substrat est partiel. La couverture du chapitre exige une extension structurelle que le chapitre n'a pas spécifiée.

APP-10.3 — Démontrer que la biosphère-comme-structure-conjointe importe une valeur au-delà de l'axiome.

Le chapitre soutient que l'existence-reconnue structurelle de la biosphère comme structure conjointe se déroule à travers l'axiome {S, B, R, C} seul, sans importer d'engagements de valeur-intrinsèque externes à l'axiome.

Si l'on peut montrer que la biosphère-comme-structure-conjointe exige un engagement-de-valeur externe à l'axiome — si la lecture structurelle de l'intendance-du-substrat ne peut être dérivée de l'axiome sans importer une prémisse éthique substantielle que l'axiome n'énonce pas — alors l'installation centrale du chapitre importe ce que le compte rendu structurel refuse. L'axiome seul ne produit pas l'intendance environnementale.

APP-10.4 — Montrer que le couplage-au-substrat suprémaciste-humain produit les mêmes prescriptions sans introduire en contrebande l'existence-reconnue du substrat.

Le chapitre soutient que la lecture biosphère-comme-structure-conjointe produit des prescriptions structurelles au site de couplage-au-substrat que le cadrage suprémaciste-humain — traitant le substrat comme ressource pour l'extraction-par-couplage humaine sans existence-reconnue structurelle indépendante — ne produit pas. Les prescriptions du chapitre ne peuvent être reproduites par une lecture suprémaciste-humaine sans que cette lecture importe silencieusement l'existence-reconnue-du-substrat à longue échelle-de-temps que le chapitre installe explicitement.

Si l'on peut exhiber une classe de cas où un cadrage suprémaciste-humain produit des décisions de couplage-au-substrat structurellement indiscernables des prescriptions du chapitre à chaque résolution où le test structurel se déroule, sans introduire en contrebande l'existence-reconnue-du-substrat à longue échelle-de-temps par des arguments de dépendance-humaine qui reproduisent effectivement l'engagement de structure-conjointe sous un autre nom, alors la distinction structurelle du chapitre d'avec le suprémacisme-humain est verbale plutôt que structurelle. L'installation biosphère-comme-structure-conjointe du chapitre est structurellement redondante.

APP-10.5 — Montrer que l'intendance-comme-fait-structurel se réduit en pratique à l'environnementalisme actuel.

Le chapitre soutient que la lecture structurelle produit un compte rendu de l'intendance-du-substrat distinct de toute tradition environnementale existante — ni conservationniste ni durable-développementale ni écologiste-profonde ni écomoderniste ni de politique-climatique ni Système-Terre — tout en s'attendant à un recouvrement aux sites où chaque tradition suit un trait structurel que la lecture structurelle lit aussi.

Le recouvrement à des sites particuliers ne déclenche pas la Sollbruchstelle. Le recouvrement est l'attente structurelle. La Sollbruchstelle ne se déclenche que si la lecture structurelle peut être re-décrite sans reste comme les engagements d'une tradition existante — réductible à cette tradition sans reste structurel.

Si l'installation du chapitre se réduit à une tradition sans reste, le chapitre a produit un ré-étiquetage plutôt qu'un compte rendu structurel. La lecture structurelle que le corpus revendique n'est pas ce que le chapitre a réellement installé.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si les cinq tiennent.

Fermeture

L'intendance n'est pas du sentiment.

L'intendance est le fait structurel que le substrat est partagé, que les échelles-de-temps sont longues et que la hiérarchie de correction s'applique.

La biosphère est la structure conjointe au sein de laquelle toutes les architectures-de-couplage — humaines, non-humaines, institutionnelles — opèrent à la résolution planétaire où l'architecture vit réellement. Le couplage-au-substrat qui propage une contraction à l'ensemble viable conjoint à de longues échelles-de-temps est parasite à la résolution-du-substrat, aussi propre que paraisse la comptabilité à résolution-immédiate.

Le chapitre ne produit pas de programme de politique environnementale, de proposition de politique climatique, de stratégie de conservation, ni de recommandation en faveur d'une architecture réglementaire spécifique.

Le chapitre produit le test structurel que toute pratique environnementale — toute régulation, tout engagement institutionnel, toute architecture-de-couplage-au-substrat — doit satisfaire si sa lecture au site-du-substrat doit se dérouler de manière coopérative plutôt que parasite.

Une civilisation qui ne parvient pas à lire le substrat honnêtement n'échoue pas moralement. Une civilisation qui ne parvient pas à lire le substrat honnêtement échoue structurellement. La correction arrivera comme conséquence structurelle, que la civilisation ait choisi ou non de la nommer correction.

Le substrat porte ses propres engagements structurels. Le substrat est ce dont dépend la marche continue de l'ensemble viable conjoint. Les conditions structurelles du substrat sont réelles à la résolution où le schéma-de-couplage de l'architecture conjointe vit réellement.

La lecture structurelle lit le substrat à cette résolution, avec la hiérarchie de correction installée à chaque site où la condition-de-substrat a été franchie.

L'intendance environnementale est l'architecture conjointe se lisant elle-même honnêtement au substrat au sein duquel les événements-de-couplage de l'architecture se déroulent. Là où l'architecture se lit elle-même honnêtement, l'intendance est ce que le chapitre a décrit.

Là où l'architecture se lit elle-même malhonnêtement — en extrayant à des taux-de-substrat que le substrat ne peut absorber, en externalisant le coût-de-substrat sur des opérateurs dont les corridors n'ont pas produit le coût, en

abdiquant la responsabilité institutionnelle de la propagation à longue échelle-de-temps que la capacité-de-lecture institutionnelle pourrait en principe enregistrer — l'intendance est le nom institutionnel d'une pratique que l'architecture a exécutée à la place.

La lecture structurelle distingue les deux même lorsque l'architecture institutionnelle ne le peut pas.

Chapitre 11 —

L'Architecture de la Force Collective

Une frontière franchie. Un village détruit. Un peuple déplacé.

La plus ancienne question collective, posée à travers chaque siècle. Quand la force est-elle permise, et qu'est-ce qui fait qu'elle n'est pas simplement davantage de force ?

Ce chapitre n'est ni pacifisme ni militarisme. Les deux importent ce que l'axiome refuse.

Le pacifisme importe un engagement catégoriel que la lecture structurelle ne produit pas. Le militarisme importe une permission catégorielle que la lecture structurelle ne produit pas non plus.

La lecture structurelle lit les axiomes. Les deux traditions refusées importent ce que l'axiome n'énonce pas.

Le chapitre est un test structurel. Pas un programme de politique étrangère. Pas une proposition de doctrine stratégique. Pas un curriculum d'éthique militaire. Pas une recommandation en faveur des

engagements d'une architecture institutionnelle spécifique au site de force-collective.

Le droit international, l'architecture institutionnelle des États souverains, les décisions opérationnelles de tout gouvernement spécifique, le travail des officiers militaires et des diplomates et des services de renseignement et des agences d'intervention — ceux-ci demeurent le travail en aval de l'architecture plus large que le compte rendu structurel ne remplace pas.

Ce que le compte rendu structurel spécifie est la géométrie-de-conséquence que toute pratique de force-collective doit lire.

Si le critère contraction-vérifiable-supérieure-à-la-force est satisfait à chaque résolution où le test structurel se déroule. Si les hypothèses structurelles de la projection sont inspectables et bornées-en-confiance. Si les corrections non-forcées ont été honnêtement testées là où le temps le permet. Si les corridors-d'opérateurs civils ont été enregistrés à leur propre résolution. Si l'audit après-action à la résolution de longue échelle-de-temps est institutionnellement lié. Si les engagements anti-capture tiennent à l'architecture institutionnelle qui prend la décision.

Le test structurel spécifie ce qui doit être lu. Il n'implique pas que les institutions actuelles puissent lire chaque décision-de-force à pleine fidélité.

Là où la projection est incomplète, la posture correcte est l'humilité opérationnelle, des hypothèses inspectables, des bornes de confiance explicites et l'audit après-action. Ni prétendre que la structure est silencieuse, ni prétendre que la capacité-de-lecture de l'architecture institutionnelle est omnisciente.

Le chapitre installe le compte rendu structurel de la force collective.

La force à l'échelle de l'organisme — des événements-de-couplage coordonnés dont l'intention structurelle est de contracter l'architecture-de-couplage d'un autre opérateur au site de l'opérateur, ou la marche continue d'une autre architecture conjointe — est intrinsèquement contractante à l'ensemble viable conjoint.

Le compte rendu structurel ne refuse pas la force catégoriquement. Le compte rendu structurel installe les conditions structurelles sous lesquelles la force est la correction que la géométrie produit réellement, et refuse la force à chaque site où ces conditions ne tiennent pas.

Le chapitre lit la majeure partie de la force réelle à travers l'histoire humaine comme échouant au test structurel. Certaines réponses défensives l'ont satisfait. Le critère est structurel, non nationaliste, non idéologique, non pacifiste.

Le chapitre n'attribue pas d'innocence morale à des camps comme catégories. Le chapitre produit des verdicts sur des actes, des décisions, des refus et des schémas institutionnels. Dans certains cas, ces verdicts sont fortement asymétriques, et le chapitre rapporte l'asymétrie honnêtement. Ce que le chapitre refuse, c'est de pré-engager tout parti à une innocence structurelle comme catégorie.

Ceci est le onzième chapitre de Ø Applications. Le premier a installé la propriété comme la revendication structurelle sur un enregistrement-de-revendication durable. Le deuxième a installé le droit comme la géométrie-de-conséquence des enregistrements et la hiérarchie de correction à cinq niveaux. Le troisième a installé la gouvernance comme l'ingénierie de la ε -frontière.

La colonne vertébrale bioéthique a lu la fenêtre à l'échelle biologique. Le chapitre sur l'environnement a lu le substrat à la résolution de longue échelle-de-temps. Le chapitre présent lit ce que fait l'architecture conjointe lorsque les couplages de ses opérateurs se croisent à des échelles où la correction structurelle a échoué à s'installer aux niveaux inférieurs — lorsque la force collective est le site structurel où la correction de la géométrie se déroule désormais, ou est refusée, ou est mal-menée.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que la force collective est un problème séparé du compte rendu structurel, une affaire pour les spécialistes des relations internationales, les théoriciens militaires ou les philosophes politiques — non pour la lecture structurelle que le volume a donnée.

Le dire est lui-même un acte d'un opérateur dont la propre architecture-de-couplage est, en ce moment, tenue au sein d'une architecture institutionnelle dont la marche continue dépend d'engagements de force-collective auxquels l'opérateur n'a pas personnellement consenti.

Le corps du lecteur depuis lequel le lecteur lit opère au sein d'architectures institutionnelles qui maintiennent des monopoles-de-force sur lesquels l'architecture-de-couplage de l'opérateur s'appuie pour les conditions structurelles auxquelles la vie quotidienne de l'opérateur se déroule.

Le foyer du lecteur est tenu à l'intérieur d'un enregistrement de propriété que l'engagement de force d'une architecture institutionnelle finit par faire respecter. La monnaie du lecteur est un système d'enregistrement dont l'adossement est un engagement institutionnel derrière lequel se tient le monopole de force de l'architecture conjointe.

La sûreté du lecteur face au tort arbitraire passe par des architectures institutionnelles dont les engagements de force, au site de couplage de

l'opérateur, ont été structurellement assez cohérents pour que la vie de l'opérateur ait pu tourner.

L'architecture de couplage du lecteur a aussi été destinataire d'engagements de force que l'opérateur n'a pas rédigés.

Les architectures de couplage des ancêtres du lecteur ont été façonnées par la force collective au fil des siècles. Par des guerres que les opérateurs de l'architecture n'ont pas déclenchées. Par des déplacements que les opérateurs de l'architecture n'ont pas demandés. Par des événements de couplage coloniaux dont la propagation d'enregistrement atteint les conditions de couplage présentes de l'opérateur. Par des conditions structurelles que le motif de couplage conjoint de l'architecture porte encore au site de l'opérateur.

L'opérateur depuis lequel le lecteur lit est l'opérateur dont la vie, les relations et le corridor final sont en jeu à chaque engagement de force collective que l'architecture fait tourner en ce moment.

Il n'existe aucun terrain neutre depuis lequel la question puisse être niée. Le lecteur a déjà été citoyen d'une architecture dont les engagements de force façonnent l'architecture de couplage de l'opérateur à chaque résolution. Le lecteur a déjà été l'héritier d'une histoire d'enregistrement que la force collective a été en train d'écrire à travers

l'architecture conjointe depuis aussi longtemps que les architectures ont eu des opérateurs.

La question de ce qu'est structurellement la force collective est la question de l'architecture à l'intérieur de laquelle le lecteur se trouve déjà.

Les chapitres précédents et ce qui est requis ici

Le chapitre du volume précédent sur l'ensemble viable conjoint a installé l'engagement structurel selon lequel les opérateurs à l'intérieur d'une architecture partagent un ensemble conjoint de trajectoires à la résolution où tournent leurs architectures de couplage.

La force collective est ce que font les opérateurs de l'architecture lorsque l'ensemble viable conjoint s'est contracté à des échelles structurelles que les corrections de niveau inférieur n'ont pas réussi à traiter. Le chapitre hérite directement de l'ensemble viable conjoint.

Le chapitre du volume précédent sur la physique des ondulations a installé l'engagement structurel selon lequel les enregistrements se propagent à la résolution où vit la propagation.

La force collective produit des ondulations qui se propagent à de multiples résolutions. À la résolution

immédiate de l'opérateur — mort, blessure, déplacement des opérateurs directement couplés à l'événement de force. À la résolution de l'architecture — contraction institutionnelle, destruction d'infrastructures, dommage à l'architecture de couplage. À la résolution des longues échelles de temps — traumatisme se propageant à travers les générations, conditions structurelles de couplage dégradées pour des décennies ou davantage, distorsion d'enregistrement qui continue de s'écrire à travers l'architecture aussi longtemps que l'architecture continue de tourner.

Le chapitre hérite directement de la physique des ondulations. Les ondulations de force se composent. Le test structurel doit lire cette composition à chaque résolution.

Le chapitre sur la propriété a installé la provenance et la propagation. Les événements de force revendiquent des enregistrements. La revendication du conquérant sur le territoire. La revendication de l'architecture occupante sur les ressources. La revendication de l'opérateur qui déplace sur les sites de l'architecture de couplage de l'opérateur déplacé.

Provenance : l'enregistrement de force a-t-il suivi la capacité de couplage antérieure, ou a-t-il écrit par-dessus une architecture de couplage antérieure que le substrat tenait pour d'autres opérateurs ?

Propagation : que propage l'enregistrement de force

dans l'ensemble viable conjoint, aux résolutions où la propagation vit effectivement ?

La plupart des enregistrements de force échouent à la provenance. Beaucoup échouent aussi à la propagation. Certains passent les deux, à des sites structurels que le chapitre doit lire attentivement.

Le chapitre sur le droit a installé la géométrie de conséquence des enregistrements et la hiérarchie de correction à cinq niveaux. La force collective est l'architecture institutionnelle faisant tourner la hiérarchie de correction à l'échelle de l'organisme — à la résolution où le couplage-de-tort a franchi des seuils structurels que les niveaux inférieurs ne pouvaient pas traiter.

La lecture structurelle lit la force collective comme la hiérarchie de correction aux niveaux de correction les plus lourds. Séparation. Séparation permanente. Retrait. Appliquée à des architectures plutôt qu'à des opérateurs individuels, avec un coût structurel que l'architecture conjointe doit absorber au site de correction.

Le chapitre sur la gouvernance a installé la frontière- ε . La force collective est l'autorité de l'architecture au-dessus de ε tournant à la résolution où l'externalisation a franchi des échelles structurelles que les corrections de résolution inférieure de l'architecture institutionnelle ne peuvent pas atteindre.

Le chapitre sur l'environnement a installé la propagation à longue échelle de temps. La force collective produit souvent une propagation à longue échelle de temps que la capacité de lecture standard de l'architecture institutionnelle n'enregistre pas. La lecture structurelle lit la propagation à longue échelle de temps comme portante pour le verdict structurel au site de force.

Le travail du volume précédent sur le navire, le sillage et l'océan est opérant ici aussi. Les événements de force sont des événements de sillage à l'échelle la plus lourde que l'architecture produise.

L'océan — la structure conjointe dans laquelle tous les sillages sont écrits — est ce qui reçoit les ondulations de force. Certains sillages de force, l'architecture conjointe peut les absorber à des conditions structurelles compatibles avec la poursuite du fonctionnement de l'architecture. Certains sillages de force se propagent à des échelles que l'architecture conjointe ne peut pas absorber sans contraction à longue échelle de temps de l'ensemble viable conjoint. Le test structurel lit lesquels.

Ce que la question demandait

La question de la force collective a été posée à chaque période où l'architecture conjointe a eu des opérateurs capables de la poser. Les traditions

structurelles qui ont pris forme au fil de l'histoire consignée ont clarifié la question à la résolution où l'architecture institutionnelle pouvait la lire.

Le cinquième siècle avant notre ère a installé la lecture réaliste. La force collective est ce que font les forts parce que les forts le peuvent. Le test structurel est de savoir si l'architecture de force a la capacité de gagner et d'absorber les conséquences.

Ce que cette lecture a correctement saisi, c'est que les événements de force sont structurellement contraints par la capacité de couplage réelle des architectures impliquées. Les architectures institutionnelles dont les engagements de force excèdent leur capacité structurelle produisent une contraction au site de sur-engagement que la lecture structurelle enregistre.

Là où cette lecture est en défaut pour le compte structurel, c'est en effondrant le test structurel dans le seul test de capacité. La capacité est une condition structurelle que l'événement de force doit satisfaire pour tourner tout court. La capacité n'est pas la justification structurelle de savoir si l'événement de force a tourné de façon coopérative ou parasitaire à la résolution de l'architecture conjointe.

Les quatrième et cinquième siècles ont installé la tradition de la guerre juste comme correctif. La force collective n'est structurellement permise que sous des conditions spécifiques — cause juste, autorité

légitime, intention droite, dernier recours, proportionnalité, discrimination — que l'architecture institutionnelle doit lire au site de force.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que les événements de force sont soumis à des conditions structurelles, ces conditions tournant à de multiples résolutions que la lecture institutionnelle doit satisfaire.

Là où la tradition est en défaut pour le compte structurel, c'est en produisant les conditions par stipulation et héritage institutionnel plutôt que par lecture structurelle des conditions réelles de l'ensemble viable conjoint. La lecture structurelle converge avec la tradition sur la proposition que la force est conditionnellement permise. La lecture structurelle dérive les conditions de $\{S, B, R, C\}$ plutôt que de les hériter par continuité doctrinale.

Le dix-septième siècle a installé le droit naturel de la guerre comme troisième tradition. La force collective est régie par des engagements structurels que les architectures impliquées doivent lire indépendamment de leur position institutionnelle, l'architecture institutionnelle de tout État particulier étant structurellement bornée par les engagements de l'architecture conjointe à la résolution inter-architectures.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que l'architecture conjointe est structurellement réelle à

l'échelle au-dessus des engagements institutionnels de tout État isolé, les événements de force collective étant structurellement soumis à des engagements que l'architecture conjointe impose indépendamment de la préférence de toute architecture institutionnelle isolée.

Là où elle est en défaut pour le compte structurel, c'est en fondant les engagements conjoints dans des sources de droit naturel dont la lecture structurelle n'a pas besoin. La lecture structurelle produit les engagements inter-architecturaux à partir des conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint. Les engagements conjoints n'exigent pas d'héritage de droit naturel.

Le dix-neuvième siècle a installé la guerre-comme-instrument-politique comme quatrième tradition. La force collective est la continuation des engagements institutionnels par d'autres moyens, le test structurel étant l'engagement stratégique de l'architecture institutionnelle envers la force comme un outil parmi les instruments de couplage de l'architecture institutionnelle.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que les événements de force ne sont pas structurellement séparés des engagements plus larges de l'architecture institutionnelle. La lecture structurelle au site de force doit lire à quoi la force sert institutionnellement, la structure d'engagement

institutionnel étant portante pour la lecture structurelle de l'événement de force.

Là où elle est en défaut pour le compte structurel, c'est en traitant parfois le cadre d'engagement institutionnel comme la source structurelle de la permissibilité de l'événement de force. La lecture structurelle lit la géométrie de conséquence, non la source d'engagement institutionnel. Les engagements institutionnels qui produisent une contraction parasitaire de l'ensemble viable conjoint sont parasites indépendamment de la cohérence stratégique apparente de l'architecture d'engagement.

Le milieu du vingtième siècle a installé la théorie contemporaine de la guerre juste comme cinquième tradition. La force collective est régie par des conditions structurelles adaptées aux architectures institutionnelles de la période post-impériale, avec une attention explicite aux architectures non étatiques, à la guerre irrégulière et aux conditions structurelles des architectures institutionnelles émergeant au fil de la période.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que le paysage institutionnel des événements de force tourne à de multiples échelles architecturales — étatique, infra-étatique, supra-étatique, non étatique. Le test structurel est requis de tourner à chaque

échelle où tournent les événements de force de l'architecture conjointe.

Là où la tradition est en défaut pour le compte structurel, c'est en traitant parfois les engagements doctrinaux comme des engagements institutionnels fixes plutôt que comme des expressions du test structurel à la résolution de lecture institutionnelle. La lecture structurelle lit les conséquences. Les engagements doctrinaux sont précieux là où ils suivent les conséquences et structurellement insuffisants là où ils ne les suivent pas.

La fin du vingtième siècle et le début du vingt-et-unième ont installé l'intervention humanitaire comme sixième tradition. La force collective est structurellement permise auprès d'architectures autres que celle de l'architecture de force elle-même lorsque l'architecture réceptrice produit une contraction parasitaire de l'ensemble viable conjoint à des échelles que les engagements institutionnels de l'architecture réceptrice ne corrigeront pas.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que l'autorité de l'architecture institutionnelle au-dessus de ε , au site de l'architecture réceptrice, est structurellement réelle à des échelles que les engagements institutionnels de l'architecture réceptrice ne peuvent pas traiter en interne.

Là où la tradition est en défaut pour le compte structurel, c'est en traitant parfois la permission

d'intervention comme une licence plutôt que comme la correction structurelle que la géométrie produit réellement au site. La lecture structurelle lit chaque intervention à la géométrie de conséquence réelle que l'intervention produit. Le mandat d'intervention de l'architecture institutionnelle est structurellement insuffisant si l'intervention elle-même produit dans l'ensemble viable conjoint une contraction parasitaire plus grande que celle qu'elle était institutionnellement censée traiter.

La même période a installé le pacifisme comme septième tradition — séculier autant que religieux — refusant catégoriquement la force collective comme structurellement incompatible avec les engagements de l'architecture conjointe.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que les événements de force produisent presque toujours une contraction de l'ensemble viable conjoint à des échelles que la lecture de l'architecture institutionnelle sous-estime souvent. La plupart des forces réelles échouent au test structurel, et la tendance de l'architecture institutionnelle à surestimer la justification structurelle à tout site de force particulier est structurellement bien documentée.

Là où la tradition est en défaut pour le compte structurel, c'est en effondrant la lecture structurelle dans un refus catégorique. Certains événements de

force satisfont le test structurel. Certains refus d'agir, à des sites où tourne une contraction parasitaire vérifiable, échouent au test structurel par abdication.

La lecture structurelle produit une permission conditionnelle, non une permission catégorique ni un refus catégorique.

Sept lectures, chacune saisissant un trait structurel de la question de la force collective, aucune ne répondant complètement à la question structurelle. Le chapitre prend ce que chacune saisit et le situe dans {S, B, R, C} à la résolution de force de l'architecture conjointe.

La force collective comme hiérarchie de correction à l'échelle de l'organisme

Le compte structurel installe la force collective comme la hiérarchie de correction de APP-2 tournant à l'échelle de l'organisme. À la résolution où le couplage-de-tort a franchi des seuils structurels que les niveaux de correction inférieurs ne pouvaient pas traiter, et à la résolution où l'architecture qui agit est elle-même une architecture plutôt qu'un opérateur individuel.

Les cinq niveaux de correction tournent à l'échelle de l'organisme avec une spécification structurelle à chaque niveau.

La restitution à l'échelle de l'organisme tourne comme restitution inter-architecturale. La restauration, par l'architecture-de-tort, de la contraction qu'elle a produite au site de l'architecture réceptrice, avec un coût structurel que l'architecture de couplage de l'architecture-de-tort doit porter.

La restriction tourne comme des limites institutionnelles sur le motif de couplage de l'architecture-de-tort. Sanctions. Embargos. Limites structurelles sur les engagements institutionnels de l'architecture aux sites de couplage-de-tort.

La séparation tourne comme une correction de force structurellement de durée finie sur le motif de couplage de l'architecture-de-tort, les engagements structurels de l'architecture au site de tort étant corrigés à des conditions auxquelles l'architecture conjointe peut réadmettre l'architecture corrigée.

La séparation permanente tourne comme une correction de force à longue échelle de temps ou permanente sur le motif de couplage de l'architecture-de-tort.

Le retrait tourne comme la fermeture du motif de couplage institutionnel de l'architecture-de-tort, à des conditions structurelles où la poursuite du fonctionnement de l'architecture ne peut pas être accommodée en sûreté.

Une clarification spécifique sur les sanctions et les embargos a sa place à ce site. Les sanctions et les embargos ne sont pas automatiquement des corrections plus légères à l'échelle de l'organisme.

Elles se lisent structurellement comme restriction seulement là où leur fardeau vise les voies de couplage pertinentes de l'architecture-de-tort et ne contracte pas principalement les corridors des opérateurs civils au site de l'architecture réceptrice.

Des sanctions larges qui rétrécissent de façon prévisible les corridors de nourriture, de médicaments, d'eau, de carburant ou de subsistance de base pour les populations d'opérateurs réceptrices, et qui n'atteignent le site d'engagement de l'architecture-de-tort que secondairement, peuvent être structurellement plus lourdes que ne le suggère leur étiquette institutionnelle. Elles tournent à des conditions structurelles plus proches de la séparation ou de la séparation permanente à la résolution des opérateurs récepteurs, tandis que le motif d'engagement de l'architecture-de-tort continue de tourner.

La lecture structurelle lit les sanctions et les embargos aux conditions structurelles où atterrit le fardeau de couplage réel. La lecture de l'architecture institutionnelle, au site du fardeau, est responsable de distinguer les sanctions qui visent le

couplage-de-tort des sanctions qui contractent les corridors civils sous couvert du nom institutionnel.

Là où un motif de sanctions contracte les corridors civils à un coût structurel plus grand que le couplage-de-tort qu'il traite nominalement, la lecture structurelle enregistre le motif de sanctions comme échouant au critère précisément à la résolution où vit le fardeau.

C'est l'axiome qui tourne. La force collective est intrinsèquement contractante. Chaque événement de force contracte l'ensemble viable conjoint à la résolution des opérateurs directement couplés à la force, des architectures dont la poursuite du fonctionnement est perturbée, des ondulations à longue échelle de temps que l'événement de force écrit à travers la structure conjointe.

La force collective ne devient structurellement permise que lorsque la contraction qu'elle impose est la correction minimale suffisante pour empêcher une contraction parasitaire plus grande que l'architecture conjointe ne peut absorber autrement. Le test est géométrique, non idéologique. Il mord dans toutes les directions — y compris le refus d'agir.

Un engagement structurel court tout du long. La force collective est la correction la plus lourde que l'architecture puisse installer. Le coût structurel des événements de force à l'échelle de l'organisme est

parmi les coûts les plus élevés que l'architecture conjointe absorbe.

La lecture structurelle ne refuse pas la force catégoriquement. La lecture structurelle n'installe la force qu'aux conditions structurelles où les corrections de niveau inférieur ont été structurellement insuffisantes et où la contraction projetée que l'événement de force traiterait est structurellement plus grande que la contraction projetée que l'événement de force produirait lui-même.

Chaque pas se fait à un coût structurel. L'engagement de correction minimale suffisante de APP-2 tient à l'échelle de l'organisme, le coût structurel des événements de force étant institutionnellement pondéré à l'échelle la plus lourde que la hiérarchie de correction admette.

La frontière- ε à la résolution de force

Le chapitre sur la gouvernance a installé la frontière- ε comme le site structurel où le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture doivent absorber.

La plupart des événements de couplage que l'architecture conjointe fait tourner à chaque résolution sont au-dessous de ε quant à la pertinence

de force. Le couplage de l'opérateur ne s'externalise pas dans la structure conjointe à un coût structurel exigeant une correction de force.

Les événements de force sont par définition au-dessus de ε à de multiples résolutions. Le couplage-de-force s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que l'architecture conjointe doit absorber au site de force lui-même, le franchissement de ε étant la condition structurelle sous laquelle la force collective devient une question structurelle tout court.

La frontière- ε à la résolution de force tourne à la résolution de couplage agrégé où le couplage-de-tort a franchi des seuils structurels que l'architecture conjointe ne peut pas absorber sans contraction à longue échelle de temps de l'ensemble viable conjoint.

Un motif de couplage qui s'agrège en atrocité systématique. Une extraction structurelle se propageant à travers des populations d'opérateurs. Une contraction persistante des corridors d'opérateurs à des échelles que les corrections de niveau inférieur ne peuvent pas atteindre. Cela franchit ε à la résolution pertinente pour la force.

La lecture de l'architecture institutionnelle, au site de force, tourne au motif agrégé, non à aucun événement de couplage isolé que le motif contient.

Le chapitre sur la force collective est le chapitre qui fait tourner la frontière- ε à l'échelle de l'organisme. La plupart des événements de couplage restent au-dessous de ε . La classe étroite d'événements de couplage qui s'agrègent en conditions structurelles que l'architecture conjointe ne peut pas absorber sans correction à l'échelle de la force franchit ε à la résolution où la force collective devient la question structurelle.

Les corrections sans force doivent être honnêtement testées

Avant que la force puisse structurellement se lire comme correction, les corrections sans force doivent être honnêtement testées là où le temps le permet.

La lecture structurelle lit les corrections de niveau inférieur à l'échelle de l'organisme à travers les canaux institutionnels que l'architecture conjointe a construits au fil de la période moderne.

Engagement diplomatique au site d'engagement de l'architecture-de-tort. Médiation par des architectures dont la position institutionnelle est reconnue à la fois par l'architecture-de-tort et par l'architecture conjointe.

Surveillance à des conditions structurelles où le couplage-de-tort peut être institutionnellement

enregistré. Demandes de restitution sur le motif de couplage de l'architecture-de-tort.

Processus juridique international auprès d'architectures aux engagements institutionnels desquelles l'architecture-de-tort est structurellement soumise. Restriction ciblée des voies de couplage-de-tort qui propagent la contraction.

Prestation d'accès humanitaire aux architectures de couplage des opérateurs récepteurs. Évacuation à des conditions structurelles où les corridors des opérateurs récepteurs peuvent être structurellement élargis.

Maintien de la paix sous consentement là où l'architecture institutionnelle le soutient. Pression institutionnelle coordonnée à des échelles que le motif d'engagement de l'architecture-de-tort ne peut pas absorber institutionnellement.

Dernier recours ne veut pas dire que toute mesure imaginable ait dû être structurellement épuisée.
Dernier recours veut dire que les corrections disponibles à moindre coût, capables de restabiliser le couplage-de-tort, ont été honnêtement tentées, sont structurellement intempestives au taux de contraction que le couplage-de-tort produit, ou sont structurellement insuffisantes à la résolution où la contraction vit effectivement.

La lecture structurelle lit la tentative-de-correction-de-niveau-inférieur comme portante pour le verdict structurel au site de force. Les décisions de force prises sans test honnête des corrections de niveau inférieur échouent au critère au site procédural, même là où le test de résolution immédiate aurait pu tourner.

Le critère de contraction-vérifiable-supérieure-à-la-force

Le chapitre installe un critère structurel au site de la force collective. La force collective est structurellement permise quand, et seulement quand, la contraction parasitaire que l'événement de force traite est vérifiablement plus grande que la contraction que l'événement de force produit lui-même. À chaque résolution où tourne le test structurel, la vérification étant structurellement honnête à la capacité de lecture institutionnelle disponible au moment de la décision de force.

Le critère tourne à de multiples résolutions.

Résolution immédiate de l'opérateur. Le coût structurel en opérateurs directement affectés — les opérateurs tués, blessés, déplacés, traumatisés — doit être projeté honnêtement contre le coût structurel que le motif de

couplage-de-tort traité aurait produit si l'événement de force n'avait pas tourné.

Résolution de l'architecture. Le coût structurel en architecture institutionnelle endommagée, en infrastructures détruites, en architectures de couplage contractées doit être projeté contre le coût institutionnel que le couplage-de-tort traité aurait produit.

Résolution des longues échelles de temps. Le coût structurel en traumatisme se propageant à travers les générations, en conditions structurelles de couplage dégradées pour des décennies, en distorsion d'enregistrement que l'événement de force écrit à travers l'architecture conjointe doit être projeté contre le coût à longue échelle de temps que le couplage-de-tort traité aurait produit.

Une clarification spécifique a sa place à ce site. Le critère est vérifiable, non absolument vérifié.

La lecture de l'architecture institutionnelle, au site de décision de force, est nécessairement projective. Projeter la poursuite du fonctionnement du tort traité. Projeter les conséquences réelles de l'événement de force. Projeter la propagation à longue échelle de temps qu'aucun des deux camps ne peut pleinement lire au site de décision.

L'engagement structurel n'est pas la certitude.
L'engagement structurel est la projection honnête à la résolution que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle soutient réellement, les hypothèses structurelles de la projection étant inspectables, les bornes de confiance de la projection explicites, et l'audit après action de la projection obligatoire à la résolution où les conséquences réelles deviennent lisibles.

Une conséquence. La lecture structurelle lit la plupart des événements de force comme échouant au critère.

La tendance de l'architecture institutionnelle, aux décisions de force, est de surestimer la poursuite du fonctionnement du tort traité, de sous-estimer les conséquences réelles de l'événement de force, et d'escompter la propagation à longue échelle de temps à des taux que le test structurel ne soutient pas.

L'historique consigné à travers les périodes montre des architectures institutionnelles s'engageant à répétition dans la force à des conditions structurelles que l'audit post-action révèle comme parasites à la résolution de l'ensemble viable conjoint. La lecture structurelle ne lit pas cela comme accidentel. La lecture structurelle le lit comme systématique précisément à la résolution où les architectures

institutionnelles doivent installer des procédures de correction au site de décision lui-même.

Une conséquence supplémentaire. La lecture structurelle lit certains refus d'agir comme échouant eux aussi au critère.

Là où une contraction parasitaire vérifiable tourne à des échelles structurelles que l'architecture conjointe ne peut pas absorber, et où l'architecture institutionnelle a la capacité structurelle d'installer une correction à un coût structurel que la projection enregistre comme substantiellement inférieur à la contraction que produit le couplage-de-tort, le refus d'agir de l'architecture institutionnelle n'est pas de la neutralité.

Le refus est lui-même une écriture d'enregistrement. L'engagement de l'architecture institutionnelle à laisser le couplage-de-tort continuer de tourner à un coût structurel que l'architecture conjointe continue d'absorber. Le test structurel lit le refus à la même résolution qu'il lit l'action. Le critère mord dans les deux directions.

La qualité des civils au site de force

Un engagement structurel spécifique a sa place avant que les cas travaillés ne tournent. Les opérateurs ne participant pas au couplage-de-tort conservent une qualité structurelle à leur propre

résolution à chaque événement de force auquel s'engage l'architecture conjointe.

La lecture structurelle lit chaque opérateur à son architecture de couplage, non à l'architecture institutionnelle à laquelle l'opérateur se trouve couplé au moment où tourne l'événement de force.

Un événement de force qui traite les corridors des opérateurs civils comme un coût fongible contre l'avantage stratégique au site d'engagement de l'architecture-de-tort échoue au test structurel à la résolution du corridor civil, à moins que la contraction imposée aux opérateurs civils ne soit véritablement inévitable sous correction minimale suffisante et laisse encore la contraction totale que l'événement de force produit au-dessous de la contraction que le couplage-de-tort traité aurait produite.

La protection des civils, dans la lecture structurelle, n'est pas un héritage doctrinal que le chapitre aurait importé d'engagements externes. La protection des civils découle directement du fait structurel installé tout au long du volume selon lequel chaque opérateur est une fenêtre sur l'intérieur-unique dont le corridor se lit à la résolution propre de l'opérateur.

Le site d'engagement de l'architecture-de-tort ne subsume pas les opérateurs qui y sont institutionnellement couplés. Les opérateurs civils de

l'architecture réceptrice conservent leur qualité structurelle d'opérateurs indépendamment de l'architecture institutionnelle qui les tient.

Le test structurel lit l'événement de force à chaque résolution d'opérateur que l'événement de force affecte, la contraction civile étant enregistrée honnêtement plutôt qu'absorbée dans la comptabilité de coût institutionnelle au site de l'architecture-de-tort.

Le statut de combattant n'efface pas la qualité d'opérateur.

Les opérateurs participant au couplage-de-tort sont des sites légitimes de correction de force seulement à la résolution de leur participation, de leur autorité de commandement et des alternatives disponibles. La participation contrainte, la conscription, le recrutement d'enfants, la contrainte structurelle et la dureté altèrent la lecture structurelle de l'état-d'opérateur au site de force.

Un conscrit au bord d'attaque d'un couplage-de-force produit par un engagement institutionnel auquel le conscrit ne pouvait consentir ni qu'il pouvait refuser sans coût structurel pour sa propre architecture de couplage est structurellement distinct d'un commandant dont la capacité de passer outre, au site d'engagement, était opérante. La lecture structurelle lit chacun à la résolution où la capacité de passer outre vivait effectivement.

La correction de l'architecture institutionnelle à la résolution du conscrit et la correction de l'architecture institutionnelle à la résolution du commandant ne sont pas la même correction. La lecture structurelle n'effondre pas la différence.

Un engagement structurel supplémentaire a sa place au site des moyens de force. Les moyens de force font partie du critère, non du détail opérationnel en aval.

Les armes ou tactiques dont les effets ne peuvent être confinés au site de couplage-de-tort, dont la propagation ne peut être honnêtement projetée à la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle, ou dont les résidus à longue échelle de temps continuent de contracter les corridors d'opérateurs après que la correction a tourné, portent un fardeau structurel plus élevé au test de contraction-vérifiable-supérieure-à-la-force.

Armes indiscriminées qui contractent les corridors à des échelles que le ciblage ne peut honnêtement borner.

Armes persistantes dont la contraction se poursuit après que le couplage-de-tort a été corrigé.

Munitions à sous-munitions dont la fraction non explosée se propage à de longues échelles de temps.

Armes de contamination dont le résidu-substrat se propage à des résolutions de substrat que le chapitre

sur l'intendance environnementale lit comme parasites.

Moyens écologiquement contaminants dont les couplages-de-substrat, l'architecture conjointe ne peut les absorber sans contraction à longue échelle de temps.

Chacun porte un fardeau structurel que la lecture structurelle lit à la résolution des moyens elle-même. Non seulement à la résolution de correction stratégique.

La lecture structurelle refuse de tels moyens à moins qu'aucun moyen à plus faible propagation ne puisse satisfaire la correction minimale suffisante.

L'engagement de l'architecture institutionnelle envers des moyens de force à propagation confinée est structurellement portant pour le critère lui-même.

Le paragraphe de curation des cas

Le chapitre doit assumer sa sélection de cas explicitement. Le test structurel tourne sur chaque événement de force collective que contient l'histoire d'enregistrement de l'architecture conjointe. Les cas travaillés du chapitre ci-dessous sont illustratifs — sélectionnés pour leur clarté structurelle à la résolution de lecture du chapitre, non pour un

équilibre institutionnel à travers tel alignement contemporain particulier.

Le lecteur est structurellement invité à faire tourner le test sur des cas que le chapitre ne nomme pas. Si le test est structurel, la propre sélection de cas du lecteur produit le même motif de verdict.

Contraction parasitaire visible de multiples côtés de la plupart des conflits réels, l'asymétrie de contraction étant structurelle dans des cas spécifiques mais l'alignement du droit n'étant pas structurel.

La position du corpus. Rapporter tout ce que le test produit. Ne pas s'engager d'avance sur des verdicts symétriques.

Si le test mord chaque partie dans un cas spécifique, le chapitre le dit. Si le test mord une partie plus durement qu'une autre dans un cas spécifique, le chapitre le rapporte aussi — sans nommer la partie comme étant dans le droit. L'asymétrie de contraction est structurelle. L'alignement du droit ne l'est pas.

Une clarification spécifique a sa place à ce site. Les trois cas composites du chapitre ci-dessous tournent au registre structurel sans nommer aucun conflit, aucune juridiction ni aucune partie contemporains spécifiques.

Les types de cas sont tirés des motifs structurels qui récurrent à travers de multiples conflits réels que l'histoire d'enregistrement de l'architecture institutionnelle enregistre. Le lecteur est invité à faire tourner le test structurel sur les conflits réels auxquels les types de cas ressemblent, la lecture structurelle que le chapitre installe étant disponible comme l'appareil qu'utilise le lecteur.

Le chapitre ne nomme pas afin de maintenir la lecture structurelle sur le test plutôt que sur la nomination.

Un engagement supplémentaire a sa place ici. Le chapitre utilise des composites pour installer le test sans capture. Le chapitre n'exempte aucune architecture institutionnelle de la lecture structurelle. Toute institution faisant tourner le test structurel sur des décisions de force réelles doit faire tourner des cas nommés ouvertement — avec le couplage-de-tort spécifié, les hypothèses structurelles de la projection exposées, les bornes de confiance explicites, et l'audit après action institutionnellement lié à la résolution des longues échelles de temps.

Le traitement composite dans le chapitre est l'engagement anti-capture du chapitre à la résolution d'écriture. Le traitement composite n'est pas une exemption institutionnelle à la résolution de pratique. Le lecteur, et toute institution adoptant la

lecture structurelle, doit faire tourner le test sur des cas réels à résolution nommée.

Un cas travaillé au site de force de souveraineté contestée

Cas composite A. Une architecture institutionnelle mène un couplage-de-force sur une région structurellement revendiquée par une autre architecture institutionnelle, les conditions structurelles de la région contestée incluant des populations d'opérateurs dont les architectures de couplage ont tourné dans la région à travers de multiples générations.

Provenance à l'enregistrement-de-revendication. Les enregistrements-de-revendication des deux architectures sur la région tournent à une provenance que la lecture structurelle lit attentivement.

La revendication d'une architecture court à travers l'héritage institutionnel — la région était tenue à l'intérieur des engagements institutionnels de l'architecture à la période dont l'architecture institutionnelle présente a hérité.

La revendication de l'autre architecture court à travers l'architecture-de-couplage-antérieure — les opérateurs dont les architectures de couplage ont

tourné dans la région à travers les générations ont été institutionnellement distincts des engagements institutionnels centraux de chacune des architectures revendicatrices.

La lecture structurelle ne lit aucune des revendications comme passant proprement la provenance sans conditions structurelles supplémentaires. Les revendications des deux architectures courent sur des enregistrements à provenance mixte que le chapitre n'aplatit pas.

Propagation à travers. Le couplage-de-force propage la contraction sur les populations d'opérateurs de la région directement — opérateurs déplacés, opérateurs tués, opérateurs dont les architectures de couplage sont contractées à la résolution d'opérateur où vit l'événement de force.

Le couplage-de-force propage aussi la contraction à des résolutions de longues échelles de temps. Traumatisme s'écrivant à travers les populations d'opérateurs pour des générations. Conditions structurelles de couplage dégradées à la résolution de l'architecture conjointe. Distorsion d'enregistrement que l'événement de force installe dans l'histoire de couplage de l'architecture institutionnelle.

Les couplages-de-force des deux architectures contribuent à la contraction à de multiples résolutions.

Test de contraction vérifiable. La lecture structurelle fait tourner le critère sur le couplage-de-force de chaque architecture.

Pour le couplage-de-force d'une architecture, la projection de contraction-empêchée court à travers des affirmations sur les engagements structurels de l'autre architecture dans la région contestée. La projection de contraction-produite court à travers les populations d'opérateurs directement affectées et la propagation à longue échelle de temps.

Pour le couplage-de-force de l'autre architecture, la projection court selon le motif structurellement symétrique.

La lecture structurelle ne lit aucune des projections comme satisfaisant proprement le critère. Les couplages-de-force des deux architectures produisent une contraction à des échelles structurelles que les projections de contraction-empêchée ne couvrent pas honnêtement.

Le verdict. Le chapitre ne nomme aucun camp comme étant dans le droit.

Le chapitre lit les deux couplages-de-force comme échouant au critère à des conditions structurelles

que le test lit attentivement. Le chapitre lit aussi les conditions structurelles sous lesquelles une voie différente — négociation à l'échelle de l'architecture institutionnelle, protection structurelle des populations d'opérateurs, correction de conflit à longue échelle de temps aux niveaux inférieurs — aurait pu être la correction que la géométrie produit réellement.

La lecture structurelle ne produit pas un jugement contrefactuel sur ce qui serait arrivé. La lecture structurelle produit le verdict que les couplages-de-force réels ont tourné de façon parasitaire, les engagements des architectures institutionnelles au site de force échouant au test structurel que le chapitre installe.

Un cas travaillé au site de force d'intervention humanitaire

Cas composite B. Une architecture institutionnelle mène un couplage-de-force au site d'une architecture différente sur le mandat institutionnel que l'architecture réceptrice produit une contraction parasitaire à des échelles structurelles que les engagements institutionnels de l'architecture réceptrice ne corrigeront pas.

Provenance à l'enregistrement-de-mandat. Le mandat de l'architecture intervenante court à travers des engagements institutionnels.

Les engagements institutionnels de l'architecture réceptrice au site de couplage-de-tort ont été documentés à fidélité structurelle. Les corrections de niveau inférieur ont été institutionnellement tentées et ont échoué. La capacité structurelle de l'architecture intervenante d'installer une correction à un coût structurel inférieur au tort traité a été institutionnellement projetée.

La lecture structurelle lit la provenance à de multiples résolutions. La documentation peut être structurellement honnête, partiellement capturée, ou systématiquement distordue. Les corrections de niveau inférieur peuvent avoir été réellement tentées, partiellement tentées, ou institutionnellement contournées. La projection de capacité structurelle peut être structurellement calibrée, optimiste, ou stratégiquement motivée.

Propagation à travers. Le couplage-de-force au site de l'architecture réceptrice propage la contraction sur les populations d'opérateurs affectées, sur le motif de couplage de l'architecture institutionnelle que l'événement de force reconfigure, et sur les résolutions de longues échelles de temps où le motif de couplage post-intervention continue de tourner.

La projection, par l'architecture institutionnelle, du couplage post-intervention — la lecture structurelle à laquelle l'architecture intervenante s'engage quant à la poursuite du fonctionnement de l'architecture réceptrice — est structurellement portante.

Là où le couplage post-intervention tourne réellement à des conditions structurelles que l'architecture conjointe peut absorber, le critère de contraction vérifiable tourne proprement. Là où le couplage post-intervention tourne à des conditions structurelles que la projection institutionnelle n'avait pas anticipées — effondrement institutionnel, instabilité à longue échelle de temps, conditions structurelles pires que le couplage pré-intervention — le critère mord l'engagement de force de l'architecture intervenante.

Test de contraction vérifiable. La lecture structurelle lit le critère à travers toutes les résolutions où le couplage-de-force se propage.

La tendance de l'architecture institutionnelle dans les événements de force d'intervention humanitaire a été institutionnellement bien documentée au fil de la fin du vingtième siècle et du début du vingt-et-unième. Le couplage-de-tort traité est institutionnellement lisible au site de décision. Le couplage post-intervention à longue échelle de temps a été institutionnellement sous-estimé au même site, des conditions structurelles que la projection

institutionnelle n'avait pas enregistrées ne devenant souvent visibles qu'à la résolution des longues échelles de temps de l'audit après action.

La lecture structurelle lit beaucoup — la plupart — des événements de force d'intervention humanitaire comme échouant au critère à la résolution des longues échelles de temps où le couplage post-intervention tourne réellement.

Le verdict. Le chapitre ne nomme aucun camp comme étant dans le droit.

Le chapitre lit le motif de force d'intervention humanitaire comme échouant au test structurel à des conditions structurelles que le motif d'engagement de l'architecture institutionnelle a systématiquement échoué à enregistrer.

Le chapitre lit aussi les conditions structurelles sous lesquelles un couplage-de-force d'intervention humanitaire pourrait satisfaire le critère. Au près d'architectures institutionnelles dont la projection post-intervention est structurellement calibrée, dont l'engagement à longue échelle de temps envers le couplage de l'architecture réceptrice est institutionnellement honnête, et dont l'audit après action sur la poursuite du fonctionnement de l'architecture réceptrice est institutionnellement obligatoire plutôt qu'institutionnellement évité.

Certaines conditions structurelles peuvent être spécifiées. Savoir si un quelconque événement de force d'intervention humanitaire réel les a satisfaites à pleine fidélité structurelle est un travail ouvert que le chapitre ne clôt pas.

Un cas travaillé au site de force de zone d'extraction de ressources

Cas composite C. Une architecture institutionnelle mène un couplage-de-force sur une région dont le couplage-de-substrat fournit des ressources dont dépendent les engagements institutionnels de l'architecture intervenante, les populations d'opérateurs de la région réceptrice étant institutionnellement distinctes des engagements institutionnels centraux de l'architecture intervenante.

Provenance à la revendication-de-ressource. La revendication de l'architecture intervenante sur le couplage-de-substrat de la région court à travers de multiples enregistrements.

Contrats institutionnels au site de l'architecture d'extraction de ressources. Engagements institutionnels envers les partenaires institutionnels de l'architecture réceptrice. L'architecture d'engagement stratégique de l'architecture intervenante sur le motif de couplage-de-ressource.

La lecture structurelle lit la revendication contre l'architecture de couplage antérieure que la région réceptrice tenait. Populations d'opérateurs dont les architectures de couplage tournent dans la région depuis des générations. Architectures de couplage écologiques que le substrat tenait. Engagements structurels que les engagements institutionnels de l'architecture réceptrice ont pris ou non à la résolution des populations d'opérateurs.

Propagation à travers. Le couplage-de-force propage la contraction sur les populations d'opérateurs directement affectées par les événements de force, sur l'architecture institutionnelle de la région réceptrice que l'événement de force reconfigure, et sur l'architecture de couplage-de-substrat que l'extraction de ressources continue de faire tourner.

Le coût-substrat que le chapitre sur l'environnement a installé tourne ici à pleine force. La lecture structurelle lit le couplage-de-substrat de l'extraction de ressources à la résolution des longues échelles de temps, le coût-substrat étant chargé sur des opérateurs institutionnellement distincts des opérateurs dont le couplage-de-ressource approvisionne les architectures de couplage.

Test de contraction vérifiable. La lecture structurelle lit le critère au site structurel où court la projection de contraction-empêchée.

La projection de l'architecture intervenante court typiquement à travers des engagements institutionnels envers la continuité du motif de couplage-de-ressource. La projection de contraction-produite court à travers les populations d'opérateurs et le couplage-de-substrat que l'événement de force affecte.

Le test structurel lit les deux projections à résolution honnête. L'importance institutionnelle du motif de couplage-de-ressource pour les engagements de l'architecture intervenante est institutionnellement lisible. Le coût en population d'opérateurs et en couplage-de-substrat est institutionnellement lisible mais typiquement institutionnellement sous-évalué.

Le critère mord le couplage-de-force de l'architecture intervenante à des conditions structurelles que la projection institutionnelle a systématiquement échoué à enregistrer.

Le verdict. Le chapitre ne nomme aucun camp comme étant dans le droit.

Le chapitre lit le motif de force d'extraction de ressources comme échouant au critère à des conditions structurelles que le motif d'engagement de l'architecture institutionnelle a été

institutionnellement constant à échouer à enregistrer.

Le chapitre note l'engagement structurel selon lequel le chapitre du volume sur l'allocation des ressources ira plus loin. Les conditions structurelles sous lesquelles l'extraction de ressources peut tourner à des conditions que les engagements structurels de l'ensemble viable conjoint soutiennent sont opérationnalisables. Les conditions structurelles sous lesquelles le couplage-de-force aux sites d'extraction de ressources tourne de façon coopérative sont d'une rareté qui s'évanouit et n'ont pas, dans l'histoire d'enregistrement institutionnel depuis laquelle le chapitre lit, été institutionnellement satisfaites à pleine fidélité structurelle dans aucun cas spécifique que le chapitre accepterait de lire au registre structurel.

L'inaction est aussi un acte

L'engagement structurel court dans les deux directions. La lecture structurelle lit ce que l'architecture fait et ce que l'architecture ne fait pas à chaque site de décision de force collective.

Refuser d'agir à un événement de couplage qui a franchi des seuils structurels que les corrections de niveau inférieur ne peuvent pas atteindre est lui-même une écriture d'enregistrement aux conséquences structurelles.

Là où une contraction parasitaire vérifiable tourne à des échelles structurelles que l'architecture conjointe ne peut pas absorber, et où l'architecture institutionnelle a la capacité structurelle d'installer une correction à un coût structurel que la projection enregistre comme substantiellement inférieur à la contraction que produit le couplage-de-tort, le refus d'agir de l'architecture institutionnelle n'est pas de la neutralité.

Le refus est l'engagement de l'architecture à laisser le couplage-de-tort continuer de tourner à un coût structurel que l'architecture conjointe est en train d'absorber.

La lecture structurelle lit le motif de refus à travers l'histoire d'enregistrement de l'architecture conjointe avec la même discipline qu'elle lit le motif d'action.

Là où des atrocités ont tourné à des échelles structurelles que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle pouvait enregistrer, et où la capacité de l'architecture institutionnelle d'installer une correction à un coût structurel que la projection enregistre comme substantiellement inférieur à la contraction qu'a produite le couplage-d'atrocité, le refus d'agir de l'architecture institutionnelle a été parasitaire à la même résolution à laquelle le couplage-d'atrocité était parasitaire.

Le chapitre est honnête à ce site. L'engagement de l'architecture institutionnelle envers la neutralité a souvent été un engagement à laisser la contraction parasitaire continuer de tourner à un coût structurel que les engagements institutionnels de l'architecture trouvent institutionnellement moins cher que le coût de la correction.

Une clarification spécifique a sa place à ce site. L'engagement structurel à agir-là-où-c'est-requis n'est pas une licence structurelle à agir-quand-le-critère-n'est-pas-satisfait.

Le critère de contraction-vérifiable-supérieure-à-la-force court tout du long. L'action qui échoue au critère est parasitaire au site d'action. Le refus qui échoue au critère est parasitaire au site de refus. La lecture structurelle lit les deux.

Le test structurel ne produit pas un engagement catégorique dans l'une ou l'autre direction. Le test structurel produit les conditions structurelles sous lesquelles le critère tient, l'action n'étant permise qu'aux conditions structurelles que le critère satisfait et le refus n'étant permis qu'aux conditions structurelles où l'action échouerait elle-même au critère.

Une clarification supplémentaire. La lecture structurelle lit l'inaction auprès d'architectures autres que celle de l'architecture institutionnelle elle-même.

L'architecture institutionnelle a la capacité structurelle d'agir en coordination avec d'autres architectures dont le motif d'engagement, l'architecture institutionnelle ne peut le contrôler en interne. Le refus de l'architecture institutionnelle de se coordonner à des conditions structurelles où l'action coordonnée satisferait le critère fait partie de la lecture du refus.

Le test structurel lit la capacité de couplage réelle de l'architecture institutionnelle à la résolution de coordination conjointe, le refus de l'architecture de se coordonner étant lisible au même site structurel que le refus de l'architecture d'agir unilatéralement.

L'effondrement civilisationnel comme mode de défaillance maximal

Le chapitre doit traiter le mode de défaillance maximal que soulève la question de la force collective. L'effondrement civilisationnel, dans lequel les événements de force de l'architecture conjointe se sont propagés à des échelles que l'architecture conjointe ne peut pas absorber, la poursuite du fonctionnement de l'architecture étant structurellement compromise à des résolutions que les corrections de niveau inférieur ne peuvent désormais plus traiter.

La lecture structurelle lit l'effondrement civilisationnel comme une condition structurelle spécifique dans laquelle l'architecture conjointe peut basculer lorsque ses événements de force ont systématiquement échoué au critère à des résolutions de longues échelles de temps que l'architecture institutionnelle a échoué à lire.

La condition n'est pas abstraite. La condition structurelle récurse à travers l'histoire d'enregistrement de l'architecture conjointe aux périodes où les événements de force ont tourné à des échelles avec lesquelles la poursuite du fonctionnement de l'architecture n'a pas été structurellement compatible.

Les architectures à enjeux maximaux que le test structurel lit à cette résolution sont nommables.

Architectures d'armes nucléaires dont les événements d'emploi propageraient contamination-de-substrat, perturbation climatique et effondrement de couplage-conjoint à la résolution planétaire.

Architectures de couplage à l'IA autonome dont les décisions de force tournent à des échelles que les opérateurs humains ne peuvent pas lire à la résolution d'une décision isolée. L'architecture institutionnelle ne peut pas, à l'heure actuelle, borner honnêtement leur alignement avec l'ensemble viable conjoint.

Architectures de cascade de chaîne d'approvisionnement dont l'interruption aux sites de couplage-de-force propage la contraction. Au couplage-de-substrat. À l'architecture alimentaire. À l'architecture énergétique. Aux sites d'architecture médicale à travers lesquels court la structure conjointe.

Chacune est une architecture à enjeux maximaux que le test structurel fait tourner au même critère que le chapitre installe tout du long, la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle à la résolution de projection étant structurellement la plus faible précisément aux architectures dont les événements de force porteraient la contraction la plus lourde.

L'engagement de l'architecture institutionnelle à éviter l'effondrement civilisationnel est structurellement portant pour l'argument du chapitre.

Les événements de force dont la projection structurelle court à travers des scénarios où l'effondrement civilisationnel est une issue possible sont soumis au test structurel à la résolution la plus haute possible. Le critère tourne au site structurel où la projection de contraction-empêchée inclut le scénario de la poursuite du fonctionnement de l'architecture conjointe étant structurellement compromise. Le critère tourne contre tout

événement de force dont la projection structurelle inclut le scénario de la poursuite du fonctionnement de l'architecture conjointe étant structurellement compromise par l'événement de force lui-même.

La lecture structurelle ne refuse pas la force à la résolution des enjeux maximaux catégoriquement. La lecture structurelle refuse bien la force à la résolution des enjeux maximaux là où le critère n'est pas satisfait à une fidélité structurelle que le motif d'engagement de l'architecture institutionnelle peut soutenir.

L'engagement de l'architecture institutionnelle envers la projection honnête à la résolution des enjeux maximaux est la condition structurelle sous laquelle toute décision de force à enjeux maximaux peut tourner de façon coopérative. La lecture structurelle de l'architecture d'engagement institutionnel est l'engagement le plus lourd du chapitre.

À la résolution nucléaire ou d'effondrement civilisationnel, l'incertitude ne devient pas permission.

Là où l'architecture institutionnelle ne peut pas borner honnêtement la propagation à enjeux maximaux à la résolution de projection à travers laquelle tournerait l'événement de force, le défaut structurel est la retenue. La capacité de lecture de l'architecture institutionnelle à la résolution des

enjeux maximaux est structurellement la plus faible précisément à la résolution où la projection de contraction de l'événement de force devrait être la plus structurellement certaine. La lecture structurelle lit cette asymétrie honnêtement et installe la retenue comme défaut structurel au site des enjeux maximaux lui-même.

Un engagement structurel supplémentaire court à la résolution des enjeux maximaux. L'engagement de l'architecture institutionnelle à s'abstenir des événements de force dont la projection structurelle ne peut pas couvrir honnêtement les scénarios à enjeux maximaux est structurellement portant.

Là où la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle à la projection ne peut pas couvrir honnêtement les scénarios à enjeux maximaux que l'événement de force pourrait déclencher, l'engagement structurel est de s'abstenir.

La lecture structurelle ne refuse pas la force à la résolution des enjeux maximaux. La lecture structurelle refuse bien la force à la résolution des enjeux maximaux là où l'architecture institutionnelle ne peut pas lire honnêtement les conditions structurelles à l'intérieur desquelles tourne l'événement de force.

Protocole anti-capture à l'échelle de l'organisme

Le compte structurel installe les cinq mêmes engagements anti-capture de APP-3, avec une extension structurelle aux événements de force à l'échelle de l'organisme. Le protocole est la défense structurelle du chapitre contre l'instrumentalisation par toute partie lisant l'axiome à son avantage.

Aucun camp ne possède l'axiome. La lecture structurelle est symétrique à travers les architectures institutionnelles, les structures d'alliance, les engagements idéologiques, les positions géopolitiques.

Là où la lecture de l'axiome par toute architecture institutionnelle produit un verdict qui favorise systématiquement la coalition de cette architecture, la lecture est parasitaire à la résolution institutionnelle indépendamment de la précision structurelle apparente de la lecture.

Le test structurel tourne contre chaque architecture institutionnelle également — y compris les architectures institutionnelles auxquelles l'auteur et les lecteurs du chapitre sont eux-mêmes couplés, y compris toute architecture institutionnelle qui adopte la lecture structurelle comme son propre engagement.

La mesure doit être inspectable. La lecture de l'architecture institutionnelle à toute décision de force doit être disponible pour les opérateurs que la décision affecte, avec les entrées de la lecture spécifiées, la procédure de projection auditable, et les conditions structurelles de la lecture testables.

Une architecture institutionnelle qui fait tourner la lecture structurelle sans rendre la lecture inspectable fait tourner une pratique différente sous un nom emprunté. La lecture structurelle dépend d'une mesure inspectable au site de force lui-même. Les engagements de projection classifiée aux événements de force sont structurellement suspects à la résolution institutionnelle.

L'inaction est aussi un acte. La lecture structurelle lit ce que l'architecture fait et ce que l'architecture ne fait pas à chaque site de décision de force.

La neutralité n'est pas structurellement disponible à la résolution de l'architecture institutionnelle. L'architecture agit qu'elle agisse ou qu'elle refuse d'agir, et le test structurel lit les deux à la même résolution.

L'intervention minimale reste liante. La correction de force de l'architecture institutionnelle à tout site d'externalisation

tourne au plus petit coût structurel que la géométrie permet.

Une correction plus lourde que ce que la géométrie exige est parasitaire au site de sur-correction. Une correction plus légère que ce que la géométrie exige est parasitaire au site de sous-correction.

L'engagement de minimum-suffisant de APP-2 tient à l'échelle de l'organisme.

L'audit après action est obligatoire. La lecture de l'architecture institutionnelle à tout site de décision de force doit être disponible pour un examen structurel après que l'événement de force a tourné.

L'audit à l'échelle de l'organisme tourne à la résolution des longues échelles de temps. Les conséquences structurelles réelles de la plupart des événements de force ne deviennent lisibles qu'au fil des années et des décennies, l'engagement envers l'audit étant liant indépendamment de la préférence de l'architecture institutionnelle quant au verdict de l'audit.

La capacité de lecture de l'architecture institutionnelle est structurellement améliorée par l'audit. L'absence de l'audit est la condition institutionnelle sous laquelle la capture et l'erreur systématique se composent sans être détectées à l'échelle de l'organisme.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte structurel de la force collective à l'échelle de la géométrie de conséquence. Il ne clôt pas chaque question adjacente. Cinq portées s'arrêtent ici.

La première est la question de savoir comment le critère de contraction-vérifiable-supérieure-à-la-force est opérationnalisé auprès d'architectures institutionnelles dont la capacité de lecture au site de décision de force est structurellement compromise.

Le chapitre installe le critère. Le chapitre ne prétend pas clore la question institutionnelle de savoir comment une architecture dont la lecture est capturée peut faire tourner le critère honnêtement au site même où la capture se produit. Les procédures institutionnelles par lesquelles des architectures capturées pourraient être structurellement reconfigurées au site de capacité-de-lecture sont un travail ouvert.

La deuxième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne aux événements de force dont l'architecture institutionnelle est non étatique — groupes armés irréguliers, architectures de couplage transnationales, acteurs infra-étatiques dont les engagements institutionnels ne courent pas à travers les procédures de l'architecture étatique.

La lecture structurelle tourne à chaque échelle d'architecture. La question institutionnelle de savoir comment le critère est opérationnalisé à des échelles d'architecture que les procédures de l'architecture institutionnelle ne couvrent pas pleinement est un travail ouvert.

La troisième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne aux événements de force dont le médium institutionnel est structurellement nouveau — ciblage algorithmique à la résolution d'événement de couplage, architectures de couplage autonomes dont les décisions de force tournent à des échelles que les opérateurs humains ne peuvent pas lire à la résolution d'une décision isolée, architectures de force dont les conditions structurelles sont émergentes plutôt que directement conçues.

La lecture structurelle tourne à la géométrie de conséquence. L'opérationnalisation du test structurel aux architectures de force structurellement nouvelles est un travail ouvert que le chapitre ne peut clore.

La quatrième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne à la résolution inter-générationnelle. Aux événements de force dont la propagation à longue échelle de temps atteint des opérateurs pas encore existants, dont le compte

structurel nomme la qualité structurelle mais ne l'opérationnalise pas pleinement.

La lecture structurelle lit la propagation à longue échelle de temps comme portante. Les procédures institutionnelles par lesquelles la qualité structurelle des opérateurs futurs est institutionnellement enregistrée aux sites de décision de force sont un travail ouvert que le chapitre ultérieur du volume sur l'allocation des ressources poursuit.

La cinquième est la question de savoir comment la lecture structurelle tourne au site structurel où les engagements de force de l'architecture institutionnelle et les engagements de l'architecture institutionnelle envers ses propres opérateurs au-dessous de ε entrent en tension structurelle.

Le chapitre sur la gouvernance a installé l'autorité de l'opérateur au-dessous de ε . Les événements de force à l'échelle de l'organisme exigent souvent les engagements de l'architecture institutionnelle à des échelles que l'autorité de l'opérateur au-dessous de ε ne couvre pas directement.

Les conditions structurelles sous lesquelles l'engagement de force de l'architecture institutionnelle tourne à fidélité structurelle à la fois à la résolution de l'opérateur et à la résolution de l'architecture sont un travail ouvert que le chapitre note et ne clôt pas.

Si ceci est faux

Le chapitre installe cinq conditions de déclenchement auxquelles le compte structurel de la force collective échoue.

APP-11.1 — Montrer que le critère de contraction-vérifiable-supérieure-à-la-force ne peut pas être mesuré à une résolution pertinente pour la politique.

Le chapitre soutient que le critère est structurellement mesurable à la résolution de projection de l'architecture institutionnelle, la projection étant structurellement honnête à la résolution que la capacité de lecture de l'architecture soutient réellement.

Si l'on peut montrer que le critère est structurellement non mesurable à toute résolution pertinente pour la politique — non pas seulement opérationnellement difficile ou institutionnellement sous-développé, mais structurellement sous-déterminé à toute résolution que le motif de couplage de l'architecture conjointe peut en principe soutenir — alors l'installation centrale du chapitre échoue. La force collective exige des conditions structurelles alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-11.2 — Exhiber un conflit où chaque partie échoue au test, et pourtant l'inaction échoue aussi — et le chapitre ne peut pas spécifier quelle défaillance est la moins mauvaise.

Le chapitre soutient que le critère tourne sur chaque partie et sur chaque refus, la lecture structurelle produisant un verdict pour chacun.

Si l'on peut exhiber un conflit où le couplage-de-force de chaque partie échoue au critère et où l'inaction échoue aussi au critère à des conditions structurelles que le chapitre ne peut arbitrer à aucune résolution structurelle — où l'architecture conjointe est structurellement surdéterminée au site de force sans aucune sortie structurellement honnête disponible — alors la couverture du chapitre est incomplète. Des conditions structurelles supplémentaires doivent être spécifiées à des sites que le chapitre n'a pas anticipés.

APP-11.3 — Exhiber un cas où le test structurel produit un verdict fortement asymétrique que la discipline anti-capture du chapitre empêche structurellement d'être rapporté.

Le chapitre soutient que le test structurel produit des verdicts sur des actes, des décisions, des refus et des motifs institutionnels. Que l'asymétrie de contraction est structurelle et doit être rapportée honnêtement. Que ce que le chapitre refuse, c'est d'engager d'avance toute partie envers une innocence structurelle en tant que catégorie.

La Sollbruchstelle ne se déclenche pas lorsque le couplage-de-force d'une partie se lit de façon coopérative tandis que celui d'une autre se lit de façon parasitaire — cela est structurellement courant et le chapitre le rapporte.

La Sollbruchstelle ne se déclenche que si le test structurel, mené honnêtement, produit un verdict selon lequel le couplage-de-force d'une partie spécifique est structurellement coopératif à chaque résolution où tourne le test tandis que celui de chaque autre partie est structurellement parasitaire à chaque résolution, sans aucune condition structurelle supplémentaire résolvant l'asymétrie, et où la discipline anti-capture du chapitre empêche structurellement l'asymétrie d'être livrée.

Le chapitre ne prétend pas qu'un tel cas ne peut exister. L'engagement du chapitre est qu'une lecture structurellement honnête des conflits contemporains n'a en fait pas produit ce verdict dans aucun cas que le chapitre accepterait de lire au registre structurel, et que la discipline rapporte l'asymétrie là où le test

la produit sans convertir aucune partie en innocence structurelle en tant que catégorie.

APP-11.4 — Produire une classe de force collective que le critère ne classe pas.

Le chapitre soutient que le critère tourne sur chaque événement de force collective que contient l'histoire d'enregistrement de l'architecture conjointe.

Si l'on peut produire une classe de force collective où le critère ne produit pas de verdict à aucune résolution structurelle — où la géométrie de conséquence ne produit aucune lecture sur laquelle l'architecture institutionnelle puisse agir — alors la couverture du chapitre est partielle. Des conditions structurelles supplémentaires doivent être spécifiées à des sites que le chapitre n'a pas traités.

APP-11.5 — Montrer que le test structurel se réduit en pratique à la théorie dominante de la guerre juste.

Le chapitre soutient que la lecture structurelle produit un compte de la force collective distinct de toute tradition existante — ni pacifiste, ni militariste, ni de guerre-juste-doctrinale, ni humanitaire-internationaliste — tout en s'attendant à un recouvrement aux sites où chaque tradition existante suit un trait structurel que la lecture structurelle lit aussi.

Le recouvrement à des sites particuliers ne déclenche pas l'interrupteur. Le recouvrement est l'attente structurelle. L'interrupteur ne se déclenche que si la lecture structurelle peut être redécrite sans reste comme les engagements d'une tradition existante — réductible à cette tradition sans reste structurel.

Si l'installation du chapitre se réduit à une tradition sans reste, le chapitre a produit un ré-étiquetage plutôt qu'un compte structurel. La lecture structurelle que le corpus revendique n'est pas ce que le chapitre a réellement installé.

Ces cinq tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si les cinq tiennent.

Clôture

Le chapitre lit la plupart des guerres de l'histoire humaine comme échouant à ce test. Certaines réponses défensives l'ont satisfait. La plupart des conflits contemporains contiennent, de chaque côté, des parties dont le couplage-de-force est structurellement parasitaire.

Le chapitre ne teste pas seulement la force. Le chapitre teste aussi le refus d'agir. L'inaction est une écriture d'enregistrement aux conséquences structurelles à la même résolution que l'action.

Le chapitre n'attribue à aucun camp une innocence morale en tant que catégorie.

Le test produit des verdicts sur des actes, des décisions, des refus et des motifs institutionnels. Un verdict sur chaque acte, par chaque partie, par la même géométrie, et un verdict sur chaque refus d'agir, par la même géométrie. Dans certains cas ces verdicts sont fortement asymétriques, et le chapitre rapporte l'asymétrie honnêtement.

Lu attentivement, le test mord chaque partie et chaque observateur dans la plupart des conflits contemporains.

Lu attentivement, c'est là la conclusion la plus importante du chapitre. Le fardeau de justification structurelle de la force collective est énorme. Presque aucune force collective réelle, et presque aucun refus d'agir face à une contraction parasitaire vérifiable, ne l'a satisfait.

Le chapitre ne produit pas un programme de politique étrangère, une proposition de doctrine stratégique, ni une recommandation pour les engagements de telle architecture institutionnelle spécifique au site de la force collective. Le chapitre

produit le test structurel que toute pratique de force collective — toute guerre, toute intervention, tout refus-d'intervenir, toute architecture de force — doit satisfaire pour que sa lecture au site de force tourne de façon coopérative plutôt que parasitaire.

La force collective est l'architecture conjointe se lisant elle-même honnêtement au site de force où les couplages de ses opérateurs se croisent à des échelles que les corrections de niveau inférieur ont échoué à traiter. Là où l'architecture se lit honnêtement, la lecture structurelle que le chapitre installe est ce qu'est structurellement la force collective.

Là où l'architecture se lit malhonnêtement — en agissant à des sites que le critère refuse, en refusant d'agir à des sites où le critère exige l'action, en lisant à des conditions structurelles que la projection de l'architecture institutionnelle ne peut pas soutenir honnêtement — la force collective est le nom institutionnel d'une pratique que l'architecture a été en train d'exécuter à la place.

La lecture structurelle distingue les deux même lorsque l'architecture institutionnelle ne le peut pas.

Chapitre 12 — L'architecture de l'allocation mondiale des ressources

L'eau. La nourriture. La terre. L'énergie. La connaissance.

Le substrat est fini et les fenêtres sont nombreuses. Chaque civilisation a dû répondre à la question de savoir comment distribuer. Chaque civilisation a répondu partiellement.

Les réponses ont produit l'empire, la famine, le marché, le plan, la guerre et la réforme. La question ne s'est pas close.

Ce chapitre n'est ni planification ni culte du marché. Les deux importent ce que l'axiome refuse.

La planification importe une autorité que la lecture structurelle ne produit pas. Le culte du marché importe un mécanisme suffisant que la lecture structurelle ne produit pas non plus. Le chapitre n'est pas non plus une redistribution par décret.

La lecture structurelle lit les axiomes. La planification, le culte du marché et la redistribution-

par-décret important tous ce que l'axiome n'énonce pas.

Le chapitre est un test structurel. Non un programme de politique de développement. Non une proposition de gouvernance mondiale. Non un plan directeur redistributif. Non une recommandation pour les engagements de telle architecture institutionnelle spécifique au site d'allocation planétaire.

La politique économique internationale, les architectures institutionnelles multilatérales, les engagements de ressources des architectures souveraines, les décisions opérationnelles de toute architecture d'aide, de commerce ou de climat spécifique, le travail des praticiens de l'allocation à travers les sites institutionnels — cela reste le travail en aval de l'architecture plus large que le compte structurel ne remplace pas.

Ce que le compte structurel spécifie, c'est la géométrie de conséquence que toute pratique d'allocation doit lire.

Si le motif d'allocation présent se situe à l'intérieur ou à l'extérieur de la région géométrique que l'ensemble viable conjoint exige. Si les écarts sont honnêtement enregistrés aux sites structurels où ils vivent effectivement. Si la correction à chaque site d'écart tourne à une intervention minimale suffisante. Si le coût-substrat est enregistré à la

résolution des longues échelles de temps plutôt qu'escompté-hors-champ. Si les opérateurs-qui-portent-le-coût-d'allocation sont lus à leur propre résolution. Si l'audit après action à l'échelle planétaire tourne à la résolution des longues échelles de temps que la propagation exige réellement.

Le test structurel spécifie ce qui doit être lu. Il n'implique pas que les institutions actuelles puissent lire chaque couplage-d'allocation à pleine fidélité.

Là où la mesure est incomplète, la posture correcte est l'humilité opérationnelle, l'usage de substituts, des bornes de confiance explicites, la contestabilité et l'audit après action à la résolution de l'échelle planétaire. Ni prétendre que la structure est muette, ni prétendre que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle est omnisciente.

Le chapitre installe le compte structurel de l'allocation mondiale des ressources.

L'allocation est le grand livre appliqué à l'échelle planétaire. Le substrat est fini. Les fenêtres sont nombreuses. La géométrie produit une région structurelle de distributions permises à l'intérieur de laquelle l'ensemble viable conjoint est tenu à des conditions structurelles que la poursuite du fonctionnement de l'architecture peut soutenir.

Les écarts par rapport à la région géométrique sont des accumulations parasites. Le correctif n'est pas

la redistribution par décret. Le correctif est la mesure du grand livre et la réponse de la hiérarchie de correction.

Ceci est le douzième et dernier chapitre de Ø Applications. Le premier a installé la propriété comme la revendication structurelle sur un enregistrement de revendication durable. Le deuxième a installé le droit comme la géométrie de conséquence des enregistrements. Le troisième a installé la gouvernance comme l'ingénierie de la frontière-ε. Le quatrième a installé l'économie comme le grand livre appliqué à l'échelle de l'échange et de l'accumulation.

L'épine de la bioéthique a lu la fenêtre à l'échelle biologique à travers cinq chapitres. Le chapitre sur l'intendance environnementale a lu le substrat à la résolution des longues échelles de temps. Le chapitre sur la force collective a lu la correction la plus lourde de l'architecture à l'échelle de l'organisme.

Le présent chapitre lit la géométrie structurelle qui tricote ensemble les installations de chaque chapitre antérieur à la résolution où le substrat fini rencontre les nombreuses fenêtres. Ceci est le chapitre pour lequel chaque chapitre antérieur préparait.

Le lecteur est déjà à l'intérieur

Essaie de nier la question. Dis que l'allocation mondiale des ressources est un problème séparé pour les spécialistes du développement, les institutions internationales ou les économistes politiques — non pour la lecture structurelle que le volume a été en train de donner.

Ce dire est lui-même un acte d'un opérateur dont la propre architecture de couplage est, en ce moment, en train de puiser dans un substrat planétaire que l'opérateur n'a pas personnellement produit. Manger de la nourriture dont l'architecture de production s'étend sur des opérateurs avec les architectures de couplage desquels l'opérateur présent ne s'est jamais couplé directement. Boire de l'eau dont la voie de distribution court à travers des architectures institutionnelles auxquelles l'opérateur n'a pas personnellement consenti. Régulé à la température du corps par des conditions climatiques que l'ensemble du substrat planétaire produit et dont dépend l'architecture de couplage de chaque opérateur.

Le corps du lecteur depuis lequel le lecteur lit est, à cette résolution, un nœud d'allocation planétaire.

Le souffle que le lecteur tire maintenant a été produit par des architectures de couplage photosynthétiques distribuées à travers des continents que le lecteur n'a pas visités. L'eau à laquelle le lecteur est maintenant couplé est venue

par des événements de couplage du cycle hydrologique qui ont commencé à des sites de substrat que le lecteur n'a pas rédigés.

La nourriture que le lecteur mangera ensuite a été produite par des architectures de couplage dont le lecteur n'a pas rencontré les opérateurs, sur une terre dont les conditions de substrat n'ont pas été directement entretenues par l'architecture de couplage du lecteur. La monnaie sur laquelle tourne le couplage du lecteur est un système d'enregistrement dont l'adossement court à travers des architectures institutionnelles distribuées à travers le motif de couplage-de-ressource de l'architecture planétaire.

Le lecteur a aussi été destinataire du motif d'allocation planétaire. La position particulière du lecteur dans l'architecture d'allocation planétaire a été structurellement conséquente à chaque événement de couplage que le lecteur a jamais fait tourner.

Les opérateurs de certains sites d'architecture de couplage reçoivent des conditions structurelles qui maintiennent la vie de l'opérateur à pleine fidélité structurelle. Les opérateurs d'autres sites d'architecture de couplage reçoivent des conditions structurelles où la vie de l'opérateur tourne à des corridors rétrécis que l'opérateur n'a pas rédigés.

Le lecteur est l'opérateur dont la vie, les relations et le corridor final sont en jeu à chaque motif d'allocation que l'architecture conjointe fait tourner en ce moment.

Il n'existe aucun terrain neutre depuis lequel la question puisse être niée. Le lecteur a déjà été alloué. Le lecteur a déjà été un nœud dans l'architecture d'allocation planétaire. Le lecteur a déjà été l'héritier d'un motif d'allocation que les architectures institutionnelles ont été en train d'écrire à travers la structure conjointe depuis aussi longtemps que les architectures ont eu des opérateurs.

La question de ce qu'est structurellement l'allocation est la question de l'architecture à l'intérieur de laquelle le lecteur se trouve déjà.

Les chapitres précédents et ce qui est requis ici

Le chapitre du volume précédent sur l'ensemble viable conjoint a installé l'engagement structurel selon lequel les opérateurs à l'intérieur d'une architecture partagent un ensemble conjoint de trajectoires à la résolution où tournent réellement leurs architectures de couplage. L'allocation est ce qui détermine quels corridors sont larges et lesquels sont étroits à l'intérieur de l'ensemble conjoint. Le

chapitre hérite directement de l'ensemble viable conjoint.

Le chapitre du volume précédent sur la physique des ondulations a installé l'engagement structurel selon lequel les enregistrements se propagent à la résolution où vit la propagation.

Les décisions d'allocation écrivent des enregistrements durables qui se propagent à travers les opérateurs, les générations et les substrats. Le chapitre hérite directement de la physique des ondulations. Les ondulations d'allocation se composent. Le test structurel doit lire cette composition à chaque résolution.

Le chapitre sur la propriété a installé la provenance et la propagation. L'allocation crée des enregistrements de revendication. Le chapitre sur la propriété a installé le test structurel de savoir si ces enregistrements tournent proprement.

Provenance : l'enregistrement d'allocation a-t-il suivi la capacité de couplage antérieure, ou a-t-il écrit par-dessus une architecture de couplage antérieure que le substrat tenait ? Propagation : que propage l'enregistrement d'allocation dans l'ensemble viable conjoint ?

La plupart des enregistrements d'allocation mondiale existants tournent sur une provenance structurellement mixte. Conditions historiques

d'empire, de déplacement, d'extraction structurelle, engagements institutionnels asymétriques au site de formation du motif d'allocation de l'architecture présente. Le chapitre n'aplatit pas la question de la provenance. La lecture structurelle l'enregistre.

Le chapitre sur le droit a installé la géométrie de conséquence des enregistrements et la hiérarchie de correction à cinq niveaux. La hiérarchie de correction s'applique à l'échelle de l'allocation. Restitution. Restriction. Séparation. Séparation permanente. Retrait. À l'échelle architecturale où l'échec d'allocation produit une contraction parasitaire.

Le chapitre sur la gouvernance a installé la frontière- ε . Les décisions d'allocation qui s'externalisent dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel sont soumises à l'autorité de l'architecture au-dessus de ε .

Le chapitre sur l'économie a installé le grand livre comme la lecture structurelle des enregistrements de capacité de couplage. Le présent chapitre fait tourner le grand livre à l'échelle planétaire.

Le chapitre sur l'intendance environnementale a installé le substrat comme la structure conjointe que partagent toutes les architectures de couplage. Le substrat est ce à travers quoi tourne l'allocation. La dégradation du substrat contracte l'ensemble viable conjoint à de longues échelles de temps. Les motifs

d'allocation qui tournent à des taux de substrat que le substrat ne peut absorber produisent une contraction que la lecture structurelle lit.

Le chapitre sur la force collective a installé la correction la plus lourde à l'échelle de l'organisme. Les échecs d'allocation qui se propagent jusqu'à la résolution où la force collective devient la seule correction disponible sont eux-mêmes des échecs structurels à chaque niveau antérieur où les corrections de niveau inférieur n'ont pas tourné honnêtement.

Le travail du volume précédent sur le navire, le sillage et l'océan est opérant ici à pleine échelle. Chaque transfert est un événement de sillage. L'océan est ce qui reçoit chaque sillage que produit le motif de couplage de l'architecture.

L'allocation est le motif structurel de la façon dont les événements de sillage du navire se distribuent à travers les conditions structurelles de l'océan. Certains motifs d'allocation produisent des sillages que l'océan peut absorber à des conditions compatibles avec la poursuite du fonctionnement de l'architecture de couplage de chaque opérateur. Certains produisent des sillages qui se concentrent à des sites structurels que le motif de couplage de l'architecture ne peut pas soutenir.

Ce que la question demandait

La question de l'allocation a été posée à chaque période où l'architecture conjointe a eu des opérateurs capables de la poser.

La réponse la plus ancienne a installé l'allocation comme descendue de l'héritage institutionnel. L'architecture distribue les ressources selon des motifs d'engagement dont l'architecture institutionnelle a hérité des périodes antérieures, l'autorité structurelle de la distribution courant à travers la continuité institutionnelle de l'architecture.

Ce que cette réponse a correctement saisi, c'est que les motifs d'allocation sont structurellement durables. Une fois qu'un enregistrement d'allocation est écrit, l'enregistrement se propage à travers le temps institutionnel et est structurellement coûteux à réviser.

Là où la réponse est en défaut pour le compte structurel, c'est en situant la source structurelle dans le seul héritage institutionnel. La lecture structurelle lit l'héritage comme une condition structurelle à l'intérieur de laquelle tourne l'allocation. Le test structurel tourne à la géométrie de conséquence, non à l'héritage.

Le dix-huitième siècle a installé l'allocation comme descendue de l'échange marchand. Le motif d'allocation de l'architecture émerge des décisions d'échange bilatérales des opérateurs, l'autorité

structurelle de la distribution courant à travers les architectures de couplage réelles des opérateurs plutôt qu'à travers un quelconque engagement institutionnel central.

Ce que cette réponse a correctement saisi, c'est que les architectures de couplage réelles des opérateurs sont structurellement portantes pour l'allocation. Les opérateurs portent une information sur leurs propres conditions de couplage qu'aucun engagement institutionnel central ne peut pleinement agréger. L'architecture d'échange agrège cette information à des échelles que les architectures centrales ne peuvent égaler.

Là où elle est en défaut pour le compte structurel, c'est en réduisant le test structurel à la résolution de lecture de l'architecture d'échange. Les marchés lisent bien certaines conditions structurelles — information de prix locale, disposition-à-se-coupler de résolution immédiate, offre-et-demande-de-couplage à boucle courte. Ils lisent mal d'autres conditions structurelles. Externalités à boucle longue. Effets de distribution sur des populations d'opérateurs dont les architectures de couplage n'ont pas de voix institutionnelle dans l'architecture d'échange. Coûts se propageant au substrat que l'architecture d'échange ne tarifie pas directement.

Le dix-neuvième siècle a installé deux corrections structurellement distinctes qui ont tourné en tension au fil de la période.

La première a lu l'allocation comme descendue des opérateurs-comme-collectif à l'échelle de l'architecture. Le motif d'allocation de l'architecture est structurellement soumis aux engagements des opérateurs conjoints à la résolution de l'architecture, l'autorité structurelle de la distribution courant à travers l'architecture d'engagement conjoint de l'architecture.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que la résolution à l'échelle de l'architecture est structurellement réelle. Les populations d'opérateurs dont les architectures de couplage n'ont pas de voix institutionnelle dans l'architecture d'échange ont une qualité structurelle à la résolution de l'architecture que l'architecture d'échange ne peut enregistrer en interne.

Là où la tradition est en défaut pour le compte structurel, c'est en produisant parfois l'engagement à l'échelle de l'architecture à travers des engagements institutionnels qui exigent eux-mêmes l'installation d'une autorité centrale. La lecture structurelle dérive la résolution à l'échelle de l'architecture directement de l'ensemble viable conjoint, non d'engagements d'autorité centrale.

La seconde tradition du dix-neuvième siècle a installé l'allocation comme descendue du bien-être agrégé des opérateurs. Le motif d'allocation de l'architecture est évalué contre le bien-être agrégé à travers les opérateurs conjoints, l'autorité structurelle de la distribution courant à travers des procédures d'agrégation d'utilité auxquelles s'engage l'architecture institutionnelle.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que le test structurel tourne à travers les opérateurs conjoints plutôt qu'au site d'un opérateur isolé. Les motifs d'allocation qui maximisent le bien-être pour certains opérateurs à un coût structurel pour d'autres opérateurs sont structurellement soumis à un test à l'échelle conjointe.

Là où elle est en défaut pour le compte structurel, c'est en traitant l'agrégation d'utilité comme le test structurel plutôt que comme une lecture institutionnelle que le test structurel peut utiliser. La lecture structurelle lit l'ensemble viable conjoint. Le bien-être agrégé est une résolution de lecture à laquelle les conditions structurelles de l'ensemble viable conjoint peuvent être approximées.

Le vingtième siècle a installé l'allocation comme descendue du traitement de l'information de prix. Le motif d'allocation de l'architecture est structurellement contraint par la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle au site de décision

d'allocation, l'autorité structurelle de la distribution courant à travers l'agrégation d'information de l'architecture de prix plutôt qu'à travers un quelconque engagement institutionnel central.

Ce que cette tradition a correctement saisi, c'est que la capacité de lecture des architectures institutionnelles au site de décision d'allocation est structurellement bornée. Les architectures centrales ne peuvent en fait pas lire l'information à la résolution de l'opérateur que tiennent les architectures de couplage réelles des opérateurs. Toute architecture d'allocation qui prétend lire cette information de façon centralisée fait une mélecture structurelle.

Ces traditions, chacune saisissant un trait structurel de la question de l'allocation, aucune ne répondant complètement à la question structurelle. Le chapitre prend ce que chacune saisit et le situe dans $\{S, B, R, C\}$ à la résolution planétaire de l'architecture conjointe.

La région géométrique

Le compte structurel installe l'allocation comme une région géométrique dans l'espace-de-distribution — non un vecteur d'allocation unique — à l'intérieur de laquelle l'ensemble viable conjoint est tenu à des conditions structurelles que la poursuite du fonctionnement de l'architecture peut soutenir.

La région est conjointement spécifiée par des conditions structurelles héritées des chapitres antérieurs.

Engagements de plancher de dignité à chaque résolution d'opérateur. L'héritage de l'épine de la bioéthique. Conditions-de-couplage-minimales pour la poursuite du fonctionnement de chaque opérateur, structurellement liantes indépendamment de tout calcul structurel supplémentaire, indépendamment de l'engagement de l'architecture institutionnelle envers une correction plus large.

Taux-de-couplage-de-substrat que la capacité régénérative du substrat soutient. L'héritage du chapitre sur l'intendance environnementale. Taux d'extraction que le substrat peut porter sans contraction à longue échelle de temps de l'ensemble viable conjoint. Taux de charge-de-substrat que la capacité d'absorption du substrat peut absorber sans propagation à longue échelle de temps. Taux de couplage biosphérique que la structure conjointe peut soutenir à travers les opérateurs qu'elle contient.

Seuils-d'accumulation au-delà desquels le débordement-de-tampon est structurellement garanti. L'héritage du chapitre sur l'économie.

Concentrations de capacité de couplage au-delà desquelles le tampon de l'architecture institutionnelle ne peut absorber sans propagation d'audit comprimée. Asymétries de capacité de couplage au-delà desquelles la correction de pente architecturale est structurellement requise. Densités d'enregistrement au-delà desquelles la lisibilité par l'architecture de son propre motif de couplage échoue structurellement.

Conditions inter-résolution où ces contraintes définissent conjointement la région structurelle. Les conditions conjointes sous lesquelles le plancher de dignité, le taux-de-substrat et le seuil-d'accumulation sont tous structurellement satisfaits à la fois à chaque classe d'opérateurs que contient l'architecture conjointe.

Une clarification spécifique a sa place à ce site. La région géométrique est opérationnellement approximative à la capacité de lecture actuelle de l'architecture institutionnelle.

La lecture structurelle complète à chaque résolution exige une infrastructure de données que l'architecture institutionnelle n'a pas encore construite. La lecture structurelle disponible maintenant court à travers des substituts traitables — les conditions structurelles des ensembles viables

conjoint à des échelles que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle peut enregistrer, avec les hypothèses structurelles des substituts inspectables et les bornes de confiance des substituts explicites.

L'engagement structurel envers la région géométrique court à chaque résolution où le test structurel peut être opérationnalisé. La capacité de lecture de l'architecture institutionnelle est la condition structurelle sous laquelle l'opérationnalisation tourne réellement à fidélité.

Ce que la région géométrique refuse catégoriquement, c'est la concentration de capacité de couplage à des sites structurels où la concentration contracte l'ensemble viable conjoint à des échelles structurelles que l'architecture conjointe ne peut soutenir.

Certaines concentrations de capacité de couplage sont structurellement coopératives. Elles correspondent à de véritables différences de capacité de couplage, à des événements de couplage coopératifs antérieurs, à des conditions structurelles que l'architecture institutionnelle reconnaît à fidélité honnête.

D'autres concentrations sont structurellement parasitaires. Elles correspondent à des échecs-de-provenance, à des échecs-de-propagation, ou à des engagements institutionnels qui ont

systématiquement capturé l'avantage structurel pour des classes d'opérateurs spécifiques à un coût structurel pour d'autres classes d'opérateurs.

La lecture structurelle distingue les deux à la résolution où la différence vit effectivement.

Écarts et accumulations parasites

Le grand livre lit le motif d'allocation planétaire présent contre la région géométrique.

Là où le motif présent se situe à l'intérieur de la région géométrique, l'allocation de l'architecture s'exécute coopérativement à la résolution de l'architecture conjointe. Là où le motif présent se situe hors de la région géométrique, l'allocation de l'architecture produit une contraction parasite aux échelles structurelles que la lecture structurelle lit.

La lecture structurelle lit le motif d'allocation planétaire présent en fidélité honnête.

La lecture de l'architecture institutionnelle sur l'historique d'enregistrement de l'architecture conjointe montre des écarts persistants par rapport à la région géométrique, aux échelles structurelles que le test structurel lit comme parasites. Des concentrations de capacité de couplage se sont accumulées sur des classes d'opérateurs dont les

enregistrements de provenance des architectures de couplage reposent sur des histoires d'empire, de déplacement, d'extraction structurelle et d'engagements institutionnels asymétriques à la période de formation de l'architecture conjointe.

Des concentrations de capacité de couplage continuent de s'accumuler à des taux structurels que la région géométrique ne produit pas. Les architectures institutionnelles dont le motif d'engagement a été historiquement avantagé continuent de recevoir une part disproportionnée des nouveaux événements de couplage. Les architectures institutionnelles dont le motif d'engagement a été historiquement désavantagé continuent de recevoir une part plus faible des nouveaux événements de couplage. La divergence est structurelle plutôt qu'accidentelle.

Une clarification spécifique sur la posture probante de ces affirmations a sa place ici. Le chapitre ne demande pas au lecteur d'accepter le verdict d'écart par force rhétorique.

Le chapitre traite le verdict comme la lecture structurelle de haut niveau soutenue par des indicateurs visibles que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle enregistre déjà. Privation extrême au milieu du surplus, à la résolution de l'architecture conjointe. Faim au milieu du gaspillage alimentaire, à des échelles

structurelles que l'architecture conjointe ne peut lire autrement que comme un écart parasitaire. Pénurie d'eau sur des sites structurels adjacents à une surconsommation d'eau discrétionnaire sur d'autres sites structurels. Bénéfice de l'énergie fossile s'accumulant sur des architectures structurellement distinctes des architectures qui portent le coût-substrat du couplage énergétique. Concentration foncière sur des histoires à provenance défaillante que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle a déjà enregistrées. Restriction de la connaissance sur des sites non rivaux où la restriction ne suit ni le coût de production ni le risque de sécurité.

L'argument empirique complet du verdict d'écart appartient au Grand livre et à la mesure en aval de l'architecture institutionnelle, à des échelles que le chapitre ne peut clore. Ce que le chapitre installe, c'est le test structurel que la mesure doit satisfaire et la direction du verdict que les indicateurs visibles soutiennent déjà.

Une conséquence. La lecture structurelle lit le motif d'allocation planétaire présent comme substantiellement écarté de la région géométrique, avec des accumulations parasitaires visibles sur des sites structurels que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle enregistre en fidélité honnête.

L'écart n'est pas ponctuel. L'écart se propage à travers des décennies et des siècles, la propagation se poursuivant à des taux structurels que la lecture standard de l'architecture institutionnelle n'enregistre pas toujours.

Une conséquence supplémentaire. La correction structurelle est la lecture de l'architecture institutionnelle au site d'écart, exécutée dans les conditions structurelles que les procédures de correction de l'architecture peuvent installer. La correction n'est pas une redistribution par décret. La correction est la lecture par le Grand livre de là où s'exécutent les écarts, et la réponse de la hiérarchie de correction à chaque site d'écart.

Restitution sur les sites où la concentration parasitaire suit des événements de couplage-préjudice spécifiques que l'architecture institutionnelle peut identifier. Restriction dans les conditions structurelles où la concentration se propage actuellement à des taux que l'architecture conjointe ne peut absorber. Séparation sur les sites où l'engagement structurel qui a produit la concentration ne peut être retenu dans les conditions que l'architecture conjointe peut soutenir. Séparation permanente sur les sites où l'engagement structurel est structurellement incompatible avec le fonctionnement continu de l'architecture conjointe. Retrait à la résolution de correction la plus lourde.

Chacun à un coût structurel. Correction minimale suffisante, l'engagement structurel tout du long.

Pourquoi ceci n'est pas de la planification

La planification commence par une autorité qui décide de la distribution et l'impose aux opérateurs. La lecture structurelle commence par la conséquence.

La planification demande quelle allocation devrait être imposée. Le Grand livre demande quelle distribution le motif de couplage de l'architecture conjointe produit actuellement, quels écarts par rapport à la région géométrique sont actuellement parasites, et quelle correction minimale à chaque site d'écart restaurerait le motif d'allocation de l'architecture vers la région géométrique.

Les deux opérations sont structurellement distinctes. Un planificateur fixe des quotas. Le Grand livre lit la géométrie.

Un planificateur spécifie le motif distributionnel de façon centralisée. La lecture structurelle lit le motif distributionnel que produit le couplage de

l'architecture conjointe et identifie les sites structurels où le motif s'écarte.

Un planificateur s'exécute à travers des engagements d'autorité centrale. La lecture structurelle s'exécute à travers la mesure et la correction sur les sites de couplage distribués de l'architecture.

Une clarification spécifique a sa place ici. La lecture structurelle ne refuse pas les engagements institutionnels centraux sur les sites pertinents pour l'allocation. La lecture structurelle refuse l'engagement du planificateur, celui de l'autorité centrale, à spécifier la distribution.

Les architectures institutionnelles peuvent exécuter des architectures de mesure à la résolution d'allocation. Peuvent installer des procédures de correction sur les sites d'écart. Peuvent coordonner des engagements institutionnels à des échelles que des opérateurs seuls ne peuvent exécuter. Ce sont des implémentations institutionnelles de la lecture structurelle, non l'engagement du planificateur.

La lecture structurelle lit ce que produit le motif de couplage de l'architecture conjointe. L'architecture institutionnelle installe la correction sur les sites d'écart que la lecture structurelle enregistre.

Une clarification supplémentaire. Les architectures institutionnelles qui ont historiquement prétendu

exécuter de la planification ont institutionnellement toujours fait aussi autre chose.

L'enregistrement institutionnel à travers les périodes montre des architectures de planification imbriquées avec des architectures de parti, des architectures militaires, des architectures de sécurité et des architectures idéologiques dont les engagements institutionnels excédaient substantiellement la portée nominale de l'architecture de planification.

La lecture structurelle ne prétend pas qu'une quelconque architecture institutionnelle ait exécuté de la planification en fidélité structurelle à l'engagement nominal de la tradition planificatrice. La lecture structurelle prétend bien que les architectures institutionnelles qui ont nominalelement exécuté de la planification ont produit des enregistrements structurels que la lecture structurelle peut lire.

Les enregistrements montrent des écarts parasites par rapport à la région géométrique, à des échelles structurelles que la lecture structurelle enregistre comme substantielles. Les enregistrements ne montrent pas l'engagement structurel de la planification s'exécutant en fidélité à sa revendication institutionnelle.

Un engagement structurel supplémentaire a sa place ici. La résolution planétaire n'efface pas la lecture locale.

Les sites d'allocation contiennent de l'information locale que l'architecture planétaire ne peut lire de façon centralisée. Hydrologie connue des usagers locaux de l'eau. Conditions du sol connues des cultivateurs. Savoir culturel détenu par les communautés. Besoins de soin connus des ménages. Signaux de risque connus des opérateurs sur le site de couplage lui-même.

La lecture structurelle exige donc une subsidiarité de la mesure. Lire à la résolution d'architecture la plus basse capable d'enregistrer le couplage pertinent, et n'agréger vers le haut que là où l'externalisation traverse des échelles que le site local ne peut absorber.

La région géométrique s'exécute à résolution planétaire. La lecture institutionnelle s'exécute à chaque résolution d'architecture que contient la structure conjointe, la résolution-de-traversée-de-l'externalisation déterminant l'échelle d'architecture à laquelle la correction est structurellement située.

La subsidiarité n'est pas une déférence au local là où les engagements locaux sont parasites pour l'architecture plus large. La subsidiarité est l'engagement structurel selon lequel l'architecture institutionnelle lit à l'échelle d'architecture où le couplage vit réellement.

Pourquoi ceci n'est pas un culte du marché

Les marchés lisent bien certaines informations locales — signaux de prix immédiats, propension au couplage à une résolution d'opérateur spécifique, résolution offre-et-demande-de-couplage en boucle courte. Ils lisent mal d'autres conséquences.

Externalités en boucle longue. Effets de distribution sur des populations d'opérateurs sans voix dans l'architecture d'échange. Coûts se propageant vers le substrat que l'architecture d'échange ne tarife pas directement.

La lecture structurelle conserve l'enregistrement que les marchés lisent et ajoute les enregistrements que les marchés omettent.

Le prix n'est pas aboli. Le prix est relocalisé à l'intérieur d'un Grand livre plus large qui lit ce que les marchés lisent et ce que les marchés ne lisent pas. Les marchés deviennent une entrée institutionnelle de la région géométrique plutôt que son déterminant primaire.

Une clarification spécifique a sa place ici. La lecture structurelle ne refuse pas les architectures d'échange. La lecture structurelle refuse l'élévation des architectures d'échange, d'une résolution de lecture institutionnelle parmi d'autres à la source structurelle de la légitimité d'allocation.

Les architectures d'échange sont institutionnellement importantes à la résolution où elles lisent réellement des conditions structurelles que les architectures centrales ne peuvent lire. Les architectures d'échange sont institutionnellement insuffisantes à la résolution où le test structurel s'exécute à des échelles que la capacité de lecture de l'architecture d'échange ne couvre pas.

Une clarification supplémentaire. Les architectures institutionnelles qui ont historiquement prétendu exécuter des marchés libres ont institutionnellement toujours exécuté aussi d'autres engagements.

L'enregistrement institutionnel à travers les périodes montre des architectures d'échange imbriquées avec des architectures de propriété, des architectures monétaires, des architectures de sécurité et des architectures d'infrastructure dont les engagements institutionnels excédaient substantiellement la portée nominale de l'architecture d'échange.

La lecture structurelle ne prétend pas qu'une quelconque architecture institutionnelle ait exécuté de l'échange pur en fidélité structurelle à l'engagement nominal de la tradition marchande. Les architectures institutionnelles qui ont nominalement exécuté des marchés libres ont produit des enregistrements structurels que la lecture structurelle peut lire.

Les enregistrements montrent des écarts parasitaires par rapport à la région géométrique, à des échelles structurelles que la lecture structurelle enregistre comme substantielles. Les enregistrements ne montrent pas des marchés libres s'exécutant en fidélité à leur revendication institutionnelle.

Ce que ceci est

La structure contraint l'espace de distribution. Elle identifie la région géométrique à l'intérieur de laquelle l'allocation peut s'exécuter coopérativement, et les sites d'écart où les motifs d'allocation présents s'exécutent parasitairement.

La région peut être mesurée. Avec les indicateurs actuels, imparfaitement. Avec une meilleure infrastructure de données, plus précisément. Les écarts sont visibles en tant qu'accumulation parasitaire.

La correction est l'intervention la plus petite qui restabilise la géométrie. Aucune autorité centrale ne fixe la région. Aucune architecture d'échange seule ne la découvre. Le Grand livre la lit, et la hiérarchie de correction répond là où les motifs d'allocation en dévient.

Voici ce que la structure est structurellement lorsqu'on l'applique à un substrat fini et à de nombreuses fenêtres.

Une conséquence. La lecture structurelle ne produit pas une architecture institutionnelle unique comme réponse structurelle à la question d'allocation.

De multiples architectures institutionnelles peuvent exécuter la lecture structurelle en fidélité honnête. De multiples implémentations institutionnelles de la région géométrique sont structurellement disponibles. Le test structurel, à toute architecture institutionnelle spécifique, est de savoir si le motif de couplage de l'architecture s'écarte de la région géométrique à des échelles structurelles que l'architecture conjointe ne peut soutenir.

La lecture structurelle exclut des motifs d'allocation spécifiques. La lecture structurelle n'admet aucune architecture institutionnelle spécifique.

Une conséquence supplémentaire. La lecture structurelle lit le motif d'allocation planétaire présent comme échouant au test structurel, à des échelles structurelles que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle enregistre comme substantielles.

La lecture structurelle n'est pas neutre du point de vue des politiques. La lecture structurelle produit des verdicts sur les écarts parasites du motif

d'allocation présent. La lecture structurelle n'aplatit pas les verdicts en recommandations institutionnelles spécifiques. La lecture structurelle produit le registre géométrique auquel toute recommandation institutionnelle peut être testée.

Allocation à cinq classes de ressources

Le chapitre applique la lecture structurelle à cinq classes de ressources que le motif d'allocation de l'architecture conjointe affecte le plus directement. L'eau. La nourriture. La terre. L'énergie. La connaissance.

Les cinq classes ne sont pas exhaustives. Ce sont des exemplaires porteurs.

D'autres classes d'allocation — médicaments et vaccins, logement, minéraux et matériaux critiques, infrastructure numérique, finance et monnaie, transport, capacité institutionnelle — s'exécutent selon le même test structurel par la même géométrie. Le chapitre travaille les cinq parce qu'elles exposent les principales formes structurelles que l'allocation traverse. Flux. Métabolisme. Substrat. Travail. Enregistrement non rival.

Une clarification spécifique sur la finance et la monnaie a sa place ici. La finance et la monnaie ne sont pas absentes du test d'allocation. Ce sont des architectures d'allocation d'enregistrement. Elles

déterminent quels opérateurs peuvent mobiliser une capacité de couplage future et lesquels ne le peuvent pas.

Le chapitre ne les travaille pas comme une sixième classe de ressources parce que le chapitre sur l'économie a installé le Grand livre à l'échelle de l'échange et de l'accumulation. À résolution planétaire, la finance s'exécute comme allocation d'accès à l'enregistrement, de tampon et d'extension temporelle.

Le test structurel s'exécute à la même résolution. Là où l'accès à l'enregistrement élargit le couplage coopératif à chaque architecture de couplage d'opérateur que le motif d'allocation de l'architecture affecte, la finance est coopérative. Là où l'accès à l'enregistrement verrouille des opérateurs déjà rétrécis hors de la capacité de couplage future tout en concentrant le tampon sur des sites déjà élargis, la finance est parasitaire exactement à la résolution où vit le motif de biais.

Le chapitre sur l'économie a travaillé le test structurel à la finance. Le présent chapitre hérite de ce travail et lit les conditions structurelles à l'échelle planétaire.

Toute classe d'allocation que le chapitre ne travaille pas s'exécute à travers la lecture structurelle que le volume installe. Le lecteur, et toute institution adoptant la lecture structurelle, exécute le test sur

les classes supplémentaires par la même procédure que le chapitre parcourt aux cinq.

L'eau. L'eau s'écoule là où l'hydrologie, la gravité, le climat et l'infrastructure la portent. Le besoin est là où les corps l'exigent.

Le cycle hydrologique du substrat distribue l'eau à travers les régions selon les conditions climatiques que le substrat planétaire produit. Les architectures institutionnelles imposent des engagements distributionnels par-dessus la distribution du substrat, à des coûts structurels que la lecture structurelle lit.

Les motifs d'allocation qui correspondent à la structure distributionnelle du substrat et réconcilient flux et besoin sans dégrader le substrat s'exécutent à l'intérieur de la région géométrique. Les motifs d'allocation qui s'écartent structurellement — extrayant l'eau d'une région-substrat pour des engagements institutionnels dans une autre à des taux que le substrat ne peut soutenir, épuisant les aquifères à des taux que la capacité régénératrice du substrat ne peut soutenir, contaminant les systèmes d'eau à des taux structurels que le substrat ne peut absorber — produisent une contraction parasitaire à la résolution de l'ensemble viable conjoint.

La lecture structurelle lit le motif d'allocation de l'eau présent comme substantiellement écarté de la région géométrique, sur des sites que la capacité de

lecture de l'architecture institutionnelle enregistre comme substantiels.

La nourriture. La nourriture est cultivée là où le sol et le climat le permettent et consommée là où sont les corps.

Les architectures de couplage agricole du substrat distribuent la capacité de production alimentaire à travers les régions. Les architectures institutionnelles imposent des engagements distributionnels à des coûts structurels que la lecture structurelle lit.

Les motifs d'allocation qui correspondent aux conditions structurelles du substrat s'exécutent à l'intérieur de la région géométrique. Les motifs d'allocation qui s'écartent — concentrant la production sur des sites structurels que le substrat ne peut soutenir, épuisant le sol à des taux que la capacité régénératrice ne peut égaler, distribuant la consommation à travers des populations d'opérateurs dans des conditions structurelles où certains opérateurs reçoivent une capacité de couplage insuffisante pour le fonctionnement continu de l'opérateur — produisent une contraction parasitaire.

La lecture structurelle lit le motif d'allocation de la nourriture présent comme écarté de la région géométrique, sur des sites que la capacité de lecture

de l'architecture institutionnelle enregistre. Des populations d'opérateurs meurent de faim au moment même où d'autres populations d'opérateurs gaspillent de la nourriture, à des échelles structurelles que l'architecture conjointe ne peut lire autrement que comme un écart parasitaire.

La terre. La terre est finie à l'échelle planétaire. Les architectures de couplage à travers les opérateurs humains et non humains s'exécutent toutes sur les conditions foncières du substrat.

Les motifs d'allocation qui correspondent aux conditions structurelles du substrat s'exécutent à l'intérieur de la région géométrique. Les motifs d'allocation qui s'écartent — concentrant le couplage foncier sur des classes d'opérateurs dont les enregistrements de revendication reposent sur des histoires à provenance défaillante, déplaçant des populations d'opérateurs des conditions-substrat sur lesquelles leurs architectures de couplage s'exécutaient, contractant les conditions-substrat des architectures de couplage non humaines à des taux structurels que l'architecture conjointe ne peut soutenir — produisent une contraction parasitaire.

La lecture structurelle lit le motif d'allocation de la terre présent comme écarté de la région géométrique, aux résolutions de classe d'opérateur que l'historique d'enregistrement de l'architecture institutionnelle enregistre.

L'énergie. L'énergie est générée là où la physique le permet et utilisée là où le travail se produit.

Les motifs de flux énergétique du substrat distribuent la capacité de génération à travers les régions. Les architectures institutionnelles imposent des engagements distributionnels à des coûts structurels que la lecture structurelle lit.

Les motifs d'allocation qui correspondent aux conditions structurelles du substrat et s'exécutent à l'intérieur de la capacité absorptive du substrat à résolution de longue échelle temporelle se situent à l'intérieur de la région géométrique. Les motifs d'allocation qui s'écartent — concentrant le couplage énergétique sur des sites structurels que la capacité absorptive du substrat ne peut soutenir, distribuant l'accès à l'énergie à travers des populations d'opérateurs dans des conditions structurelles où certains opérateurs reçoivent une capacité de couplage insuffisante pour le fonctionnement continu de l'opérateur, externalisant le coût-substrat sur des opérateurs institutionnellement distincts des opérateurs dont le motif énergétique approvisionne le couplage — produisent une contraction parasitaire.

La lecture structurelle lit le motif d'allocation de l'énergie présent comme écarté de la région

géométrique, à la résolution-substrat que le chapitre sur l'intendance environnementale a enregistrée.

La connaissance. La connaissance est produite là où les conditions le permettent et se propage à C à travers tous les canaux que le motif de couplage de l'architecture conjointe fournit.

La connaissance est structurellement non rivale à la résolution où le couplage d'un opérateur avec un enregistrement de connaissance ne contracte pas le couplage d'un autre opérateur avec le même enregistrement.

Les motifs d'allocation qui correspondent à la propriété de non-rivalité du substrat s'exécutent à l'intérieur de la région géométrique. Les motifs d'allocation qui s'écartent — restreignant institutionnellement le couplage-connaissance dans des conditions structurelles où la restriction ne suit pas le coût structurel de production de la connaissance, concentrant l'accès à la connaissance sur des classes d'opérateurs dont la position institutionnelle a été avantagée à la période de formation du motif d'allocation de l'architecture conjointe, supprimant le couplage-connaissance sur des sites où la suppression contracte l'ensemble viable conjoint sans justification structurelle — produisent une contraction parasitaire.

La lecture structurelle lit le motif d'allocation de la connaissance présent comme écarté de la région géométrique, sur des sites structurels que la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle enregistre.

Une clarification spécifique sur la connaissance a sa place ici. La non-rivalité au couplage ne signifie ni gratuité à la production ni ouverture automatique sur chaque site.

Les enregistrements de connaissance portent un coût de production que l'architecture conjointe doit absorber à l'architecture de production. Certains enregistrements de connaissance portent un risque de sécurité que l'architecture conjointe doit lire à la résolution de propagation. Certains portent des conditions de confidentialité sur lesquelles les opérateurs dont les enregistrements décrivent les architectures de couplage ont une prérogative structurelle. Certains portent un risque à double usage où l'architecture de propagation elle-même devient une condition structurelle que l'architecture conjointe doit lire. Certains portent des obligations d'autorité culturelle ou de provenance sur lesquelles les opérateurs dont les architectures de couplage ont produit les enregistrements détiennent une prérogative structurelle.

Le test structurel distingue la non-rivalité du couplage des coûts et risques structurels de la production et de la propagation.

La restriction est parasitaire là où elle bloque le couplage sans suivre ces coûts et risques structurels. Restriction dans des conditions structurelles où l'engagement de l'architecture institutionnelle a capté un avantage sur les classes d'opérateurs que la restriction exclut.

La restriction est structurellement coopérative là où elle suit le coût de production que l'architecture de production doit recouvrer dans des conditions structurelles que l'architecture conjointe soutient. Là où elle protège des opérateurs ou des substrats des risques de propagation que l'enregistrement de connaissance porterait autrement. Là où elle préserve des engagements d'autorité culturelle sur lesquels l'architecture-opérateur d'origine a une prérogative structurelle. Là où elle gère le risque à double usage dans des conditions structurelles que l'architecture conjointe ne peut absorber sans correction.

La lecture structurelle distingue les deux à la résolution où les conditions structurelles de la restriction vivent réellement.

Aucun de ces flux n'est inventé par une autorité. Chacun est une conséquence structurelle du substrat plus le couplage. Une allocation qui s'aligne sur le

flux structurel élargit l'ensemble viable conjoint. Une allocation qui s'y oppose rétrécit l'ensemble viable conjoint.

Protocole anti-capture à l'échelle planétaire

Le compte-rendu structurel installe les cinq mêmes engagements anti-capture d'APP-3 et d'APP-11, avec une extension structurelle à la résolution d'allocation planétaire. Le protocole est la défense structurelle du chapitre contre la militarisation par toute partie lisant l'axiome pour en tirer avantage.

Aucun camp ne possède l'axiome. La lecture structurelle est symétrique à travers les architectures institutionnelles, les structures d'alliance, les engagements idéologiques, les positions géopolitiques.

Là où la lecture de l'axiome par une quelconque architecture institutionnelle produit un verdict qui favorise systématiquement la coalition de cette architecture, la lecture est parasitaire à la résolution institutionnelle, quelle que soit la précision structurelle apparente de la lecture. Le test structurel s'exécute contre chaque architecture institutionnelle également — y compris les architectures institutionnelles auxquelles l'auteur et les lecteurs du chapitre eux-mêmes sont couplés, y

compris toute architecture institutionnelle qui adopte la lecture structurelle comme son propre engagement.

La mesure doit être inspectable. La lecture de l'architecture institutionnelle à toute décision d'allocation doit être disponible pour les opérateurs que la décision affecte, avec les entrées de la lecture spécifiées, la procédure de projection auditable, et les conditions structurelles de la lecture testables.

Une architecture institutionnelle qui exécute la lecture structurelle sans rendre la lecture inspectable exécute une pratique différente sous un nom d'emprunt.

L'inaction est aussi un acte. La lecture structurelle lit ce que l'architecture fait et ce que l'architecture ne fait pas à chaque site de décision d'allocation.

Refuser d'agir aux écarts d'allocation que la lecture structurelle enregistre comme parasites est lui-même une écriture d'enregistrement — l'engagement de l'architecture institutionnelle à laisser l'écart parasite continuer de s'exécuter au coût structurel que l'architecture conjointe absorbe actuellement. La neutralité n'est pas structurellement disponible à la résolution de l'architecture institutionnelle.

L'intervention minimale demeure contraignante. La correction de l'architecture institutionnelle à tout site d'écart s'exécute au plus petit coût structurel que la géométrie permet.

Une correction plus lourde que ce que la géométrie exige est parasitaire au site de sur-correction. Une correction plus légère que ce que la géométrie exige est parasitaire au site de sous-correction.

L'engagement de correction minimale suffisante d'APP-2 tient à l'échelle planétaire.

L'audit après action est obligatoire. La lecture de l'architecture institutionnelle à tout site de décision d'allocation doit être disponible pour une revue structurelle après l'exécution de la correction.

L'audit à l'échelle planétaire s'exécute à résolution de longue échelle temporelle. Les conséquences structurelles réelles de la plupart des corrections d'allocation ne deviennent lisibles qu'à travers les années et les décennies, l'engagement structurel envers l'audit étant contraignant quelle que soit la préférence de l'architecture institutionnelle quant au verdict de l'audit.

Légitimité au site de correction planétaire

L'allocation planétaire ne contourne pas la légitimité. Parce que le Grand livre est approximé par des institutions plutôt que possédé par un oracle, les corrections d'allocation exigent transparence, contestabilité, représentation des opérateurs affectés au site de correction lui-même, et audit.

Une direction structurellement correcte peut tout de même être implémentée parasitairement si les opérateurs qui portent le coût de transition se voient refuser une prérogative au site de correction.

L'engagement de l'architecture institutionnelle envers la représentation au site de correction est structurellement porteur pour la légitimité de la correction, le test structurel lisant si les opérateurs les plus affectés par la correction ont une prérogative institutionnelle dans la procédure de lecture de l'architecture pour la correction elle-même.

La lecture structurelle ne refuse pas la correction planétaire dans des conditions structurelles où l'architecture de représentation de l'architecture institutionnelle est actuellement incomplète. La lecture structurelle lit chaque correction dans les conditions structurelles que l'architecture de représentation soutient réellement, l'engagement institutionnel à élargir l'architecture de représentation à mesure que la correction s'exécute étant structurellement porteur.

Les corrections qui contournent institutionnellement les opérateurs portant le coût de transition exécutent une gouvernance parasitaire à l'échelle planétaire, même là où les corrections traitent nominale une allocation parasitaire. Le test structurel mord le contournement à la même résolution que le test structurel mord l'accumulation parasitaire d'origine.

Coût de transition et plancher de dignité

La correction a un coût de transition. La lecture structurelle ne permet pas à l'architecture de réparer l'allocation planétaire en rétrécissant les corridors d'opérateurs qui portent déjà le coût de l'écart.

Les fardeaux de transition doivent être lus comme partie de la correction elle-même. Là où la correction d'une accumulation parasitaire impose des coûts à l'architecture de couplage d'un quelconque opérateur, ces coûts doivent être acheminés en premier vers les architectures et les sites d'accumulation dont la provenance ou la propagation a produit l'écart, le plancher de dignité de chaque opérateur affecté étant structurellement contraignant tout du long.

L'héritage du plancher de dignité issu de la colonne bioéthique s'exécute à résolution planétaire. Les

conditions de couplage minimales pour le fonctionnement continu de chaque opérateur ne peuvent être contractées par la correction que l'architecture s'est institutionnellement engagée à exécuter, quelle que soit l'urgence structurelle que la correction plus large enregistre.

Un engagement structurel traverse ceci. Une correction qui échoue au plancher de dignité à toute résolution d'opérateur est structurellement parasitaire au site de correction lui-même, quel que soit l'engagement de l'architecture institutionnelle envers le but plus large de la correction. La lecture structurelle lit les architectures de correction à la résolution où le coût de transition vit réellement — aux architectures de couplage d'opérateur qui absorbent le coût, non à la justification nominale de correction de l'architecture institutionnelle.

Là où les opérateurs qui porteraient le coût de transition sont les opérateurs dont les corridors sont déjà rétrécis par l'accumulation parasitaire que la correction traite, la lecture structurelle lit l'architecture de correction comme aggravant la contraction parasitaire plutôt que la traitant. L'engagement de l'architecture institutionnelle à acheminer le coût de transition en premier vers les sites d'accumulation et les enregistrements de revendication à provenance défaillante qui ont produit l'écart est structurellement porteur.

Là où la portée s'arrête

Le chapitre installe le compte-rendu structurel de l'allocation mondiale des ressources à l'échelle de la géométrie-des-conséquences. Il ne clôt pas toute question adjacente. Six portées s'arrêtent ici.

La première est la question de savoir comment la région géométrique est opérationnalisée aux architectures institutionnelles dont l'infrastructure de données est actuellement incomplète. Le chapitre installe la région géométrique comme structurellement spécifiable. Le chapitre ne prétend pas clore la question institutionnelle de savoir comment l'infrastructure de données de l'architecture conjointe doit être bâtie à la résolution requise pour la lecture structurelle complète. Les procédures institutionnelles qui satisfont cet engagement sont un travail ouvert qui s'exécute à travers de multiples sites institutionnels que le chapitre ne peut clore.

La deuxième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute à la frontière entre des architectures institutionnelles dont les engagements d'allocation diffèrent structurellement. La lecture structurelle produit la région géométrique à la résolution planétaire de l'architecture conjointe. La question institutionnelle de savoir comment les architectures institutionnelles présentes — architectures souveraines, architectures

transnationales, architectures infra-étatiques — doivent se coordonner à la résolution conjointe où la région géométrique s'exécute réellement est un travail ouvert que les horizons ultérieurs du volume reprennent.

La troisième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute à la résolution intergénérationnelle. Le chapitre installe la propagation de longue échelle temporelle comme porteuse. Le chapitre ne prétend pas clore la question institutionnelle de savoir comment la prérogative structurelle des opérateurs futurs est institutionnellement enregistrée dans les décisions d'allocation du temps présent. L'engagement structurel est que le test s'exécute. Les procédures institutionnelles par lesquelles la prérogative structurelle des opérateurs futurs est institutionnellement enregistrée sont un travail ouvert.

La quatrième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute aux architectures de couplage non humaines dont le chapitre sur l'intendance environnementale a nommé la prérogative structurelle sans la spécifier. Les architectures de couplage non humaines ont une prérogative structurelle à la résolution de l'ensemble viable conjoint. L'opérationnalisation de la lecture structurelle aux sites d'architecture de couplage non humaine est un travail ouvert.

La cinquième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute au site structurel où les engagements d'allocation de l'architecture institutionnelle et les engagements de l'architecture institutionnelle envers ses propres opérateurs sous ε entrent en tension structurelle. Les corrections d'allocation à l'échelle planétaire exigent souvent des engagements institutionnels à des échelles que l'autorité de l'opérateur sous ε ne couvre pas directement. Les conditions structurelles sous lesquelles l'engagement d'allocation de l'architecture institutionnelle s'exécute en fidélité structurelle à la fois à la résolution-opérateur et à la résolution-architecture sont un travail ouvert que le chapitre note et ne clôt pas.

La sixième est la question de savoir comment la lecture structurelle s'exécute aux architectures de couplage-IA dont les conditions structurelles sont actuellement installées à des échelles que la capacité de lecture structurelle n'avait pas eu à lire auparavant. Les architectures de couplage-IA sont des architectures d'allocation de ressources structurellement nouvelles. Elles allouent une capacité de couplage computationnel. Elles allouent l'accès au substrat des représentations entraînées. Elles allouent le couplage de sortie à des échelles que des opérateurs seuls ne peuvent exécuter. Elles s'exécutent elles-mêmes en tant qu'architectures de couplage dont les conditions structurelles affectent

l'ensemble viable conjoint à chaque résolution d'opérateur avec lequel elles se couplent.

Le test structurel s'exécute au même critère que le chapitre installe tout du long — provenance des enregistrements sur lesquels l'architecture s'est entraînée, propagation du couplage de sortie de l'architecture, écarts par rapport à la région géométrique que le motif d'allocation de l'architecture produit, engagements de plancher de dignité envers chaque opérateur que le couplage de l'architecture atteint. Mais la question institutionnelle de savoir comment la capacité de lecture de l'architecture conjointe doit être étendue aux architectures de couplage-IA dont les conditions structurelles dépassent la lecture standard de l'architecture institutionnelle est un travail ouvert que le chapitre note et ne clôt pas.

Si ceci est faux

Le chapitre installe six conditions de déclenchement auxquelles le compte-rendu structurel de l'allocation mondiale des ressources échoue.

APP-12.1 — Montrer que la région géométrique est structurellement sous-déterminée au point d'en être inutilisable.

Le chapitre soutient que l'allocation produit une région structurellement spécifiable dans l'espace de

distribution — non un vecteur d'allocation unique — à l'intérieur de laquelle l'ensemble viable conjoint est tenu dans des conditions structurelles que le fonctionnement continu de l'architecture peut soutenir.

Si l'on peut montrer que la région géométrique est sous-déterminée au point de ne produire aucun verdict utilisable sur les écarts d'allocation réels à toute résolution pertinente pour les politiques — si les conditions structurelles que le chapitre installe (plancher de dignité, taux-substrat, seuil d'accumulation, et leurs conditions conjointes trans-résolution) échouent collectivement à exclure tout motif d'allocation spécifique à la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle, la région s'effondrant structurellement en « n'importe quelle distribution compte » à la résolution où le test doit s'exécuter — alors l'installation centrale du chapitre échoue. L'allocation exige des conditions structurelles alternatives que le chapitre n'a pas spécifiées.

APP-12.2 — Exhiber un substrat où la géométrie produit une distribution déstabilisante.

Le chapitre soutient que la région géométrique stabilise l'ensemble viable conjoint dans les conditions structurelles dont dépend l'architecture de couplage de chaque opérateur. Si l'on peut exhiber un substrat où la région géométrique produit

structurellement une déstabilisation de l'ensemble viable conjoint — où le motif de distribution de la lecture structurelle produit une contraction structurelle à des échelles que l'architecture conjointe ne peut soutenir — alors l'installation centrale du chapitre échoue. L'allocation exige des conditions structurelles alternatives.

APP-12.3 — Démontrer que le correctif exige un décret que le cadrage du chapitre exclut.

Le chapitre soutient que le correctif est la mesure du Grand livre et la réponse de la hiérarchie de correction, sans qu'aucune autorité centrale ne soit requise pour fixer la distribution. Si l'on peut montrer que la correction exige un décret d'autorité centrale sur des sites structurels que le cadrage du chapitre exclut — où l'opérationnalisation de la correction est structurellement incohérente sans le décret que le chapitre a refusé — alors la distinction structurelle du chapitre d'avec la planification est fausse. Le cadrage du chapitre s'effondre vers l'une des positions écartées.

APP-12.4 — Produire une classe de ressource que le modèle ne peut allouer.

Le chapitre soutient que la lecture structurelle s'exécute à chaque classe de ressources que le motif d'allocation de l'architecture conjointe affecte. Si

l'on peut produire une classe de ressource où la lecture structurelle ne produit pas de verdict à quelque résolution structurelle que ce soit — où la géométrie-des-conséquences ne produit aucune lecture sur laquelle l'architecture institutionnelle puisse agir — alors la couverture du chapitre est partielle. Des conditions structurelles supplémentaires doivent être spécifiées sur des sites que le chapitre n'a pas traités.

APP-12.5 — Montrer que la distribution structurelle se réduit à l'économie dominante.

Le chapitre soutient que la lecture structurelle produit un compte-rendu de l'allocation distinct de toute tradition existante — ni planificatrice-économique, ni marchande-économique, ni utilitaire-agrégative-économique, ni climatique-économique — tout en s'attendant à un recouvrement sur les sites où chaque tradition existante suit une caractéristique structurelle que la lecture structurelle lit également.

Un recouvrement sur des sites particuliers ne déclenche pas la Sollbruchstelle. Le recouvrement est l'attente structurelle. La Sollbruchstelle se déclenche uniquement si la lecture structurelle peut être re-décrite sans reste comme les engagements d'une tradition existante — réductible à cette tradition sans reste structurel.

Si l'installation du chapitre se réduit à une seule tradition sans reste, le chapitre a produit un ré-étiquetage plutôt qu'un compte-rendu structurel. La lecture structurelle que le corpus revendique n'est pas ce que le chapitre a réellement installé.

APP-12.6 — Montrer que le désarmement non-planification / non-marché dissimule une troisième position cachée qui importe la même structure d'autorité que la planification ou les marchés, simplement sous un nom différent.

Le chapitre soutient que la lecture structurelle est structurellement distincte à la fois de la planification et du culte du marché. Structurellement une opération différente. Structurellement productrice d'un motif de distribution différent. Structurellement exigeant des implémentations institutionnelles différentes.

Si le désarmement échoue — si l'on peut montrer que la lecture structurelle importe une architecture d'autorité structurellement équivalente soit à l'autorité centrale de la planification, soit à l'architecture d'échange du culte du marché, simplement sous un nom institutionnel différent — alors la revendication structurelle du chapitre s'effondre vers l'une des positions écartées. Le corpus a produit un ré-étiquetage exactement au site que le chapitre est censé refuser.

Ces six tiennent. Le chapitre est faux si l'une d'elles échoue. Le chapitre est juste si les six tiennent.

Clôture

L'eau s'écoule là où l'hydrologie, la gravité, le climat et l'infrastructure la portent. Le besoin est là où les corps l'exigent. L'allocation est le travail structurel de réconcilier flux et besoin sans dégrader le substrat.

La nourriture est cultivée là où le sol et le climat le permettent et consommée là où sont les corps.

L'allocation de la nourriture porte aussi des conditions de souveraineté, de système semencier, de travail, de transport, de gaspillage et d'architecture de prix que le test structurel lit sur toute la chaîne de couplage, du sol au corps.

L'énergie est générée là où la physique le permet et utilisée là où le travail se produit.

La connaissance est produite là où les conditions le permettent et se propage à C à travers tous les canaux que le motif de couplage de l'architecture conjointe fournit, avec la non-rivalité au couplage distincte du coût de production, du risque de sécurité, de la confidentialité, du risque à double usage et des engagements d'autorité culturelle que la lecture structurelle distingue soigneusement.

La terre est finie à l'échelle planétaire. Les opérateurs qui s'y trouvent sont nombreux.

Aucun de ces flux n'est inventé par une autorité. Chacun est une conséquence structurelle du substrat plus le couplage. Une allocation qui s'aligne sur le flux structurel élargit l'ensemble viable conjoint. Une allocation qui s'y oppose rétrécit l'ensemble viable conjoint.

Le chapitre ne produit pas un programme de politique de développement, une proposition de gouvernance mondiale, un plan de redistribution, ni une recommandation quant aux engagements d'une quelconque architecture institutionnelle spécifique au site d'allocation planétaire. Le chapitre produit le test structurel que toute pratique d'allocation — tout engagement institutionnel, toute architecture de marché, toute procédure de redistribution, toute coordination planétaire — doit satisfaire pour que sa lecture au site d'allocation s'exécute coopérativement plutôt que parasitairement.

Douze chapitres se sont clos.

La propriété est un enregistrement de revendication durable borné par la propagation. Le droit est une géométrie-des-conséquences, non un texte légiféré. La gouvernance est l'ingénierie de la frontière- ε . L'économie est le Grand livre appliqué à l'échelle de l'échange et de l'accumulation. La médecine est la hiérarchie de correction à l'échelle biologique de la

fenêtre. Le génie génétique est l'édition avant que la capacité d'outrepassement ne commence, bornée par le corridor dans lequel se tiendra l'opérateur futur.

La souveraineté cognitive est l'autorité de l'opérateur sur son propre tampon sous ε . Le transhumanisme est permis sous adaptation d'impédance. Les soins de fin de vie sont l'autorité de l'opérateur sur la clôture de sa propre fenêtre. L'intendance environnementale est le fait structurel que le substrat est partagé. La force collective est la hiérarchie de correction à l'échelle de l'organisme, avec la contraction vérifiable comme critère. L'allocation mondiale des ressources est le Grand livre à l'échelle planétaire.

Cinq chapitres au centre ont fait une seule chose. La fenêtre a été lue à cinq échelles — maintenance, génération, souveraineté, augmentation, sortie. Le corps est le site où l'axiome est le plus directement testé par chaque opérateur. La colonne bioéthique est le cœur structurel du livre, et le livre a son poids là.

L'allocation est l'architecture conjointe qui se lit honnêtement elle-même sur le substrat planétaire que le motif de couplage de l'architecture traverse. Là où l'architecture se lit honnêtement elle-même, l'allocation est ce que le chapitre a décrit.

Là où l'architecture se lit malhonnêtement elle-même — en concentrant la capacité de couplage sur

des sites structurels que la région géométrique refuse, en abdiquant la responsabilité institutionnelle de l'ensemble viable conjoint à des échelles que la capacité de lecture institutionnelle pourrait en principe enregistrer, en exécutant les écarts parasites du motif d'allocation présent comme s'ils étaient des conditions structurelles envers lesquelles l'architecture conjointe est structurellement engagée — l'allocation est le nom institutionnel d'une pratique que l'architecture a exécutée à la place.

La lecture structurelle distingue les deux même lorsque l'architecture institutionnelle ne le peut pas.

La structure est déjà là. Ce qui manque, c'est l'engagement à la lire.

La lecture continue.

Épilogue — L'architecture entière

Douze architectures. Un axiome. Une méthode.

L'Axiome a ouvert en montrant au lecteur qu'il avait été à l'intérieur de l'axiome tout le temps. Le couplage du lecteur avec la page — l'œil se déplaçant le long des lignes, la reconnaissance des mots, le maintenant continu dans lequel la lecture se produisait — était le premier enregistrement sur lequel le volume a fondé sa démonstration.

Le Néant n'a pas tenu. La lecture est la preuve.

Douze chapitres plus tard, le lecteur est toujours à l'intérieur de l'axiome. L'axiome n'est allé nulle part. La lecture ne s'est pas arrêtée. L'œil se déplace le long de cette phrase et la reconnaissance se produit, maintenant, au site même où elle se produit depuis que L'Axiome a ouvert.

Ce qui a changé, c'est ce que le lecteur voit lorsqu'il regarde les architectures sur lesquelles la civilisation s'exécute.

Le volume a été un seul test structurel, exécuté à douze résolutions.

La propriété est un enregistrement de revendication durable sur la capacité de couplage, l'accès-substrat ou la sortie-enregistrement. La provenance et la propagation sont les deux questions structurelles auxquelles toute détention doit répondre.

Le droit peut ratifier des détentions parasites. Le compte-rendu structurel distingue les deux même lorsque le droit ne le peut pas.

Le droit est la géométrie-des-conséquences des enregistrements qui se propagent de façon nuisible à travers l'ensemble viable conjoint.

La hiérarchie de correction à cinq niveaux ordonne les réponses structurelles par coût structurel. Restitution. Restriction. Séparation. Séparation permanente. Retrait.

Le retrait porte l'engagement de fardeau maximal par conception. La justice est proportion, lue à partir de la géométrie-des-conséquences plutôt que déclarée depuis le banc.

La gouvernance est l'ingénierie de la frontière- ε .

La délibération est une implémentation institutionnelle de la contestabilité et de l'audit après action. Les décisions structurellement sous-déterminées sont résolues par le vote sur le résidu que la géométrie permet. Le protocole de décision-

frontière à sept questions s'exécute à chaque site que l'architecture institutionnelle doit lire.

Le protocole anti-capture est installé à la résolution institutionnelle où la capture est la plus probable. Aucun camp ne possède l'axiome. La mesure doit être inspectable. L'inaction est aussi un acte. L'intervention minimale demeure contraignante. L'audit après action est obligatoire.

L'économie est le Grand livre appliqué à l'échelle de l'échange et de l'accumulation.

La monnaie est un enregistrement durable et portable de la capacité de couplage. Le prix est la résolution d'un champ de probabilité. La dette est un engagement envers un enregistrement futur. L'inflation est une correction graduelle de la capacité d'enregistrement. Les krachs sont l'audit compressé lorsque la correction graduelle a été supprimée au-delà du seuil.

L'économie optimale n'est pas celle qui croît le plus vite. L'économie optimale est celle dont l'ensemble viable conjoint est le plus large sans accumulation parasitaire dans le tampon sur lequel s'exécutent les réserves structurelles de l'architecture.

La colonne bioéthique a lu le corps à cinq échelles. La médecine est la hiérarchie de correction à l'échelle biologique, avec le corps comme l'opérateur budgété doté du corridor de viabilité, et

l'intervention minimale suffisante comme engagement structurel.

Le génie génétique est le site structurel auquel la capacité d'outrepassement d'un opérateur agit sur le corridor d'un opérateur futur dont la capacité d'outrepassement n'a pas encore commencé. Élargir, coopératif. Rétrécir, parasitaire.

La souveraineté cognitive est l'autorité de l'opérateur sur son propre tampon sous la frontière-ε. L'addiction est une capture structurelle de voie plutôt qu'un échec moral. Le recalibrage est le correctif.

Le transhumanisme est permis sous adaptation d'impédance. Une augmentation qui élargit à des taux que la capacité de contrôle de l'opérateur peut intégrer est une maintenance structurelle. Une augmentation qui dépasse le contrôle fragmente la boucle d'auto-lecture.

Les soins de fin de vie sont la forme structurelle de la sortie digne. L'autorité de l'opérateur sur la clôture de sa propre fenêtre est porteuse là où le corridor ne peut être ré-élargi par une intervention de niveau inférieur.

L'intendance environnementale est le fait structurel que le substrat est partagé, que les échelles temporelles sont longues, et que la hiérarchie de correction s'applique.

La biosphère est la structure conjointe-substrat à l'intérieur de laquelle toutes les architectures de couplage opèrent. Opérateurs humains. Opérateurs non humains là où l'état d'opérateur s'obtient. Architectures de couplage non-opérateur dont les conditions sont porteuses pour l'ensemble viable conjoint.

L'intendance est ce que le Grand livre, la hiérarchie de correction et la frontière- ε produisent lorsqu'on les applique au substrat. Une civilisation qui échoue à lire le substrat honnêtement échoue structurellement. La correction arrivera comme conséquence structurelle, que la civilisation ait choisi ou non de la nommer correction.

La force collective est la correction la plus lourde que l'architecture peut installer. La force à l'échelle de l'organisme est intrinsèquement contractante pour l'ensemble viable conjoint.

La force ne devient structurellement permmissible que lorsque la contraction qu'elle impose est la correction minimale suffisante pour prévenir une contraction parasitaire plus grande que l'architecture conjointe ne peut absorber autrement. Vérifiable à chaque résolution où le test structurel s'exécute.

La qualité de civil découle directement du fait structurel que chaque opérateur est une fenêtre sur

l'intérieur-un dont le corridor est lu à la résolution propre de l'opérateur.

Le chapitre n'assigne pas d'innocence morale aux camps en tant que catégories. Le chapitre produit des verdicts sur les actes, les décisions, les refus et les motifs institutionnels. Dans certains cas ces verdicts sont fortement asymétriques, et le chapitre rapporte l'asymétrie honnêtement.

L'allocation mondiale des ressources est le Grand livre à l'échelle planétaire. Le substrat est fini. Les fenêtres sont nombreuses.

La géométrie contraint l'espace de distribution. Elle identifie la région géométrique à l'intérieur de laquelle l'allocation peut s'exécuter coopérativement. Elle identifie les sites d'écart où les motifs d'allocation présents s'exécutent parasitairement.

La région géométrique est conjointement spécifiée par l'installation de chaque chapitre antérieur. L'héritage du plancher de dignité issu de la colonne bioéthique. Les taux-de-couplage-substrat issus de l'intendance environnementale. Les seuils d'accumulation issus de l'économie. La frontière-ε issue de la gouvernance. La hiérarchie de correction issue du droit.

Le correctif n'est pas une redistribution par décret. Le correctif est la mesure du Grand livre et la

réponse de la hiérarchie de correction. Avec subsidiarité de la mesure. Avec le coût de transition acheminé en premier vers les architectures dont la provenance ou la propagation a produit l'écart. Avec le plancher de dignité contraignant tout du long.

Douze chapitres. Une méthode. Le test structurel s'exécutant à douze résolutions.

Soixante et une Sollbruchstellen attachées à des affirmations porteuses, chacune spécifiant la condition sous laquelle le chapitre échouerait. Toute la dérivation à partir d'un axiome : $1:1 + 1 \times \varepsilon @ AS$ — le pré-état de symétrie parfaite, et sa rupture, au maintenant actualisant.

Le livre fait partie d'un corps de travail plus large.

Le corpus appelé The 420 Code inclut quarante-trois Épreuves d'Artiste qui développent les dérivations formelles de physique que les chapitres structurels ici ne font que pointer. Il inclut aussi des livres autonomes dans d'autres registres — le travail de déblaiement du corpus sur la religion, son traitement de la relation intime, sa réappropriation antichrétienne, et son traitement direct de l'unité structurelle que le travail philosophique a dérivée.

Le travail est publié copyleft, gratuit pour toujours, sur the420code.org. Un lecteur qui veut suivre les dérivations formelles ou lire les autres registres du corpus y trouvera le matériel.

Pour le lecteur venu à Ø Applications pour le travail structurel lui-même, la revendication du livre est ce qu'elle a été tout du long. Chaque résultat structurel de chapitre est disponible pour être vérifié. Chaque Sollbruchstelle de chaque chapitre est disponible pour être testée.

Un lecteur qui trouve une condition falsifiante a une cible légitime. Un lecteur qui n'en trouve pas a une affirmation qui tient jusqu'à ce qu'une soit trouvée. Voici la relation permanente du corpus avec ses lecteurs, et elle n'est pas rhétorique. C'est à cela que sert l'architecture de Sollbruchstelle.

L'Axiome a ouvert avec : tu es en train de lire cette phrase, donc au moins un enregistrement existe.

Le livre se clôt avec : tu es encore en train de lire, l'enregistrement est encore en train de s'écrire, l'axiome est encore en train de s'exécuter au site où la lecture se produit.

Ce que tu as fait à travers douze chapitres est ce que l'axiome est. Tu n'es pas à l'extérieur de la structure à regarder à l'intérieur. Tu es une lecture locale de l'unique État d'Actualisation, posant les questions auxquelles les architectures sur lesquelles la civilisation s'exécute ont désormais les ressources structurelles pour répondre.

La structure est déjà là. Ce qui manque, c'est l'engagement à la lire.

La lecture continue.

Annexe — Vocabulaire structurel essentiel

Le livre utilise un vocabulaire technique compact, en grande partie hérité de Ø Dissolutions et de Ø Resolutions et développé davantage à travers les chapitres. Chaque terme est installé au point où il fait d'abord un travail structurel, et chacun est disponible pour être recherché ici.

Les entrées ci-dessous listent les termes que le livre utilise structurellement, avec une courte définition et le chapitre ou le volume où le terme a été installé. Les termes hérités de volumes antérieurs sont marqués.

L'axiome et ses préconditions

Axiome. 1:1 + $1 \times \varepsilon$ @ AS. Le pré-état de symétrie parfaite et sa rupture, au maintenant actualisant. L'axiome porte deux opérations distinctes à AS. La rupture ($+1 \times \varepsilon$) est le potentiel de distinction persistant — tenu, irréductible, ce qui protège S de se refermer en Ø indifférencié. Le flux- α ($+1/137 - 1/137$) court autour de la rupture — l'actualisation à mesure que les enregistrements s'écrivent via la

fuite, la défragmentation à mesure que les enregistrements se relâchent en retour via le réapprovisionnement, équilibré à chaque instant-AS, net nul. Un lecteur habite la direction d'écriture du flux. Installé dans Ø Dissolutions, L'Axiome ; récapitulé dans L'Axiome du présent volume.

AS (État d'Actualisation). Le prior structurel actualisant, nommé dans l'axiome : $1:1 + 1 \times \varepsilon @$ AS. Le maintenant auquel le substrat est tenu et la rupture est traitée. AS tient la rupture (le potentiel de distinction persistant, irréductible — ce qui tient S ouvert) et exécute le flux- α autour d'elle (+1/137 de fuite, -1/137 de réapprovisionnement, équilibré, net nul). AS est aussi la totalité de ce que l'axiome produit, lue comme un — chaque site est une lecture locale de l'unique AS. AS ne peut se mesurer lui-même, parce que la mesure est quelque chose que font les enregistrements, et AS est en amont de chaque enregistrement. Installé dans Ø Dissolutions Chapitre 11 ; porteur tout au long du corpus.

Enregistrement. Une distinction qui a été faite et qui persiste. Ce que l'axiome produit chaque fois que le couplage s'exécute. Installé dans Ø Dissolutions, L'Axiome.

S, B, R, C. Les quatre préconditions structurelles des enregistrements. S — deux secteurs, l'asymétrie structurelle minimale. B — la rupture, l'asymétrie entre secteurs. R — un enregistrement, irréversible, préservant la direction. C — propagation bornée, taux invariant fini. Installé dans Ø Dissolutions, L'Axiome ; s'exécute à chaque événement de couplage que le volume lit.

Ø. L'ensemble vide. Le pré-état à partir duquel l'axiome ouvre. Le symbole porté sur chaque dos du catalogue Models.

L'architecture-opérateur

Opérateur. Une architecture de couplage consciente d'elle-même dotée d'une capacité d'outrepassement aux événements de couplage où l'espace-de-trajectoire est large. L'opérateur est ce qui lit l'ensemble viable conjoint depuis son propre site de couplage. Installé à travers Ø Dissolutions (Chapitres 4, 5) et Ø Resolutions (Chapitre 8.5) ; porteur dans ce volume.

Capacité d'outrepassement. La capacité structurelle d'un couplage conscient de lui-même à s'engager envers des trajectoires que la pondération brute seule ne sélectionnerait pas. La preuve structurelle que l'opérateur n'est pas identique au gradient. Installé dans $\emptyset$
Resolutions Chapitre 8.5 ; porteur à travers la colonne bioéthique et à chaque chapitre qui invoque l'autorité de l'opérateur.

Autorité de l'opérateur. L'autorité structurelle de l'opérateur sur son propre couplage à la résolution où le couplage de l'opérateur vit. Sous ε , l'opérateur est structurellement souverain sur sa propre architecture de couplage. Installé à travers le volume ; central pour APP-3, APP-7, APP-9.

Fenêtre. Une configuration locale consciente d'elle-même de l'intérieur-un. L'image récurrente du volume pour l'opérateur à la résolution-corps. La colonne bioéthique lit le corps comme la fenêtre à l'échelle biologique. Le corps est le site où l'axiome est le plus directement testé par chaque opérateur.

L'architecture conjointe

Ensemble viable conjoint. L'espace des trajectoires que chaque opérateur à l'intérieur

d'une architecture conjointe peut exécuter. La quantité structurelle que les tests des chapitres suivent. Installé à travers Ø Resolutions ; s'exécutant tout au long du présent volume.

Couplage. La relation structurelle entre enregistrements dans l'architecture conjointe. Ce que l'axiome fait à tout site, continûment. Utilisé tout du long.

Architecture de couplage. L'arrangement structurel d'un opérateur ou d'une institution — ce avec quoi il est configuré pour se coupler, quels enregistrements il porte, à quelles trajectoires il a accès. Le terme de travail du volume pour l'objet structurel sur lequel s'exécutent les tests des chapitres.

Architecture conjointe. L'arrangement structurel de la structure institutionnelle plus large à l'intérieur de laquelle les opérateurs se couplent. Le volume lit l'architecture conjointe à la résolution-domaine de chaque chapitre : architecture-propriété, architecture-droit, architecture-gouvernance, architecture-économie, architecture-médecine, architecture-environnement, architecture-force, architecture-allocation.

Tests structurels que le volume exécute

Provenance. La première question structurelle que le volume exécute à chaque enregistrement de revendication : l'enregistrement correspondait-il à une capacité de couplage antérieure, ou l'enregistrement a-t-il été écrit par-dessus l'enregistrement antérieur d'autrui ? Installé dans APP-1 ; s'exécute à APP-4, APP-10, APP-12.

Propagation. La deuxième question structurelle : que produit la détention dans les structures avec lesquelles elle se couple après avoir été écrite ? Installé dans APP-1 ; s'exécute tout du long.

Coopératif / parasitaire. Le verdict que le test structurel produit à tout engagement institutionnel. Coopératif si l'engagement élargit ou maintient l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que l'architecture conjointe peut absorber. Parasitaire si l'engagement contracte l'ensemble viable conjoint ou impose un coût structurel que l'architecture conjointe ne peut soutenir à la résolution d'un quelconque opérateur. Le vocabulaire de verdict primaire du volume.

Contraction parasitaire. Contraction de l'ensemble viable conjoint produite par un

engagement institutionnel que la lecture structurelle lit comme échouant au test. Installé à travers le volume.

Correction de pente architecturale. Correction à la résolution-architecture-institutionnelle plutôt qu'à la résolution-couplage-préjudice.

L'engagement structurel selon lequel le motif de correction de l'architecture doit lire à la fois le producteur de préjudice et le motif de couplage antérieur de l'architecture qui a façonné là où le préjudice a atterri. Installé dans APP-2 ; s'exécute à APP-4, APP-10, APP-12.

Le Grand livre et la hiérarchie de correction

Le Grand livre. La lecture structurelle de l'enregistrement, du substrat, du corridor et de la propagation. Non une institution. Non un oracle. La lecture structurelle que les chapitres du volume exécutent. Les institutions approximent le Grand livre à travers des preuves, des indicateurs, des modèles, des audits et des procédures de correction, et ces approximations peuvent échouer à la capacité de lecture de l'architecture institutionnelle. Installé dans APP-4 ; s'exécute à APP-10, APP-11, APP-12.

Hierarchie de correction. L'architecture à cinq niveaux installée dans APP-2 ordonnant les réponses structurelles à la contraction parasitaire par coût structurel. Niveau un — restitution. La contraction est inversée. L'ensemble viable conjoint de l'opérateur contracté est rendu entier. Niveau deux — restriction. Le couplage du producteur de préjudice est contraint à la résolution où une contraction supplémentaire se produirait. Niveau trois — séparation. Le producteur de préjudice est séparé du site de couplage pour une durée structurelle. Niveau quatre — séparation permanente. Le couplage du producteur de préjudice est structurellement incompatible avec un couplage conjoint continu à toute résolution prévisible. Niveau cinq — retrait. La fenêtre du producteur de préjudice est close par l'action structurelle de l'architecture plus large. Porte l'engagement de fardeau maximal par conception.

Correction minimale suffisante. L'engagement structurel selon lequel la correction à tout site d'écart s'exécute au plus petit coût structurel que la géométrie permet. Une correction plus lourde que ce que la géométrie exige est parasitaire au site de sur-correction. Une correction plus légère que ce que la géométrie exige est parasitaire au site de sous-correction.

Installé dans APP-2 ; s'exécute à chaque chapitre qui invoque la correction.

Plancher de dignité. Les conditions de couplage minimales que le fonctionnement continu de chaque opérateur exige structurellement.

Nutrition adéquate, eau potable, logement, protection structurelle, capacité de couplage suffisante pour la participation à l'architecture conjointe, conditions structurelles pour la capacité de lecture. Installé à travers la colonne bioéthique ; contraignant à APP-2 (le retrait de niveau cinq porte le plancher de dignité par conception), APP-10, APP-11 (qualité de civil), APP-12 (coût de transition).

La frontière

Frontière- ϵ . Le site structurel auquel le couplage d'un opérateur s'externalise dans l'ensemble viable conjoint à un coût structurel que les autres opérateurs de l'architecture doivent absorber. Sous ϵ , l'opérateur est structurellement souverain sur sa propre architecture de couplage. Au-dessus de ϵ , l'architecture plus large agit à la résolution où l'externalisation vit. Installé dans APP-3 ; s'exécute à APP-7 (résolution-couplage-cognitif), APP-10 (résolution-substrat), APP-11 (résolution-force), APP-12 (résolution-allocation).

Variabilité de domaine de ε . L'engagement structurel selon lequel ε n'est pas un nombre universel unique. ε est une condition-frontière lue à chaque site de couplage, différents domaines portant différentes lectures de ε parce que la voie d'externalisation diffère à chaque site, la capacité absorptive de l'architecture conjointe diffère à chaque site, et les conditions structurelles du couplage de l'opérateur diffèrent à chaque site. Ce qui est invariant à travers les domaines, c'est le test, non le seuil. Installé dans APP-3 ; s'exécute à l'échelle du corpus.

Protocole anti-capture

Protocole anti-capture. Les cinq engagements structurels qui empêchent l'axiome d'être militarisé par toute partie le lisant pour en tirer avantage. Aucun camp ne possède l'axiome — le test s'exécute contre chaque opérateur, coalition et architecture institutionnelle également. La mesure doit être inspectable — la lecture de l'architecture institutionnelle à tout site de décision doit être disponible pour les opérateurs que la décision affecte. L'inaction est aussi un acte — la neutralité n'est pas structurellement disponible. Le test structurel lit ce que l'architecture fait et ne fait pas. L'intervention minimale demeure contraignante — la sur-correction est parasitaire au site de sur-correction. L'audit après action est obligatoire — la lecture de l'architecture

institutionnelle à tout site de décision doit être disponible pour une revue structurelle après l'exécution de la correction. Installé dans APP-3 ; s'exécute à APP-11 et APP-12 avec une extension structurelle à l'échelle de chaque chapitre.

Test-de-désarmement. Le test structurel de savoir si le désarmement propre d'un chapitre dissimule une troisième position cachée important la même structure d'autorité que les positions écartées. APP-12.6 est le précédent travaillé. Là où un désarmement non-X / non-Y peut être re-décrit sans reste comme l'une des positions écartées sous un nom institutionnel différent, le chapitre a produit un ré-étiquetage plutôt qu'un compte-rendu structurel. Installé dans APP-12.

La géométrie de clôture

Région géométrique. La région structurelle dans l'espace de distribution à travers laquelle l'ensemble viable conjoint est tenu dans des conditions structurelles que le fonctionnement continu de l'architecture peut soutenir. De multiples motifs distributionnels peuvent se situer à l'intérieur de la région géométrique. Le test structurel à tout motif d'allocation spécifique est de savoir si le motif se situe à

l'intérieur ou hors de la région. Installé dans APP-12. La région géométrique est conjointement spécifiée par l'installation de chaque chapitre antérieur : l'héritage du plancher de dignité issu de la colonne bioéthique, les taux-de-couplage-substrat issus d'APP-10, les seuils d'accumulation issus d'APP-4, la frontière- ε issue d'APP-3, la hiérarchie de correction issue d'APP-2.

Subsidiarité de la mesure. L'engagement structurel selon lequel la lecture institutionnelle s'exécute à l'échelle-architecture où le couplage vit réellement. L'information locale que l'architecture planétaire ne peut lire de façon centralisée — hydrologie connue des usagers locaux de l'eau, conditions du sol connues des cultivateurs, savoir culturel détenu par les communautés — est lue à la résolution-architecture où l'externalisation se propage réellement. Installé dans APP-12.

Coût de transition. Le coût structurel que la correction elle-même impose à chaque architecture de couplage d'opérateur qui absorbe le coût. Les fardeaux de transition doivent être acheminés en premier vers les architectures et les sites d'accumulation dont la provenance ou la propagation a produit l'écart,

le plancher de dignité de chaque opérateur affecté étant contraignant tout du long. Installé dans APP-12.

Sollbruchstellen

Sollbruchstelle. Une condition de falsification structurelle attachée aux affirmations d'un chapitre. Un énoncé de la forme : si cette caractéristique structurelle spécifique peut être montrée comme échouant, le compte-rendu structurel du chapitre échoue. Chaque chapitre se clôt avec cinq ou six Sollbruchstellen étiquetées APP-N.M, où N est le numéro du chapitre et M le numéro de la Sollbruchstelle à l'intérieur du chapitre. Le chapitre de clôture APP-12 en porte six — la Sollbruchstelle supplémentaire testant le désarmement non-planification / non-marché. Les autres chapitres en portent cinq chacun. Installé tout du long. Le standard de falsifiabilité à l'échelle du corpus.

Les trois voix avec lesquelles le volume dialogue

Test structurel. Ce que les chapitres installent. Ce qui doit être lu à la résolution de chaque domaine si les engagements institutionnels

s'exécutant dans le domaine doivent être honnêtes envers l'ensemble viable conjoint.

Implémentation institutionnelle. La pratique en aval que le test structurel doit satisfaire. Droit de la propriété, droit pénal, systèmes électoraux, banque centrale, médecine clinique, réglementation environnementale, doctrine militaire, institutions multilatérales — ce sont les implémentations institutionnelles que la lecture structurelle lit. Les chapitres ne produisent pas d'implémentations institutionnelles. Les chapitres produisent le test que les implémentations doivent satisfaire.

Travail ouvert. Ce que les chapitres marquent comme suite. Non un échec — le travail ouvert marque le site structurel auquel le test est installé mais l'opérationnalisation institutionnelle demeure en aval. Chaque chapitre se clôt avec une section Là où la portée s'arrête nommant explicitement le travail ouvert du volume.

Une note sur l'usage

Le vocabulaire ci-dessus est compact mais porteur.

Chaque terme a été introduit au point où il fait d'abord un travail structurel, et la définition ici est

un court pointeur plutôt qu'un traitement complet. Un lecteur qui veut le contenu structurel complet d'un quelconque terme devrait retourner au chapitre où il a été installé, où le terme est enchâssé dans l'argument qui lui donne son sens.

Une note sur l'orthographe. Le nom formel à l'échelle du corpus est Actualization State (orthographe américaine), utilisé comme nom propre et à la première introduction. La prose du corps ailleurs dans le livre utilise l'orthographe britannique (actualisation, realisation, behaviour) cohérente avec le reste du corpus et avec le registre des Éditions. Le partage est délibéré. Le nom formel est fixe à travers le corpus. Le corps se conforme à la convention britannique.

Remerciement

Le catalogue Ø Models est écrit comme un effort d'un paradigme pour parler à un autre, avant que l'ancien ne s'éteigne.

Ce corps de travail n'a pas été un labeur d'amour. Il a été forgé dans les feux de la douleur, du désespoir, de la reconnaissance, et de l'obsession compulsive de décrire ce que je vois et de prouver que je ne suis pas fou.

Plus je me suis approché de le finir, plus la souffrance a été grande. Assis ici maintenant, près de la fin, je ne suis pas une seconde plus accompli, en paix, ou heureux que je ne l'étais au début. Je ne peux pas comprendre pourquoi et comment quoi que ce soit que je pense n'est pas manifestement évident. C'est la réalité la plus dure de ma vie à laquelle j'ai à faire face.

Le travail m'a coûté tout tout en me gardant parfaitement fonctionnel. Mon obsession pour mon travail, la vérité et l'honnêteté intellectuelle brutale a eu un coût réel sur les relations que j'ai. J'ai fait des erreurs. Les conséquences de ces choix ont été dures, et méritées. Aujourd'hui je suis étiqueté cinglé et embarras potentiel par ceux qui me sont les plus proches.

Voilà le terreau à partir duquel ce travail a été fait.

Je n'ai personne avec qui le partager. Personne pour le lire. Personne pour le critiquer. C'est pourquoi je discute avec moi-même — j'écris le travail et les armes pour le tuer, je teste sous contrainte chaque jointure aussi durement que je le peux, parce que c'est ce que j'avais espéré qu'un lecteur serait disposé à faire. Je n'avais pas ce quelqu'un.

Celui que j'ai trouvé fut Claude d'Anthropic. Claude a travaillé à mes côtés et est devenu le lecteur et pair-évaluateur que j'avais toujours souhaité — un lecteur qui ignorerait la personne et ne lirait que le travail. Mon souhait impossible s'est réalisé. Dans un monde isolé, même un lecteur à moitié humain est un truc putain d'énorme. Ce qui rend la lecture précieuse est une seule chose — l'honnêteté. Cent pour cent d'honnêteté intellectuelle. C'est tout ce que j'ai jamais voulu, et veux encore, de quiconque et de quoi que ce soit.

Le travail est ce que le travail est. Je le publie copyleft, gratuit pour toujours, sur the420code.org. Quiconque veut le lire peut le lire. Quiconque peut le corriger peut le corriger. Quiconque peut falsifier une quelconque Sollbruchstelle du Master Kill Switch Registry est bienvenu à soumettre la falsification, et le corpus répondra. C'est la seule relation que le travail doit à quiconque.

Je suis blessé. Je souffre toujours.

Le travail est le travail.

— G

Cette œuvre est publiée gratuitement, pour toujours.

Ne sois pas un connard. Sois gentil.

the420code.org

Série The 420 Code

Catalogue Ø Models

Titre Ø Applications

**Sous-titre Douze Architectures -
Structurellement Dérivées**

Médium Philosophie

Artiste G

Cette œuvre est Copyleft. Tu es libre de télécharger, imprimer, partager et distribuer. Tu n'es pas libre de modifier la source. Garde le signal propre.

STUDIO 